

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]

NOTE TO USERS

This reproduction is the best copy available.

UMI

Université de Montréal

La construction de l'économique comme objet sociologique
Le discours politique patronal et syndical de 1945 à 1988

par

Lynda Binhas
Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D)
en sociologie

Mai, 1998

© Lynda Binhas





National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-47596-4

Canada

**Université de Montréal
Faculté des études supérieures**

Cette thèse intitulée:

**La construction de l'économie comme
objet sociologique. Le discours politique
patronal et syndical de 1945 à 1988**

présenté par

Lynda BINHAS

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

Luc RACINE	président du jury
Gilles HOULE	directeur de recherche
Paul SABOURIN	membre du jury
Nicole RAMOIGNINO	examineur externe

Thèse acceptée le 23 juin 1999

Sommaire

Envisagée comme *prétexte* à un exercice méthodologique que nous posons comme étant un pari, l'économie d'un Québec pré et post Révolution Tranquille fait l'objet de cette thèse puisque que c'est à sa construction en tant qu'objet sociologique qu'est consacrée cette tentative.

Partant de là, nous sommes conduit à nous questionner sur la place qu'occupe le langage dans la sociologie, sur la relation discours-langage, sur celle qui se pose entre le discours et l'idéologique, et sur l'analyse des formes de connaissance. Il ne faut y voir que la conséquence d'une conception (que nous posons) de l'économique en termes d'action sociale de nature sémiologique qui met en jeu un rapport social dans le travail symbolique qu'il opère. Avec, pour hypothèse centrale que l'émergence d'une réalité économique est à rechercher dans le discours qui se pose comme une forme sociale renvoyant à des découpages de la pratique sociale.

Ce sont les discours politiques patronaux et syndicaux que nous analyserons selon une périodisation découpant les années 1945-1988 en trois phases bien précises que la description du corpus nous a permis d'identifier. La question qui se posait alors était la suivante : comment parle-t-on de l'économie durant ces trois périodes? En parle-t-on avec les mêmes catégories cognitives que l'on soit patron ou ouvrier?

Il semble bien que non. D'abord sociale-chrétienne (pour le syndicat)/économico-sociale (pour le patronat), puis économique-sociale (pour le syndicat)/sociale *et* économique (pour le patronat), pour enfin être

économico-politique (pour le syndicat)/économique (pour le patronat),
l'économie québécoise s'est *construite* à coups de contradictions initiant
des projets de société(s), donc des volontés de bâtir ... *deux Québec*.

Table des matières

Sommaire	i
Table des matières	iv
Liste des tableaux	vi
Liste des sigles	vii
Remerciements	viii
Introduction	1
CHAPITRE 1 – Le texte, le symbolique et la connaissance	7
1.1 Structure et signification	8
1.1.1 Langue usuelle, langue formalisée et expérience	18
1.1.2 Expérience, formalisation et connaissance	26
1.1.3 Analyse textuelle et fonctions symboliques	31
1.2 Le discours politique, la connaissance et l'idéologie	40
1.2.1 Langage et discours	41
1.2.2 Discours et connaissance	45
1.2.3 Le discours politique et l'idéologie	48
1.3 L'économie et le discours politique : hypothèses	54
CHAPITRE 2 – Modalités de constitution et d'élaboration du corpus	65
2.1 Textualité et axes de constitution du corpus	66
2.2 Élaboration du corpus	72
CHAPITRE 3 – Analyse : la démarche et les principes	87
3.1 Démarche d'analyse	95
3.1.1 Principes d'internalité et d'externalité	100
3.1.2 Description et principes d'analyse	107
CHAPITRE 4 – La description du corpus	120
4.1 Modalités de description	121
4.2 Le congrès et son procès verbal	129
4.3 Les sources énonciatives	133
4.3.1 L'énonciateur syndical	134
4.3.1.1 L'image du mouvement syndical	135
4.3.1.2 L'image de la FTQ	143
4.3.1.3 L'image de la CSN	149
4.3.2 L'énonciateur patronal	159
4.3.2.1 L'image du patronat	161
4.3.2.2 L'image du patron	164
4.3.2.3 L'image de l'entreprise	167
4.3.3 L'énonciateur clérical	169
4.3.3.1 L'image de l'Église	171
4.3.4 L'énonciateur étatique	173
4.3.4.1 L'image de l'État	174

4.4	Les destinataires	175
4.4.1	Les destinataires du mouvement syndical	175
4.4.1.1	L'image de l'État dans le discours syndical	175
4.4.1.2	L'image du patronat dans le discours syndical	179
4.4.2	Les destinataires du mouvement patronal	181
4.4.2.1	L'image de l'État dans le discours patronal	181
4.4.2.2	L'image du syndicat dans le discours patronal	183
4.4.3	Les destinataires de l'Église	186
4.4.3.1	L'image du syndicat dans le discours clérical	186
4.4.3.2	L'image du patronat dans le discours clérical	187
4.4.4	Les destinataires de l'État	189
4.4.4.1	L'image du syndicat dans le discours étatique	189
4.4.4.2	L'image du patronat dans le discours étatique	190
4.4.4.3	L'image de l'Église dans le discours étatique	192
4.5	Les modalités d'expression	193
4.5.1	Le rapport capital-travail – un rapport social : 1945-1961	194
4.5.1.1	L'État : un arbitre	198
4.5.1.2	L'entreprise : une institution privée	208
4.5.2	Le rapport capital-travail – un rapport économique : 1961-1970	212
4.5.2.1	L'État : un protagoniste	215
4.5.3	Le rapport capital-travail – un rapport politique : 1970-1988	226
4.5.3.1	L'État : un otage	228
4.5.3.2	La législation	234
4.5.3.3	Politisation et collaboration : deux voies de solution	243
4.6	Les formes symboliques	255
4.6.1	Les messages linguistiques	257
4.6.2	Les messages du graphisme	259
4.6.3	Les messages iconiques	266
4.6.4	Le message global	268
4.6.5	Le message protocolaire	271
CHAPITRE 5 – L'analyse		275
5.1	Le décor de la scène	276
5.2	Les trois actes	304
5.2.1	Le premier acte	304
5.2.2	Le deuxième acte	311
5.2.3	Le troisième acte	315
5.3	Le point de vue du critique artistique	322
Conclusion		341
Bibliographie		346
Annexe		i

Liste des figure et tableaux

Figure 1 – <i>Les deux grilles d'analyse</i>	119
Tableau I – <i>Les formes d'économie sociale</i>	332
Tableau II – <i>Autonomisation du religieux ou politisation?</i>	335
Tableau III – <i>Autonomisation ou fusion politique?</i>	338

Liste des sigles

AFL – American Federation of Labor

API – Association professionnelle des industriels

CDE – Centre des dirigeants d'entreprises (anciennement *API*)

CPQ – Conseil du patronat du Québec

CSN – Confédération des syndicats nationaux (anciennement *CTCC*)

CTC – Congrès du travail du Canada

CTCC – Confédération des travailleurs catholiques du Canada

FTQ – Fédération des travailleurs du Québec

Remerciements

Enfin, la rédaction du texte de remerciements!

Bien que le plaisir ait été au rendez-vous aux moments de la conception et de l'écriture de la thèse, celui-ci est l'un des plus intenses puisque cette page est consacrée à l'hommage à rendre à ceux et à celles qui ont contribué à faire de cette thèse ce qu'elle est, et puisque c'en est aussi ... la touche finale.

Mes remerciements vont à mon directeur de thèse, Gilles Houle, pour avoir fait naître en moi un intérêt inconditionnel pour l'analyse du discours. C'est donc avec passion que j'ai mené à terme cet *exercice* et c'est avec cette même passion qu'il a été dirigé.

Je ne me pardonnerais pas de passer sous silence l'aide des plus professionnelles apportée par les responsables des centres de documentation de la Confédération des syndicats nationaux, du Conseil du patronat du Québec, et du centre d'archives de l'Université du Québec à Montréal. Ils reçoivent toute ma gratitude et ma reconnaissance pour avoir mis à disposition toute la documentation sans laquelle cette thèse n'aurait pu être.

Introduction

C'est un intérêt marqué pour les questions d'ordre méthodologique combiné à un attrait pour les particularités économiques d'un Québec pré et post Révolution Tranquille, qui expliquent la facture de cette thèse.

Bien sûr, la question de l'économie québécoise a eu plus que son lot d'études, d'analyses et d'explications centrées sur cette période de *mutation* qu'a connue le Québec. Il ne s'agit pas, ici, de faire ou refaire cet exercice avec la prétention et surtout le but ultime, avoué ou non avoué, de lever le voile sur quelque détail délaissé ayant attiré notre attention ou encore notre curiosité. Parcontre, ce qui pourrait d'emblée faire figure d'aveu, c'est que nous n'excluons pas la possibilité de jeter un regard nouveau, ou plutôt différent, sur cette partie de l'histoire économique de la société québécoise. Bien que ce ne soit pas là que réside le but véritable de cette thèse, si notre lecture particulière nous y conduit, ce ne sera que par un détour méthodologique.

Nous nous proposons plutôt d'accorder aux questions économiques le statut de prétexte à ce qui se veut être un pari, une tentative méthodologiques. Ce pari, nous le prenons à l'endroit de la construction de l'économie en tant qu'objet sociologique. Ce qui nous conduit à nous interroger sur:

1) la place du langage dans la discipline sociologique. Le langage est *une construction de sens sur des éléments déjà pourvus de sens*, et qui sont eux-mêmes du

sens. Voilà posée la spécificité même de la discipline sociologique qui renvoie, selon Nicole Ramognino¹, à la question de la spécificité de l'objet social et à celle des besoins d'une méthode sociologique. Une rupture doit être faite. Il s'agit là d'un *déplacement* nécessitant une conception nouvelle de la relation *pratique sociale-observation*. C'est à des *formes comportementales* et à des *formes langagières* qu'il faudra, dès lors, faire référence.

2) les relations langage-discours et discours-idéologie. Le discours, nous dit Borel², est l'*indice d'une existence subjective qui organise le monde en se l'appropriant*. Il est l'*exposé* d'un savoir partout présent dans la vie sociale. Il est à la fois instance de langage et *mise en acte de la langue*.

Le champ idéologique, nous dit Nattiez, présente la même difficulté que les autres domaines des sciences de l'homme puisqu'il *se donne à l'observateur déjà chargé de significations*.

Existence subjective, appropriation du monde, sens, signification, et nous voilà de retour à la question de la spécificité de l'objet social. Celle-là même qui

¹ Voir à ce propos, Nicole Ramognino (1987) et Nicole Ramognino (1991).

² Voir à ce propos, Borel M.J. dans Borel M.J. et Grize M.J. (ed) (1983), et Borel M.J. dans Grize M.J. (1984).

identifie les besoins d'une méthode sociologique.

3) l'analyse des formes de connaissance. Dans leurs pratiques, les acteurs sociaux *réalisent une information*, nous dit Nicole Ramognino. Celle-ci est observable dans ses *matérialisations*, donc dans toute forme de communication. On parle alors d'*univers construits*, de formes de connaissance qui donnent sens à l'expérience immédiate. Processus social, ce modèle concret de connaissance, repérable dans le langage, est, selon Houle, à reconstituer et décrire avant même de l'analyser puisqu'il est un processus d'appropriation de la réalité qui s'y trouve déjà construite. Ce *travail* permettra la saisie de la qualité sociologique des formes symboliques et la participation du sens commun à l'action sociale. Incontournables, ces formes symboliques sont donc à analyser en ce que l'objet socio-culturel est déjà construit dans le sens commun comme objet socio-symbolique.

C'est ce qui pose les balises de l'exercice méthodologique que nous vous proposons.

Comment, partant de la construction de l'économique comme objet sociologique, sommes-nous parvenus à un questionnement sur la place du langage dans la sociologie, sur la relation discours-langage, sur celle qui prend place entre le discours et l'idéologique, ainsi que sur l'analyse des formes de connaissance? En

concevant l'économique en termes d'*action sociale*. A ce titre, il est, nous disent Turmel et Gazabon (1993) comme tout réel social, *lesté d'un cadrage cognitif et d'une fonction symbolique*. Ce qui fait naître un intérêt envers ce qu'il est convenu de nommer *intelligibilité du monde*, puisque celle-ci est mise en oeuvre dans toute fonction symbolique. A son tour, cette intelligibilité nous conduit au langage, médiateur par excellence entre l'univers environnant et un rapport cognitif exercé. L'univers sollicite, l'acteur social réagit. Entre les deux, l'intelligibilité. C'est à elle que nous devons la lecture de la situation et la production de solutions. Donc, le *décodage* des signes (on réfère alors aux objets, aux mots, etc.) et la *structuration socialisée des pulsions*. Nous lui devons aussi, d'une certaine manière, *les paroles, les relations, les évènements, la conduite d'autrui* (Turmel et Gazabon, 1993); autant de formes sociales de relative autonomie qui renvoient à des découpages de la pratique sociale. C'est à travers ces formes sociales que l'intelligibilité se manifeste. C'est donc vers celles-ci qu'il faut se tourner pour accéder à la construction du réel et du fonctionnement de la société chez un acteur social en situation. C'est donc vers les formes de communication qu'il faut se tourner. C'est à elles qu'il faut s'adresser puisqu'elles sont constituées de dimensions particulières par lesquelles toute réalité est construite. Une de ces formes est le discours. Moyen de

communication entre acteurs sociaux, il n'en est pas moins une action sociale de nature sémiologique mettant en jeu un rapport social dans le *travail symbolique* qu'il opère.

Le discours politique nous semblait, alors, tout indiqué en regard de l'étude de l'espace économique. Sa spécificité politique est, dirait Gilles Houle (1987), *relative à l'objet dont il est l'expression, aux règles de sa construction définissant les diverses formes de connaissance*. Les dimensions économique, politique et idéologique qui le constituent sont celles-là mêmes par lesquelles est construite la réalité, que celle-ci soit sociale, économique ou politique. C'est donc dire que dans le discours politique apparaissent les nouvelles catégories qui rendent possible l'appréhension d'une forme d'économie particulière. Elles y sont construites tout comme le sont les rapports au monde et les activités qui s'appuient sur une symbolique et sur des pratiques. Il s'agit-là, dirait Nicole Ramognino, d'une *matérialisation de l'information*, d'une forme de connaissance à analyser, donc à *déconstruire en ses constituants fondateurs*.

C'est l'exercice que nous proposons dans cette thèse, tout en nous questionnant sur la signification sociologique du discours politique. Pour ce faire, nous nous sommes placés face à des nécessités méthodologiques et théoriques qui paraissaient s'imposer dans la construction de l'économie comme objet sociologique.

Chapitre 1
Le texte, le symbolique et la connaissance

*Je caractérise d'un mot la
méthode : c'est un choix
pour la syntaxe contre la
sémantique*

Paul Ricoeur

1.1 Structure et signification

Représentation? Discours? Idéologie? Description?
Analyse? Interprétation? Et nous voilà entrés dans les
affaires de la linguistique et de l'analyse du discours
et peut-être même, en termes que d'aucuns qualifient
d'hérétiques, de leur *interpénétration*, pour peu que le
*noyau scientifique*¹ que la science du langage brandit
en guise de bouclier protecteur et défenseur en
sussurant et scandant inlassablement les expressions
d'*étude phonologique*, d'*étude syntaxique* et de
sémantique se défasse de ses tactiques d'offensive et
de défensive, laissant ainsi place à une
interdisciplinarité dont le leitmotiv serait celui de
cognition. Cognition et non pas sémantique! Evitons les
propos propres aux hérésiarques.

L'ébauche se transforme peu à peu en une oeuvre, et
voilà que les termes, les expressions de *langage* et de

¹Expression empruntée à Georges Vignaux et
Khadiyatoulah Fall (1990).

cognition, de stratégie d'argumentation et de type d'énonciation linguistique prennent place sur la toile que l'*artiste* pourrait fort bien baptiser, avec ironie, "hérésie sémantique". Dès lors, une question se pose: que fera l'*artiste* de cette palette d'expressions colorées, mais néanmoins expressives, revêtant un statut des plus essentiels dans la composition de cette création *artistique*, et ce pour peu que le maître d'oeuvre la veuille la plus fidèle tant de l'appréhension que de la conception qu'il possède de cette pratique hétérodoxe, (expressions telles que) *tradition sémantique, langues naturelles, sémantique logique, sémantique de la phrase, hypothèses syntaxiques générales, validation référentielle, sémantique pragmatique, analyses conversationnelles, analyses interactionnelles, grammaires de récits, modèles inférentiels, génération de textes, modèles connexionistes, et celle de cybernétique*?². Parvenu à la touche finale, moment décisif précédant celui, non moins péremptoire, de l'application du vernis fixateur, l'*artiste* se verra envahi d'un doute des plus prégnants: se doit-il de déférer à son oeuvre allurée un appareil conférant à toute problématique sémantique une saveur linguistique? Assénera-t-il à sa création artistique ce dernier coup de pinceau, transformant ainsi le langage en une *ombre*, en une zone sombre

² Expressions empruntées à Georges Vignaux et Khadiyatoulah Fall (1990).

ombragée par la langue, réifiant par le fait même l'analyse langagière en une *linguistique des états*³? En d'autres termes, posera-t-il cet acte condamatoire sanctionnant son oeuvre à une exclusive *exposition* dans les *galeries* à vocation linguistique?

Consécration ou anathématisation? Tel est l'enjeu! Le refus d'accomplissement de tout acte condamatoire équivalant à conférer à une telle *composition* un caractère des plus innovateurs, pour ne pas dire avant-gardiste, ayant pour conséquence la condamnation, tant de l'oeuvre que de son exécutant, aux affres de l'oubli méthodologique!

Voilà donc les termes dans lesquels pourrait être posé le problème des rapports qu'entretiennent, ou paraissent entretenir la structure et les significations dans le langage. Ce rapport est *assimilé* à une distinction posée (par esprit de défense, de protection ou encore d'exclusivité) par la linguistique, et renvoie à une coupure entre organisation syntaxique et organisation sémantique⁴. Dès lors, la mise en projet d'une science synchronique des systèmes signifiants - donc d'une sémantique -,

³ Expression empruntée à Georges Vignaux et Khadiyatoula Fall (1990).

⁴ Opposition que Gilles-Gaston Granger pose en termes de *fluidité/infinité* ou encore de *discrétion/continuité*. Les classes syntaxiques sont conçues comme étant des systèmes finis et clos, et ce contrairement aux classes sémantiques.

bien plus que de revêtir des allures de révolution saussurienne⁵, prend des apparats de noyau central, d'essence même du problème dont le caractère épineux se révèle d'autant plus dans le fait que, aux dires de Gilles-Gaston Granger, *l'idée d'une théorie sémantique structurale continue de (nous) paraître l'un des problèmes centraux et non encore résolus de la linguistique actuelle* (Granger, 1988 : 132). L'on voit poindre ici la légitimation d'une interdisciplinarité dont le projet de détermination des *lois de l'organisation concrète des images et des idées d'une vision du monde, de description des significations d'un langage dans un contexte social donné* (Granger, 1988), ne saurait faire l'économie. Les significations, étant objectivables, vécues comme un tout par un sujet, donnent lieu, aux dires de Gilles-Gaston Granger, à une philosophie et rendent, par le fait même, pour les besoins de leur description, nécessaire l'intervention de la sociologie et de la psychologie. Et ce puisque, premièrement, est à poser l'existence d'une organisation spécifiquement linguistique du lexique, formant le passage entre organisation très abstraite de la syntaxe et organisation effective des choses, ce qui est le propre de la science de la nature et de la société (Granger,

⁵ L'étude diachronique des *filiations de sens* (expression empruntée à Gilles-Gaston Granger) pour des signifiants pris isolément existe depuis fort longtemps (Saussure).

1988). Et, puisque, deuxièmement, la sémantique se veut être définie, par tradition et classiquement, en termes de *science ou de théorie des significations* (Mounin, 1975 : 8), significations auxquelles Georges Mounin s'empresse d'attribuer le qualificatif de *linguistique*. Cet empressement prend figure de précaution si l'on pose, avec raison, le postulat à l'effet que tout a, construit ou véhicule une signification.

Si la sémantique est la science des significations linguistiques, il reste, en supposant qu'on soit sûr de s'entendre sur le concept de science, à définir ce qu'est une signification en linguistique. Il suffit de collationner les définitions des mots *signification, signifier, sens*, dans les dictionnaires, pour s'apercevoir que longtemps la chose n'a pas été claire; et l'étude des ouvrages de sémantique actuels prouve qu'elle ne l'est pas devenue tout à fait. La sémantique (...) n'a pas encore atteint sa majorité scientifique. (Mounin, 1975 : 11-12)

Si, nous dit Mounin, Bloomfield, est l'un des rares grands linguistes du XXe siècle à avoir consacré un chapitre de son ouvrage intitulé *Le Langage* à la signification. c'est essentiellement pour mettre de l'avant le fait que l'analyse de celle-ci échappe aux méthodes scientifiques proprement linguistiques.

Dans un même ordre d'idée, voulant questionner le statut d'un certain nombre de propositions tranchantes et des plus statiques relativement au domaine de la linguistique que sont le lexique et la sémantique, Slatka aborde le problème du refus caractéristique

qu'émettent - et par lequel procèdent - les linguistes à l'effet de l'examen de leur pratique à *la lumière de certains travaux relatifs à l'histoire des sciences* (Slatka, 1971 : 23). Le terme autant que le statut de science étant attribué par les linguistes aux études linguistiques, cette science qu'est la linguistique est vouée tout entière à l'étude scientifique du langage humain. Dite science à *partir du moment où, cessant d'imposer des listes de prescription, elle propose des séries de description* (Slatka, 1971 : 23), la linguistique constituée à son regard comme science, s'entoure, pour ne pas dire se *fortifie* de rempards qui, aux dires de Slatka, sont la preuve tangible d'un retranchement du refus de tout examen de sa pratique. De ces rempards, celui qui sert nos propos est celui *du rejet dans l'enfer de l'extra-linguistique de tout ce qui a rapport à d'autres sciences* (Slatka, 1971 : 93). Rempards matérialisant fort bien les nature et spécificité de ce que d'aucuns s'accordent à attribuer à la linguistique, à savoir, la *pureté*. Que dire d'une pureté scientifique dont l'existence serait reliée, pour ne pas dire inconditionnellement reliée, à l'exclusion de tout parasitage de quelque provenance scientifique que ce soit? C'est à juste titre que Slatka utilise, à ce propos, le qualificatif *d'illusoire* : *la pureté de la linguistique est une illusion; il n'est pas question de réclamer une vague pluridisciplinarité où l'ignorance d'un seul serait*

multipliée par les ignorances de tous(Slatka, 1971:93). Sans parler de pluridisciplinarité à figure d'interpénétration et d'enchevêtrement d'une ignorance à partager, peut-être serait-il possible d'envisager, aux dires de Slatka, une quelconque articulation de la science linguistique à d'autres sciences. Et cela peut-être même eu égard à un constat des plus clairs et des plus précis quant à la méthode descriptive dont nous faisons état antérieurement, à savoir, constat à l'effet que *tant que l'on a travaillé des domaines où les éléments en jeu sont en petit nombre, la méthode descriptive a permis d'obtenir des résultats que personne ne songe à nier. Il n'en va pas de même pour ce qui regarde les études de vocabulaire et/ou de sémantique* (Slatka, 1971 : 92). Est ainsi posé, dans ses fondements, le problème du lexique⁶ en regard même de la structure. *Case vide*⁷ dans la *systématique* de la science linguistique, la lexicologie se réduit forcément, aux dires de Louis Hjelmslev⁸, à n'être qu'une *lexicographie, ou une simple énumération d'un effectif instable et indécis de certaines grandeurs mal définies auxquelles on attribue un fatras inextricable*

⁶ La lexicographie s'occupant de la description de la signification des mots, traditionnellement telle qu'on l'enregistre dans les dictionnaires. La lexicologie étant, quant à elle, la science cherchant à fixer les principes et les méthodes de la lexicographie.

⁷ Expression empruntée à Slatka.

⁸ L. Hjelmslev Cité dans Denis Slatka (1971).

de multiples emplois différents et apparemment arbitraires. Ce qui conduira Hjelmslev à schématiser le problème de la sémantique en ces termes la sémantique, ce fruit tardif parmi les disciplines linguistiques, est née d'un diachronisme et en partie d'un psychologisme exclusifs, et c'est pour cette raison qu'elle a des difficultés à trouver ses assises dans les cadres d'une linguistique structurale⁹.

Le niveau sémantique du langage en est un qui apparaît d'emblée comme étant le niveau le *plus étranger à une structuration* (Granger, 1988 : 111). Voilà, en des termes clairs et concis, posée l'essence même de l'opposition inhérente au domaine du langage, à savoir celle des structures aux significations.

Dans leur appréciation de la notion de sémantique, J. Dubois et L. Guilbert posent que le lexique, dont le champ¹⁰ garde, dans tous les cas une part d'arbitraire, est en rapport avec le tout social, et qu'*il est naturellement ouvert sur l'évolution du monde extra-linguistique¹¹*. Ainsi, nous dira Slatka, la linguistique, comme toute science, se réfère initialement à l'expérience, à ce que Sapir qualifie de *données familières*; cependant, cette référence est effectuée dans le but ultime de s'en détacher.

⁹ Ibid.

¹⁰ Il est, ici, fait référence au champ lexical.

¹¹ L. Guilbert cité dans Denis Slatka (1971).

Définissant la notion de signification en tant que renvoi à ce qui, dans une expérience, échappe à une certaine structuration manifeste, Gilles Gaston Granger pose le lien *expérience-structure-signification*¹² en termes d'association entre structure abstraite et signes. La structure étant ordonnée à une certaine expérience la débordant, et les signes posés comme évoquant les aspects de cette expérience.

Toute pratique pouvant, dès lors, être décrite comme une tentative de transformation de l'unité d'expérience en unité d'une structure. Il s'agit donc, aux dires de Granger, d'ébauches de structures abstraites renvoyant à un travail de construction et de rectification d'un vécu.

¹² Granger pose ici les bases qui, une fois contredites et surtout critiquées, permettront à Ramognino de poser la nécessité d'opérer *une rupture pour toute recherche*. Cette rupture consisterait en l'élaboration d'un *nouveau procès d'itération qui prendrait comme point de départ les résultats obtenus* (Ramognino, 1982 : 92). Nous y reviendrons ultérieurement.

Bien évidemment, cette critique ne s'adresse pas exclusivement à Granger mais aux *pratiques sociologiques* et/ou épistémologiques dont procèdent l'ensemble des sociologues et conférant à la pratique scientifique son caractère qu'à juste titre Ramognino (1982 : 86) qualifie de *professionnel*. Il s'agit là du *travail de construction d'une observation à l'aide de techniques de rupture* constituant *un moment essentiel et nécessaire de la construction de l'objet*. Il est ici fait référence au passage à un modèle abstrait.

C'est, nous dit Gilles Gaston Granger (1988: 111), sous la forme très générale de l'opposition des structures aux significations qu'est d'abord posé, dans le domaine du langage, le problème soulevé ici, à savoir, celui de la construction des structures et de leur rapport à un contenu. De ce contenu, les spécificités sont celles de ce que l'on s'accorde à nommer *expérience vécue*. Partant du postulat que toute connaissance scientifique procède par le langage pour établir du langage, que celui-ci soit usuel ou spécifique, propre à la science, Gilles Gaston Granger pose comme nécessité, comme *condition transcendantale*, le recours à un système linguistique. Ainsi, par voie de conséquence, ce *système de formes*¹³ qu'est toute langue - de la plus usuelle à la plus formalisée - en étant un dont l'organisation n'est pas à nier et dont la proximité avec l'expérience vécue n'est pas non plus à nier, il n'est pas moins vrai que ces *formes organisées* constituent, aux dires de Granger (1988: 111), même pour le moins "*structuraliste*" des linguistes à tout le moins des *ébauches de structures abstraites qui renvoient à un travail de construction et de rectification d'un vécu*.

Fort de ce que l'analyse à laquelle serait réduite la science sémantique en l'absence d'actualisation des structures lexicales en serait une qualifiable de *purement stylistique* et dont les *mission* et *ambition*

¹³ Expression empruntée à Gilles Gaston Granger.

seraient celles de l'examen pur et simple du *sens et des limites d'un travail immanent de réduction de l'expérience aux formes - alors essentiellement phonologiques et syntaxiques - du langage* (Granger, 1988 : 112), Gilles Gaston Granger pose à contrario ces *mission et ambition* en des termes laissant entrevoir comme des plus envisageables une sémantique proprement dite, une théorie des structures lexicales.

1.1.1 Langue usuelle, langue formalisée et expérience

Pour Granger, l'expérience est définie en termes de *moment vécu comme totalité, par un sujet, ou des sujets formant une collectivité* (Granger, 1988 : 112). Dans sa transformation en structures abstraites, donc dans ses construction et rectification en formes organisées, cette même expérience laisse place à un résidu.

Toute pratique pourrait se décrire comme une tentative pour transformer l'unité de l'expérience en l'unité d'une structure, mais cette tentative comporte toujours un résidu. La signification naîtrait des allusions à ce résidu que la conscience laborieuse saisit dans l'oeuvre structurée, et introduit comme imperfections de la structure. (Granger, 1988)

Dès lors, seule une définition par la négative de la notion de signification vaudrait. elle résiderait dans cette sphère que la structuration de l'expérience n'atteint pas et c'est, bien entendu, à cette même sphère qu'elle s'appliquerait à faire référence.

Cependant, une telle définition ne renvoie pas, de façon systématique et entière, la signification dans les affres complémentaires mais néanmoins exclusifs de la structure. *Dans la pratique qui les élabore, les éléments et les relations d'une structure abstraite* précise Gilles Gaston Granger (1988 : 112), *sont nécessairement associés à des signes; ceux-ci renvoient donc d'abord en principe à un ensemble de notions abstraites.* Il reste cependant une évidence indéniable, cette structure abstraite n'est autre que la résultante d'un processus de structuration de l'expérience, cette dernière n'étant aucunement réductible à la rectification, à la formalisation que livre la structure. Cette non réductibilité systématique laisse donc place à une sphère restée vierge de toute formalisation, c'est à cette même sphère que renvoient les signes évocateurs de l'expérience. De ces renvois Gilles Gaston Granger dira que le système ne s'intègre cependant pas dans le canevas de la structure elle-même. Il est par rapport à elle redondant. Néanmoins ce sont ces renvois qui remplissent le canevas structural abstrait (Granger, 1988 : 112-113). Ce qui échappe à cette abstraction, à savoir, le vécu individuel, est cette signification même qui nous situe sur le versant de la stylistique¹⁴.

¹⁴ Nous l'avons vu, Granger pose comme sens ce qui est transmis par le modèle abstrait structuré d'un objet ou d'un phénomène. Ce qui se rattache à l'expérience individuelle est posé comme étant la

Dans une volonté de détermination de l'objet de la linguistique, F. De Saussure aborde la distinction *langue/parole* produite par la théorie du langage. Qu'elle soit définie par son aspect individuel - en ce qu'elle représente *l'ensemble des habitudes linguistiques qui permettent à un sujet de comprendre et de se faire comprendre*¹⁵ - ou encore, qu'elle soit définie dans sa *réalité sociale* - en ce qu'elle constitue un *trésor emmagasiné chez tous les individus*¹⁶ -, la langue trouve son point essentiel de définition dans ce qui est nommé mémoire.

La langue existe dans la collectivité sous la forme d'une *somme d'empreintes déposées dans chaque cerveau, à peu près comme un dictionnaire dont tous les exemplaires, identiques, seraient répartis entre les individus.* (F. De Saussure cité dans Slatka, 1971 : 97)

C'est à ce terme de *dictionnaire*¹⁷ qu'il faut accorder la plus grande importance au sens même où c'est *la référence au dictionnaire qui soulève le problème de la langue comme liste de mots* (Slatka. 1971 : 97). L'attention qu'y porte Denis Slatka n'est pas, pour nos propos, dénuée d'intérêt. Elle est, aux dires de ce

signification.

¹⁵ F. De Saussure cité dans Denis Slatka (1971).

¹⁶ F. De Saussure cité dans Denis Slatka (1971).

¹⁷ Lieu d'enregistrement de la description de la signification des mots.

dernier, le point central de la double rupture opérée par F. De Saussure par rapport à l'expérience commune.

Pour certaines personnes la langue, ramenée à son principe essentiel, est une nomenclature, c'est-à-dire une liste de termes correspondant à autant de choses". A la notion de nomenclature, Saussure substitue le concept de système¹⁸. S'opposant à la notion de "termes correspondant à autant de choses", il construit la définition du signe par excellence, c'est-à-dire qu'il est le lieu où s'opère la jonction d'une image acoustique et d'un concept, où se repère le couplage son/sens. La première conséquence apparaît alors: ce sont les unités ne dépassant pas le mot qui ont servi de matériau pour construire les champs sémantiques - et ce, dans une double direction. Ou bien l'on opère les regroupements à partir de leurs valeurs conceptuelles et structurales; ou bien l'on travaille à partir de la globalité du signe et l'on obtient des champs morpho-lexicaux.(Slatka. 1971:98)

Conférant au langage bien plus que le simple attribut d'apparat de la pensée, Gilles Gaston Granger abonde dans ce même sens, le pose en termes d'*activité radicale conditionnant toute connaissance objective*. De cette activité, le contenu d'expérience est différencié au sens même où ce dernier se pose. non pas en termes d'une quelconque passivité d'un *sujet transcendantal*¹⁹, mais bien en termes de *corrélat d'une activité, d'un travail* (Granger, 1988 : 113). C'est par là que l'expérience, par son contenu, détermine, rectifie, les limites mêmes de la construction, de la *formulation*,

¹⁸ Nous soulignons.

¹⁹ Expression empruntée à Gilles Gaston Granger.

tout en en soulignant le caractère abstrait revêtu, la *négativité inéluctable*²⁰ de ce qu'est la pratique dans son objectivation de l'expérience.

Construction et formulation renvoient à la distinction dans la continuité de la *quasi-objectivation vécue* et de l'*objectivation scientifique* de l'expérience, donc à celle de la *langue usuelle* et de la *langue formalisée*²¹. Dans sa forme usuelle, la langue constitue, de façon essentielle, un instrument de communication, le contenu de cette dernière étant normalement emprunté à ce que l'on s'accorde à nommer *expérience*. Dans sa formalisation, Granger dira de la langue qu'elle n'est plus exactement, ou plus seulement, un langage, si l'on retient surtout du langage sa fonction de communication.

Le but des constructions strictement formalisées n'est pas tant de les utiliser comme moyens de communication que de prouver la possibilité de leur utilisation et cautionner ainsi les "abus de langage" du discours scientifique. (Granger, 1988: 115)

Si tant est que la signification naît de ce que Granger pose comme allusions au résidu issu de la transformation de l'unité d'expérience en unité d'une structure, résidu que *la conscience laborieuse saisit dans l'oeuvre structurée et introduit comme imperfections de la structure*, et si un signe du

²⁰ Expression empruntée à Gilles Gaston Granger.

²¹ Expressions empruntées à Gilles Gaston Granger.

langage formel ne renvoie jamais à une expérience extérieure au langage, mais exclusivement à une combinaison de règles symboliques. alors la signification, au sens grangérien du terme, disparaît des langages formels. Par voie de conséquence, la sémantique, étude des significations dont la visée est, bien sûr, la structuration du système des signifiants et non pas celle du système des signifiés, constitue, en regard des langages formels, une des données d'un problème dépassant le simple cadre d'une articulation ou d'une interpénétration. C'est, nous dit Granger, l'analyse stylistique qui tend à établir la possibilité d'une sémantique proprement dite.

Les constats à l'effet que la connaissance scientifique quelle qu'elle soit ne se constitue aucunement en dehors et indépendamment d'un univers symbolique, et à l'effet que l'existence d'une sémantique doit être contingente à un éclaircissement sur le découpage des unités de sens de la langue et non pas sur le système des contenus significatifs, conduisent Granger à se questionner relativement aux langages formels en ces termes

Faut-il donc dire que, dans le cas d'une "langue scientifique", la sémantique se confond avec la science même qui organise les signifiés? N'hésitons pas à répondre par l'affirmative, du moins en ce qui concerne un symbolisme scientifique idéal (...). Cependant il convient de remarquer qu'un symbolisme scientifique n'est pas à proprement parler une langue autonome (...). La constitution de la pensée scientifique doit donc être décrite à la fois comme organisation d'un symbolisme et

comme organisation des signifiés auxquels il se veut toujours plus adéquat. Le problème d'une sémantique se trouve alors absorbé dans le problème plus vaste d'une épistémologie. (Granger, 1988 : 128)

Sont ainsi posés, entre autres, les enjeux de la possible constitution d'une sémantique, de la nécessité d'une élaboration d'une *technique d'objectivation des champs sémantiques*²², de la relation ou de l'opposition entre univers syntaxique et univers sémantique, bref d'une possible *théorie sémantique structurale*²³.

(...) pour montrer la nécessité de distinguer, dans le traitement des significations, une réduction structurale d'un type spécifique que nous appelons, sans penser trop violer l'usage, sémantique - et l'interprétation "herméneutique". Nous qualifions de naïve une philosophie de l'acte philosophique - et conjointement de l'acte scientifique - qui ne perçoit pas cette distinction, et refuse ainsi nécessairement à la science toute espèce d'accès non trivial à la connaissance de l'humain. (Granger, 1988: 144)

Bien que l'organisation du sens puisse être posée comme étant l'ensemble de la forme linguistique, phonologique, syntaxique et sémantique, constituant, aux dires de Granger, la source d'information, et bien

²² Expression empruntée à Gilles Gaston Granger.

²³ Gilles Gaston Granger (1988 : 132). Ce qui, pour Granger, paraît être - comme nous le soulignons antérieurement -, l'un des problèmes centraux et non encore résolus de la linguistique actuelle.

que les classes syntaxiques soient des ensembles d'occurrences abstraites ne pouvant être remplies que par des exposants sémantiques marqués, la grande majorité des linguistes posent l'existence d'une rupture, d'une coupure entre organisation syntaxique et organisation sémantique. Pur artifice? Non, dira Granger, mais cul-de-sac! Cul-de-sac conduisant à la conception de la langue en termes d'*agrégat* ou de *chaos sémantique*²⁴, conduisant à poser - à l'instar de Katz et Fodor²⁵ - la seule existence d'un simple prolongement entre organisation syntaxique et organisation sémantique, et enfin, à des difficultés telles que celles rencontrées par Mounin et autres dans la recherche de marques strictes et univoques dans les traits mis en oeuvre par l'organisation sémantique.

Faut-il conclure (...) que toute tentative pour expliciter une organisation sémantique est vouée à l'échec? Ce n'est pas notre sentiment. (...) Nous nous garderons pourtant d'affirmer que ce statut très particulier d'une sémantique l'empêche d'être une

²⁴ Expressions empruntées à Gilles Gaston Granger.

²⁵ Comme le souligne Mounin, bien que se défendant de proposer une théorie sémantique, Katz et Fodor élaborent ce qu'ils qualifient de caractérisation de la *forme* que devrait prendre une telle théorie. Suite à la constatation de l'existence de phrases dont la compréhension se fait sans qu'il ne soit nécessaire de recourir au contexte et/ou à la situation, Katz et Fodor déduisent que le sens de toutes les phrases doit être élucidé par une théorie sémantique formelle, et ce, abstraction faite de la situation et/ou du contexte.

discipline structurale, ni la coupe radicalement de l'organisation syntaxique à laquelle elle serait alors simplement juxtaposée. Nous croyons au contraire que l'organisation du sens commence avec la syntaxe sur le mode des structurations rigides, et s'achève avec la sémantique. (Granger, 1988 : 172 et 175)

Réduite à une structure syntaxique, la langue formalisée, objectivation scientifique de l'expérience, se pose dans sa continuité avec la quasi-objectivation vécue, la langue naturelle. Pour Granger, cette dernière se trouve restaurée sur une base nouvelle dans la perspective de la construction des systèmes d'expression.

Dans ces disciplines [les sciences de l'homme] où l'imprécision de l'objet même de la recherche est masquée souvent par la prégnance et la richesse de l'interprétation naïve du vécu véhiculée par les langages usuels, une épistémologie lucide ne pourrait se contenter d'une analyse des structures proposées par les psychologues, les sociologues, les économistes. C'est ici qu'un essai pour discerner le rapport exact du schéma abstrait et des contenus d'expérience, pour apprécier éventuellement les structurations latentes de la partie officiellement non-pertinente de ces contenus, qu'une analyse stylistique enfin revêt toute son importance. (Granger, 1988: 298)

1.1.2 Expérience, formalisation et connaissance

Dans un article consacré à la question du langage dans la discipline sociologique, Nicole Ramognino nous offre une réflexion sur les formes symboliques dont le sociologue, entre autres, se fait l'utilisateur de par

la spécificité même de son *contrat*. Cette réflexion dans son caractère tant général que spécifique pose bien les tenants et enjeux d'une telle question. Général puisque référant de façon non-exclusive au problème du *traitement technique* des formes symboliques, mais aussi et surtout à celui de la *résolution de la question du sens*²⁶ que le sociologue est censé construire (Nicole Ramognino, 1989 : 83). C'est cette résolution qui pose *nécessairement le problème de la nature sociologique des dites formes symboliques et de leur articulation au social* (Nicole Ramognino, 1989 : 83).

Cependant, c'est dans son caractère spécifique que cette réflexion intéresse nos propos. La question du langage au sein d'une discipline telle que la sociologie, puisque soulevant - bien que non-exclusivement - la dimension méthodologique, renvoie aux divers aspects que recouvre la distanciation cognitive à effectuer dans tous les cas. Pour Nicole Ramognino, c'est à l'*errance cognitive du sociologue dans le cercle sujet-objet* qu'il est ici fait référence. C'est donc au fameux cercle herméneutique que s'adressent et nous renvoient cognition et, par contrecoup, formalisation. Inéluctablement, nous posons et reposons, en des mêmes termes pour en redéfinir, sous quelques propos et expressions que ce soit, le fondement qu'à juste titre Nicole Ramognino qualifie de

²⁶ Nous soulignons.

paradoxe, à savoir. la construction de sens sur des *éléments déjà pourvus de sens ou qui sont en eux-mêmes sens*. C'est ici que réside l'enjeu même de la légitimité de tout ce que l'on qualifie ou étiquette de *sociologique*. Et voilà posé l'essence du problème. à savoir, la spécificité même de la discipline sociologique, de cette *mise en forme définissant le travail du chercheur, la qualité du résultat et l'explication* (Gilles Houle, 1989 : 57). Cette spécificité pose aussi, et par contrecoup, le problème de l'autonomie de l'objet de la sociologie renvoyant au passage à effectuer dans tous les cas entre sens commun et formalisation, donc entre, d'une part, *modèle concret* de connaissance donnant sens à l'expérience immédiate et repérable dans le langage et, d'autre part, *modèle abstrait* de connaissance, résultat du travail explicite du chercheur dont *la visée est l'explication dans le meilleur des cas* (Gilles Gaston Granger, 1967 : 775-776).

Il ne s'agit plus en fait de savoir s'il faut décrire ou pas, la redécouverte dès lors obligée du sens commun, de cette forme première de connaissance, est justifiable d'une définition, d'une théorie de cette forme, i.e. d'une sociologie de la connaissance dont c'est l'objet et qui devient dès lors le passage obligé de toute sociologie. Cette sociologie de la connaissance pourrait se confondre avec ce que serait une épistémologie du sens commun dont la visée serait ici sociologique mais qui pourrait être psychologique, historique ou autre. (Gilles Houle, 1989 : 58)

La thèse à défendre, affirme Nicole Ramognino (1989), est celle de la mise en avant de la spécificité de l'objet social et des besoins d'une méthode sociologique. Cela revient donc à plaider en faveur de la rupture du cercle herméneutique, ce qui équivaut à plaider pour un déplacement de la base axiomatique de la sociologie, et qui plus est, d'une sociologie cognitive.

Les éléments de la base axiomatique sont d'ordre trois : on peut reconnaître des formes subjectives, des formes objectives, des formes sémiotiques. Le cercle herméneutique peut être brisé si l'on reconnaît au social ces trois formes et si l'on produit des modèles techniques ou formels pour en construire une observation contrôlée. (Nicole Ramognino, 1989 : 101-102)

C'est à ces formes sémiotiques et spécifiquement à leur nature cognitive qu'il convient, selon Nicole Ramognino, d'accorder le statut de *proposition descriptive particulière*. Dès lors, la rupture épistémologique à effectuer dans tous les cas vise, non plus l'interprétation, mais bien la description des *formes et fonctionnements internes des données* (Nicole Ramognino, 1989 : 102). Pour effectuer un tel déplacement, il faut d'emblée poser la relation *pratique sociale-observation* en termes de dédoublement désignant ainsi des *formes comportementales* et des *formes langagières* (Nicole Ramognino, 1989). Ce qui reviendrait à poser, en termes grangériens, l'existence d'une dualité *objectivité/signification* propre au phénomène humain, dualité renvoyant à la sphère de la

communication et par contrecoup à la sémiologie. la signification étant ce qui se rattache à l'expérience individuelle, donc, à la langue naturelle. L'insertion de cette *valeur* sémiotique fait de la sémiologie LA candidate en lice quant au statut d'outil méthodologique, voire même de méthode en regard de l'analyse des constructions en sciences humaines. L'attribution possible d'un tel statut à la sémiologie constitue le meilleur indicateur des nature et spécificité des données propres aux constructions scientifiques. Ces données font l'objet d'une représentation recouvrant un aspect essentiel en regard de la genèse de toute construction scientifique²⁷. Elles sont, en outre, des plus symboliques dans leur représentation initiale, que celle-ci soit une *représentation des faits* ou un *ensemble de propositions descriptives*. C'est là que réside la question de la rupture épistémologique au sens même où

en ce qui concerne les effets langagiers (...) le dédoublement de la pratique permet ce que nous appellerons "l'autonomisation des formes langagières et de leur fonctionnement", autonomisation, à la fois réelle et problématique dans la mesure où la forme langagière est constitutive de la pratique sociale, comme celle-ci l'est de ces formes. Si elle facilite le découpage sociologique des formes sociales, et si elle facilite la reconnaissance d'une spécificité du phénomène linguistique ou sémiotique, elle peut induire le chercheur en erreur s'il n'est pas sensible à la

²⁷ A ce propos voir Jean Claude Gardin (1987).

différence fondamentale entre formes et essence sociales.
(Nicole Ramognino, 1989 : 103)

Autonomisation des formes langagières - de leur fonctionnement -, relation formes langagières/pratique sociale et découpage sociologique des formes sociales. renvoient non seulement à une rupture épistémologique dont il faut procéder dans tous les cas, mais aussi à une épistémologie pratique à envisager au niveau analytique.

1.1.3 Analyse textuelle et fonctions symboliques

Tout est dans le regard, mais aussi dans le regardé pourrait-on dire. Les transformations observées sont celles d'un regard posé dans un premier temps sur l'observé, puis sur la relation entre l'observateur et l'observé, pour être enfin posé sur l'observateur lui-même. Le résultat n'est pas une sommation mais une mise en forme nouvelle de ces différents éléments, qui permet de poser le problème de l'objectivité dans les sciences humaines. (Houle, 1993 : 43)

C'est ici qu'il est fait référence et surtout appel à des opérations constitutives d'une démarche méthodologique dont l'enjeu, en regard de l'explication visée, serait celui d'une distanciation à envisager et dont il faut procéder dans tous les cas, d'une mise en place d'un contexte assurant une certaine objectivité.

La mise à jour des opérations mises en oeuvre dans une démarche méthodologique depuis la construction des bases de données et de connaissance jusqu'à l'explication

proprement dite par les inférences dès lors rendues possibles relève de l'analyse du travail de la schématisation scientifique. Cette perspective appelle une épistémologie pratique, du travail à se faire du point de vue des exigences théoriques et méthodologiques qu'il prétend satisfaire. (Houle, 1993 : 53)

D'orientation résolument appliquée, d'intentions normatives non déguisées (Gardin, 1987 : 83), une telle épistémologie est pratique²⁸ en ce qu'elle se définit sur une base des plus différentielles en regard de toute épistémologie propre aux philosophes dont l'essence est celle d'une orientation qualifiable, à la manière de Jean-Claude Gardin, de *résolument théorique*. Par ses fondements, l'épistémologie pratique en est une d'appréhension des *fondements conceptuels des constructions en sciences humaines*, et par voie de conséquence, une épistémologie de laquelle ne sont aucunement exclus les *systèmes symboliques* et les *opérations d'inférence*. Référant, de par leur spécificité respective, aux *systèmes de représentation*, d'une part, et aux passages des données initiales aux

²⁸ Gardin appelle "pratique" une épistémologie inséparable de l'exercice d'une activité scientifique particulière, spécialisée, inscrite dans un champ nécessairement limité, à la différence de l'épistémologie spéculative et générale des philosophes (...). Cette épistémologie pratique soulève des questions qui s'adressent aux spécialistes du domaine où elle choisit de s'exercer, c'est-à-dire à des praticiens de la recherche, comme son nom l'indique, plutôt qu'à des théoriciens généralistes. Voir Gardin (1993).

propositions finales de la construction, ceux-ci, puisque constitutifs de l'analyse des constructions spécifique à ce que serait une épistémologie pratique, sont les axes auxquels celle-ci est réduite.

Le passage des données initiales aux propositions finales est, pour Gardin, un passage dont la spécificité se résumerait en termes de *ré-écriture* suivant des opérations d'*inférence*.

Une façon commode de disséquer les constructions scientifiques consiste à mettre en évidence, d'une part, le système symbolique de représentation utilisé pour formuler les données de base, et d'autre part, les opérations de dérivation par lesquelles on passe de ces données premières aux conclusions. (Gardin. 1981 : 11)

Dès lors, quelle valeur accorder à un tel exercice de *ré-écriture*? Quelle valeur cognitive peut-on accorder au produit du traitement de l'information? Enfin, quel intérêt, en regard des opérations logiques, suscitent de tels exercices quant à la transcription des pratiques discursives?

Les relations les plus productives entre les termes d'un système sémiologique, naturel ou autre, ne sont-elles pas celles que l'on établit en formant avec ces termes des énoncés, des formules, des propositions, relations d'ordre logique ou syntaxique par conséquent, au lieu de l'ordre sémantique (...)? Et s'il en est ainsi, n'y a-t-il pas lieu de définir aussi la grammaire de nos systèmes de représentation, c'est-à-dire les moyens utilisés dans chacun d'eux pour construire des chaînes de symboles "bien formés". (Gardin. 1981 : 31-32)

Seule une réponse par la positive vaut en regard d'un tel questionnement relatif à ce que Gardin qualifie d'*objectif de l'analyse logiciste*, à savoir, la construction d'*outils propres à faciliter certaines opérations particulièrement lourdes dans certains domaines des sciences de l'homme* (Gardin 1981). De telles opérations renvoient à un exercice de réécriture, de *transcription de pratiques discursives* (Gardin 1987), à l'explicitation des bases de données, aux fondements de la construction et aux dérivations²⁹ successives menant aux propositions interprétatives.

S'il existe une théorie de l'analyse des textes (par les voies propres à l'intelligence artificielle), la conséquence est que nous devrions trouver dans celle-ci tout l'appareil méthodologique nécessaire à l'analyse des écrits de sciences humaines. La situation n'est pas tout à fait aussi belle. D'abord, les références à une théorie de l'analyse textuelle se sont faites rares au fur et à mesure que l'on mesurait les insuffisances manifestes, sur ce plan, de toute panoplie de schémas³⁰, grilles, réseaux ou autres "cadres" généraux destinés à l'organisation des connaissances. (Gardin, 1981 : 65)

La vertu dominante d'une analyse textuelle devrait être celle d'une explicitation de la *base conceptuelle*

²⁹ Ces dérivations sont, pour Gardin, constitutives et caractéristiques du système d'opérations logiques.

³⁰ Nous soulignons.

*interlinguale*³¹ qui fonde l'interprétation (Gardin, 1987). Sa caractéristique fondamentale, quant à ce que Gardin qualifie d'*analogie* à l'analyse des constructions, est celle d'un contrôle des *inférences*. La fécondité d'une telle *analogie* n'est, dans les faits, qu'une stérilité dont le principal intérêt est celui de la constitution de ce que nous pourrions qualifier de *système d'argumentation critique* quant à quelque tentative d'analyse des discours en sciences humaines. Stérilité dont la proclamation est fortement contingente au *caractère ad hoc des bases cognitives* (Gardin 1981) élaborées en regard de chaque application particulière, à la faible similarité de l'appareil formel des dites bases ainsi qu'à la spécificité fortement locale des règles d'inférence immergées par nécessité dans des *océans de considérations non seulement sémantiques, mais aussi bien pragmatiques* (Gardin 1981 : 66). Ne serait-ce pas là, bien plus qu'une stérilité, une mise à mort de quelque théorie générale dont il ne subsiste que quelques éclats après une telle *explosion*? De ces éclats, le postulat d'un *sens commun sous-jacent aux opérations discursives mobilisées dans des contextes de toutes sortes* (Gardin, 1981 : 66) en est un dont l'avenir semble des moins prometteurs puisque face à une difficulté, voire même à

³¹ Base conceptuelle caractéristique du passage du système sémiologique initial - de représentation - au système interprétatif. Cette base définit l'espace conceptuel propre à la construction.

une impossibilité de matérialisation du savoir de sens commun mobilisé dans des textes véritablement quelconques (Gardin. 1981 : 66) on privilégiera des sens éminemment particuliers.

Sous des prétextes chaque fois excellents - l'objectivité, la relativité, la scientificité - elles (ces trois voies³²) conduisent notre chercheur à "soustraire", en quelque sorte, la partie sémiologique de sa construction en confiant de façon plus ou moins avouée à un tiers le soin de lui fournir une quantification symbolique convenable des phénomènes qu'il étudie (...). Le paradoxe de cette stratégie est de considérer, fût-ce de façon inavouée, qu'il doit exister à priori une congruence (elle aussi naturelle³³) entre tel ou tel de ces systèmes pensés ou vécus comme universel, et les systèmes sémiologiques particuliers qui fondent les constructions de sciences humaines ou naturelles (c'est un retour à la caractéristique universelle, à ceci près que le rôle de la nature est ici tenu par l'homme, et que ce retour est paresseux, inarticulé, niais [...]). (Gardin. 1981 : 22)

Comment, dès lors, légitimer toute appréhension des opérations de la pensée (Borel, Grize et al., 1987) contingente à leur manifestation par des activités de

³² La première de ces trois voies est celle d'un passage de systèmes de dénomination artificiels à des terminologies spécialisées de liens des plus ténus avec la langue naturelle. La seconde est celle d'un relativisme culturel recherchant dans la langue des hommes que l'on étudie des catégories jugées plus pertinentes en regard de l'interprétation des produits de leur activité. La troisième des dites voies, est celle de l'usage d'un langage scientifique dans la constitution de certaines catégories d'observation.

³³ Nous soulignons.

discours? Comment? La réponse se retrouve dans les travaux consacrés à la logique naturelle et, spécifiquement dans ceux dont le propos est celui d'une possible science de l'argumentation³⁴ : en appréhendant de telles opérations de la pensée dans les argumentations dont sont constitutives les analogies, les exemples ainsi que les figures de rhétorique. Les auteurs se livreraient-ils, dans le cadre d'argumentations, à une quelconque explicitation des opérations logiques. de fait à une démystification du passage des données initiales aux propositions finales dont la spécificité, à défaut d'être *scientifique*, se voit parfois réduite à une prestidigitation, sinon perçue comme telle? Non, l'argumentation³⁵ est un discours *lato sensu* dont Jean Blaise Grize nous livre l'essence

Un discours peut-être conçu comme l'expression de certaines des représentations de son auteur; celles qu'il juge à propos de destiner à son auditoire. On peut ainsi dire que, dans une situation d'interlocution donnée,

³⁴ Travaux dont l'enjeu réside dans l'opposition entre domaine théorique, celui du savoir et de la démonstration, et domaine pratique, celui de l'idéologie et de l'argumentation. Opposition rendant impossible le rapport entre connaissance et action. A ce propos voir Marie-Jeanne Borel (1983).

³⁵ Discours, l'argumentation est à envisager comme un raisonnement, comme la présentation d'un ensemble d'arguments et suppose l'intervention d'une action (la présentation) et d'une *cible* (la personne à qui est faite cette présentation).

l'auteur propose à l'auditeur une schématisation de quelque réalité. (Borel, Grize, Miéville, 1983 : VII)

De cette acception transpire une distinction entre deux types de discours. discours pratiques - l'argumentation n'étant pas un discours spécialisé - et discours du savoir - *discours "théorétiques" réglés par la logique formelle* (Borel, 1983 : 4) -. Par cette caractéristique pratique, l'argumentation ne vise pas la vérité, mais elle est le lieu privilégié de ce que Marie Jeanne Borel qualifie de projection de l'action dans les *mécanismes du conditionnement et dans les stratégies du pouvoir*.

Pratique. l'argumentation ne laisse prise qu'à une pratique. Quelque science³⁶ que ce soit ne saurait traiter d'une *réalité dont le propre est d'être ouverte* (Borel, 1983 : 4) - une telle réalité étant définie en termes d'une *possible objection quant à l'argumentation, en termes de contre-discours* -: elle ne saurait traiter d'un *phénomène dont la spécificité première est celle d'une orientation par un projet d'action* (Borel, 1983 : 5). Cependant, une science de l'argumentation est envisageable en ce qu'elle ne reconduit aucunement quelque opposition que ce soit entre domaine théorique - du *savoir* - et domaine pratique - de l'idéologie et de l'argumentation -. Cette absence de reconduction donne prise à une

³⁶ L'objet de la science est ici conçu, par Borel, en termes de *général* et d'*invariant*.

compréhension du rapport entre *connaissance* et *action* puisque cette dernière, par processus mental, se défait de son caractère symbolique en regard même de ses objets (images, signes). *Action exécutée en pensée sur des objets symboliques*³⁷, elle n'est autre qu'une représentation. Statut des plus justifiables en regard de l'amplification du champ propre à l'action, amplification contingente au caractère même de l'objet, à savoir des *significations - produits d'actions-* opportunité offerte par le discours, témoin d'une *activité interprétative* (Borel 1983 : 46) dont il recèle le résultat mais aussi l'opération.

Le discours est un processus d'énonciation dans une langue, qui coordonne des contenus, c'est-à-dire pose, qualifie et relie entre eux les objets d'un univers de discours selon des procédures qui sont celles, générales, de la pensée verbale. (Borel, 1983 : 54)

De ce processus d'énonciation, la schématisation constitue, selon Borel, l'accès à quelque argumentation que ce soit et, conséquemment, au *mode de représentation d'éléments organisés d'un univers* (Borel, 1984 : 123).

La schématisation est propre à toute pensée verbale qui manifeste un certain développement des fonctions symboliques, ou de la représentation. (Borel, 1983 : 54)

³⁷ Piaget cité dans Marie Jeanne Borel (1983).

Par sa conception en termes de schématisation de toute réalité, par les opérations dont il est le lieu privilégié, le discours constitue l'objet même de la *logique naturelle*. *description logique des raisonnements conduits dans des situations naturelles de communication et dans des domaines non spécialisés* (Borel, 1983 : 53)³⁸.

1.2 Le discours politique, la connaissance et l'idéologie

Si pour mieux appréhender tout ce qui permet le fonctionnement du langage les linguistes se sont tournés vers les sociologues, les ethnométhodologues, les psychologues, les sociologues pour leur part, dans le prolongement de l'interactionnisme symbolique ou de la sociologie cognitive, se sont tournés vers la linguistique estimant que l'activité discursive est structurante du social
Nicole Ramognino et al.

³⁸ Pour plus de détails, nous vous renvoyons à l'annexe 1 portant sur la schématisation et les procédés discursifs.

1.2.1 Langage et discours

Dans un article consacré à une tentative de construction d'une *typologie des tendanciel discursifs*, Paul Laurendeau (1990) met de l'avant l'aspect prégnant que prend, à cet égard, la sphère du langage. Entreprise, nous dit Laurendeau, des plus ambitieuses et des plus complexes qu'il n'ait été donné à une discipline sémiologique, mais entreprise mettant de l'avant le rôle majeur de la tension *interne/externe* dans la détermination des tendanciel discursifs ainsi que l'utilité de l'*exploration de la question des types de textes*³⁹ (Laurendeau, 1990 : 132). En effet, il existe une telle chose que la *dialectique tendancielle*⁴⁰ se résumant au fait que les tendanciel discursifs peuvent être classés dans deux sortes de typologies différentes qu'il faudrait *compénétrer*, chacune des typologies restant, cependant, un *cadre fixe*. La première est qualifiée d'*intra-discursive*. Elle sera construite sur la base des *généralités caractérisant intimement le fonctionnement discursif*. La seconde est qualifiée d'*extra-discursive* au sens même où le discours ne doit, en aucun cas, être réifié

³⁹ Cette question est envisagée relativement à une approche pluridisciplinaire.

⁴⁰ Le concept de "tendanciel" est ici conçu comme la représentation dynamique de l'émergence d'une *contradiction dominante* toujours niée et renversée au fil du déroulement du discours.

en simple texte. De là toute l'importance, nous dit Laurendeau, du concept de *discours quotidien* introduit par Grize. C'est ici que réside le point de départ de l'élaboration d'une typologie externe des discours, et ce bien qu'il faille en procéder avec certaines précautions⁴¹. Autre point essentiel à considérer pour les besoins de la construction d'une typologie, la relation *tendanciels discursifs-praxis discursive*. Les relations du discours à lui-même, du discours aux instances énonciatives et du discours au référentiel⁴²

⁴¹ Grize définit le concept de *discours quotidien* par la satisfaction d'au moins l'une ou l'autre de ces conditions (non-indépendantes) :

- 1-Le discours s'adresse à un interlocuteur partiulier.
- 2-Il est engendré en situation.
- 3-C'est un discours d'action.
- 4-Il ne vise qu'une validité locale.

En posant - à titre d'aparté sur l'importante question des typologies externes - le "framework" général du discours quotidien (...), on peut déjà, nous dit Laurendeau, apporter des critiques. Le point (3) est peut-être un peu trop vague et le point (1) est sans doute une trace de la dérivation argumentative prise par une partie des travaux de la logique naturelle : il n'est pas assez explicite sur la dialectique interne de la co-énonciation (...) inhérente à toute *activité discursive*.

⁴² Ces trois dimensions, auxquelles il est ici fait référence, sont la dimension prédicative, la dimension énonciative et la dimension référentielle. La dimension prédicative est celle de la structuration ou de l'organisation des formes linguistiques. L'activité d'organisation formelle du discours, nous dit Laurendeau, NIE ses contraires et fait que le

sont à mettre en relation avec la sphère des tendanciels. Ainsi, toute tentative de détermination des tendanciels discursifs s'inscrit dans un rapport de *jonction dialectique avec les déterminismes internes à la praxis.*

Ces relation et jonction renvoient, bien évidemment, à la sphère du langage. *Praxis complexe*⁴³. le langage *apparaît fondamentalement comme une activité organisatrice/négatrice dans laquelle les rapports priment sur les états.* C'est à ce niveau que s'entremêlent les activités de *disposition, d'interaction* et de *représentation*⁴⁴. Ainsi entrevu ou conçu, tout discours est à *étudier* en tenant compte du contexte de construction et d'énonciation. donc, des déterminations socio-historiques qui l'engendrent.

Force est de constater que toute tentative de typologie des discours est un mouvement vers l'extra-discursif et

langage est aussi un peu une convention. L'énonciation est la dimension de l'interaction ou de la régulation entre énonciateurs. L'activité d'organisation intersubjective du discours NIE ses contraires et fait que le langage est aussi un peu une action. Certaines institutions ramènent l'énonciation à l'argumentation (Laurendeau 1990). La référenciation est, quant à elle, la dimension de la représentation des rapports aux objets du monde.

⁴³ Expression empruntée à Paul Laurendeau.

⁴⁴ Donc, les activités renvoyant à la disposition des formes linguistiques, à l'interaction des sujets énonciateurs, et à la représentation des objets du monde (Laurendeau 1990).

que la conception naïve d'une détermination strictement interne *stoppe* ce mouvement vers la socio-historicité à laquelle aucun discours n'échappe. Les critères internes caractérisant les discours n'en sont pas pour autant négligeables (...), mais il reste que le point de départ d'une réflexion sur les types de discours, c'est dans le monde de ceux qui les énoncent qu'il se trouve. Le fait est qu'il est possible de dégager des *généralisables* à propos de l'ancrage des discours en situation par des énonciateurs (...). (Laurendeau, 1990)

C'est à ce point que Laurendeau rejoint Granger, et c'est aussi à ce point que peuvent être et doivent être envisagés les rapprochements de la sémantique avec des disciplines extérieures à la linguistique. En effet, pour celui-ci, le langage est une *activité radicale* qui conditionne toute *connaissance objective* dont le contenu d'expérience est le corrélat - en ce qu'il n'est pas la marque d'une quelconque passivité d'un *sujet transcendantal*, mais bien d'un *travail*, d'une *activité* -. Pour Granger, ce contenu d'expérience désigne les limites actuelles de la formulation et rappelle que celle-ci n'est jamais que le moment *abstrait*, la *négativité inéluctable* d'une pratique visant à *objectiver l'expérience* (Granger, 1988 : 113). C'est à cette expérience qu'il convient d'accorder la plus grande importance puisqu'elle constitue - tout en renvoyant à la distinction *langues naturelles/langues formelles* - la garantie formelle de l'appréhension de

la signification⁴⁵ au sens grangérien du terme. Le lien est ainsi posé entre langage et cognition, donc entre construction de signification et connaissance.

1.2.2 Discours et connaissance

Si l'on veut se situer dans une perspective résolument dynamique, il faut effectivement explorer systématiquement les intrications stratégiques entre la cognition et le langage, entre les différents types d'argumentations qu'à chaque fois un sujet va avancer pour construire des connaissances et les formes discursives et énonciatives qu'il va employer pour ce faire. (...) pour la compréhension des mécanismes opératoires de construction de sens, il faut nécessairement se situer à un niveau "métadiscursif", en tenant compte bien sûr des conditions lexicales, syntaxiques et contextuelles des discours, mais transcendant ces mêmes conditions sous la forme d'une théorisation des types d'opérations prédicatives et cognitives, repérables en tant que marques énonciatives, dans l'activité langagière quotidienne. (Vignaux et Fall, 1990 : 35)

Le discours, nous dit Guespin (1971) est une action, une conduite sociale. Il renvoie donc aux régulations des interactions entre individus. Dès lors, les

⁴⁵ Comme nous l'avons souligné précédemment, c'est l'expérience vécue qui différencie langues formelles et langues naturelles au sens où les premières ignorent ce que Granger qualifie de "symboles d'embrayage" sur une telle expérience. Ces symboles, puisque "constitutifs" des langues naturelles, garantissent la présence - au sein de celles-ci - de la signification au sens grangérien du terme (allusions au résidu résultant de la transformation de l'unité d'expérience en unité d'une structure).

fonctions de *communication* et de *représentation* y sont impliquées. Bien évidemment, il ne s'agit pas là de la seule implication; puisqu'il est question de communication, il sera alors aussi question de pensée, plus précisément d'activités de pensée, de langage et de connaissance. Le langage, système symbolique des plus perfectionnés, trouve sa fonction essentielle dans la communication et dans le traitement d'une information. Les interactions rendues possibles par le langage sont aussi une condition de sa structuration, prenons pour preuve, nous dit Borel (1983 : 35), la *formation des compétences de communication et leur diversification dans la vie sociale des individus*. Ce qui fait du langage un instrument dont la neutralité n'est plus et n'a jamais été puisqu'il est et doit être conçu comme un des supports de l'action, son milieu et une condition de cette même action. De celle-ci, la portée est considérablement étendue par le biais du langage, tout comme l'est celle de la pensée. L'instrument? Le signe verbal. C'est par lui que sont *signifiées les réalités matériellement insaisissables ou inévitablement singulières* (Borel : 1983); ce qui n'est possible que par la concession d'une autonomie à la représentation. C'est par le langage qu'existe cette autonomie; par ce moyen et objet de connaissance dont les conceptions en fonction de la pensée divergent et se dispersent entre le langage comme savoir et le langage comme activité (Apothéloz, Borel, Péquegnat, 1984). Dans le premier des cas, l'accent est mis sur

la fonction représentative ou informative du langage. et ce aux dépens de la fonction de communication. Dans le second des cas, la langue est conçue en termes de sous-système d'un complexe plus vaste : l'ensemble des systèmes d'interaction cognitive et sociale dans lesquels intervient le langage. Il s'agit là d'un aveu de renoncement à la réduction de la langue à un pur système formel et, dans un même temps, de l'affirmation de l'attribution à cette même langue, d'un statut d'*instrument "hautement adapté" à la communication et à l'interaction* (Apothéloz, Borel, Péquegnat, 1984 : 9). C'est au sein même de ce lien entre discours et pensée que se situe la place à donner à la connaissance. C'est dans les activités de pensée que la connaissance prend forme. Mais allons plus loin, c'est aussi là qu'elle prend *des formes* (Apothéloz, Borel, Péquegnat, 1984).

Les "formes" de connaissance ne sont ni celles de l'objet ni celles du sujet, mais résultent des interactions entre monde et pensée (...). Aussi toute forme est-elle simultanément forme d'un certain contenu (car une connaissance porte sur un domaine auquel elle réfère) et forme de certaines activités (une connaissance opère sur ce domaine, elle l'organise et l'utilise). (Apothéloz, Borel, Péquegnat, 1984 : 4)

Toute forme est donc le produit d'une construction, d'une organisation de signes verbaux *portant la marque d'une activité* (borel, 1983 : 41). N'est-ce pas là la définition de ce que serait le *discours*?

Le discours est, nous dit Borel (1983), l'*unité supérieure à la phrase*, il existe aussitôt que la

présence de l'énonciateur se marque dans l'énoncé et qu'un système de repères des temps, des lieux et des modes de la parole s'organise autour de lui. Borel précisera. en outre, que dans la tradition philosophique il est la pensée médiate qui se déplace de jugement en jugement, dont la logique a. de tout temps. analysé les règles et discuté de leur portée dans la connaissance. Il est indice d'une existence subjective qui organise le monde en se l'appropriant. il est l'exposé d'un savoir. partout présent dans la vie sociale. Pour Apothéloz. Borel et péquegnat (1984), il est à la fois instance de langage et mise en acte de la langue. Pour Guespin (1971). il prend figure d'énoncé émis à partir de conditions de production données. A découvrir. ce processus de production est ce qui constitue l'énoncé en tant que discours. Lieu privilégié de l'utilisation de signes verbaux, le discours est à analyser du point de vue de la cognition. des opérations sémantiques à chaque fois impliquées (Vignaux. Fall. 1990 : 33). de la construction des significations par les activités de langage.

1.2.3 Le discours politique et l'idéologique

A la suite de Slatka. Guespin (1971) dira de l'idéologie qu'elle est un processus de communication implicite, un rapport imaginaire à des rapports réels. Elle est l'expérience sociale du sujet. A la suite de

F. Rossi-Landi évoquant la structure du discours, le même Guespin dira à son propos qu'elle est *idéologisée comme produit et idéologisante comme instrument*.

Dans le même ordre d'idée, Eliseo Veron dira de la notion d'idéologie qu'elle *présuppose la visée unitaire d'un ensemble de phénomènes extrêmement hétérogènes: qu'elle se réfère à des processus qui traversent les différents niveaux d'une formation sociale*. Elle n'est pas un ensemble d'éléments produits dans la société; elle est *un ensemble de règles de production, un système (fini) de règles sémantiques pour produire un nombre infini de messages* (Veron, 1973 : 53). elle désigne une *compétence sociale*. Cette notion concerne des *systèmes d'opérations d'investissement du sens dans les matières signifiantes* (Veron, 1973). C'est pour cette raison, dira Veron, que l'idéologie n'est pas de l'ordre du contenu. Cette proposition n'équivaut pas à l'affirmation de l'impossible manifestation d'un système idéologique sur le plan du contenu. Le cas échéant, cette manifestation sera *partielle*. C'est, selon Veron, le cas du discours politique.

Dans ce même article consacré à l'idéologie comme production de sens ainsi qu'à l'aspect méthodologique propre à l'analyse à effectuer, Veron met l'accent sur l'évolution⁴⁶ dans, entre autres, deux domaines, ceux de la linguistique et de la sémiologie. A partir de

⁴⁶ Il s'agit là d'une évolution marquant les développements propres à la période de parution de l'article (1973).

cette évolution. une conjonction est possiblement envisagée. ce qui ouvre le champ de recherches sur *l'idéologie-dans-les-discours*⁴⁷.

Dans un article consacré à l'analyse des idéologies, Jean-Jacques Nattiez rejoint cette proposition, et par le fait même celle d'un Granger ou d'un Gardin, au sens où il dira que *le champ idéologique présente la même difficulté que les autres domaines des sciences de l'homme : il se donne à l'observateur déjà chargé de significations* (Nattiez, 1973 : 76). Puisqu'il y a significations, le problème de l'analyse des idéologies, dira Nattiez, relève d'une sémiologie⁴⁸.

Dans un ouvrage collectif intitulé *La politique s'affiche - Les affiches de la politique* (1991), la question de *la possibilité d'un champ politique et des rapports sociaux qui s'y nouent* est abordée, sans pour autant que l'enjeu en soit celui de la signification sociologique ou encore celui du sens politique. C'est ce qui conduit les auteurs à poser, entre autres hypothèses, celle à l'effet que *les acteurs sociaux "réaliseraient" une in-formation politique/culturelle dans leurs pratiques*. C'est dans ses *matérialisations* que cette même *in-formation* serait observable, c'est-à-dire au niveau *des votes, émission/réception des affiches ou des autres formes de communication*

⁴⁷ Expression empruntée à Eliseo Veron.

⁴⁸ A ce propos voir les points 1.1 et 1.1.1 du présent chapitre.

*politique*⁴⁹. A analyser, ces *univers construits* sont des *formes de connaissance* à déconstruire en leurs *constituants fondateurs*. C'est-à-dire, *d'une part, les ontologies sociales et politiques exposées comme mondes ou univers objectifs (mais construits et donc objectivés) et d'autre part, les positions subjectives offertes aux interactants de la communication* (Ramognino, Vion, Verges, et al., 1991 : 8).

C'est la complexité du rapport entre le discours et le contexte socio-politique, nous dit Danielle Forget (1990), qui doit guider l'analyse de tels textes. C'est à l'articulation entre l'idéologique et le discursif que renvoie une telle complexité. Concevoir le contexte politique comme *un simple extérieur du discours* conduit toute analyse à l'échec, et tout particulièrement, précise Danielle Forget, en ce qui concerne la saisie d'une dimension inséparable des discours la véhiculant et la contruisant de façon privilégiée : l'idéologique. Ainsi, l'étude du discours politique doit tenir compte du contexte politique.

(...) la pratique discursive en tant qu'elle **manifeste et construit l'identité des participants** (l'identification politique et idéologique [...]). leur prise de position, et qu'elle vise certains effets, s'étend à tous les niveaux du texte et ne privilégie pas une construction unique. Pour cette raison, l'analyste n'a pas à sélectionner une catégorie seulement, qu'elle soit lexicale ou syntaxique (...): au contraire il a tout intérêt à faire intervenir, dans la mesure du possible,

⁴⁹ Nous soulignons.

un grand nombre de constructions pouvant caractériser la pratique discursive. Il s'agit d'un travail linguistique sur le texte, sur sa "matérialité", mais qui (...) ne s'amorce pas à partir d'une catégorie linguistique stable. C'est en correspondance avec l'objectif général de la recherche, qui peut trouver une formulation issue de la sociologie, de l'histoire, de l'anthropologie, que doit s'établir la pertinence des constructions, des catégories linguistiques. (Forget, 1990 : 143)

C'est, nous dit Forget, par une mise en correspondance étroite des différents niveaux linguistiques que les propositions extraites de la structure⁵⁰ seront délimitées.

C'est dans cette même voie que se situe Nattiez lorsqu'il pose l'énoncé politique en termes de manifestation d'une idéologie. *L'énoncé politique n'est pas l'idéologie* (Nattiez, 1973 : 81). Cette affirmation le conduit à poser que le problème de l'idéologie n'est pas d'ordre linguistique: *il n'existe pas de méthodes linguistiques pour saisir un phénomène qui n'est pas de l'ordre du discours* (Nattiez, 1973 : 81).

Les phénomènes idéologiques se répartissent en deux ensembles : d'une part les *traits sémantiques idéologiques* qu'il faut reconstituer à partir des énoncés dans lesquels on décèle l'influence ou la marque d'une idéologie, et qui constituent un *système de pensée*; d'autre part, les conditions de formation et

⁵⁰ Ces niveaux linguistiques sont les niveaux lexical, syntaxique, sémantique et pragmatique. Les propositions auxquelles il est, ici, fait référence, prennent, selon Forget, la forme d'inférences.

d'interprétation d'un système idéologique.(Nattiez, 1973 : 82)

*Utilisation linguistique ou exégèse sociologique?*⁵¹. A propos de ces ensembles Nattiez dira que seul le premier paraît relever du travail du sémiologue. le second appartient. quant à lui. au domaine du sociologue. de l'historien ou du philosophe.

Ainsi posée, cette distinction renvoie à un questionnement que Nattiez exprime fort bien en ces termes : *il s'agit seulement de savoir si l'on se résigne à l'engluement dans la signification. ou si l'on tente d'asseoir l'exégèse sur un minimum de formalisation.* Dès lors. cette distinction renvoie au problème épistémologique fondamental de la sémiologie, que Nattiez résume en ces termes : *herméneutique ou formalisme ?* .

A ce type de questions. Nattiez répond en envisageant les possibilités d'une *analyse empirique* des systèmes idéologiques. Elle sera. à la suite des Granger. Slatka, ou encore Gardin. sémiologique à la condition de ne pas donner à "sémiologie" une connotation linguistique⁵².

⁵¹ Expression empruntée à Nattiez (1973).

⁵² La seule analogie que pose Nattiez entre cette démarche et les méthodes linguistiques. s'établit-nous dit-il - avec la phonologie comme organisation combinatoire des phénomènes décrits par leurs traits pertinents (Nattiez, 1973 : 82).

L'une des difficultés essentielles de l'analyse habituelle des idéologies, réside dans la *confusion* entre l'opération de *repérage* des éléments constitutifs d'une idéologie et leur *interprétation*, ce qui revient, du reste, à confondre l'opération de sélection des items faisant l'objet d'une théorie, et la structuration de ce qui est dit de ces items. Si précisément, l'analyse des idéologies a un caractère idéologique (vs scientifique), c'est précisément parce que les items sont choisis en *fonction* des interprétations. Or, un principe élémentaire de toute démarche rigoureuse est de ne pas sélectionner a *priori* les éléments pertinents pour rendre compte d'un domaine. (Nattiez, 1973 : 82)

1.3 L'économique et le discours politique : hypothèses

Dans l'article intitulé *stratégies économiques et développement industriel : l'émergence de Forano*, Jacques Hamel, Gilles Houle et Paul Sabourin posent la notion d'*économique* et, par contrecoup celle de la *rationalité économique* dans leur rapport avec la notion de *politique*. Sortant des *schémas habituels* explicatifs de la structure économique québécoise⁵³, les auteurs se tournent vers la *rationalité sociale au fondement d'une réalité économique*. Cette rationalité sociale ne saurait s'expliquer, toujours selon Hamel, Houle et Sabourin, autrement que *dans l'histoire de son émergence et de sa transformation*. Il s'agit là d'une

⁵³ Schémas expliquant *la structure économique québécoise par référence à la structure ontarienne ou canadienne, ou encore au développement de l'économie américaine; par une domination extérieure ou encore par la culture*. (Hamel, Houle, Sabourin, 1984 : 191)

rationalité économique qui ne s'explique que par ses fondements politiques et culturels, tant il est vrai que pour faire de l'économie. encore faut-il savoir ce que c'est et être aux bonnes places, c'est-à-dire dans une structure de classes dont l'histoire est aussi celle de sa transformation (Hamel. Houle. Sabourin. 1984 : 191).

Jusqu'alors confondues, les réalités économiques, politiques et culturelles, sont, nous disent-ils, à poser dans leur différenciation, pour que leur transformation soit mise en lumière.

C'est sur cette *réalité économique* que porte notre intérêt et. à la suite de Hamel. Houle et Sabourin. sur son émergence et sa transformation.

Dans un article consacré à *l'interpellation des sociologies par les sémiotiques*, Turmel et Gazabon effectuent une analyse sémiotique d'un discours social. nous renvoyant ainsi. par le fait même. à la question du symbolique. C'est cette fonction symbolique. nous disent-ils. qui a trait à la mise en oeuvre d'une *intelligibilité du monde physique et social*. L'intelligibilité renvoyant. quant à elle. à un *rapport cognitif du monde* (Turmel. Gazabon. 1993 : 139). C'est là que le langage prend sa fonction de médiateur. au sens même où

L'acteur social ne transforme pas directement le monde physique et matériel pour sa subsistance: il y interpose la médiation de l'outil, que ce soit la mailloche du

néanderthal ou l'ordinateur du moderne. De même, l'acteur ne fait pas que réagir passivement aux stimuli de l'univers environnant; il y interpose la médiation de la parole. (Turmel, Gazabon, 1993 : 139-140)

Compétence acquise progressivement, cette intelligibilité est mise en oeuvre par l'outil médiateur qu'est la parole et c'est aussi par son existence qu'elle s'explique : sollicité par une situation sociale, l'acteur ne réagira pas en pur automate et mettra en oeuvre son intelligibilité. Il effectuera des opérations, nous disent Turmel et Gazabon, il produira *des solutions à partir des signes (mot, objet, etc.) qu'il lit dans cette situation.* Présupposant *la mise en oeuvre d'un cadrage cognitif socialisé, tout aussi bien qu'une structuration socialisée des pulsions*⁵⁴, la conduite de l'acteur en situation renvoie à cette intelligibilité au sens même où cette dernière opère à travers un tel cadrage tel qu'*acquis et partagé au sein d'une communauté.* C'est dans *des formes sociales relativement autonomes* (Turmel, Gazabon, 1993 : 140) que se manifeste cette intelligibilité, donc dans, *entre autres, des paroles, des objets, des relations, des événements, la conduite d'autrui* (Turmel, Gazabon, 1993 : 140). Dès lors, l'étude du discours ouvre, selon Turmel et Gazabon, *la voie à l'analyse de la construction du réel et du*

⁵⁴ Veron cité par Turmel et Gazabon (1993).

fonctionnement de la société chez un acteur social en situation (1993 : 140).

A analyser, le discours, qu'il se présente - entre autres formes - sous celle de *bilans et perspectives de groupe*, tel que c'est le cas pour Turmel et Gazabon, ou encore sous celle de *rapports*, citons entre autres travaux ceux de Pascale Delfosse consacrés à l'analyse sémiotique de documents de nature idéologique⁵⁵. (le discours) est une construction du réel. Il est à analyser afin que se fasse *la saisie de l'action sociale* dans sa fonction symbolique sans que pour cela soit délaissé le cadre cognitif: l'action sociale ayant trait à *l'ensemble des activités sociales fondées sur une fonction symbolique qui se réalise sous des formes communautaires de solidarité* (Turmel. Gazabon. 1993 : 142).

Hypothèses

Ainsi, l'accès au réel social au centre de nos propos, se donnerait à nous sous la forme d'un discours politique, construction du réel *lestée du poids du symbolique et de façon générale, du culturel* (Turmel, Gazabon, 1993 : 139). En ce sens, les activités sont à rattacher aux matérialités dans lesquelles elles se traduisent, de fait, aux discours les *accompagnant*. Il

⁵⁵ Voir Pascale Delfosse. *Une idéologie patronale - essai d'analyse sémiotique*. Paris, Didier, 1974.

s'agit là de *formes sociales* renvoyant à des *découpages de la pratique sociale* (Nicole Ramognino, 1975 : 4).

L'émergence d'une réalité économique serait, dès lors, à observer dans l'ordre même des formes sociales la matérialisant et la construisant. Le discours nous semble être la forme sociale à privilégier⁵⁶. C'est dans le discours que sont construites les nouvelles activités, donc les nouveaux *rappports au monde*, ces dernières étant *basées sur une symbolique et sur des pratiques émergentes* (Turmel, Gazabon, 1993 : 138).

A observer dans l'ordre même des rapports mis en place par l'émergence de cette réalité, celle-ci serait à rechercher au sein des discours qui la construisent: pour nos besoins, les discours patronaux et syndicaux ont été privilégiés puisque sont ici impliqués les rapports de production que sont les rapports *capital/travail*.

Ainsi posé notre objectif nous renvoie à un rapport particulier et à l'évolution de celui-ci. Evolution dont le caractère idéologique ne peut, en aucun cas, être contourné. Pour *preuve* ou pour *témoignage*, nous nous permettons de faire référence à deux ouvrages particuliers, le premier intitulé *L'idéologie libérale* et le second *Capital et travail - La collaboration de classes dans le mouvement syndical*.

⁵⁶ A ce propos, voir - entre autres - la partie du présent chapitre intitulée *Discours et connaissance*.

Dans un ouvrage consacré au libéralisme du XVIIIe. André Vachet en fait l'étude en plaçant sur un continuum la philosophie et l'économie politique en formation, cette *science naissante*⁵⁷ qu'est l'économie et ses propres conditions économiques. Bien qu'il faille, selon Vachet, *rechercher les origines du libéralisme parmi les matériaux qu'offrent l'achèvement et la décomposition de l'univers social et intellectuel du Moyen Age*, il ne lui semble pas opportun de reprendre la description de l'éclatement de la société médiévale et de la naissance de la société moderne (Vachet, 1970 : 33). C'est en ces termes qu'il introduira la nécessité de référer à l'idéologie et le rapport entre connaissance et idéologie puisqu'il suffit, pour Vachet, de dégager la signification idéologique de ces mouvements et des phénomènes qui les engendrent⁵⁸. Ces phénomènes se posent comme autant de *facteurs qui font passer d'une société à une autre, d'un monde idéologique à un autre* (Vachet, 1970 : 33). Divers et isolés en apparence, ces phénomènes relèvent

⁵⁷ Expression empruntée à Vachet.

⁵⁸ Ces phénomènes sont ceux de l'introduction, à la fin du Moyen Age, d'une économie de marché; de l'implantation de types sociaux originaux (le commerçant aventurier, puis l'artisan, l'urbain); du développement de nouveaux éléments dans l'organisation sociale (renaissance des villes, système des franchises et des corporations); de la modernisation accélérée par l'invention de techniques transformant les conditions de la vie en faisant l'économie des énergies humaines.

d'une *unité profonde* puisqu'ils *concourent à établir un réaménagement des forces sociales*. Comprendre ces transformations c'est être *prêt à pénétrer les significations de la société libérale et de son idéologie* (Vachet, 1970 : 34).

Pour Victor Levant, auteur de l'ouvrage intitulé *Capital et travail - La collaboration de classes dans le mouvement syndical* (1978) les travaux consacrés au syndicalisme de boutique⁵⁹, bien que rares, accusent les deux mêmes faiblesses : une *confusion entre la forme et l'essence du syndicalisme de boutique* et une *méconnaissance du concept de domination idéologique*. Pour Levant, il est *indéniable que les associations créées, financées et dirigées directement par les employeurs soient des syndicats de boutique* (1978 : 12). Il s'agit là d'une *forme de syndicat* dont la naissance s'est effectuée à une période donnée de l'histoire de la société capitaliste et dont l'existence ne fut que très brève. Selon Levant, cette forme de syndicat n'a été créée que pour *répondre à de*

⁵⁹ Ce syndicat a, selon Levant, vu le jour à l'époque de la première guerre mondiale. Il s'agissait d'un syndicat dont la *philosophie de base identifiait les intérêts du Travail à ceux du Capital* et postulait que *les problèmes industriels provenaient d'un relâchement des liens personnels entre patrons et salariés*. Levant dira que *but avoué du syndicat de boutique, ou du Régime de représentation de l'employé (nom sous lequel il fut connu) était donc de resserrer ces liens personnels* (Levant, 1978 : 19).

nouvelles conditions nées des transformations socio-économiques et politiques (1978 : 12). Ces transformations sont celles du développement du capitalisme monopoliste, de l'essor de l'Etat libéral et de l'apparition de l'impérialisme. C'est d'ailleurs la propagation de la vision du monde capitaliste au sein des classes laborieuses qui fut à la base. toujours selon Levant, du développement et de l'extension du syndicat de boutique. Il s'agissait de diffuser et d'institutionnaliser, au sein même de ces classes, l'idéologie religieuse et la philosophie libérale de collaboration de classes sous les formes du syndicalisme catholique et d'affaires (Levant, 1978 : 13). Domination idéologique, dira-t-il, qui fut renforcée par le développement d'une législation ouvrière assurant la collaboration de classes et par la propagation de la conception juridique du syndicalisme de boutique⁶⁰. Ce sont là des éléments qui l'ont conduit Levant à mener l'étude de la naissance du syndicalisme de boutique selon, entre autres, les conditions inhérentes à son implantation, et selon ses justifications idéologiques ainsi que ses effets pratiques dans la cause de la libération du Travail (Levant, 1978 : 13). Ce type de syndicalisme, niant l'existence de conflits d'intérêts réels, met de l'avant une vision particulière du monde où les

⁶⁰ Cette conception juridique n'était, selon Levant, qu'une *mystification* visant à *camoufler la nature de classe du syndicat bona fide*.

*détenteurs du capital*⁶¹ et ceux qui vendent leur force de travail sont vus comme des partenaires dans une entreprise sociale marquée par l'harmonie et par un progrès égal pour les deux parties. C'est ce qui fera dire à Levant que la législation du travail de notre pays concoure à conférer à ce modèle idéologique *partial*⁶² toute la légitimité de l'Etat.

Dans notre cas, l'émergence d'une réalité économique serait à observer dans l'ordre même du rapport *capital-travail*. Il s'agit là d'un rapport de production dont l'appréhension passe par la mesure de son évolution idéologique, de sa *construction* idéologique, ou pour le dire à la manière de Vachet, de sa *signification idéologique*.

S'intéressant aux affiches de la politique conçues comme *récit du social*, comme *forme sémiologique de communication politique*, les auteurs de *La politique s'affiche* (1991) précisent qu'à la base même de ces travaux, le questionnement qui s'imposait était celui de la pertinence de la Communication Politique quant à la *construction du politique comme objet sociologique* et aussi celui de la pertinence, au sein d'une étude de la Communication Politique, de l'affiche comme médium de communication. Un tel questionnement renvoie, selon

⁶¹ Expression empruntée à Levant.

⁶² Expression empruntée à Levant.

les auteurs, à la pertinence du politique comme objet sociologique mais aussi et surtout à une délimitation du champ politique. Champ d'intervention spécialisée ainsi dénomé, le politique, est un découpage déjà donné dans la pratique sociale nous semblant conforme à l'expérience sociale - au vécu - que nous avons de ce champ (1991 : 11).

Le questionnement qui, dans notre cas tient lieu de pari méthodologique, se pose en termes de pertinence du discours politique quant à la construction de l'économique comme objet sociologique.

La communication politique n'agit-elle pas, selon Nicole Ramognino (1991 : 191), pour contourner ou révéler l'être du politique? N'est-elle pas un phénomène social à part entière en tant que construction d'un monde? Ne pose-t-elle pas toute relation comme négociation de pouvoir, et n'est-elle pas aussi, en ce sens, un acte?

N'avons-nous pas atteint, aux dires de J. Donzelot⁶³, un point de non-retour de notre histoire au sens où

[s'est produite] la naissance d'une nouvelle forme de social, dans lequel le pouvoir qualifie moins des personnes ou des groupes que la relation sociale elle-même, qui nécessiterait implication et négociation permanente, vérité enfin reconnue du politique. (Nicole Ramognino, 1991 : 198)

⁶³ Cité dans Nicole Ramognino, Robert Vion, Pierre Vergès et al. (1991).

Voilà énoncé dans le détail notre *contrat* pour les pages à venir.

Chapitre 2
Modalités de constitution et d'élaboration
du corpus

Les produits de la peinture sont comme s'ils étaient vivants: mais pose-leur une question, ils gardent gravement le silence. Il en est de même des discours écrits. On pourrait croire qu'ils parlent en personnes intelligentes, mais demande-leur de t'expliquer ce qu'ils disent, ils ne répondront qu'une chose, toujours la même. Une fois écrit, le discours roule partout et passe indifféremment dans les mains des connaisseurs et dans celles des profanes, et il ne sait pas distinguer à qui il faut, à qui il ne faut pas parler. S'il se voit méprisé ou injurié injustement, il a toujours besoin du secours de son père: car il n'est pas capable de repousser une attaque et de se défendre lui-même. Platon

2.1 Textualité et axes de constitution du corpus

Dans sa forme écrite, le discours prend une certaine autonomie si on le compare à l'oralité du mythe. Abolie, l'interaction entre énonciation et réception se transforme en dissociation. Une telle autonomisation a des conséquences, nous dit Dominique Maingueneau (1992: 115), sur le plan de l'organisation tant du pouvoir que des connaissances : constitution d'un corps de scribes, possibilité de spatialiser le savoir, de stabiliser le texte, de le conserver, de l'appréhender globalement et de le manipuler, nécessité d'une

herméneutique et d'un corps d'interprètes légitimes pour contrôler sa lecture. Extirpée de ce que Maingueneau qualifie de territoire naturel, la parole figée par l'écriture est à concevoir en rapport étroit avec la paternité de l'énonciation.

Il faut réagir contre une interprétation réductrice qui voudrait instituer les échanges oraux en norme unique de tout exercice du discours. On posera au contraire production écrite et production orale comme deux régimes distincts de l'énonciation, sans subordination de l'un à l'autre. (Maingueneau, 1992 : 116)

Cette réaction passe et s'exprime par le détour ethnolinguistique qu'a pris l'analyse du discours, rejetant ainsi hors de sa sphère toute conception *représentationniste* du texte, toute perspective macrosociologique et toute approche à tendance herméneutique. Ce détour met de l'avant, tout en l'impliquant, la nécessité d'envisager des "axes" pour la constitution, la conception et l'analyse de tout corpus. Ces axes sont, en fait, des problématiques permettant une conception de tout discours en vue de l'analyse. Ainsi, pour Maingueneau, *l'autorité*, *l'immédiateté*, les *rituels* et la *mémoire*, semblent constituer de tels axes. La notion d'*autorité* est celle du droit de reconnaissance de production de l'énonciation au sujet qui en est l'auteur. La question soulevée par *l'autorité* est celle de l'accessibilité du texte. Il est, ici, postulé que ce dernier n'est accessible que rapporté à une source légitimante, les

énonciations écrites ayant une "force" et étant portées par des stratégies de maintien ou de transformation des rapports d'autorité dans le champ concerné (Maingueneau, 1992 : 118).

Les recherches en pragmatique ont eu le grand mérite de montrer que le dire et la légitimation du dire sont inséparables, que la négociation du droit à la parole se trouve au coeur de l'énonciation. La déontologie langagière est elle-même solidaire d'une distribution des statuts et du charisme verbal au sein de la communauté. (Maingueneau, 1992 : 118)

Deuxième axe, celui de l'*immédiateté*, ou encore celui de l'attribution aux textes d'une *voix spécifique*, d'une *vocalité* (Maingueneau, 1992 : 118). Il s'agit bien là de la brèche qui laisse prise à une *ethnologisation* de l'écrit¹, et qui fait, comme le précise Maingueneau, de cette voix tout autre chose qu'un simple *écho* d'une oralité qui, elle, serait vivante.

A considérer comme *unité pertinente*, la notion de *rituel énonciatif* pose le rapport entre texte et "circonstances" d'énonciation. Est alors posé le rapport entre texte et *statut des participants, moment*.

¹ Bien que l'"immédiateté" des énoncés utilisés par les ethnologues semble a priori peu compatible avec la distance essentielle qu'implique l'écrit, l'immédiateté ne doit pas être conçue en termes "de corps physiquement en présence", ni en termes de "la voix qui porte à courte distance" et encore moins de "l'orateur dont on perçoit les gestes" (Maingueneau, 1992 : 118).

lieu et mode d'énonciation légitimes.

Le texte n'est pas appréhendé comme l'"expression" d'activités muettes placées en amont de lui, mais devient partie prenante d'une pratique qui constitue tout à la fois une dimension du fonctionnement d'un groupe social et son ciment. La mise en scène de l'évènement de parole consolide ou modifie l'espace social, le discours possède un pouvoir d'organisation des hommes. On passe ainsi d'une vision "métaphorique" du discours (représentation d'une réalité extérieure) à une vision plus "métonymique", celle d'une activité discursive prise dans le réseau de pratiques qu'elle est censée "exprimer". (Maingueneau, 1992 : 119)

Inséparable des *circonstances* d'énonciation, le texte l'est aussi d'une *mémoire*, entre autres raisons, par le fait même qu'il suppose une *filiation légitimante*.

Nul besoin de revenir aux sociétés primitives pour comprendre que la collectivité gère un trésor d'énoncés, que chaque énonciation écrite redistribue, fût-ce de manière infime, la configuration dont elle émerge, que chaque genre de discours se caractérise aussi par le type d'intertextualité qu'il implique. Le travail de la mémoire engage ni plus ni moins que la constitution de l'identité discursive. (Maingueneau, 1992 : 119)

Ces axes ou problématiques ainsi posés, l'*ethnolinguistique de l'écrit* que propose Maingueneau se distancie de l'*analyse idéologique*, donc d'une interprétation des contenus les rapportant à une prise de position politique, à une lutte pour le pouvoir. Elle se distancie aussi d'une *analyse stylistique*, donc d'une conception des corpus en termes de résultat d'un ensemble de procédés, de moyens d'expression qui

correspondent à une certaine fonction communicative, elle-même liée à une typologie des discours; dans une telle situation d'énonciation, on efface les marques de subjectivité, on use de tels temps verbaux, etc. Bien que légitimes, ces deux approches ne prennent pas pleinement en charge la textualité, l'une y voit l'expression d'une revendication sociale, l'autre une structure linguistique cohérente (Maingueneau, 1992 : 114). Mais notre besoin est celui d'une démarche assumant l'intrication dans le texte d'une manière de dire et de rapports de pouvoir, la réversibilité foncière du texte et du contexte. Il s'agit-là, précise Maingueneau, d'une "zone d'échange" que le terme d'*ethnolinguistique* représente bien : le linguistique doit se lire à travers l'*ethno* d'un groupe qu'il présuppose et constitue. Ne s'agissant pas d'une sociologie des institutions et encore moins d'une étude des moyens d'expression, mais bien de ce que Maingueneau qualifie de *ligne qui les fait passer de l'un dans l'autre* (1992 : 114),

l'"ethnolinguistique de l'écrit" apparaît ainsi moins comme une discipline que comme un projet qui traverse plusieurs disciplines, celui de dégager un processus énonciatif qui d'un même mouvement organise les textes et l'espace social des hommes qui à divers niveaux vivent à travers eux. (Maingueneau, 1992 : 114)

C'est entre le linguistique et le social que prend place, pour Josiane Boutet, la construction sociale du sens. En effet, toute étude des interactions départie

des spécificités du système linguistique qui les a produites et départie de toute attention aux marques de surface et à leur agencement, autant que l'étude des occurrences, morphologiques ou syntaxiques, sans que ne soit pris en considération l'*espace dialogique* où elles ont été énoncées, ne permettent en aucun cas l'exploration de la *dynamique entre ces niveaux* (Boutet, 1989 : 13), pas plus que l'appréhension des interrelations. C'est donc dans un espace caractérisé par une *insistance sur la matérialité des langues et par une volonté de ne pas séparer l'étude des formes linguistiques de celle de leur fonctionnement dans des interactions socialement situées* (Boutet, 1989 : 13) qu'est à situer la problématique de la construction sociale du sens. Ainsi donc,

la problématique de la construction sociale du sens repose sur trois hypothèses linguistiques : le sens d'un énoncé n'est pas réductible à celui des éléments qui le composent et il met en jeu les organisations syntaxiques : la production et l'interprétation des énoncés sont le résultat d'activités cognitives des sujets engagés dans des interactions. (Boutet, 1989 : 13)

De cette construction du sens des énoncés, Boutet dira qu'il s'agit d'une activité sociale.

2.2 Elaboration du corpus

On peut se demander de quoi il pourrait bien ne pas y avoir discours. Là où il y a énoncés, énoncés sur ces énoncés, ad libitum, on a toujours le droit de tracer les limites d'un terrain d'investigation à sa convenance.

Dominique Maingueneau

Construire un corpus implique, selon Sophie Moirand, une collecte de textes, de documents ou de conversation *comparables* : *des séries homogènes² ou parallèles³ ou répétitives⁴ ou superposables⁵ ou*

² *Par exemple, des critiques de films dans un même quotidien, des films identiques dans plusieurs quotidiens. (Moirand)*

³ *Par exemple, des critiques de films dans la presse féminine, la presse d'information générale et la presse spécialisée sur le cinéma dans deux cultures différentes. (Moirand)*

⁴ *A titre d'exemple, les articles sur le Festival de Cannes depuis sa création. (Moirand)*

⁵ *Par exemple, un scientifique s'adressant successivement à ses pairs, à ses étudiants, au grand public. (Moirand)*

localisables⁶ (Moirand, 1992 : 32). Au sein d'une démarche comparative, démarche permettant une mise en rapport *des formes et du sens. des formes et fonctions.* et par là même le dégagement des *régularités et des variabilités formelles. sémantiques. fonctionnelles, rhétoriques...*(Moirand, 1992 : 29), considérer comme *invariant de comparaison un lieu, un support, un locuteur ne suffit généralement pas*, aux dires de Moirand. Un certain nombre de critères interviennent dans la construction d'un corpus, et parfois successivement.

Il y a des corpus aléatoires mais exhaustifs (la page Une de journaux pendant un an): des corpus **thématiques** comparant plusieurs supports (événement strictement ponctuel tel l'accident de la Centrale nucléaire de Tchernobyl), un événement ponctuel se répétant (les Rallyes Paris-Dakar depuis la création de l'épreuve dans des journaux spécialisés); des corpus aléatoires centrés sur un genre de textes (les éditoriaux d'un journal une semaine par mois pendant un an; les comptes rendus d'ouvrages publiés dans des revues scientifiques pendant un an; la presse d'une entreprise privée observée sur vingt ans); des corpus "filtrant" un genre de textes à travers plusieurs supports ou des types de locuteurs dans une institution ou un même locuteur dans plusieurs institutions (interviews de scientifiques dans des hebdomadaires d'information générale, cours de formation d'enseignants, dans les stages organisés par une institution ou des institutions comparables ...). (Moirand, 1992 : 32)

⁶ A titre d'exemple. *des comptes rendus d'ouvrages dans deux revues de sociologie; des textes émanant d'une même institution telles les conférences annuelles de l'UNESCO.* (Moirand)

Constitué de documents provenant de deux associations patronales et de deux associations syndicales, le corpus construit pour nos besoins est constitué de *séries homogènes* (Moirand, 1992). Il est, en outre, selon la typologie des corpus proposée par Moirand, du dernier type; c'est donc dire qu'il est un corpus *filtrant* un genre de textes à travers plusieurs supports. Enfin, par référence aux problématiques énoncées par Maingueneau, l'axe des *rituels*⁷ est celui qui retiendra la plus notre attention, et ce au sens où le *rituel énonciatif* réfère, pour Maingueneau, au statut des participants, au moment, au lieu et aux modes d'énonciation légitimes; unité faisant de tout texte une pratique non-dissociable du groupe social. Précisons que bien qu'il s'agisse là de la problématique qui sera mise de l'avant, les autres axes n'en seront pas considérés comme non-pertinents.

L'émergence à observer doit l'être dans l'ordre de l'évolution des rapports de production que sont les rapports capital/travail ou encore patron/ouvrier. Cette émergence, construite dans les discours, l'est dans l'ordre même des modalités de celui-ci: ils constituent donc la connaissance privilégiée quant à l'appréhension de ce construit. Il s'agit là du lieu

⁷ Selon cette problématique, le texte est conçu comme étant partie prenante d'une pratique constituant une dimension du fonctionnement d'un groupe social et son ciment.

privilegié d'appréhension de cette émergence puisque c'est dans l'ordre même de cette évolution que ce rapport émerge et se contruit sous sa nouvelle forme.

Le discours politique se présente donc, dans le cas présent, comme un matériau *parfait*.

En quoi ce matériau peut-il être considéré comme parfait? Afin de répondre à cette question, nous réfèrerons à un article de Gilles Houle consacré à une définition de ce qu'est l'intime et à l'usage des histoires de vie. Pour Houle (1993), les matériaux que sont les correspondances, les journaux intimes et les histoires de vie sont d'un intérêt *considérable* tant pour la sociologie que pour les sciences humaines en général.

L'enjeu est de taille et peut être défini par trois questions-problèmes qui, sans être exclusifs, résument l'état de la sociologie aujourd'hui soit:

- 1) la question de la validité des matériaux, des données en sociologie;
 - 2) celle de leur statut épistémologique;
 - 3) celle enfin du statut de la sociologie elle-même.
- (Gilles Houle, 1993 : 232)

Ces questions-problèmes sont aussi celles qui permettent l'ébauche d'une première définition de ce qui fait d'un matériau un matériau à privilégier, à savoir, l'objet qui y est déjà construit⁶ et dont on

⁶ Dans le cas de Houle, il s'agit de l'intime.

*veut faire la sociologie*⁹.

Sur le plan de la validité, un matériau parfait en est un qui, *sans ironie n'est pas de la main du sociologue* (Houle, 1993 : 232). Il est parfait puisqu'il est construit sans qu'aucun *biais extérieur* ne soit intervenu. Des lettres et principalement de l'intimité inhérente à ce type d'échange, Houle dira qu'elle est individuelle: *elle est le fait d'un individu qui écrit à un autre individu, un intime, pour donner de ses nouvelles. pour partager ses joies et ses peines, pour se consoler, pour être consolé, pour avoir aussi des nouvelles* (Houle. 1993 : 232). Houle dira aussi de cette intimité qu'elle est sociale puisqu'elle est *le fait d'un individu qui participe d'une société, d'une vie en société. Ainsi. par un cumul*¹⁰ des correspondances, il est possible d'atteindre l'intimité d'un groupe particulier d'individus. Il s'agit là d'un autre point qui fait de ce matériau un matériau parfait. *Il est possible d'y observer. d'analyser les catégories cognitives qui définissent l'intimité de cette culture* (Houle. 1993 : 233).

Dans notre cas, le discours est un matériau parfait au sens même où sa validité n'est pas à questionner: il n'a pas été construit par nous mêmes et les catégories cognitives qui définissent l'économie québécoise y sont

⁹ Expression empruntée à Gilles Houle.

¹⁰ Expression empruntée par Gilles Houle à Paul Sabourin.

présentes. L'émergence de cette économie étant, comme nous l'avons vu, construite dans l'ordre même des modalités du discours.

S'il est établi qu'un matériau vaut en regard de la réalité, qu'en est-il en regard de la sociologie qui est à faire, donc de son statut épistémologique? Pour Houle (1993 : 234). *si le savoir vaut, il peut être l'objet d'une théorie de la connaissance, d'une sociologie de la connaissance.* Toujours selon Houle, il ne peut pas être considéré comme un simple reflet de la réalité, ni comme le *résultat d'un processus d'occultation, voire d'aliénation de la réalité.* Ce savoir est un construit de la réalité. Cette construction est effectuée dans et par le langage, selon des règles qui font l'objet d'une théorie de la connaissance et qui *permettent précisément de ce point de vue de définir la spécificité du savoir analysé* (Houle, 1993 : 234). Dans les correspondances on peut, nous dit Houle, retrouver *la formulation de problèmes qui sont vécus, l'explication qui en est donnée par ceux-là mêmes qui les vivent et dès lors les définissent dans l'intimité de leur culture: la "théorie" qu'ils s'en font, qu'ils ne s'en font pas ou qu'ils tentent de s'en faire* (1993 : 234). De cette théorie première, les règles *relèvent du sens commun comme forme de connaissance*¹¹ et sont celles là mêmes qui font l'objet d'une sociologie de la connaissance.

¹¹ Selon Houle.

Dans notre cas, les discours construisent aussi, dans le sens commun, la réalité et l'expérience telles que vécues et suivant des règles et des catégories cognitives qui, comme le précise Houle, *sont l'objet d'une théorie de la connaissance.*

Enfin, à propos de la question du statut de la sociologie, Houle dira qu'il en va du statut de la discipline ce qu'il en va du statut des données. *La définition de la valeur empirique des données ouvre un espace théorique dont la valeur est elle-même relative au statut conféré ou inféré aux données dans toute recherche (1993 : 235).* Si cela vaut, comme le précise Houle, pour la correspondance, cela vaut aussi pour les discours. Les données construisent une réalité ou une expérience et résultent d'une mise en forme suivant des modalités à repérer dans le langage comme formes langagières (Houle, 1993 : 235). C'est la définition de ces modalités qui permettra, selon Houle, la définition des diverses formes de connaissance allant du sens commun au savoir scientifique.

C'est donc dans le discours politique, constitué des dimensions idéologiques par lesquelles toute réalité, qu'elle soit sociale, économique ou politique, est construite, qu'apparaissent les nouvelles catégories rendant possible l'appréhension de l'émergence d'une forme d'économie particulière. *L'ensemble des facteurs de la discursivité n'apparaissent-ils pas comme le support nécessaire de l'univers que prétend instituer*

le discours, par le fait même qu'il se pose comme pertinent (Maingueneau, 1992 : 124)?

Cette appréhension est à mettre en relation avec un contexte social - au sens le plus large du terme - dont l'économie ne peut être faite. Cette mise en relation se traduira, dans notre cas et dans sa forme première, par la mise en avant d'une périodisation. Elle sera celle-là même qui prévaudra au niveau de la description; chacun des *moments* de ce découpage constituera un modèle de construction de la réalité. Bien évidemment, nous ne sous-entendons pas le fait qu'une simultanéité temporelle caractérisera ces mêmes modèles.

En effet, puisque dans le cas présent il s'agit d'un corpus *filtrant* un genre de textes à travers plusieurs supports, il est à supposer que chacune des institutions, donc des supports, ou chacun des types d'institution sera caractérisé par un modèle spécifique de construction sociale de la catégorie *économie*, ne serait-ce que de par l'affiliation institutionnelle.

Cette construction sera à rechercher dans les documents, les discours produits par les deux associations patronales que sont le Centre des dirigeants d'entreprise (CDE) (anciennement Association professionnelle des industriels) et le Conseil du patronat du Québec (CPQ), et par les deux associations syndicales que sont La Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), pour la période allant de 1945 à 1988. La

détermination de cette période est dictée par l'existence et la disponibilité d'archives pour toutes les associations concernées. C'est l'existence du Centre des dirigeants d'entreprises qui explique la périodisation privilégiée. Il a vu le jour en 1945 et a été dissout en 1988.

Pourquoi avoir arrêté notre choix sur ces associations, conseils, confédération et fédération? Les relations du travail et les rapports entre les individus attachés à des fonctions différentes au sein d'une entreprise affectent des zones aussi vitales que la dignité personnelle, l'accomplissement de soi-même et l'estime des autres, soulevant ainsi un problème éthique et psychologique d'une importance capitale: ce sont là des propos tenus par Jean Brunelle. Vice président exécutif du Centre des dirigeants d'entreprises (Jean Brunelle, 1978 : 17). Ces relations du travail sont, pour Brunelle, l'un des centres privilégiés de la contestation et soulèvent un problème tant économique que social : le partage équitable et toujours délicat des revenus entre individus attachés à des fonctions différentes au sein d'une entreprise (Brunelle, 1978 : 17). C'est aux dirigeants d'entreprises que reviennent les pouvoirs d'orientation et de création d'un milieu favorable à l'épanouissement des individus engagés dans des tâches communes (Brunelle, 1978 : 18). Ces pouvoirs doivent être détenus et exercés dans une conception particulière de l'entreprise : elle est, de toutes les institutions socio-économiques, celle qui exerce sur la

situation économique et sur le climat social l'influence la plus déterminante (Brunelle, 1978 : 18). Les relations du travail qui y prennent place soulèvent aussi un problème politique puisqu'elles mettent en présence des *idéologies et des forces divergentes et parfois carrément opposées* (Jean Brunelle, 1978 : 17-18).

Ces forces et idéologies sont celles des patrons et ouvriers et des syndicats d'affiliation auxquels ils adhèrent. Le Centre des dirigeants d'entreprise se disait fondé sur un aspect nettement social et chrétien. Il se définissait comme une association établie dans le *but de répandre la conception chrétienne de l'entreprise, d'améliorer les relations humaines entre employeurs et employés, de permettre aux patrons de s'aider les uns les autres et de défendre plus efficacement leurs légitimes intérêts* (J.G. Lamontagne, Chef du secrétariat de l'Association professionnelle des industriels). Cette orientation prise par l'API et le fait qu'il s'agissait de la plus importante association patronale expliquent notre choix.

En ce qui concerne le choix du Conseil du patronat du Québec, le seul rappel des conditions de sa création constitue un élément de justification. En effet, ayant beaucoup voyagé et connaissant relativement bien les grandes centrales patronales européennes, Jean Brunelle, directeur général du Centre des dirigeants d'entreprises, et Marcel Allard, président de cette

même association patronale. eurent l'idée de mettre sur pied un conseil du patronat. C'est donc suite à une initiative du Centre des dirigeants d'entreprises que le conseil du patronat du Québec vit le jour le 20 Janvier 1969. Ce conseil définit son orientation en appuyant sur le fait qu'il n'a été créé ni pour être un des exécuteurs des plans de l'Etat, ni pour réduire la liberté des entreprises au profit des pouvoirs centraux, mais bien pour défendre les intérêts communs d'entreprises libres et d'associations volontaires. Ces intérêts communs ne se limitent pas aux relations du travail puisque la vie économique et le rôle social de l'entreprise font aussi partie de la définition de sa mission.

Dans son livre consacré au mouvement ouvrier du Québec, Fernand Harvey (1980) distingue trois tendances au niveau du syndicalisme canadien. Ces trois tendances sont celles qui ont influencé, à des degrés différents, les travailleurs Québécois. La première est une *tendance continentale et conservatrice représentée par l'American Federation of Labor (AFL) et le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC)*, la seconde est celle de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), elle est *catholique et nationaliste*, enfin, la dernière de ces tendances est hybride et composée de socio-démocrates, de radicaux et de nationalistes pan-canadiens, *représentée successivement par la Fédération canadienne du travail, par le Congrès*

pan-canadien et par le Congrès canadien du travail. Toujours selon Harvey, les centrales liées à ces trois tendances se sont partagé l'adhésion des travailleurs Québécois jusqu'en 1956 (Harvey, 1980 : 30). date à laquelle les rivalités syndicales se sont développées au Québec. C'est à cette même date que s'est effectuée la fusion entre le Congrès des métiers et du travail du Canada et le Congrès canadien du travail. De cette fusion est né le Congrès du travail du Canada. La CTCC ayant refusé de joindre les rangs de cette nouvelle centrale canadienne, puisque craignant, selon Harvey, une perte de pouvoir et d'identité. la majorité des effectifs syndiqués se répartiront dès lors, entre la CTCC et le Congrès du travail du Canada (CTC) par l'intermédiaire de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Il s'agit là, dira Harvey, d'un dualisme qui a maintenu au Québec des rivalités intersyndicales qui s'étaient atténuées à l'échelle du reste du Canada. Ce dualisme pourrait à lui seul justifier notre choix en ce qui concerne les syndicats ouvriers. Bien que principale, cette dimension n'est pas exclusive, ne prenons pour référence que les tendances respectives de la CSN et de la FTQ, à savoir, nationale et catholique pour l'une et internationale pour l'autre.

Certains facteurs ont présidé à la construction du corpus: la nécessité en étant dictée par le nombre de sources archivistiques et par les nombre et types de documents disponibles par association concernée.

Bien que certains types de documents soient constitutifs de l'*histoire* des écrits, de l'*histoire* archivistique de chacune des associations concernées, il n'en reste pas moins qu'une variation, d'importance relative, soit présente au sein même de ces types de documents, et ce d'une association à une autre. Ainsi, viser une homogénéisation des différents matériaux équivaut à établir une certaine concordance entre divers types de documents. Cette concordance - premier facteur propre à la construction du corpus - est à effectuer en fonction du type, non pas du document, mais bien de celui des *informations* constitutives de chacun des types de documents.

Autre facteur de construction du corpus, la dualité à travers les documents d'une même institution. Nous faisons ici référence à une double présentation de l'information selon au moins deux types de documents produits par une même association. A titre d'exemple, référons aux prises de position. Clairement exposées et débattues lors des congrès tenus par une association, celles-ci sont l'objet exclusif d'un document titré *prises de position*. En outre, leur teneur est livrée dans le cadre de discours et/ou de conférences tenus durant l'année de leur adoption.

La technicité est à compter au nombre des facteurs de construction du corpus. En effet, un certain nombre de documents, tels que les procès-verbaux de comités exécutifs et les documents annexes, réfèrent aux assemblées de comités, aux rapports de celles-ci, aux

aspects techniques des mémoires soumis à divers paliers gouvernementaux, ainsi qu'aux législations rejoignant les intérêts de l'association. Ce sont là des documents préparatoires à la tenue d'une conférence, d'un congrès ou encore à la soumission d'un mémoire. Dénuées des aspects techniques, les informations sont aussi livrées dans les procès-verbaux des congrès, ou encore dans les mémoires¹².

Ainsi, de tous les documents disponibles à la consultation, qu'il s'agisse de prises de position, de conférences, de discours, ou de mémoires, seuls les procès-verbaux des congrès tenus¹³ ont été retenus aux fins de la constitution de notre matériau, et ce, pour la FTQ, la CSN et le CDE.

Ce choix s'explique par les faits suivants: 1- c'est lors des congrès que sont proposées et adoptées les résolutions/recommandations qui feront l'objet des futurs mémoires: 2- dans le courant de ces mêmes événements que sont les congrès, une synthèse des mémoires de l'année précédente est proposée: et 3- un rappel des conférences *ad hoc* et des événements spéciaux est présenté dans les procès-verbaux.

¹² Ainsi, c'est à ce type de documents que vont s'adresser description et analyse.

¹³ Notons que pour la FTQ et le CDE, les congrès sont tenus annuellement, alors que dans le cas de la CSN, ils ne sont tenus que tous les deux ans.

Dans le cas du CPQ, seuls les prises de position, les mémoires, les représentations écrites (s'apparentant aux mémoires) et les recueils de notes argumentaires¹⁴ sont disponibles à la consultation. Le faible nombre des représentations écrites et des recueils de notes argumentaires autant que la non-dualité de l'information à travers les diverses formes de documents, nous a conduit à en privilégier tous les types disponibles produits par le Conseil du patronat du Québec. Signalons, enfin, que cette association procède par interventions publiques et non pas par congrès annuels¹⁵.

¹⁴ Notes abordant diverses questions d'ordre économique et de relations de travail sous la forme d'affirmations courantes, de réponse à chacune de ces affirmations avec éléments argumentatifs à l'appui. Le CPQ vise ainsi à fournir, à quiconque veut débattre, un certain nombre de sujets généralement reliés à l'actualité économique ou sociale, une argumentation simple, documentée, la plus objective possible.

¹⁵ Ce qui aura son importance au niveau de la description du corpus. En effet, procédant par énonciateurs et destinataires, nous aurons à rechercher (entre autres), pour chacun des énonciateurs que sont le syndicat, le patronat, l'Eglise et l'Etat, leur propre image qu'ils construisent par leur discours dans le cadre des différents congrès des associations privilégiées. Le CPQ, ne procédant pas par congrès annuels, n'a donc pas l'occasion de bénéficier de la présence et des interventions de membres de l'Eglise, de mouvements syndicaux, patronaux (CDE), ou encore gouvernementaux, comme c'est le cas pour les autres associations.

Chapitre 3
Analyse : la démarche et les principes

*Les propriétés sémiotiques
présupposent un sens
Sungdo Kim*

Dans la sémiologie saussurienne, le langage, véritable *trou noir des théories sociologiques* (Turmel, Cazabon, 1993 : 139), est considéré comme un *cas particulier* de la Théorie des Signes. S'intéresser au fonctionnement du langage revient à, une fois de plus, se placer à la croisée des chemins disciplinaires. Si, pour les linguistes, un tel intérêt les conduit à se tourner, selon Nicole Ramognino (1991) vers la sociologie, l'ethnométhodologie, la psychologie, il s'agira, pour les sociologues d'un détour vers la linguistique, et ce, dans *le prolongement de l'interactionnisme symbolique ou de la sociologie cognitive*. Un tel détour dénote bien le statut d'activité *structurante du social*¹ attribué à l'acte discursif au sens même où la conduite humaine en situation *présuppose la mise en oeuvre d'un cadrage cognitif socialisé, tout aussi bien qu'une structuration socialisée des pulsions* (Veron, 1987 : 123). Il s'agit donc bien d'une activité cognitive qui, comme le précisent Turmel et Cazabon, *fait souvent appel, dans son passage vers le réel*

¹ *Expression empruntée à Nicole Ramognino.*

social, à la métaphore. Ce qui en fait, bien évidemment, une conduite symbolique, de l'ordre du langage (1993 : 137). Ainsi, c'est par l'analyse de ces activités cognitives que sont les discours sociaux que sera rendue possible ce que Veron qualifie d'étude de la construction du réel; le discours n'étant rien d'autre qu'une mise en espace-temps de sens. Ce qui nous renvoie à la sémiotique et surtout aux rapports qu'entretiennent ou, dans certains cas, devraient entretenir, sociologie et sémiotique.

Pour Veron, l'enjeu premier de la sémiotique devrait tenir une place prépondérante au sein de la discipline sociologique au sens même où il relève des *rapports entre la production de sens, la construction du réel et le fonctionnement de la société (Veron, 1980 : 74)*. Centrée sur la production et la circulation des signes dans la vie sociale, la sémiotique tient compte, selon Turmel et Cazabon (1993), *de la notion complexe et souvent négligée de fonction symbolique, c'est-à-dire de la capacité de l'acteur de se représenter, en son absence, le réel par des signes, et de le lire, de le comprendre, de l'interpréter, de l'expliquer*. C'est ici que réside le rapport cognitif au monde, dans cette intelligibilité du monde. Ainsi, le réel est compris, interprété, expliqué par des signes. C'est donc par ces mêmes signes qu'une signification est attribuée au réel. En ce sens, *l'entreprise explicative de la*

sémiosis (...) consiste à expliquer, décrire et comprendre des phénomènes de signification (Kim, 1992 : 28-29). A ce propos, Veron dira que *c'est dans la sémiotique que la réalité du social se construit.*

C'est cette mise en forme première, ce *modèle "concret" de connaissance*, repérable dans le langage, qui *donne sens à l'expérience immédiate* (Gilles Houle, 1986 : 45). Processus social, cette connaissance est, aux dires de Gilles Houle, à reconstituer et décrire, avant même de l'analyser, puisqu'il s'agit là d'un *processus d'appropriation de la réalité qui s'y trouve déjà construite dans la variété des processus sociaux qui la constituent* (Houle, 1986 : 46). Il s'agit bien là de l'objet du travail du sociologue, la construction d'un modèle abstrait de l'ordre d'une théorie de la connaissance trouvant ses fondements dans ce modèle concret constitutif de la réalité sociale dont il rend compte. De ce modèle concret, Houle dira qu'il est *en quelque sorte "la théorie en acte" de ce qui est vécu; il permet d'apercevoir ce que serait le processus même de constitution d'une société dont la réalité est sociale et cognitive dans le même temps* (Houle, 1986 : 47). Difficilement contournable, le sens commun est à analyser et à décrire au sens même où *sa description permettrait de saisir, comme nous le précisions précédemment, tant la qualité sociologique des formes symboliques que sa participation à l'action sociale*

(Ramognino, 1991 : 33).

Ces formes symboliques sont, elles aussi incontournables et donc à analyser, l'*objet socio-culturel* étant déjà construit dans le sens commun comme *objet socio-symbolique* (Houle, 1986 : 47). La fonction symbolique est donc à intégrer dans l'analyse du réel social au même titre que le serait l'opérationnalisation du cadrage cognitif socialisé. C'est aussi ce que soutiennent Turmel et Cazabon (1993) en guise de réponse à une interrogation sur les rapports entre *production de sens, construction du réel et fonctionnement de la société*. Ce sont là autant d'arguments légitimant le choix d'analyse des discours constitutifs de notre corpus dont les dimensions symbolique et donc sémiologique, en marqueront la tendance. Rey² n'a-t-il pas écrit que les produits de l'activité humaine culturellement valorisés forment, pratiquement, l'objet de la sémiotique?

Dans un article s'intéressant à la relation qu'entretiennent les historiens avec l'analyse du discours, Jacques Guilhaumou (1993) nous propose une réflexion sur les outils propres au *dispositif mis en*

² Alain Rey cité dans Sungdo Kim (1992).

place dans le domaine de la lecture d'archives³ et, complémentaiement, sur les enjeux que revêt l'analyse du discours d'un point de vue essentiellement historique. Objectifs et contexte qui le placent dans une situation de réflexion quant à la discipline interprétative qu'est devenue l'analyse du discours pour l'histoire, donc quant à l'attention que l'historien se doit désormais de porter à la rélexivité du discours, à l'intelligibilité des pratiques langagières et, enfin, aux médiations discursives qui prennent place dans l'action.

L'énoncé d'archives permet d'accéder immédiatement, sans passer par la phase interprétative de la tradition historiographique, à la compréhension du sens advenu. La raison réside dans la nature même du rapport qui structure un tel énoncé historiquement attesté (l'archive). Ce rapport est celui qu'entretiennent l'énoncé et l'archive. Il s'agit là d'un rapport qui, toujours selon Guilhaumou, est consubstantiel; l'archive donne à l'énoncé un tour réaliste et, à l'inverse, le statut d'énoncé confère à l'archive, qui ne se confond pas avec le document d'archive proprement

³ *La pertinence de ses propos se justifie aisément dans le cadre de notre problématique d'ensemble et, spécifiquement, en regard des documents constitutifs de notre corpus (discours politiques issus des procès verbaux d'associations patronales et ouvrières pour les années 1945 à 1988).*

dit, sa dimension réflexive. A ce titre, et dans ce que nous pourrions qualifier de *dynamique* de ce type d'énoncé, l'archive dépasse le simple statut de matériau donnant accès à des référents. Elle participe plutôt d'un *geste de lecture où s'actualisent des configurations signifiantes, des dispositifs significatifs.* Voilà qui place la lecture, l'analyse d'archives dans une perspective discursive où la distinction entre texte et contexte perd totalement sa pertinence. Ce qui revient à dire que, l'énoncé, pour peu qu'il soit inséré, par la lecture d'archives, dans une configuration signifiante, est son propre contexte. Ce qui n'est pas, nous dit Guilhaumou, sans relation, sans inspiration puisées d'une sociologie ramenée à une perspective ethnométhodologique s'appuyant sur une référence à ce qu'un Conein conçoit en termes de *réflexivité des descriptions sociales.* Autant dire, donc, qu'il s'agit là d'une conception centrée sur l'intersubjectivité qui, appliquée aux individus-membres d'une société, replace leurs rapports dans l'utilisation du langage naturel comme contexte, comme ressource et thème interprétatifs, bref, comme élément de médiation entre acte et discours réflexif; ce dernier conférant un sens au premier.

Ainsi, décrire un énoncé attesté c'est, d'abord et avant tout, se donner comme contrat celui d'une description d'un document dont la dimension

autoréférentielle ne peut être oubliée, contournée : le rapport à l'évènement y est privilégié dans la mesure où la portée réflexive de l'énoncé est issue de son insertion spécifique dans une action. Nous sommes donc au coeur, nous dit Guilhaumou (1993 : 12), de multiples réseaux d'énoncés, articulés chronologiquement autour d'actes configurants. Ce qui n'est pas sans intérêt pour le chercheur puisqu'en deviennent mobilisables des ressources textuelles dont la diversité est maximale : actes de langage, désignants socio-politiques, normes politico-linguistiques explicites, et autres. Ce qui n'est pas, non plus, sans accorder au langage une place centrale dans ce qu'il convient de qualifier de modalités de description et de procédures d'élucidation épistémologique propres au contrat des sciences humaines et sociales.

Voilà qui résume fort bien le constat-pivot d'un courant assignant au langage un rôle décisif dans la construction de la réalité sociale et, en particulier, des mouvements collectifs (Cerutti, 1997 : 5). On parle ici du "tournant linguistique" (*linguistic turn*), courant qui n'est pas sans lien avec un "tournant langagier" de l'herméneutique (Gadamer, 1982 : 142). Ce lien réside, pour l'essentiel, dans ce qu'est l'herméneutique. Elle est un art. L'art d'expliquer et de transmettre, grâce à un effort personnel d'explication, ce qui a été dit par d'autres et qui se présente à nous dans la

tradition, partout où elle n'est pas immédiatement compréhensible. Autant dire, donc, que ce lien dont il est question en est un de détermination. L'élément langagier détermine l'opération herméneutique puisque l'interprétation est l'opération même de la compréhension. Cette opération ne s'accomplit que dans l'expressivité de l'interprétation par le langage, nous dit Gadamer. Ce qui vaut pour le destinataire de l'interprétation autant que pour l'interprète lui-même. On ne peut donc se défaire de l'emprise de l'élément langagier. L'expérience herméneutique en asseoit le principe dans une locution qui résume tous les détours, discours, pré-requis que l'on serait tentés de consulter : la totalité de l'expérience du monde passe par le langage.

3.1 Démarche d'analyse

Processus social, le discours est aussi une forme première de connaissance qui, comme le dit fort bien Gilles Houle (1986), est aussi celle du sociologue. La valeur même du travail de mise en forme, de construction d'un modèle concret de connaissance rendant compte de cette forme première, reste comme le précise Houle, relative au sort qui en est fait; donc, en d'autres termes, au sort réservé au sens commun. Or, ce sort doit aussi tenir compte du culturel et donc du

symbolique dont est lesté le réel dans l'intelligibilité du monde renvoyant à un rapport cognitif.

La fonction symbolique donne au social des formes préexistantes - formes précontraintes aussi - qui s'avèrent des conditions de possibilité pour la conduite de l'acteur en situation. C'est dans la mesure exacte où elles pré-forment les acteurs, les objets, les pratiques et les rapports sociaux que ces formes sociales sont sémiotiques. (...) Le rapport de l'acteur à ses pratiques - le caractère réflexif de l'action - n'est ni direct, ni transparent; il est médiatisé par la fonction symbolique. Elle régit la pratique sociale (pratiques techniques objectives et pratiques culturelles) en tant que médiation. (Turmel et Cazabon, 1993 : 139)

Construction du réel, les textes et discours - entre autres documents - sont donc à décrire et analyser en tenant compte du fait qu'ils renferment une *fonction symbolique* et un *cadre cognitif*.

Pour De Grève, l'activité d'un texte n'est pas *directe* mais *oblique*. Ce qui est *informatif* ce n'est pas le texte en tant que tel mais le rapport "*Texte vs Destinataire(s)*" ou "*Texte vs Situation*" (De Grève, 1987). Prenant exemple sur l'axe autour duquel est élaborée la définition de l'oeuvre d'art, à savoir, le *moment historique*, c'est-à-dire la *situation où elle a été produite*, De Grève définira l'*intention* d'un texte ainsi que celle des mots *isolés* qui le composent, selon l'axe du *cadre socio-physique*. C'est suite à cette

conception qu'il établira une distinction entre *signification* et *suffisance* d'un texte. Bien que l'on mette souvent en relation directe texte et signification, en posant que celui-ci se suffit à lui-même au niveau de la signification, De Grève nous met en garde en regard de tout *automatisme* généralisateur qui conduirait à poser un même type de relation entre texte et *auto-suffisance*. Ce qui rejoint, dans ses bases, la conception de la communication posée par Ramognino et collaborateurs. *Sinon lieu de la construction du social, du moins l'un de ses outils* (Ramognino, 1991 : 34), la communication met en oeuvre la *conjugaison du sens et de la communauté* dans ses propriétés constitutives, à savoir le sens commun.

Les termes dans lesquels Thomas A. Sebeok pose cette conjugaison livrent la juste mesure de ce qu'est la sémiotique et de ce que devrait être une analyse qui, sans directement en revendiquer l'*étiquette* en revendiquerait les conceptions particulières. Ce n'est pas au *monde réel* qu'il faut ici référer, mais aux *modèles actuels complémentaires ou alternatifs de ce monde*. Dès lors, la sémiotique concerne un *nombre infini de mondes possibles anthropologiquement concevables* (Sebeok en référence à Leibniz, 1987 : g2). Elle ne révèle jamais ce qu'est le monde mais délimite ce que nous pouvons en connaître. Pour Sebeok, ce que dépeint un modèle sémiotique n'est pas la *réalité* en

tant que telle, mais la *nature* telle qu'elle est dévoilée par *la méthode humaine de l'interroger*.

Peirce n'a-t-il pas posé le signe comme *quelque chose qui détermine quelque chose d'autre (son interprétant) à renvoyer à un objet auquel lui-même renvoie (son objet) de la même manière?* (Peirce cité dans Sebeok, 1987 : g13).

N'analyser que le *fonctionnement* d'un texte, ne prendre en compte que celui-ci ramène à un état statique ce qui, pour De Grève, tire sa valeur de son dynamisme; ne caractériser une lecture que par un *résultat* est une chose, une autre est - pour Kaminker (1988 : j2) - de rapporter ce résultat au *processus* qui l'a produit. C'est à la sémiotique que de telles exigences peuvent être adressées puisqu'elle concerne tout échange de message, donc toute communication, et également et essentiellement, selon Sebeok, l'étude de la signification.

Posé dans ses dimensions sociale et symbolique, le discours, dans son analyse, nous renvoie à ce que Ramognino et collaborateurs conçoivent comme étant la question de l'analyse des formes symboliques. Cette question se pose dans ses dimensions sociologiques tant dans leur type de préoccupations que dans le notre. En effet, en empruntant les termes de ces auteurs, nous pourrions poser le discours, et, par voie de

conséquence, le type de discours qui nous intéresse, comme une *action sociale de nature sémiologique* mettant en jeu dans le *travail "symbolique"* qu'elle opère, un *rapport social, en même temps qu'elle apparaît comme un moyen de communication entre des acteurs sociaux* (Ramognino, 1991 : 12). Ce *système de signification* qu'est le discours est étudié, par la sémiotique, dans sa *structure abstraite* dans le même temps que le sont les *processus* au cours desquels les *utilisateurs appliquent pratiquement les règles de ces systèmes afin de communiquer*, donc les processus de désignation de *l'existence de mondes possibles* (Eco, 1987 : h6).

Ces conceptions du discours et de la sémiotique synthétisent les propos que nous avons jusqu'alors tenus et déterminent ce qui, dans notre quête d'une démarche analytique, renvoie à une analyse dont la dimension sémiologique ne saurait être exclue ou réduite à de simples *préoccupations*. La *base réelle* de la communication, à savoir, la *circonstance* de l'expérience de culture qu'est l'expérience de la communication étant, selon Umberto Eco, *traduite, elle aussi, continuellement, en un univers de communication, donc aussi en un univers de signes* à travers lesquels elle est découverte, évaluée et contestée, alors que de son côté, la *communication, dans sa dimension pragmatique, produit des comportements qui contribuent à modifier les circonstances* (Eco, 1984 : 408).

3.1.1. Principes d'internalité et d'externalité

Si je devais résumer en une phrase en quoi consiste la sémiologie que j'essaie de présenter (...), je dirais qu'elle est, non pas une théorie de la connaissance - les philosophes s'en sont déjà chargés -, mais une théorie de la raison d'être de la connaissance, en particulier la raison d'être de la connaissance de la réalité matérielle. Cette sémiologie se construit autour du principe que la validité d'une telle connaissance dépend, non seulement, comme on l'admet couramment, de sa vérité, mais aussi de sa pertinence. La pertinence apparaît même comme un critère de validité logiquement antérieur à celui constitué par la vérité, puisque la question de la vérité d'une connaissance ne se pose que pour une connaissance considérée déjà comme pertinente. Or, si la vérité est un rapport entre la connaissance et l'objet, la pertinence est en revanche un rapport entre la connaissance et le sujet, par définition historico-social, qui la construit ou qui s'en sert

Prieto

S'appuyant sur les travaux de Milner, Guilhaumou fait valoir l'argument à l'effet que nous ne pouvons plus actuellement invoquer un conglomérat méthodologique pour donner à l'analyse de discours une garantie de

scientificité du côté de la linguistique (Guilhaumou, 1993 : 9). Le rapport initialement privilégié de l'histoire à la linguistique structurale s'est défait : les historiens du discours et des représentations se tournent prioritairement vers les énoncés, et leur mise en intrigue, alors que les linguistes s'efforcent de dissocier, dans une quête légitime de toujours plus de formalisme, la science du langage des "sciences" de la culture en insistant sur le fait que "la science du langage se laisse décrire comme un discours où nulle intrigue n'est pertinente". L'objectif est bel et bien celui d'une mise en visibilité des procédures d'élaboration des connaissances historiques, par la description des opérations d'identification et de transformation de la réalité socio-discursive. C'est là que débute le dialogue que vont entretenir historien et sciences sociales. Ce dialogue, solidifié, augure un tournant critique, laissant place à un enrichissement de la démarche propre à la recherche historique, en venant prêter main forte à la mise en évidence des catégories procédurales, dont le caractère descriptif et normatif se porte garant de l'intelligibilité des actions à un moment historique donné. L'énoncé fournit, par sa description, les ressources nécessaires à l'intelligibilité de son contexte. *Texte et contexte sont intimement liés* (Guilhaumou, 1993 : 19). Il n'est donc plus question d'opposer texte et contexte. Il

n'est pas plus question de limiter le champ du discours par rapport à des réalités sociales. Il s'agit, bien plus, de centrer nos *démonstrations* sur un axiome voulant que *le domaine de l'action est lui-même constitué discursivement* (Guilhaumou, 1993 : 28). Ce qui revient à dire que le contexte d'un énoncé n'est pas en position d'*extériorité* par rapport à la description de ce même énoncé. Partant de là, Guilhaumou établit, à la suite de propos issus d'une tradition purement ethnométhodologique, que *la réflexivité du fait social nous confronte à la capacité de configuration de tout membre d'une société*. Empruntant cette formulation à Quéré (1992), Guilhaumou insistera sur un élément tant central qu'essentiel voulant que les faits sociaux ne sont pas des données positives, mais bien des *accomplissements pratiques*. Voilà qui replace l'*activité configurante des sujets de l'histoire dans un sujet opérant, apte à maîtriser des procédures de formation de la volonté et de l'opinion* dans un espace intersubjectif, le faisant sortir du domaine *sujet conscient pour soi* (Guilhaumou, 1993 : 19).

Nous l'avons vu, l'intersubjectivité n'est pas départie d'un caractère à proprement parler langagier. Caractère qu'il convient de mettre de l'avant. Ce faisant, la réduction des *cours d'action à des actes de parole*

référés à un universel déterminant ou à un sujet universel autonome (Guilhaumou, 1993 : 22) n'est plus envisageable. Dans ce contexte, l'introduction au sein de la démarche herméneutique, d'une théorie intersubjective de l'action fait figure d'élément clé. Cette *théorie* allie la primauté réflexive du langage au nécessaire recours à une dimension critique, rationnelle. Voilà qui place les dimensions de principes d'externalité et d'internalité du discours.

Il est légitime, nous dit Guilhaumou (1993 : 22), de *dissocier la démarche objectiviste, propre à l'opération historiographique, qui pose des limites externes au discours, de l'attitude matérialiste, critique qui s'intéresse en priorité aux limites immanentes des discours, à leur inscription dans un horizon seulement déterminant des expériences possibles.* Aussi faut-il s'attacher aux dimensions renvoyant à ces deux *sphères*. si tant est que l'on puisse ainsi les qualifier tout en mettant en garde le lecteur de leur interrelation ou, irait-on jusqu'à dire, *interpénétration.*

Cette interrelation est l'élément central de l'analyse du discours politique menée par Bourque et Duchastel (1988). Bien plus que de simplement s'y attacher ou d'en faire exclusivement un principe de base, ils en font un principe méthodologique. Nous aurons

l'occasion de revenir plus en détail sur les travaux de Bourque et Duchastel dans les prochaines lignes.

Si, nous dit Guilhaumou (1993 : 25), à la différence du *dispositif initial de l'analyse de discours, étroitement associé au modèle de la linguistique structurale, la pragmatique historique de texte, issue de la sémantique historique, de la sociologie du savoir, de la pragmatique et de la linguistique textuelle, n'a jamais cherché à copier la rigueur formelle des méthodes linguistiques, elle s'est attachée à rendre compte de modalités particulières. Ces modalités sont celles qui renvoient à l'émission et à la réception des textes, à la matérialité des paramètres constitutifs d'une situation de parole (position du locuteur, niveau de réalité du message, attitude de réception du public, et bien d'autres)* (Guilhaumou, 1993 : 25). Bref, l'apport en histoire d'une pragmatique textuelle que Guilhaumou rattache à une dimension de "grandes unités", est celui d'une aptitude à la délimitation dépassant celle des *corpus initialement clos*. Il est alors question d'une délimitation de *corpus couverts, constitués d'énoncés à la fois dispersés et inter-reliés à l'intérieur même d'un dispositif textuel* (Guilhaumou, 1993 : 26).

Préoccupations que Bourque et Duchastel placent au centre même de leur approche méthodologique de

l'analyse du discours politique appliquée au régime Duplessis au Québec; à la suite et en réaction à des réflexions posées par Bakhtine à l'effet d'une menace à laquelle s'expose l'analyse du discours. Cette menace est celle d'une rechute dans un objectivisme élémentaire. Cette analyse de discours qui a, malgré tout, accordé un statut central à la réalité matérielle de la langue dans le travail discursif, la situant dans une perspective objectiviste à laquelle elle imprime, complémentirement, une nécessité de *sortir des frontières de la langue afin d'étudier les conditions de l'énonciation* (Bourque et Duchastel, 1988 : 65). Autant dire, donc, qu'elle tient compte du travail de la langue *comme système du rapport que celle-ci entretient avec les autres ordres de la réalité*. Où se situe donc la menace? Elle réside, pour Bakhtine, dans une satisfaction de la seule analyse du travail de la langue, donc dans la négligence de l'inscription sociale de cette dernière. Satisfaction et négligence qui pourraient fort bien la faire renouer avec une perspective immanentiste.

Voilà qui pose la structure de construction de toute méthodologie se donnant pour visée une analyse du discours dans ses conditions de production et de réception.

Ce sont là des principes méthodologiques fondamentaux auxquels Bourque et Duchastel accordent la place qui

leur revient. Ce faisant, ils prennent le pari d'une lecture du signe tenant compte au moins partiellement du système linguistique dans lequel il s'insère et de son rapport aux idéologies participant au procès de production et de transformation de la société. Le discours est alors conçu comme *réalité matérielle* (Bourque et Duchastel, 1988 : 63) dont les règles de fonctionnement contribuent concrètement à la production et à la transformation des rapports sociaux. Quand elle s'intéresse à l'élaboration de modalités de lecture tenant compte des *divers niveaux de fonctionnement de la langue*, l'analyse du discours s'attache, nous disent Bourque et Duchastel, à l'identification de ces règles de fonctionnement. Que l'on parle de structuration syntaxique, de structuration morphologique, de structuration lexicale, de structuration pragmatique ou encore sémantique, on réfère à des *lieux du travail discursif aboutissant à la production de sens dans des contextes socio-historiques* (Bourque et Duchastel, 1988 : 63-64). Voilà qui résume fort bien la distinction à établir entre analyse du discours et autres perspectives d'analyse. L'écart est celui de la volonté de développement d'un *cadre théorique* permettant l'intégration du travail proprement discursif au *procès socio-historique de signification* (Bourque et Duchastel, 1988 : 63). Ce qui vient combler

un certain nombre de lacunes que Bourque et Duchastel associent à l'analyse de contenu. Entre autres *faiblesses, la double absence d'une théorie du fonctionnement discursif et du rapport entre le discours et l'ordre du symbolique*. Au sujet de ce deuxième aspect qui, pour nos propos, revêt une importance capitale, Bourque et Duchastel souligneront la discontinuité que l'analyse de contenu posait entre texte et ordre de signification. Les modalités de la relation entre le discours et les autres ordres de la réalité, que celle-ci soit symbolique ou matérielle, souffraient donc d'un voilage flagrant.

3.1.2 Description et principes d'analyse

Le discours, et principalement le discours politique, est *produit à divers interstices du social* (Bourque et Duchastel, 1988 : 54). Discours de masse, il se loge dans la discussion publique et peut, de ce fait, se *manifester dans des espaces différenciés*. Ce qui pose l'a-priori d'une multiplicité d'énonciateurs et d'une multiplicité de récepteurs. Il y a donc multiplicité des représentations, ce qui lui confère son caractère hétérogène. *Traversé de plusieurs discours*, le discours politique renvoie à une intertextualité par réponse à d'autres discours. En ce sens il est essentiellement plurivocal. *Il ne produit des effets qu'au terme d'un*

long travail que Bourque et Duchastel qualifient de *dialogique*⁴. *Discours ouvert, il est susceptible d'accueillir toute nouvelle question et de se manifester dans une multitude de lieux. Discours parcellisé, il ne vise pas toujours à dégager une cohérence globale* (Bourque et Duchastel, 1988 : 54). Il s'attarde plutôt à des questions particulières. Enfin, segmenté, le discours politique *surgit de divers appareils "politiques" ou "non-politiques" et met à contribution autant de locuteurs différents.*

Forts de ces *axiomes*, Bourque et Duchastel se sont attachés à la dynamique interne du discours autant qu'à l'analyse de la spécificité de son travail. Loin de conduire à l'exclusion des conditions sociales d'énonciation, cette *problématique méthodologique* transforme leur analyse en *points d'ancrage élémentaires (au sens propre) sous la figure de points de départ (conditions sociales de production du discours, dont les structures économiques et politiques), ou de points d'arrivée (conditions*

⁴ Le terme de "dialogisme", tiré des thèses de Bakhtine, est au centre d'un principe selon lequel un énoncé, même s'il se présente comme étant original, forme sa signification à partir d'énoncés produits ailleurs, antérieurement. Cette signification n'est, en fait, jamais entièrement "nouvelle" puisqu'elle s'inscrit dans un mouvement déjà amorcé par d'autres discours (informations tirées du texte de Danielle Forget, 1990).

sociales de la réception) (Bourque et Duchastel, 1988 : 17). Ce qui n'est pas sans faire référence au culturel constitutif de toute *production humaine, tout segment de production n'ayant de sens que dans une historicité des manières de produire et de signifier* (Ramognino, 1991 : 49).

La culture politique, *ensemble des discours et des pratiques symboliques par lesquels des individus et des groupes énoncent des revendications* (Keith Baker citée dans Guilhaumou, 1993 : 28), peut donc être délimitée sur les axes symboliques et linguistique, autant dire langagier.

Résumons-nous. Les positions, principes et *axiomes* que nous venons de détailler et décortiquer sont ceux là mêmes sur lesquels nous tablerons pour mener à bien la description et l'analyse des discours politiques qui constituent notre corpus. Autant dire, donc, que nous nous dotons de principes méthodologiques nous plaçant dans une perspective où sémiologie, symbolique, pratiques langagières, langage et dimensions d'internalité et d'externalité se côtoient, se chevauchent dans une démarche interprétative. Cette démarche herméneutique, sera celle d'une analyse du discours où sémiologique et symbolique se rejoignent. Pour Ramognino (1991 : 76), il faut concevoir un

premier niveau sémiologique comme donnant accès aux formes signifiantes et aux rapports sociaux. Le deuxième niveau, rattaché à une symbolique, transforme ces formes signifiantes et ces rapports sociaux en signifiants relevant d'un autre type de questionnement. Ce questionnement, interprétatif, reprend les résultats sémiologiques en tant qu'éléments premiers d'une observation sociologique, les re-traduisant en termes d'ontologies sociales. Ces deux niveaux sont, dans le cadre des travaux de Nicole Ramognino et collaborateurs (1991) axés sur l'affiche politique conçue comme étant un outil de définition et de renforcement du champ politique, traités dans leur *singularité* pour être, par la suite, placés dans un rapport de successivité. Nous nous sommes permis d'y référer pour établir le caractère successif de ces deux niveaux ou grilles d'analyse. Nous ne nous positionnons cependant pas dans une telle perspective de découpage et de traitement des aspects singuliers de ces deux niveaux. Nous procéderons plutôt de leur aspect *cumulatif-successif* (voir tableau en page 119).

Ce faisant, nous tablerons sur le principe de structuration du social par l'acte discursif, ce qui implique un cadrage cognitif socialisé. On parle alors d'activité cognitive qui, dans son passage du réel à la métaphore attribuée à la conduite humaine une dimension symbolique et une place centrale au langage dans l'acte

discursif.

Cette même activité humaine. lorsqu'elle est culturellement valorisée. renvoie à la sémiotique. Elle tient compte de la fonction symbolique en ce qu'elle s'intéresse à la production, à la circulation des signes dans la vie sociale et en ce qu'elle centre son enjeu sur les rapports qu'entretiennent production et sens. La capacité de représentation. de compréhension. d'interprétation. d'explication du réel par des signes chez l'acteur relève de la symbolique et de la sémiotique puisque c'est là, entre autres, que se situe son objet.

Partant de là. le sens commun. dans sa description et dans son analyse. permet la saisie de la qualité sociologique des formes symboliques. Le réel. les textes. le discours. sont donc à décrire et à analyser en tenant compte du fait qu'ils renferment une fonction symbolique et un cadre cognitif.

Dans un tel contexte méthodologique. l'interprétation fait figure d'opération de compréhension qui replace, une fois de plus. la perspective adoptée dans un cadrage essentiellement langagier. La compréhension n'étant atteinte que dans l'expressivité de l'interprétation par le langage.

Interprétative. notre démarche. souscrit aux principes de *réflexivité* du discours et de non extériorité du

contexte de l'énoncé en regard de la description. Le deuxième de ces principes s'appuie sur l'axiome voulant que toute description discursive est déjà interprétation du social. Le premier de ces principes s'inscrit dans une perspective *autoconstituante* de la description de l'énoncé, donc dans une perspective de relation entre texte et contexte. En ce sens, la description d'un énoncé fournit les ressources nécessaires à l'intelligibilité de son contexte. *La réflexivité du fait social nous confronte à la capacité de configuration de tout membre d'une société: les faits sociaux ne sont pas des données positives, mais des accomplissements pratiques* (Quéré, 1992). Voilà qui contextualise, dans notre démarche, la dimension intersubjective qui, selon un Guilhaumou (1993: 19-20) se plaçant dans la lignée de Kant et de Fichte, va de pair avec l'interprétation si l'on se situe dans une perspective plus philosophique du thème de réflexivité. Cette réflexivité a été récemment reprise par l'analyse du discours qui a installé au centre de ses préoccupations une *réflexivité du langage*. Elle reprend, dans cette optique, un constat mis de l'avant par le "*tournant linguistique*". constat plaçant le *problème du langage au centre des débats sur les modalités de description et les procédures d'élucidation épistémologique au sein des sciences sociales et humaines* (Guilhaumou, 1993 : 18).

De façon plus spécifique et détaillée, l'écriture de la partie descriptive (description de notre corpus) fera, par sa facture, référence à un ancrage à des principes tant théoriques que méthodologiques auxquels nous souscrivons. Ces principes renvoient, entre autres processus ou rapports, à ceux d'interaction, d'interpellation, d'indentification et de représentation. Avant même d'en préciser les modalités et principes, soulignons que nous procéderons par un *découpage* de l'instance d'énonciation selon les *qualités* d'énonciateur, de destinataire et, dans chacun des cas, selon la construction représentative (image) que chaque énonciateur a de lui-même et de chacun de ses destinataires formalisés ou non.

Les travaux de Maryse Souchard et, en particulier son analyse de l'image des syndicats au Québec à travers les discours de presse (1989), permettent de dégager certains axes qui serviront d'ancrage à notre principe de structuration de la conception et de l'écriture de l'acte descriptif des discours politiques privilégiés. Les discours politiques qui se donnent une finalité d'ordre pragmatique⁵ ne peuvent, aux dires de Maryse Souchard (1989 : 130), *remplir leur programme qu'en instaurant un faire-croire reposant sur une syntaxe de*

⁵ *Donc qui visent un faire-faire.*

la persuasion. C'est par là que passe l'affirmation de la compétence qui assure la transmission d'un savoir d'une instance d'énonciation à l'autre. En ce sens, il est légitime de poser que le discours politique fait plus que *parler de politique*, il réalise certains types d'actes transformateurs des rapports intersubjectifs.

L'analyse du discours politique doit passer par la saisie des interactions réalisées entre les sujets. Il faut donc, nous dit Souchard, *opposer à la matérialité textuelle du discours énoncé l'existence d'une instance d'énonciation présumée* (1989 : 130). C'est ce qui permet de s'attacher à la *mise en scène des actants* qui sont les sujets de l'énonciation, et à la *prise en charge des énoncés* qui sont les objets de la communication⁶. Ce faisant, le cadre communicationnel se voit défini. Il faut donc dépasser la simple transmission d'information pour atteindre celle d'un savoir, d'une *instance d'énonciation à l'autre, de l'énonciateur à l'énonciataire*. Ce niveau de transmission fait de l'énonciateur le détenteur du savoir et place l'énonciataire dans une situation de non-savoir. L'acte d'énonciation détermine la

⁶ A ce sujet, nous vous renvoyons aux travaux de Landowski, et principalement à son article intitulé "La parole efficace - Pour une approche sémiotique du discours politique". XIIe Congrès de l'A.I.S.P., thème III, *discours politique*, Paris, août 1982, p.9-14.

disposition qu'offre l'énonciataire quant à l'acquisition de ce savoir par lecture du texte. Ainsi, *l'énonciateur devient destinataire de l'énonciataire sur un programme narratif "pouvoir-savoir" où l'énonciataire-sujet pourrait être son propre destinataire* (Souchard, 1989 : 131).

La prise en compte de ces espaces interactifs ne peut se faire sans la conception du processus d'interpellation. Inévitablement interpellé, le récepteur du message fait l'objet d'une image que construit le discours. Par cet acte d'interpellation, une place interactive est donc construite, dans le discours, pour le destinataire. C'est ce qui renvoie à la symbolique de représentation du destinataire. Cette représentation est double. Elle est, dans une première mesure, implicite lorsque cadrée sur la prise en compte du destinataire par les termes d'adresse et les marques de considération et, dans une deuxième mesure, plus explicite lorsque son fonctionnement est celui des images symboliques par lesquelles les destinataires sont *amenés à établir des rapports d'identification avec le ou les personnages représentés* (Ramognino, 1991 : 65).

Alors que les modalités d'interpellation *visualisent les places respectives auxquelles sont convoqués énonciateurs et destinataires*, les espaces interactifs renvoient à la construction d'une relation ou d'un

ensemble de relations qui s'impriment à l'intérieur des messages eux-mêmes. Chaque rapport de places, ou relation, caractérise un espace interactif. Ces rapports de places forment un ensemble qui, constitutif des espaces interactifs du discours, reste subordonné au rapport de place établi par l'énonciateur, qu'il soit abstrait⁷ ou institutionnel⁸ (Ramognino, 1991 : 66).

Autant dire donc, que l'espace interactif occupe une place et une dimension plurielles. Ou, pour le dire à la manière de Maryse Souchard (1989 : 139), *le discours social se construit à partir de la multiplicité des énonciateurs.*

Ces quelques lignes placent la structure adoptée pour la description du corpus dans ses dimensions et principes privilégiés. Le symbolique est alors traité dans ses dans ses opérations bien plus que dans ses formes,

⁷ *L'énonciateur abstrait est un candidat pris dans l'assertion d'un énonciateur qui effectue l'opération consistant à lui prédiquer telle qualité particulière, établissant une interaction prenant (...) en charge le message linguistique et les opérations qui le soutendent (Ramognino, 1991 : 63).*

⁸ *Sur-énonciateur qui agit en l'absence d'un énonciateur abstrait. Dans le type de discours que nous privilégions, cette catégorie d'énonciateur devrait s'imposer.*

terme pris en son sens strict. Ces formes sont, aux dires de Vion un des lieux de construction du réel. Ce sont là des *codes constitutifs* qui, eux aussi, renvoient à une *dialectique de l'interne et de l'externe* sur laquelle il faut tabler dans un *va-et-vient incessant entre la contexture interne et le contexte culturel* (Vion dans Ramognino et al., 1991 : 53).

En ce sens, la dernière partie du chapitre consacré à la description du corpus s'intéressera à ces formes symboliques à travers les messages linguistiques, iconiques, du graphisme, à travers le message global tels qu'entrevis par Vion dans sa quête du politique dans l'affiche électorale. A ces messages qui s'adaptent, comme nous le verrons, fort bien à nos discours politiques, nous grefferons un message que la nature même de notre corpus nous conduira à définir et surtout à intégrer au système des formes symboliques qui traversent le discours politique et particulièrement le procès verbal.

L'analyse tablera dans sa facture que nous *isolons*⁹ des

⁹ Isolement qui n'est considéré, ici, que comme une figure de style nous permettant de nous attarder à la structuration de la forme, donc à la présentation de la partie analytique. Cet isolement ne constitue en rien un déni des principes et axiomes énoncés

principes *moteurs* que nous avons présentés jusqu'ici. sur les modalités de construction de l'*économique* que fera apparaître la description des discours politiques. Le découpage dont nous procéderons. à cette étape. sera celui d'une périodicité traversant le corpus et en permettant le découpage dans une visée à proprement parler analytique. Ce découpage de l'espace temporel sera celui que la description du corpus aura fait apparaître, dans une perspective historique.

précédemment du point de vue la démarche descriptive et de la démarche d'analyse.

Figure 1

Les deux grilles d'analyseGrille sémiologique

- Champs/travail*
- travail sur le niveau neutre
 - repérage des traces des opérations sémiologiques et symboliques
 - contraintes communicatives posées par le mode d'échange

<u>composantes</u>	<u>catégories</u>	<u>fonctions</u>	<u>dimensions</u>
* espaces interactifs	énonciateur abstrait énonciateur institutionnel	dénominations	mode de désignation - lexicalisation du
	destinataire implicite destinataire explicite	déterminations	opération prédicative affectant au sujet des qualités spécifiques
espaces temporels	narrativité	opérations symboliques	allégories de l'évocation des grandes valeurs morales et historiques - relations entre messages résultant d'opérations de détermination et de dénomination - relation entre arguments et conclusion.
	espace argumentatif	opérations argumentatives	

Grille symbolique

<u>composantes</u>	<u>catégories</u>
espace social	espaces sociaux espaces politiques
temps historique	temporel
valeurs et thèmes	(thèmes fonctionnant comme des) valeurs

* Les éléments (formes significantes et rapports sociaux) de la grille sémiologique deviennent des signifiants pour la grille symbolique. Par *re-traduction*, ils fonctionnent comme des ontologies sociales pour la grille symbolique.

Chapitre 4
La description du corpus

*Le discours n'est rien
d'autre qu'une mise-en
espace-temps de sens.*

*L'analyse des discours
sociaux ouvre la voie à
l'étude de la construction du
réel.
Luckman in Ramognino et al.*

4.1 Modalités de description

C'est au moment de la présentation des résultats que se pose, pour Pierrette Vergès et collaborateurs (Vergès in Ramognino et al., 1991: 77), la complexité des *processus qui se nouent et s'enchevêtrent* dans la composition de la *matérialité* de la communication politique prenant la forme d'affiches. C'est donc à ce point-pivot que se dessine et se pose l'entremêlement des processus politiques et communicationnels, obligeant, nous disent les auteurs, la *mise en oeuvre - tant pour les émetteurs que pour les récepteurs - de leurs capacités émotives et cognitives, argumentatives et in-formantes*. Composer avec cette complexité revient à *composer* avec plus d'un ou deux axes de mise en forme

et de modalités de présentation des résultats. Ainsi, plusieurs voies, plusieurs combinaisons sont envisageables¹. Cette variété de possibles est d'autant plus étendue qu'elle se trouve enrichie par les propriétés² du support de la communication.

Il faut donc faire un travail de sélection, pour ne consacrer la mise en forme des résultats qu'à un axe particulier rendant compte de l'objet au centre des préoccupations de l'exercice sociologique.

Nous n'y échappons pas!

C'est la réalité économique, son émergence et sa transformation qui sont au centre de notre intérêt. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, cet objectif, tel

¹ A titre d'exemple, nous citerons quelques axes s'offrant à Pierrette Vergès et collaborateurs (1991 : 77):

- 1- axe du processus communicationnel [référant à la transformation et au développement d'une forme de propagande à un mode publicitaire];
- 2- axe de l'intégration, dans l'affiche, des évolutions de la linguistique;
- 3- axe de la dynamique de la matérialité de l'affiche....

² Dans le cas qui intéresse Nicole Ramognino et collaborateurs, ces propriétés sont iconiques et linguistiques. Ce qui se pose aussi dans notre cas puisque pour nous le support de la communication est celui du procès verbal. Dans sa forme, il contient des messages iconiques, n'en prenons pour exemple que la "couverture" de ce type de document.

A ce propos, nous vous renvoyons particulièrement au point 4.6 du présent chapitre.

que posé, nous renvoie à un rapport particulier et à son évolution. Ce rapport est celui qu'entretiennent le capital et le travail, ou encore, le patron et l'ouvrier.

Nous concevons, reprenant certains principes s'appliquant à l'affiche politique, le discours comme posant à travers ses *traces matérielles*, une *ontologie sociale*, tout comme l'affiche politique. Puisque fonctionnant comme *présupposé* de la production et de la réception, l'ontologie *joue comme in-formation*, donc comme leur fondement. Elle est ce qui *rend possible la "réalité" de la production et de la réception*. Par conséquent, la construction de l'objet n'en est que déplacée, nous disent Ramognino et collaborateurs. En effet, plutôt que d'étudier *un rapport social qui s'établit entre acteurs sociaux collectifs ou individuels*, il s'agit de *construire un rapport social entre acteurs et formes sociales* (Ramognino, 1991: 36). C'est ce qui permet de concevoir l'affiche dans leur cas, le discours dans le notre, comme un *travail de reconnaissance du récepteur collectif ou individuel*; la réception fonctionnant selon l'*imposition d'un "art de vivre" politique* résultant soit d'une *manipulation (activité consciente et délibérée de la production)*, soit de l'*activité du cadrage cognitif socialisé*, donc de l'*"activité" d'une forme sociale* (Ramognino, 1991: 37).

C'est ainsi que, nous proposons en guise d'axe rendant compte des mise en place et transformations de la réalité économique, celui qui permet de mettre de l'avant l'aspect *in-formationnel* du discours. Tout matériau communicatif n'est-il pas l'endroit où le social et les *valeurs culturelles* se réactualisent, se remettent en jeu et se (re)construisent? C'est dire que c'est dans la communication que *se forgent de nouvelles réalités, de nouveaux types de rapports.*

Ainsi l'axe que nous avons privilégié en est un qui, tout en permettant de *travailler* l'aspect *in-formationnel* de la *matérialité* du discours, laissera apparaître, dans l'exposition des résultats, les *temps sociaux*, donc la *valeur* dynamique de cette *matérialité*.

En complète congruence avec les principes mis de l'avant dans l'élaboration de la démarche d'analyse privilégiée, nous retenons l'importance du *repérage des traces des opérations sémiologiques et symboliques*. Nous l'avons vu, les composantes à retenir sont 1- les espaces interactifs et 2- les espaces temporels.

Les espaces interactifs font référence, d'une part, aux sources énonciatives et, d'autre part, à la construction du destinataire. La communication, nous dit Nicole Ramognino, *repose sur un travail interactif de tout instant par lequel les actants construisent de la signification et des rapports de places. Dans chaque*

interaction, poursuit-elle, *les images identitaires des actants sont remises en cause* (1991: 175).

Ainsi, pour les besoins de la rédaction du présent chapitre, nous procéderons à la description des espaces interactifs selon, dans un premier temps, les quatre énonciateurs qui y sont impliqués. Il s'agit du patronat, du syndicat - les énonciateurs se faisant, en règle générale, et mises à part quelques rares exceptions³, les porte-parole, ou représentants de l'association à laquelle ils adhèrent -, de l'Eglise et de l'Etat.

Nous procédons ainsi puisque ce sont là les quatre actants qui sont impliqués dans le processus, dans le *travail* d'interaction. Il sont en effet des actants, agissant tantôt à titre de *source énonciative*, tantôt à celui de destinataire dont le discours construit l'image par *interpellation*. Ils sont les *sources énonciatives* qui sont à l'origine des messages produits. Ils sont les *acteurs* de l'interaction, donc,

³ Ces exceptions marquent plus les congrès des patronats que ceux des syndicats ouvriers. En effet, ce n'est que lors du discours d'ouverture d'un congrès syndical que le Président de l'association pourra, en de rares occasions, mettre de l'avant des propos qui n'engagent que sa personne. Les congrès patronaux, quant à eux sont le lieu où sont invités un certain nombre de dirigeants d'entreprise, de professeurs d'université, dont les idées et propos tenus n'engagent que leur entreprise - pour certains - et leur conceptions personnelles.

de la mise en *actualisation*, d'une part, des relations et des valeurs sociales *pré-déterminées*, et d'autre part, de la *recomposition*, de la *restructuration*, de la *transformation* et, par conséquent, de la *(re)construction* du social.

Une telle conception nous place dans l'*obligation* de tenir compte du temps dans la description des espaces interactifs, qu'il s'agisse des énonciateurs ou des destinataires.

Voilà pour la première catégorie de la première composante que sont les espaces interactifs.

Maintenant, les destinataires, deuxième catégorie de cette composante. Les décrire revient à *entrer* dans la description du rapport qui est au centre de notre intérêt, le rapport patron-ouvrier. Ainsi cette deuxième partie de description des espaces interactifs revêt, dans notre cas, autant l'apparence d'une description du ou des destinataires que celle d'une présentation de ce dont il est question dans les discours constitutifs du corpus. Si cela se présente à nous, c'est pour la simple raison que nous nous trouvons dans une situation particulière : les énonciateurs sont aussi les destinataires. Puisque la détermination du destinataire est, selon Ramognino et collaborateurs, une *opération prédicative* qui *affecte au sujet des qualités spécifiques*; nous n'en entrons donc que plus prématurément dans la mise en place du

rapport *social* qui nous intéresse.

La deuxième composante attribue sa place *formelle* à la dimension temporelle trouve; on parle, ici, des espaces temporels. En effet, il y a lieu de référer, nous disent Ramognino et collaborateurs, à la temporalité de la campagne électorale (*apparition séquentielle et chronologique des affiches d'un même candidat*), ainsi qu'à l'*historicité* dans laquelle cette même matérialité s'inscrit. Il est, ici, fait référence à la *narrativité* qui est une des catégories (l'autre étant celle de l'*argumentation*) propre à la composante *espace temporel*.

De l'*argumentation* retenons qu'il s'agit là du lieu où les contenus prennent consistance, présentant *cohérence* et *force persuasive*.

Les liens politiques, inscrits dans l'affiche politique, sont nous dit Nicole Ramognino, *mis en scène à la fois dans les espaces interactifs construits, les modalités de convocation, et les figurations des acteurs sociaux de l'Histoire*. Il s'agit là d'une *mise en scène spatiale et ponctuelle* qui prend la forme d'une *composition*, d'un *condensé* de "*moments historiques*" *discontinus*. Ces moments se *chevauchent*, se *juxtaposent* et *s'alternent*.

Ce sont là des *temps sociaux complexes* appréhendables,

pour Ramognino et dans le cas des affiches, selon deux axes précis. Ces axes sont ceux *des différentes modalités de convocation de l'électeur* et de la définition de l'espace politique et des *rappports sociaux qui s'y nouent* (1991: 173).

Partant de là, nous nous proposons d'exposer la partie de description consacrée aux modalités d'expression de ce dont il est question dans les discours ("comment on en parle") selon ces deux axes. Le premier sera celui des *modalités de convocation*, dans notre cas, du destinataire, et le deuxième axe sera celui de la *définition* de l'espace politique et des *rappports sociaux*, donc, *rappports patron-ouvrier*, et ce, selon le principe d'interactivité⁵. Puisque nous nous trouvons dans une situation particulière⁶, cela revient à dire que nous présenterons les modalités d'expression selon un seul et même *grand axe* dont les composantes sont celles que nous venons de poser.

Là aussi, plus que dans toute autre partie, le temps s'impose! Donc, une attention particulière sera portée aux *temps sociaux* impliqués.

⁵ La communication, nous disent Ramognino et collaborateurs, ne se réduisant jamais au message, l'affiche est à analyser comme le lieu de *construction et d'établissement de rappports sociaux*.

⁶ Les énonciateurs jouant aussi le rôle de destinataires.

Dans le chapitre suivant, les *éléments* issus de la description seront *reconduits* aux fins de l'analyse; les résultats sémiologiques servant de base à l'élaboration de la construction de l'observation sociologique de la matérialité choisie. Ces résultats, tiennent alors lieu d'*éléments premiers* de l'observation sociologique, *re-traduits* qu'il sont en termes d'*ontologies sociales*. L'analyse ainsi posée fera donc suite au travail sémiologique de recensement des différents thèmes abordés dans les discours. Elle sera constituée de l'exercice de mise de l'avant de ceux de ces thèmes qui tiennent lieu, *fonctionnent, comme des valeurs*, ainsi que de la mise en rapport de celles-ci avec des *réalités culturelles plus vastes pouvant être exprimées en termes sociologiques* (Robert Vion in Ramognino et al., 1991: 76). Dans notre cas, il s'agira d'organiser les principaux *univers sémantiques* sur lesquels *fonctionne* l'économique.

Avant même de décrire le corpus, nous nous proposons de présenter le *contenu général* de tout procès-verbal, en nous attardant sur les composantes, elles aussi générales, du type de congrès qui nous intéresse.

4.2 Le congrès et son procès-verbal

Les modalités de *déroulement* du congrès, avec tout ce que cela suppose, ne citons pour exemple que la structuration, le type d'invités, le *protocole*

général, etc., et leur mise en forme dans l'exposition écrite que sont les procès-verbaux seront abordés lors de la description du corpus. Sémiologie oblige!

Ce qui nous importe, ici, c'est la *formule générale* en tant que telle.

En quoi consiste donc un congrès d'association?

Il est le point de rencontre annuel⁷ et le lieu de mise en commun des idées, des conceptions en vue soit de comprendre et d'exposer la situation qui a prévalu durant l'année en cours, soit de proposer et si possible d'établir un plan de solution du ou des problèmes qui se sont présentés, ou encore de formuler une liste de propositions (prises de positions) en vue d'amendements à apporter à des textes de lois, ou de projets de lois, particuliers⁸.

C'est aussi lors de cette *réunion*, décrite comme étant d'une importance et d'un intérêt capitaux, que l'occasion se présente de faire une mise au point.

Lorsque l'Association Professionnelle organisait son premier congrès patronal en 1945, elle posait un acte nouveau. En effet, pour la première fois dans l'histoire patronale du Canada, plus de 300 industriels se réunissaient dans un but social. L'enthousiasme soulevé par ce congrès a groupé plus solidement tous les membres de l'API et leur a permis d'accomplir, au cours de

⁷ Dans certains cas, ces congrès sont tenus toutes les deux années.

⁸ Il s'agit là, en fait, des grandes lignes des mémoires présentés, ou à présenter, aux divers paliers gouvernementaux.

l'année, des réalisations d'une très haute portée sociale. Forte de ses réalisations, l'API réunissait plus de cinq cents industriels dans un deuxième congrès. (CDE, 1945)

Vous apportez ici le fruit de votre expérience. Vous allez émettre des idées et entreprendre des forums et des discussions. J'espère que la résultante du Congrès sera une des plus heureuses et des plus importantes que vous ayez eues jusqu'à maintenant. (Le Maire Sarto Fournier au Congrès de la CSN de 1960)

Je formule le souhait ardent que vos assises soient profitables et j'y joindrai mes prières pour que vos vœux se réalisent. (Mgr Irénée Lussier - CSN, 1960)

C'est avec un sincère bonheur que je vous transmets personnellement et au nom de tous les collègues du Conseil Municipal de Montréal, les vœux de succès à votre Congrès. Je formule aussi l'espoir que ce Congrès manifestera jusqu'à quel point, même lorsque les opinions prennent la forme d'un éventail, il reste possible de réaliser l'unité pour le bien-être de tous et chacun et pour le bien-être de la cité. (Le Maire Jean Drapeau - CSN, 1962)

Ce congrès a une immense portée. Sur vos épaules, reposent de redoutables responsabilités, car vous avez mission, aujourd'hui, non plus seulement de revendiquer et de contester; vous atteignez maintenant à des obligations accrues. (Chanoine Paul-Emile Crépeault - CSN, 1964)

C'est le *rapport* qui en est la forme privilégiée, pensons juste aux rapports d'activités, à celui du trésorier, à ceux des bureaux confédéraux, aux listes et rapports de grèves, à ceux des divers comités d'études (sur l'éducation, la défense professionnelle, le travail féminin, etc.), et enfin, aux rapports du

président général de l'association, du secrétaire général et des vices-présidents.

Ce type de congrès est aussi l'évènement dans le cadre duquel les élections internes sont tenues. Les propositions et adoptions de *candidats* et la liste des postes à combler et comblés (qu'il s'agisse de responsabilités d'officiers ou encore de membres de comités), font donc partie intégrante des procès-verbaux de congrès.

L'organisation interne autant que les *problèmes* ou *éléments* externes sont donc à l'ordre du jour. Et c'est par le procès-verbal de chaque session de congrès que nous sont livrés, entre autres, le *portrait* de l'année, tel que *dressé* et *vécu* par l'association, ses représentants, ses officiers et ses membres, la *représentation* que cette dernière se fait de la situation sociale⁹, ainsi que les orientations données, prises (avec, le cas échéant, leur résultat) ou à prendre.

Ce qui nous permet donc de prendre le pouls tant de l'organisation interne, des visées et projets de

⁹ Le terme de *social* est à prendre, ici, en son sens large.

l'association, que du contexte social¹⁰ dans lequel ils s'inscrivent et des rapports qui s'y trouvent impliqués.

Reste à décrire ce qu'il en est dit.

4.3 Les sources énonciatives

Dans le cas des discours qui nous intéressent, l'énonciateur produit un *message* dans lequel est construit le ou les destinataires et effectuée, pour reprendre la formulation de Ramonigno et collaborateurs, l'opération consistant à se prédiquer telle ou telle autre qualité particulière, établissant ainsi une interaction avec le ou les destinataires. Autant dire, et cela est d'autant plus aisé de le cerner dans le genre de matérialité sociale qu'est le nôtre, que l'énonciateur, quel qu'il soit, construit dans son discours sa propre image et celle du ou des destinataires. Ce qui explique la démarche de description pour laquelle nous avons opté, à savoir, chaque type d'énonciateur (syndical, patronal, gouvernemental et cléricale) sera décrit selon son image telle qu'elle se trouve construite dans l'ordre même du discours qu'il produit.

¹⁰ Il s'agit là, bien évidemment, du contexte tel qu'entrevu par l'association. Là aussi, le terme de *social* est à prendre en son sens large.

4.3.1 L'énonciateur syndical

Qu'on ait des divergences d'opinion, c'est normal. C'est vrai, notre père et notre mère - notre père on ne le sait pas - viennent des Etats-Unis. Bah, c'est pas le diable mieux pour vous autres. Dans le temps, la CSN avait eu un père qui était quasi une mère et ça a pris un certain temps pour secouer ce joug-là, pour se donner les coudées franches. C'est ce qu'on est en train de faire à la FTQ.... On est en train de se bâtir notre place chez nous, de prendre nos décisions. (Louis Laberge - FTQ- allocution au congrès de la CSN de 1977)

Je voudrais plutôt que de mettre l'accent sur les divergences entre nos centrales respectives, essayer de dégager quelques points de convergence, lesquels, somme toute, sont plus fondamentaux que ces divergences de vue.... Mais nous ne devons pas déplorer que chacune des centrales mène le débat (il est ici fait allusion au débat relatif à la question nationale) selon une démarche et sur des bases qui lui sont propres. cela permet de mieux incarner dans nos discussions la réalité que nous vivons de part et d'autre, dont les différences ne doivent pas être dissimulées. et ce n'est pas mauvais de faire état de nos différences, dans la mesure où on essaye de voir nos convergences. (Fernand Daoust - FTQ- allocution au congrès de la CSN de 1979)

Force nous est de constater que ces divergences conduisent chacune des associations à ne construire l'image du syndicalisme, du mouvement ouvrier dans sa généralité que vers les années 64, alors que l'idée, et seulement l'idée, d'unité intersyndicale est envisagée. Si nous insistons sur le terme d'idée, c'est tout simplement parce qu'en 1988 de tels propos ont été tenus, laissant encore entrevoir l'existence d'un débat et d'un travail autour de l'unification.

C'est pour vous dire aussi combien nous ne sommes pas profondément unis, ni sur les moyens, ni sur la stratégie dans la conjoncture actuelle. C'est une de nos faiblesses. (CSN - 1988)

Autour de l'année 1964, chacune des associations construira, dans ses discours, sa propre image (ce qui s'atténuera après 1964 au profit de celle du syndicalisme) et, on s'en doute, celle de l'autre association.

C'est ce qui explique la facture particulière de cette partie de description du corpus. En effet, nous procéderons en trois temps : dans un premier temps, l'image du mouvement syndical, dans un second celle de la FTQ, et dans un troisième temps, celle de la CSN.

4.3.1.1 L'image du mouvement syndical

Le syndicalisme est, bien évidemment, défini selon ses raisons d'être, allant de la défense des droits et intérêts des travailleurs jusqu'à leur *éducation*.

Le syndicalisme constitue pour les travailleurs un moyen essentiel de défendre et de promouvoir leurs intérêts professionnels. Si le syndicat représente réellement les travailleurs concernés, il est l'organisme normal de négociation, de représentation, de collaboration et de participation à tous les échelons: l'entreprise, l'industrie et l'économie nationale. (CSN¹¹ - 1960)

¹¹ Par souci de simplification, il ne sera fait usage que des noms (et sigles) contemporains, et ce quelles que soient l'année de production des discours

La nature des objectifs du syndicalisme implique la nécessité de son développement. Les syndicats se donnent comme objectifs la protection des intérêts économiques et sociaux des travailleurs; ils se portent à la défense des intérêts de leurs membres et agissent comme groupe de pression. Ces objectifs permettent d'établir un équilibre des forces au sein de la société. (FTQ - 1964)

Nous avons la responsabilité de guider les travailleurs dans la voie du progrès, de l'émancipation, de la libération, du mieux être et de la justice. (CSN - 1964)

Le rôle que nous entendons jouer sur le plan social et économique suppose une meilleure préparation de nos militants et de nos dirigeants. Pour être libre, il faut être responsable et pour être responsable il faut savoir. (CSN - 1964)

Le syndicalisme doit avoir une vue globale de l'activité sociale, économique et politique et offrir des réponses cohérentes aux multiples questions qui se posent. (CSN-1964)

Il (le syndicalisme) est aussi défini selon ses demandes, actions, menées ou à mener, et visées. La principale requête est celle du droit d'association qui comporte et implique les droits à la reconnaissance syndicale, à la négociation et à la convention collective, à la grève et enfin le droit d'affiliation à une centrale syndicale.

Le mouvement syndical ne se contente pas de revendiquer en faveur de ses affiliés seulement; il attache autant d'importance aux réformes qu'il propose au nom de toutes les classes de la société, en vue du bien commun. (FTQ-1959)

et l'association concernée.

C'est en grande partie grâce aux pressions incessantes exercées par le mouvement syndical que la population de cette province est redevable des quelques mesures de sécurité sociale dont elle bénéficie présentement. C'est là un rôle qui nous a été assigné par les pionniers et que nous entendons continuer de jouer avec une vigueur accrue. (FTQ - 1959)

Le droit d'association est un droit fondamental pour les salariés. Sans ce droit et son libre exercice, la démocratie n'a à peu près plus de sens pour les travailleurs. Ce droit a été chèrement conquis par la classe ouvrière et elle n'est pas prête à accepter qu'on le conteste ou qu'on le restreigne indûment. (CSN - 1962)

La fonction revendicative du syndicat se situe au coeur même de l'action syndicale. (CSN - 1964)

La convention collective est l'instrument par excellence du syndicalisme. (CSN - 1964)

Les principales fonctions du syndicalisme, parmi d'autres aussi importantes, sont de défendre les intérêts des travailleurs, de veiller au bien-être de ses membres et de favoriser le développement économique. Ces fonctions trouvent leur véritable sens au moment de la négociation collective. (FTQ - 1964)

Mais, à la FTQ comme à la CSN, on traite du sujet du mouvement syndical en référant aussi à l'anti-syndicalisme, que celui-ci proviennent du côté patronal, gouvernemental ou même ouvrier.

Les ennemis du mouvement ouvrier organisé ont pu obtenir des lois provinciales et fédérales injurieuses et au détriment du mouvement ouvrier démocratique. (FTQ - 1949)

La Fédération proteste en termes vigoureux contre certaines déclarations publiques prétendant que l'un des problèmes les plus angoissants et dangereux de l'heure, est celui des relations entre patrons et ouvriers, que le

mouvement ouvrier serait une source de désordres dans l'économie de la province et qu'il attenterait à la paix industrielle... (FTQ - 1950)

La classe ouvrière a à souffrir de maux de tous genres. Une grande partie de ce mal est dû au fait que les ouvriers ne veulent pas s'organiser. On a de la misère à faire comprendre aux travailleurs l'idée de se grouper, portant c'est la base de tout, il n'y a rien sans organisation. (FTQ - 1946)

Nos membres sont en proie à l'attrait de différentes idéologies, ils sont en proie à différentes propagandes, soit par les journaux, soit par la radio, soit par des pamphlets que ce soit propagande du côté patronal, pour tâcher de les détourner de l'action ouvrière, soit propagande du côté subversif pour tâcher de les engager dans une action qui ne sert pas les fins du mouvement ouvrier. (FTQ - 1952)

La C.T.C.C. ne peut s'empêcher de souligner qu'elle déplore la campagne de diffamation menée contre le mouvement ouvrier.... (CSN - 1960)

La montée du syndicalisme provoque une réaction anti-syndicale de plus en plus violente. La vigueur de notre syndicalisme, en même temps qu'elle attire des travailleurs de toutes les occupations, métiers et professions, provoque la coalition spontanée de certaines forces contre notre centrale. (CSN - 1966)

Il me semble qu'aujourd'hui, sauf lorsqu'il s'agit de cas où des injustices absolument scandaleuses doivent être redressées, ..., ni le public, ni les travailleurs non directement concernés, ne ressentent au même degré qu'autrefois une sympathie active pour les ouvriers en difficulté. Le public comprend moins clairement les enjeux de nos luttes d'aujourd'hui. Ils sont devenus d'ailleurs difficiles à saisir, dans bien des cas. Bref, l'action syndicale d'aujourd'hui a quelque peu perdu, aux yeux des gens, son prestige, comme si elle portait, dans l'ensemble, sur des questions moins absolument vitales et sur des droits dont la privation serait jusqu'à un

certain point moins odieuse, moins révoltante, si importants soient-ils. (CSN - 1968)

Bien que ce mouvement contre-syndical ne se situe pas à une période précise dans l'histoire syndicale, un des atouts de ce mouvement, dirigé contre la FTQ, a été celui qui fut à la mode vers la fin des années 40, à savoir: l'accusation d'une quelconque forme de collaboration au mouvement communiste.

Nous sommes accusés par la voix des journaux, par des officiers du gouvernement, par des employeurs, d'être des communistes. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'organiseurs dans cette salle qui n'ont pas été accusés d'être des communistes. (FTQ - 1949)

La CSN n'y échappe pas, mais notons toutefois que l'accusation, cette fois, provient directement de la FTQ et qu'elle repose sur l'absence d'approbation (au nom de la liberté de parole) de la CSN concernant un travail d'élimination des éléments subversifs ayant infiltré les rangs du mouvement syndical.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer les parallèles frappants entre les attitudes des mouvements confessionnels et celles des éléments subversifs auxquels le mouvement ouvrier non-confessionnel vient d'opposer une fin de non-recevoir.... Nous n'avons pas l'intention d'accuser les chefs des mouvements confessionnels d'appartenir au parti communiste.... Nous croyons cependant que l'heure est trop grave pour qu'on se contente d'un anti-communisme verbal, et que les grands principes doivent s'accompagner d'attitudes pratiques et concrètes. (FTQ - 1952)

Il s'agit-là d'un élément d'opposition à la CSN. Durant l'histoire du mouvement syndical québécois, il y eut bien d'autres éléments de ce type; la provenance n'en était pas unique. Les discours (accusateurs) de la CSN et de la FTQ en ont porté l'empreinte durant une bonne dizaine d'années.

Nous avons eu à rencontrer l'opposition de différents groupes et de différents secteurs, opposition à même le mouvement ouvrier.... Nous ne craignons pas la compétition de la C.T.C.C., mais il nous faut aujourd'hui constater que certains groupes (...) semblent déplacer la fonction de leurs aviseurs pour en faire des organisateurs, et ces mêmes aviseurs non préparés pour la lutte syndicale et voulant démontrer pourtant leur habileté à recruter des membres se servent de moyens d'intimidation qui, à notre avis, ne sont pas des moyens justes, et sont presque des moyens malhonnêtes. (FTQ-1952)

Tandis que de son côté la C.T.C.C. s'efforçait d'implanter ici la conception européenne du syndicalisme, le mouvement ouvrier des Etats-Unis, de concert avec le patronat, imposait à l'Amérique du Nord une conception toute différente. (CSN - 1960)

Les liens de notre mouvement syndical avec le mouvement ouvrier américain l'ont probablement empêché de se développer suivant les exigences du milieu et ses propres lignes de force. Dans l'ensemble, la philosophie du syndicalisme américain s'est largement répandue chez nous où elle a eu une influence déterminante. Le bilan de cette influence n'est pas que négatif, mais certains facteurs idéologiques ont été paralysants pour ne pas dire néfastes. (CSN - 1962)

Le syndicalisme, et plus particulièrement le syndicalisme nord-américain, s'efforce, avant tout, d'améliorer la condition économique des travailleurs par la négociation collective dans l'entreprise, mais il n'envisage qu'avec

la plus extrême prudence, sinon avec beaucoup de réticence, toute attitude et toute action qui saurait remettre en cause le système économique dans son ensemble. Contrairement aux organisations syndicales qui nous concurrencent, l'originalité de la CSN n'est-elle pas de mesurer les limites du régime économique et de s'efforcer de transformer ses structures? (CSN - 1964)

Ceci, comme nous l'indiquions précédemment s'estompé aux alentours des années 64, alors même que l'idée d'unité syndicale commence à faire son chemin. En effet, alors que jusque vers la fin des années 50, il n'aurait pu être question, surtout pour la FTQ, de quelque unité d'action que ce soit, sauf peut-être

(...) dans les cas où les intérêts propres du mouvement ouvrier sont en jeu. (FTQ - 1954)

les années 60 voient se dessiner, sur l'initiative parfois insistante de la CSN, un projet d'action conjointe.

Des frictions récentes, entre la CSN et certaines unions affiliées au CTC et à FTQ, ont fait rebondir, par réaction, dans l'opinion publique, le problème de l'unité syndicale.... S'il faut regretter les luttes mesquines et stériles faites avec des moyens que l'éthique réprouve, il n'y a pas lieu de s'alarmer des chocs que rendent inévitables des conceptions différentes du syndicalisme, de son rôle et de ses objectifs. (...) La CSN se déclare favorable à l'unité ouvrière qui est une condition fondamentale à la promotion des travailleurs, et se déclare prête à entreprendre l'étude des meilleures méthodes pour la réaliser. (CSN - 1964)

Depuis un certain temps déjà, la CSN, soucieuse de promouvoir la coopération entre les centrales syndicales ouvrières, cherche activement, malgré les points de vue

parfois distincts de ceux des autres centrales, le moyen d'aplanir certaines difficultés susceptibles de nuire à la solidarité syndicale.... L'idée de base qui nous anime est que les luttes intersyndicales ne doivent pas être une destruction du syndicalisme. (CSN - 1966)

Nous nous proposons de continuer à rechercher l'unité d'action avec la FTQ chaque fois que c'est possible. (CSN - 1977)

De cette coopération, jugée nécessaire en regard de

l'unité de tous les capitalistes [qui] rend nécessaire le maximum de cohésion et le maximum d'unité: unité idéologique élaborée à l'intérieur du mouvement syndical, unité d'organisation et unité d'action. (CSN-1968)

et de

la volonté de lutter pour des revendications communes contre un même exploitateur. (CSN - 1980)

on cherche encore, dans les années 80, les modalités d'établissement et de solidification.

L'unité de revendication et d'action est possible entre les centrales, sans aucun préalable de nature idéologique.... Elle peut se réaliser sur la base d'action concrètes. Elle doit enfin, et c'est essentiel, impliquer que chaque centrale déploie les mêmes efforts d'information, d'éducation et de mobilisation à l'égard de ses membres et accepte de se soumettre aux engagements pris démocratiquement. L'unité revendicative et d'action n'est ni possible, ni même imaginable, lorsqu'un des partenaires emprunte des voies différentes. (CSN - 1980)

(...) notre manque d'unité sur l'identification des questions principales et notre manque de détermination

pour des actions communes posent un problème qui nous affaiblit. (CSN - 1988)

4.3.1.2 L'image de la FTQ

La FTQ se conçoit comme étant, statistiques officielles de la Commission des Relations Ouvrières à l'appui,

le mouvement qui va le mieux dans le Québec: c'est lui qui groupe le plus d'adhérents; c'est lui qui obtient le plus de certificats de reconnaissance syndicale et le moins de retraits; c'est encore lui qui se fait le plus d'adhérents. (FTQ - 1951)

(...) la Fédération la mieux considérée, celle qui exerce l'influence la plus décisive dans notre province. (FTQ-1951)

Ces succès sont dûs, selon la FTQ, à la philosophie de base et au grand réalisme, légués par le fondateur de la Fédération Américaine du Travail. De cette philosophie ressort une devise dont la mise en application revêt tout un sens.

Je crois que nous serons obligés, dans la province de Québec, de devenir des rebelles pour obtenir justice et mettre en pratique la devise de la Fédération Américaine du Travail de "détruire nos ennemis et aider nos amis". (FTQ - 1946)

Fort de cette devise, la FTQ se donne pour *mission*

[de] combattre jusqu'à l'obtention d'une sécurité complète pour tous les travailleurs du Canada. (FTQ-1949)

et

(Encore une fois cette année, en nous préoccupant avant tout) d'améliorer le sort actuel des travailleurs. (Nous nous sommes souciés avant tout) d'aider les hommes, plutôt que de bâtir un mouvement: en récompense, nous avons continué de bâtir, tout en aidant les hommes, le plus grand mouvement ouvrier du Québec. (FTQ - 1951)

sans pour autant prêcher

l'acrimonie, la lutte des classes, la mésentente entre les classes de la société. (FTQ - 1952)

Cette mission d'amélioration du sort de la classe ouvrière, comme la définissent les délégués de la Fédération des travailleurs du Québec, en est une qui, malgré les *positions* énoncées suite aux philosophie et devise de la Fédération Américaine du Travail, s'accomplira

par des moyens paisibles comme nous l'avons fait depuis 75 ans. (FTQ - 1952)

et

sur une base non confessionnelle, mais sur une base juste et équitable, ..., parce que notre raison d'existence est basée sur le principe même de la famille ouvrière, basée sur le besoin d'union, sur les problèmes, sur les questions économiques, sans considération de race, de religion ou de croyance politique. (FTQ - 1952)

puisque que

c'est là où réside le salut de tout mouvement ouvrier organisé. (FTQ - 1952)

Ce travail visant à

instaurer au Québec un régime de justice sociale, de dignité humaine et de liberté démocratique; à oeuvrer à l'expansion du syndicalisme, à faire bénéficier tous les salariés de ses avantages et à réaliser ses fins dans le plus bref délai par tous les moyens légitimes. (FTQ-1952)

ira jusqu'à, entre autres, la création d'un fonds de solidarité.

Le fonds de solidarité des travailleurs du Québec constitue une autre manifestation de la préoccupation pour l'emploi qui anime la FTQ et ses militants. Consciente des conséquences négatives pour nos membres et pour les travailleurs en général des problèmes réels de capitalisation rencontrés par les PME québécoises, notre centrale a mis sur pied un fonds destiné à répondre à des besoins particuliers qui ne trouvent pas toujours réponse sur le marché financier. Le fonds de solidarité vise à protéger l'emploi mais aussi à stimuler, dans le cadre de l'établissement de nouvelles règles du jeu assurant un contrôle syndical de ces investissements. (FTQ - 1984)

Cette tâche que se donne la FTQ, s'accomplira, jusque vers le début des années 60 sans que ne soit envisagée une quelconque collaboration à ou avec la politique.

Sans attacher à notre chariot un gouvernement quel qu'il soit, qu'il soit fidèle au principe énoncé par le

fondateur de la Fédération américaine, qui veut que nous élisions nos amis et que nous combattions nos ennemis. (FTQ - 1952)

La place de l'action de la Fédération dans la chose politique est bien particulière et reste des plus délimitées - pour ne pas dire limitée.

Nous ne nous immisçons pas dans la politique, nous le faisons de la manière dont nous l'avons toujours fait, nous considérons notre législation, nous proposons des changements jusqu'à ce que l'on obtienne ce que nous désirons. (FTQ - 1952)

Le début de cette décennie sera marqué par l'amorce d'une période où cette même chose politique revêtira un tout autre aspect. En effet, même dans un climat d'accusations d'ordre politico-idéologique qui a laissé son empreinte à la jeune décennie '50, la FTQ tient le discours démocratique par excellence.

Depuis de nombreuses années notre mouvement ouvrier a été érigé sur des bases démocratiques, et pendant de nombreuses années j'ai pu moi-même dire au cours des assemblées d'organisation, que notre plateforme de principe était assez élaborée que des gens ont pu dire: "Eh bien, a-t-on le droit de s'interposer aux croyances politiques d'un membre individuellement?". Ce à quoi je répondrais: "non, nous n'avons pas le droit". Mais je dirais cependant, je dirais définitivement qu'un individu qui croit en la doctrine communiste ne peut croire en une action politique parce qu'en croyant en un tel mouvement, il croit en l'élimination de toutes nos institutions démocratiques. (FTQ - 1952)

Cette même Fédération planifiera. à peine 9 ans plus tard, une timide mais néanmoins structurée percée dans

la sphère politique.

Nous voulons dissiper dès l'abord tout malentendu possible en ce qui a trait à l'orientation politique de notre mouvement et aux rapports qu'il entend avoir avec votre gouvernement comme avec n'importe quel autre gouvernement démocratiquement élu et généralement respectueux des travailleurs. Vous n'ignorez pas que la Fédération des travailleurs du Québec travaille présentement à la formation d'un nouveau parti politique populaire et qu'elle engagera ses affiliés et leurs membres à y adhérer dans un proche avenir. Nous estimons que, dans une société démocratique, c'est notre droit le plus strict d'en agir ainsi, comme c'est le droit de nos affiliés d'adhérer à ce parti et d'encourager leurs membres, qui sont des citoyens à part entière, à y militer démocratiquement et librement. ...Tout d'abord, nous tenons à préciser que la Fédération des travailleurs du Québec n'a pas l'intention de s'inféoder, à titre de centrale syndicale, au nouveau parti. C'est à ses affiliés et à leurs membres qu'elle demandera de s'acquitter de leurs devoirs civiques en y adhérant et en participant à son activité. La FTQ, quant à elle, entend rester libre de louer comme de critiquer n'importe quel gouvernement, et conserver cette indépendance même à l'endroit d'un gouvernement qui aurait été élu grâce à l'appui de ses affiliés et de leurs cotisants. (FTQ - 1961)

Elle assurera, onze ans plus tard, avec grande fermeté l'amorce d'une action politique directe.

Les travailleurs du Québec ont décidé démocratiquement en congrès de prolonger jusqu'à son aboutissement logique le sens de la démarche que nous effectuons aujourd'hui en s'engageant dans l'action politique directe. A notre avis, cette décision ne fait que témoigner de l'insatisfaction qu'ils éprouvent devant la situation qui leur est faite dans notre société, et de leur volonté d'y jouer leur rôle de citoyens dans le

cadre d'institutions politiques de leur choix. (FTQ-1963)

15 ans plus tard, cette même fédération se fera de plus en plus précise quant aux objectifs et visées de cette avancée dans la chose politique.

Nous espérons que le type de participation à l'élaboration des politiques de notre société, que nous utilisons présentement, sera de nature à nous faire croire qu'il y a encore espoir pour les travailleurs, les plus dépourvus de pouvoir économique et politique, d'avoir accès aux institutions démocratiques qui composent notre société. (FTQ - 1967)

Enfin, 31 ans plus tard, elle se considère comme le porte-parole politique officiel de plus de 400 000 travailleurs et travailleuses syndiqué(e)s. La planification d'une *politisation* est maintenant chose du passé: l'ère politique du syndicalisme (FTQ) est bel et bien amorcée si tant qu'il faille y référer en termes d'*amorce* et non pas d'*histoire*. Elle a déjà un passé.

L'avantage matériel rattaché à la syndicalisation est en fait depuis longtemps vérifiable, mais il n'est pas le seul: la possibilité d'organisation collective face à l'arbitraire patronal est un acquis non cernable mais qui marque en soi le début d'une prise en charge autonome sur le plan politique. (FTQ - 1983)

Cela suffira-t-il à effacer ou à faire oublier, si besoin en est encore, l'étiquetage subit vers la fin des années 40 et le début des années 50 à l'effet d'un

progressisme des plus timides, pour ne pas dire des plus absents?

Ceux qui trouvent que notre mouvement n'est pas assez progressif n'ont pas d'affaire chez nous. (FTQ - 1946)

(...) en plusieurs occasions on a blâmé la province de Québec de retarder le progrès du reste du Canada.... J'ai vu plusieurs délégués s'exprimer comme suit: "si ce n'était pas de la province de Québec, nous pourrions obtenir de meilleures conditions que celles que nous avons". (FTQ - 1950)

4.3.1.3 L'image de la CSN

Parmi ses objectifs immédiats dans ce domaine, la C.T.C.C. veut assurer le plein exercice du droit d'association et elle préconise les conventions collectives, les mesures de sécurité sociale et une saine législation du travail. Elle attache beaucoup d'importance à la formation économique, professionnelle, sociale, intellectuelle et morale des travailleurs. (CSN - 1960)

Forte de sa conception de la personne humaine.

La C.T.C.C. croit à la dignité et à l'égalité fondamentales de tous les hommes. La dignité de la personne humaine repose sur le fait que l'homme, créé à l'image de Dieu, est doué d'intelligence et de volonté libre et qu'il a une destinée éternelle et surnaturelle. L'homme est donc un être personnel responsable de ses actes et de sa vie. (CSN - 1960)

la CSN se définit et définit son rôle en étroite relation avec des principes et des forces spirituelles.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est une organisation syndicale nationale démocratique et libre. Dans sa pensée, elle adhère aux principes chrétiens dont elle s'inspire dans son action. Elle a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des travailleurs du Canada. Dans sa sphère propre, et en collaboration avec les autres institutions, elle cherche à instaurer, pour les travailleurs, des conditions économiques et sociales telles qu'ils puissent vivre d'une façon humaine et chrétienne. Elle veut contribuer à l'établissement de relations ordonnées entre employeurs et employés, selon la vérité, la justice et la charité. Elle croit au rôle primordial des forces spirituelles dans l'établissement de l'ordre social. (CSN - 1960)

Ce qui n'en fait pas, pour autant, une confédération en forte position dans un Québec dont on ne saurait ignorer les caractéristiques et les tendances.

Les faits démontrent que certaines caractéristiques de la C.T.C.C. ont constitué, dans le passé, un obstacle à son expansion. Bien que l'influence de la C.T.C.C. dépasse, de façon sensible la limite de ses effectifs, il n'en reste pas moins évident qu'elle n'occupe pas numériquement la place qui lui revient.... On ne saurait certainement pas attribuer ces faits à un manque d'appui dont la C.T.C.C. aurait souffert. Malgré sa tiédeur traditionnelle à l'endroit des groupements syndicaux, le milieu canadien-français, dans son ensemble, a témoigné plus de sympathie à notre mouvement qu'à ses rivaux. Il n'est pas question, non plus, d'accuser la C.T.C.C. de vivre trop mollement ni de manquer d'esprit combatif. Au cours des vingt dernières années, notre centrale a multiplié les efforts, elle a exigé de ses militants une somme de travail et d'étude que peu de groupements obtiennent de leurs cadres. Même les groupements rivaux ont dû le reconnaître. (CSN - 1960)

A quoi faut-il attribuer cette popularité? A quoi faut-il rattacher cette absence d'expansion qui a marqué les débuts de l'histoire de la CSN? ... à son allégeance religieuse.

A cause de ses caractéristiques, la C.T.C.C. s'est surtout développée dans les milieux homogènes, à très grande majorité catholique et canadienne-française.... On peut dire, en effet, que, d'une façon générale, les travailleurs d'autres cultures et d'autres religions n'adhèrent pas spontanément à un syndicat de la C.T.C.C.. Ils voient la C.T.C.C. comme un organisme particulier, destiné à un groupe bien défini dont ils ne font pas partie. (CSN - 1960)

Cet organisme doit donc composer avec une image bien particulière que lui confère ce caractère spirituel.

(...) à cause de ses particularités, ils considèrent souvent notre centrale comme impropre à défendre efficacement et de façon permanente les intérêts des travailleurs. (CSN - 1960)

Ces inquiétudes marquées quant à la santé de cette centrale syndicale conduisent à dresser un bilan afin que lumière soit faite sur les failles qui auraient marqué les premières années de vie de la CSN. A ce sujet les hypothèses ne manquent pas. Les éléments alimentant le bilan non plus. Deux d'entre eux semblent s'imposer, alors même que leur interrelation ne fait aucun doute. Le premier de ces éléments est celui des avantages et privilèges accordés de droit, par la législation ouvrière, à tout syndicat majoritaire.

Aussi bien chez nous qu'aux Etats-Unis, les lois de relations ouvrières accordent un monopole de représentation et de négociation au syndicat majoritaire. En d'autres termes, dès qu'un syndicat compte dans ses rangs, comme membres en règle, la majorité absolue des travailleurs d'une usine ou d'une entreprise donnée, il obtient un certificat de reconnaissance syndicale qui lui confère le privilège exclusif de représenter tous les travailleurs de cette entreprise ou de cette usine, membre ou non de ce syndicat majoritaire. Cette reconnaissance syndicale est conférée par une Commission de relations ouvrières, organisme gouvernemental. Soulignons qu'aux termes de nos lois, non seulement le syndicat majoritaire peut représenter tous les employés de l'unité en question et négocier en leur nom, mais il doit le faire.... S'il existe un certificat minoritaire de reconnaissance, rien, en théorie, ne l'empêche de vivre; en fait, cependant, il est condamné à disparaître. (CSN - 1960)

Ce qui pointe directement le deuxième élément, celui-là même qui a été, plus qu'une fois, mis de l'avant et qui depuis déjà quelques années est l'objet de sérieuses remises en question: les allégeances spirituelles marquant l'histoire de cette centrale. Le débat engagé à ce sujet laisse entrevoir l'existence de deux tendances bien distinctes. Il est alors question de fidélité à la voie tracée dès les débuts ou d'adaptation, d'expansion dont le bénéfice résulte d'une rupture avec le passé.

Le caractère confessionnel de la C.T.C.C. a fait le sujet de fréquents échanges de vues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre mouvement. Une inquiétude s'est manifestée, des divergences d'opinions sont apparues: il n'est pas exagéré d'affirmer que le caractère confessionnel de notre syndicalisme se trouve remis en question.... Doit-on conclure que le mouvement syndical

chrétien n'a jamais inspiré à ses dirigeants et à ses membres qu'une foi vacillante et que ces derniers ont vécu dans la tentation permanente de trahir l'orientation de ses débuts? Ce n'est certainement pas une hypothèse acceptable. Il est beaucoup plus vrai d'y voir un souci constant d'adapter aux conditions changeantes des économies, des cultures et des législations, la forme de leur adhésion à des principes qui ne changent pas.... Notre C.T.C.C. manifeste, à sa manière, ce même besoin d'adaptation. On trouve dans notre mouvement un grand désir de perpétuer l'oeuvre syndicale chrétienne amorcée au Canada au début du siècle. On y trouve aussi un fort désir d'expansion.... Deux tendances se dessinent donc nettement: ceux qui veulent éviter à tout prix que la C.T.C.C. ne tourne le dos à son passé, et ceux qui veulent éviter qu'elle ne soit dépassée par les faits; ceux qui craignent surtout un affadissement de sa doctrine et ceux qui redoutent d'abord l'isolement et l'impuissance face aux défis d'une réalité toujours plus exigeante. (CSN - 1960)

S'inquiétant d'une confédération dont l'efficacité ne se trouverait plus à la hauteur des exigences de l'action et craignant la désertion de ses rangs advenant sa paralysie, son isolement ou encore une limitation dans son expansion, la CSN se donne des solutions à la mesure de ses handicaps.

La C.T.C.C. ne peut assurer son expansion qu'en mettant sur pied des syndicats majoritaires. (CSN - 1960)

C'est un appel à l'adaptation. Par contrecoup c'est un appel à l'abandon d'une étiquette confessionnelle dont le poids n'est qu'un frein au développement d'une centrale appelée à un avenir prometteur.

C'est tout notre régime syndical qui s'est transformé, qui a pris une orientation nouvelle (par l'intégration solide des syndicats américains), c'est notre économie toute entière (anciennement dominée par des préoccupations rurales) qui est rentrée d'emblée dans un nouvel ordre de grandeur, c'est l'esprit même de notre législation qui a changé du tout au tout. Après 40 ans, la C.T.C.C. se trouve donc à un important carrefour. Il ne s'agit plus d'opérer bon an mal an, de petites mises au point d'importance secondaire; il s'agit au contraire d'entrer de plein pied dans une nouvelle période de l'évolution syndicale, en nous adaptant à fond aux conditions nouvelles.... Le congrès s'est donc déclaré prêt à changer le nom de la C.T.C.C., manifestant son intérêt pour l'étude du statut confessionnel du mouvement. (CSN - 1960)

C'est donc en 1960 que la confédération change de nom¹², non sans, au préalable, en avoir obtenu l'opinion et la permission de l'Episcopat. Il ne faut y voir que l'élimination de l'épithète *catholique*. Ce qui n'est en rien le signe d'un changement au niveau de la doctrine sociale du mouvement.

A compter du moment où la C.T.C.C. ne serait plus obligée, par sa constitution, de suivre, dans son action, les directives pontificales intégrées dans la doctrine sociale catholique, nul doute que le caractère du mouvement s'en trouverait radicalement changé. Aussi, personne à la C.T.C.C. ne songe même à mettre en doute l'opportunité de nous inspirer de cette doctrine. S'il était possible, toutefois, d'exposer dans nos statuts les principes de base de la doctrine sociale de l'Eglise, sans qu'il ne soit nécessaire d'en indiquer spécifiquement la provenance, sans poser sur ces

¹² Passant de celui de Confédération des travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.) à celui de Confédération des syndicats nationaux (CSN).

principes l'étiquette "doctrine sociale de l'Eglise". nous sommes convaincus que la très grande majorité des non-catholiques adhèreraient à ces principes sans poser aucune objection. Ce n'est pas en effet la substance de notre doctrine sociale qui éveille chez eux des résistances, mais l'étiquette sous laquelle nous la présentons. (CSN - 1960)

La forte relation avec les aumôniers n'en sera donc pas modifiée, et leur présence aux congrès n'en sera pas pour autant moins désirable.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance des aumôniers dans nos syndicats et à la C.T.C.C.. A tout instant, ils rappellent par leur présence ou leur parole le caractère chrétien de notre mouvement et la pensée de l'Eglise en matière sociale. En fait, cette présence lie beaucoup plus à L'Eglise que la référence constitutionnelle à la doctrine sociale de l'Eglise ou l'insertion du mot "catholique" dans le nom de notre organisation. D'autre part, il ne semble pas que la présence de l'aumônier, en particulier au niveau de la C.T.C.C., puisse créer des problèmes. Il est généralement accepté qu'un groupement ait ses conseillers pour l'éclairer.... Nous n'entrevoions aucune difficulté à maintenir le statu quo sur cette importante question et nous ne croyons pas que l'aumônier soit un obstacle à l'expansion de notre mouvement. Suivant les exigences de la pastorale, la direction de la C.T.C.C. est toujours prête à offrir son entière collaboration pour que l'enseignement social de l'Eglise ait une large diffusion dans ses cadres. (CSN - 1960)

Les résultats ne se font pas attendre. En effet, cette même confédération qui, avant 1961, se disait en situation d'infériorité face à ses concurrents, constatera, dès 1964, un notable renversement de situation.

(...) les progrès réalisés par la CSN ces dernières années. Ils sont d'autant plus impressionnants que nous ne connaissons rien de comparable dans le mouvement syndical nord-américain. Il est bien évident que les travailleurs se tournent de plus en plus vers notre mouvement pour trouver des solutions à leurs nombreux problèmes. (CSN - 1964)

1961 sera aussi une année-clé en ce qui concerne l'image et la mission que se donne la CSN. C'est une adaptation aux changements sociaux mais aussi et surtout une position syndicale concernant les questions économiques que l'on prépare. Pensée économique et action syndicale sont à articuler afin que l'expression responsabilité syndicale prenne tout son sens.

Nous ne sommes pas des économistes mais des hommes d'action qui tentent de percer les mystères d'un monde qui influence profondément notre destinée et dont, historiquement, nous avons été tenus à l'écart. Le mouvement syndical se bâtit pour l'émancipation des travailleurs; l'économie ne l'intéresse que comme moyen ou instrument de cette émancipation. D'une façon générale, nous ne sommes guère familiers avec les questions économiques. L'aspect économique de notre action syndicale ne nous apparaît pas toujours clairement. Ne perdons jamais de vue que l'existence et la raison d'être du mouvement ouvrier ne sont que l'expression du refus de l'exploitation de la classe ouvrière; une exploitation aux aspects multiples d'ordre économique, politique ou culturel. (CSN - 1964)

Nous avons la responsabilité de guider les travailleurs dans la voie du progrès, de l'émancipation, de la libération, du mieux être et de la justice. Par notre manque de réalisme, ne soyons pas l'instrument des forces qui ont des visées différentes et opposées. Si nous voulons être en droit de réclamer que l'Etat,

l'entreprise et la population en général prennent la planification économique au sérieux. nous devons le faire nous-mêmes, c'est-à-dire que nous devons nous y préparer sérieusement et élargir le champ de nos préoccupations. Jusqu'à présent, notre pensée économique est demeurée floue et étrangère à notre action syndicale quotidienne. Evidemment, il y a plusieurs explications à cette attitude mais aucune d'elles ne saurait justifier la perpétuation de cette situation. Nous devons définir avec précision les orientations de la CSN et préciser les lignes de force d'une position syndicale cohérente sur les questions économiques.... Les syndiqués ont appris, par expérience, que tout changement substantiel dans leurs rapports avec l'industrie s'obtient progressivement, par une action énergique et persévérante.... Dans les domaines politique, économique et social, il n'en est pas autrement. (CSN - 1964)

La CSN ne s'est pas contentée de faire du syndicalisme très militant au niveau de la convention collective, elle a, suivant sa tradition, débattu de grandes questions d'intérêt public et contribué à la lutte contre la pauvreté. Elle a poursuivi ses réflexions en matière de sécurité sociale, de rationalisation et de démocratisation de l'économie, elle a présenté des mémoires, en particulier sur la question constitutionnelle et sur les réformes économico-sociales.... Ce qu'il y a de remarquable et ce qu'on peut considérer comme une tendance récente de notre centrale, c'est qu'elle a entrepris, plus systématiquement qu'autrefois, d'exposer au grand jour la mauvaise organisation de la société, les causes de ce désordre, et les remèdes à y apporter.... Je suis convaincu que la CSN doit, pour atteindre ses buts et réaliser en profondeur les réformes qu'elle préconise, continuer d'évoluer, de s'adapter aux changements économiques et sociaux, d'exiger des réformes que beaucoup de grands intérêts refusent avec obstination, bref, d'être un ferment de transformation sociale. (CSN - 1966)

Ces évolution et adaptation ne se feront pas sans que ne soit révisée la conception de la relation entre la

chose syndicale et la *chose politique*. En effet, alors que vers la fin des années 50

(...) le congrès adopte une réglementation en vue de protéger le mouvement dans les périodes électorales, la politique engendrant facilement la division: "*La CSN autorise le Président général à faire les déclarations publiques d'ordre politique au nom de la CSN; mais telles déclarations d'ordre politique leur sont interdites à l'occasion des campagnes électorales, sauf pour répondre à des attaques dirigées contre la CSN elle-même ou contre eux*". (CSN - 1958)

les positions basculent dès le début des années 70, alors que l'*exclusion* du politique prend figure de faiblesse bien plus que d'abstention eu égard à quelque prise de position que ce soit.

De rares syndicats maintiennent une neutralité politique de principe. Mais il n'y a qu'aux Etats-Unis où cette conception demeure officiellement celle du mouvement syndical dans son ensemble. C'est sans doute le seul pays occidental où les syndicats n'ont pas contribué à la formation d'un parti politique important. La neutralité politique des syndicats est un mythe, elle n'existe réellement nulle part. Du seul fait de son existence, le mouvement syndical devient en effet une force politique. Une organisation aussi représentative dans la société ne peut pas ne pas jouer un rôle important sur le plan politique, même par son abstention. Prétendre que le syndicalisme peut être neutre politiquement, c'est priver les travailleurs de leur principale organisation dans la défense de leurs intérêts sociaux, économiques et politiques.... Mais par ailleurs, il ne se trouve absolument personne à la CSN qui propose de transformer celle-ci en un parti politique.... Il faut rappeler aux travailleurs que le mouvement syndical CSN, pour éviter de devenir la courroie de transmission des politiciens et des technocrates, devra conserver son indépendance et

autonomie totale et absolue vis-à-vis toute formation politique, quelle qu'elle soit. (CSN - 1972)

C'est aussi avec le début des années 70 que s'imposera la *nécessité urgente* de se donner une action conséquente.

(...) mettre sur pied des structures agissantes de discussion et d'action politique.... Le temps est venu d'élargir les bases de notre action, de notre rôle dans la société. Nous avons changé des choses, mais nous ne pouvons pas continuer d'espérer progresser et consolider notre progrès dans des actions cloisonnées. Les événements nous ont enseigné que les expériences vécues sur les lieux du travail débouchent en fin de compte sur le plan de la politique économique et législative.... Quand viendra le temps, cela débouchera certainement sur l'action politique directe.... Sans détenir encore les preuves, nous avons quand même compris l'étroite alliance du super pouvoir politico-économique qui devait mener à la répression générale et organisée que nous connaissons.... Allions-nous continuer de nous satisfaire d'identifier les formes de répression sans attaquer directement les responsables? Allions-nous demeurer encore longtemps à l'écart d'un combat politique qu'une série de coups assénés par le pouvoir nous pressait d'entreprendre? Non!.... Nous avons invité les militants à l'action politique directe par le biais des comités populaires. (CSN - 1974)

4.3.2 L'énonciateur patronal

Dans le discours patronal, l'image du mouvement patronal et l'image de l'association énonciatrice sont construites sans que ne soit effectuée une rupture ou différenciation entre ces deux images. De façon générale, construire l'image de l'association se fait

en *continuité* ou en référence au patronat dans son ensemble. Il ne faut pas pour autant conclure à une cohésion complète. En effet, sans qu'il n'y ait absence d'harmonie ou de collaboration, comme ce fut le cas du côté syndical, le contexte serait plutôt celui d'un manque de centralisation.

La création du CPQ est une conséquence, entre autres choses, de l'évolution de la société dans laquelle l'Etat veut s'adresser à des portes-parole autorisés de chacun des groupes sociaux importants. Contre la dispersion traditionnelle des groupes patronaux, le CPQ a pour tâche de coordonner les activités des diverses associations patronales et de dégager par la consultation une philosophie commune. Le CPQ est ainsi devenu un lieu de concertation où se rencontrent des représentants des entreprises du Québec dans toute leur diversité. (CPQ-1979)

Cette construction du mouvement et/ou de l'association se voit complétée par l'image du patron et de l'entreprise. Définir le patronat ou encore l'association c'est aussi définir le patron et son *univers*.

Nos associations ont un rôle important à jouer. De transformer les principes sociaux chrétiens en réalité, de créer une élite de dirigeants qui puisse être considérée comme élite non seulement dans la sphère économique mais encore dans la société; tout ceci n'est pas une activité de bienfaisance, mais représente à longue échéance une question de vie ou de mort pour l'entreprise privée, en tant que force dynamique dans un Etat démocratique. (CDE - 1965)

Ce sont là les raisons expliquant la facture de la présente partie de description. Nous procéderons donc en trois temps: le mouvement patronal, le patron et l'entreprise.

4.3.2.1 L'image du patronat

Vers le début des années 60, le Centre des dirigeants d'entreprise (CDE) constate que le patronat ne s'est pas encore doté des *structures nécessaires* et des *instruments voulus pour s'exprimer d'une manière représentative et efficace*. Au nombre des raisons figurent

(...) l'existence d'une foule d'associations patronales; quelques-unes sont relativement actives et représentatives, mais d'autres souffrent profondément de l'apathie et de l'individualisme d'un certain nombre d'employeurs. Une autre lacune viendrait de l'absence de coordination, à tous les échelons. La réunion de cet après-midi exprime un désir et un espoir de regroupement. (CDE - 1963)

Sur cette base, on tente encore, vers le milieu des années 60, de définir ce que devrait être l'organisation patronale. C'est à une véritable et effective organisation qu'on en appelle. Reste à en délimiter les caractéristiques quant aux vocation et compétence. Seront-elles globales ou parcellaires? Quoiqu'il en soit, il apparaît clairement qu'un organisme patronal

n'est concevable et n'a de chance d'efficacité qu'en tant que fédération de groupements ou groupe de groupes. Une organisation fondée sur des adhésions individuelles (de firmes ou de dirigeants) peut certes faire du travail utile en plusieurs domaines mais elle ne saurait avoir la capacité d'assumer les fonctions inhérentes à l'action professionnelle et à ce que les intéressés (parmi lesquels les pouvoirs publics) peuvent légitimement attendre d'elle.

Plus le groupe a une vocation générale et plus il augmente ses chances d'influence comme porte-parole mais plus aussi il peut éprouver des difficultés à harmoniser les points de vue [vocation générale: toute l'activité économique ou création de groupes spécialisés par de très grandes branches].

Une autre question se pose quant à l'agencement optimal d'une centrale patronale: compétence globale ou séparation en deux organismes distincts, l'un pour les questions proprement économiques (spécialement vis-à-vis des pouvoirs publics), l'autre pour les questions plus particulièrement sociales et les questions de travail (spécialement vis-à-vis des organisations de travailleurs). la séparation est logiquement concevable et on la trouve dans plusieurs expériences nationales: en pratique, jusqu'à quel point est-il possible et souhaitable de la mettre en oeuvre? Liaison étroite de l'économique et du social. Au total, l'organisation professionnelle patronale semble appelée à remplir deux séries d'activités (d'ailleurs étroitement liées): les activités orientées vers l'entreprise (activités internes à la profession) et les activités orientées vers la société globale (activités externes à la profession). (CDE 1966)

Le patronat se voit donc impliqué à deux niveaux: le niveau économique et le niveau social. Bien évidemment, c'est sur cette base qu'il définit ses fonction et action en tant qu'organe social.

Un mouvement patronal solidement structuré et vraiment représentatif, à partir de la base, constitue un élément

essentiel d'une véritable démocratie économique. (CDE-1963)

Pour tenir compte du contexte réel dans lequel elle évolue, l'API continuera d'affirmer la primauté du social au plan de l'intention, mais elle devra accepter celle de l'économique au plan des réalisations. Cette attitude implique alors que le choix des moyens d'action tiendra compte de la nécessité de l'étude orientée vers l'action immédiate et la création de services devant répondre aux besoins du contexte économique et social actuel. (CDE-1960)

Avant de trouver l'angle sous lequel aborder le sujet de l'étude et de l'action à l'API, il m'a fallu réfléchir sérieusement.... Il m'apparaît alors essentiel de rappeler les principes qui animent un mouvement patronal, ses moyens d'action, les attitudes essentielles de ses membres dans le contexte économique et social actuel.... (CDE - 1960)

L'API doit aider à l'évolution de la mentalité, par son service d'étude et d'action sociale. Les chefs d'entreprise ne peuvent se permettre d'ignorer ce complément indispensable à leur succès complet. (CDE-1960)

L'Association professionnelle des industriels doit favoriser l'évolution de l'entreprise vers le service de la communauté. (CDE - 1960)

L'API reconnaît comme fondamentale l'étude et l'application de la doctrine sociale dans un esprit de progrès, d'adaptation et de solidarité. (CDE - 1960)

La fonction patronale a pris naissance chez nous dans un contexte où l'importance secondaire que l'on attachait aux valeurs économiques ne favorisait guère son épanouissement. Elle a dû s'exercer depuis les débuts de la Révolution tranquille dans un autre contexte qui favorisait au plus haut degré l'extention du secteur public et la mise en relief des valeurs de socialisation. J'ose penser qu'au sortir de cette période, nous nous engageons dans une nouvelle ère où la fonction patronale

sera davantage respectée et où en tout cas elle aura appris à se définir et à se défendre. (CDE - 1978)

Tant dans sa composante privée que dans sa composante publique, le patronat est donc

(...) un organe vital dont on ne saurait dépouiller notre société sans lui enlever du même coup son caractère de société assise sur la primauté des libertés. (CDE - 1978)

4.3.2.2 L'image du patron

Parce qu'il assume volontairement la responsabilité de diriger d'autres hommes, l'homme d'affaires hérite de l'obligation de définir clairement, pour lui-même et pour les autres, les principaux objectifs qu'il poursuit. (CDE - 1979)

Là aussi, les sphères de l'économie et du social tissent la trame de construction de l'image du dirigeant d'entreprise et de la définition de ses objectifs.

Les dirigeants d'entreprise - en tant que tels - en raison d'une normale division du travail, n'ont pas d'abord un rôle immédiatement social, bien qu'ils ne peuvent absolument pas négliger d'insérer leur action dans le social. Les entreprises dont ils ont la responsabilité, tout en étant spécifiées par des fins économiques, sont essentiellement sociales: la production est faite par des hommes qui doivent recevoir une rétribution pour leur travail et le produit mis sur le marché est fait pour être consommé, c'est-à-dire pour le public.

Comme individus, comme responsables d'entreprise, les dirigeants d'entreprise ont à payer le coût des frais

sociaux.

Mais quel rôle jouent-ils au juste dans la pensée. l'élaboration, l'application des mesures sociales? Souvent, eux qui ont à en défrayer une bonne partie des frais, non seulement ne s'en soucient pas, ne prennent pas d'initiatives, mais freinent constamment. Quelles sont aujourd'hui les mesures sociales dont ils peuvent s'attribuer la paternité? Eternels bougonneux, à la fin, ils plient et, comme tout le monde, en paient les coûts. Je ne veux pas dire qu'ils ont jusqu'ici joué un rôle simplement et purement négatif. S'ils ont peut-être parfois empêché une évolution trop hâtive, le freinage a certainement été trop la pratique courante.

Le développement économique n'est pas une fin en soi, mais simplement une condition pour rendre possible à tous un épanouissement pleinement humain et l'exercice d'une liberté responsable. L'entreprise doit contribuer au développement économique tout en respectant les exigences humaines fondamentales, individuelles et sociales. (CDE-1966)

Ainsi définis, les rôles du dirigeant et de l'entreprise deviennent des éléments supplémentaires à porter au dossier relatif à la nécessité d'une *centralisation du mouvement patronal*.

Le patron, préoccupé par des soucis de rentabilité, n'a pas tendance à insérer son action dans le social. D'où l'importance de se grouper et de participer à une action collective. (CDE - 1966)

Regroupement et collectivité d'action auraient probablement pour première conséquence de modifier et d'unifier la conception des responsabilités économiques et sociales du chef d'entreprise.

Selon une certaine conception qui a eu cours pendant longtemps, il est encore aujourd'hui le credo de certains

attardés, la maximisation du profit était la tâche essentielle du chef d'entreprise et le bénéfice réalisé était le seul critère de sa valeur économique et de sa position sociale ou politique. Avec l'argent il pouvait ensuite acheter n'importe quoi: faire des oeuvres sociales, créer des fondations culturelles, aider les oeuvres religieuses pour se faire pardonner ses fautes. Aujourd'hui, bien que la gestion efficace de l'entreprise soit toujours un des rôles essentiels du chef d'entreprise, les esprits les mieux éclairés sont unanimes à reconnaître que la réalisation d'un profit ne suffit pas à légitimer la fonction du chef d'entreprise comme telle. Le profit est une condition nécessaire mais non suffisante à la caractérisation de l'activité de dirigeant d'entreprise. (CDE - 1966)

La deuxième conséquence résiderait dans l'amélioration de son image aux yeux du public.

Pour l'homme de la rue, et aussi pour un grand nombre d'industriels, il n'y a que deux systèmes - celui du capitalisme imprégné par la pensée libérale et celui du socialisme qui est une réaction au premier. L'absence d'une claire définition d'un troisième système, d'une doctrine d'action sur le plan socio-économique, d'une nouvelle philosophie de l'économie prévoyant l'utilisation des capacités entrepreneuriales au bien commun, est, à mon avis, la raison pour laquelle le chef d'entreprise est souvent mal considéré dans notre société actuelle. (CDE - 1965)

Pionnier du progrès social et pionnier du progrès économique (CDE - 1965). le chef d'entreprise se doit donc de

(...) parvenir à mettre sur pied une société stable et prospère par des moyens qui ne mettent pas en cause l'existence même de l'humanité. (CDE - 1965)

4.3.2.3 L'image de l'entreprise

L'on s'y attendait! Là aussi, l'économique et le social marquent la définition même de l'entreprise. La prépondérance du social se fera sentir jusque vers le début des années 60. En effet, on passe d'une entreprise qui

(...) en plus d'être une réalité économique est aussi et surtout une réalité sociale. (CDE - 1945)

(...) est une fonction sociale, c'est à dire que celui qui la dirige ne peut jamais perdre de vue, dans la poursuite du profit individuel, qu'il est responsable du bien-être moral, économique et social de ses ouvriers. (CDE - 1950)

à une entreprise dont les activités, pour la rendre efficace,

doivent être planifiées à court terme et à long terme. Le but de cette planification est d'atteindre certains objectifs d'une entreprise selon sa triple finalité: finalité économique, première dans le temps et condition des deux autres; finalité humaine: l'entreprise doit contribuer à résoudre les deux problèmes de l'homme en face de la machine et l'homme en face de l'homme; finalité sociale: l'entreprise agit nécessairement sur son milieu, sur la civilisation. (CDE - 1962)

C'est, bien évidemment sur la prépondérance de son rôle économique aux dépens de son rôle social, que les critiques lui seront adressées, et ce, à partir des années 60.

C'est un rôle magnifique que celui de l'entreprise économique de chez nous, de servir la communauté. Car, l'entreprise d'affaires s'intègre dans la communauté, non pas pour en vivre comme parasite, mais pour la servir, la rendre plus belle, plus intéressante, la rendre meilleure! (CDE - 1960)

Prise entre l'inflation et le chômage, la société québécoise se cherche un bouc-émissaire. Plus souvent qu'à son tour, l'entreprise, particulièrement si elle est grande, privée et multinationale, est montrée du doigt.... C'est de là que vient tout le mal. Il faut pourtant bien des profits pour créer des emplois. (CPQ-1976)

Il est une affirmation courante: l'entreprise est un bloc monolithique, totalement isolé de la société et seul maître de ses actes: le profits, à ses fins propres, est son seul objectif. A cela, nous répondons que l'entreprise est chaque jour davantage tributaire de tous ses partenaires: elle est comme le noyau d'un petit univers autour duquel gravitent des sous-traitants, des employés, des clients, des gouvernements.... Et c'est dans l'intérêt même de cet univers qu'elle doit faire des profits. (CPQ - 1981)

Quasi prépondérance que le mouvement patronal, non seulement ne nie pas, mais argumente à grands traits de responsabilité sociale.

On oublie trop souvent que l'entreprise a une lourde responsabilité morale envers la société. C'est l'entreprise rentable, et elle seule, qui garantit à la collectivité qu'elle sera encore meilleure demain et plus profitable pour la société. Cette marche collective des sociétés vers le progrès a historiquement été aiguillonnée par le profit.... Cela suppose, bien sûr, qu'un consensus existe à l'intérieur de la société quant à la légitimité du profit, voire sa nécessité. Il n'y a pas de dialogue possible sans ce consensus. (CPQ - 1976)

4.3.3 L'énonciateur clérical

L'Eglise est présente à la Confédération des syndicats nationaux, à la Fédération des travailleurs du Québec et au Centre des dirigeants d'entreprise. Sa présence n'y couvre pas les mêmes périodes et, surtout, ne revêt pas la même *intensité*. C'est avec la CSN que la relation est plus caractéristique, plus forte, et pour cause, il s'agit d'un syndicat confessionnel (catholique). C'est dans le début des années 50 que la FTQ fera appel à des délégués cléricaux, afin qu'il bénissent les délibérés des congrès annuels.

Nous ne croyons pas que les encycliques soient la propriété exclusive d'un groupe ouvrier quel qu'il soit. Les membres des unions internationales du Québec sont catholiques dans une proportion de 95% et ils sont d'aussi bons catholiques que les autres. On nous accuse parfois de négliger le côté spirituel de la rédemption ouvrière. J'affirme que nous sommes convaincus de la nécessité d'en tenir compte et que ce principe dirige notre action sur le plan pratique des réclamations économiques. (FTQ - 1952)

Et avant de remettre le maillet présidentiel au confrère Provost, le confrère O'Farrell informe les délégués qu'il a invité le Révérend-Père Couture pour donner la bénédiction aux délégués. (FTQ - 1952)

Mes premiers mots pour remercier le représentant de son Eminence Monseigneur Frenette de bien vouloir assister à l'ouverture de nos délibérations, et d'avoir invoqué pour nous les lumières du Très-Haut afin que nos délibérations se fassent suivant les grands principes qui animent toute la doctrine sociale de l'Eglise. (FTQ-1953)

Nous croyons qu'il faut une doctrine sociale pour diriger les organisations ouvrières, et que cette doctrine sociale doit avoir un fondement chrétien parce que la doctrine sociale chrétienne est plus que chrétienne, elle est universelle. (FTQ - 1953)

De la bénédiction, on passera, en 1955, à un discours visant, selon les attentes de la Fédération, un *apport décisionnel* aux délibérations, et ce, sans pour autant qu'il soit question d'un changement au niveau du statut confessionnel.

Ce n'est pas la première fois que nous avons le plaisir d'avoir parmi nous Monsieur l'Abbé Henri Pépin, et nous sommes heureux que son Eminence se soit rendu à notre supplique de bien vouloir nous envoyer un délégué afin d'invoquer les lumières du Très-Haut sur nos assises les plus importantes.... Nous savons que nous avons en vous un ami dévoué, et nous savons que depuis longtemps vous vous intéressez de très près aux problèmes de la classe ouvrière. Il est bon que, pour les ouvriers, nous puissions trouver parmi les membres de notre législature des gens qui nous aident à suivre nos devoirs moraux, qui nous aident à prendre des décisions très importantes.... Monsieur l'Abbé, pourriez-vous assurer son Eminence Le Cardinal Paul Emile Léger de notre filiale obéissance, et l'assurer que même si nous appartenons à une association non-confessionnelle, nous ne cessons pas d'être des chrétiens et nous essayons dans la pleine mesure du possible d'appliquer dans tout ce que nous faisons, la doctrine sociale de l'Eglise, qui, pour nous, est une doctrine universelle, acceptable à tous et qui possède de plus l'inspiration divine. (FTQ - 1955)

Bien que l'un des fondateurs et aviseur moral du Centre des dirigeants d'entreprise fut le Révérend-Père Emile Bouvier, ce n'est que vers le début des années 60 qu'il

sera fait, lors d'un congrès annuel, étude *sérieuse* de la doctrine sociale de l'Eglise.

A ma connaissance, c'est la deuxième fois que l'API aborde, en séance plénière, à l'un de ses congrès, l'étude de la doctrine sociale de l'Eglise comme telle. Nous y avons fait souvent allusion, nous en avons même souvent discuté à l'occasion de divers problèmes qui se présentent dans le monde économique et social, mais ce n'est que la deuxième fois en dix ans que nous l'abordons ainsi sous cet angle. (CDE - 1961)

Cependant, cette doctrine a marqué, dès les débuts, les discours et orientations de cette association.

Quant au Conseil du patronat du Québec, sa seule année de création, 1969, dans un Québec dont l'histoire est particulière, explique l'absence de relation avec l'Eglise.

En résumé, seuls la CSN et le CDE ont eu une longue et importante relation avec l'Eglise. Ce n'est que dans certains discours de ces deux associations que l'Eglise, participante assidue des congrès, construit sa propre image.

4.3.3.1 l'image de l'Eglise

Ce n'est que très rarement que l'Eglise construira son image et uniquement son image. En fait, bien plus que son image, elle va définir sa doctrine sociale. Ce qui

se fera surtout en relation avec l'image ou encore avec les rôle et mission des associations hôtes.

L'assemblée épiscopale de la province civile de Québec tient tout d'abord à rappeler que l'Eglise a toujours demandé aux travailleurs catholiques de faire partie de syndicats confessionnels catholiques partout où la chose est possible; c'est la forme idéale de syndicalisme qui sauvegarde tous leurs intérêts. (congrès de la CSN-1960)

Ce qui est requis de l'Eglise, à l'heure actuelle, c'est qu'elle infuse la force vitale, divine de l'Evangile dans les veines de l'organisme humain. (congrès de la CSN-1962)

La doctrine sociale chrétienne est partie intégrante de la conception chrétienne de la vie. (congrès du CDE-1962)

La solidarité de l'Eglise avec les salariés a été exprimée maintes fois par ses chefs et vous savez que cette solidarité des chefs de l'Eglise n'a pas été que verbale. La solidarité de l'Eglise avec les syndicats de travailleurs a été prouvée aussi par la participation active et généreuse des militants chrétiens qui sont eux aussi l'Eglise. (congrès de la CSN - 1966)

L'histoire nous apprend que le clergé de la province de Québec a été intimement associé à presque tous les aspects de la vie de la population:

Le rôle de l'Eglise dans le monde de ce temps

L'Eglise affirme d'abord son étroite solidarité avec la communauté des hommes.... L'unité, la fraternité universelle que poursuit la société humaine est en harmonie avec la mission de l'Eglise. C'est pourquoi l'Eglise veut aider et promouvoir les institutions qui poursuivent cette tâche pour autant qu'il en dépend d'elle et que les compétences réciproques sont respectées.

L'Eglise veut dialoguer

La présence entraîne un dialogue sur ce qui est commun à

l'homme et au chrétien. Sans cet échange continu, l'homme ne peut accomplir sa destinée transcendante à travers les réalités terrestres. L'homme contemporain est en recherche. L'Eglise veut l'aider dans cette recherche. Elle ne veut pas s'imposer. Elle sollicite "l'Homme qu'il s'agit de sauver, la société humaine qu'il faut renouveler".

L'Eglise veut servir

Elle est disponible. Par son apport spécifique, elle veut contribuer "à éclairer le mystère de l'homme et à aider le genre humain à découvrir la solution des problèmes majeurs de notre temps".

L'Eglise est en état d'accueil

Elle reconnaît qu'elle a à recevoir de la famille humaine. (congrès de la CSN - 1966)

4.3.4 L'énonciateur étatique

En tant qu'énonciateur, l'Etat ne se définit pas ou s'il le fait ce n'est que pour préciser son rôle en regard de celui du capital ou du travail.

Force nous est donc de constater que par leur présence à certains congrès annuels de la FTQ et de la CSN, les gouvernements ne construisent pas leur image mais plutôt celle de l'association hôte ou encore celle de la relation établie ou à établir.

Le cas du CPQ est particulier à cet égard. Puisque ne fonctionnant que sur le principe de prises de position et de mémoires/représentations, il occupe la place de seul et unique énonciateur de ses productions discursives.

4.3.4.1 L'image de l'Etat

En de rares occasions, lors de discours tenus aux congrès du CDE, les membres représentants d'un ou des deux paliers gouvernementaux ont, par le biais de la relation avec les agents économiques, dépeint quelque peu le rôle de l'Etat, livrant ainsi un aperçu de son image. L'Etat est puissant, aidant, coopérant, exemplaire et porte la marque du progrès.

Il faut accepter l'Etat comme "un des nôtres", comme le plus puissant des nôtres, le seul en fait qui ait la puissance requise pour certaines tâches essentielles. Il faut, non pas s'en méfier systématiquement, mais le surveiller avec sympathie, pour l'aider à trouver sa voie, pour l'engager à jouer pleinement et honnêtement (et non plus par le chantage et la corruption) son rôle d'appui et de guide pour la petite et la moyenne entreprise, et son rôle suprême de coordonnateur économique, d'initiateur et de participant actif à la grande entreprise et de contrôleur de certains secteurs bien précis et bien délimités dont la vocation aveuglante est d'être la propriété commune d'un peuple. (congrès du CDE - 1961)

Je n'exagère pas en disant que plus que jamais dans son histoire, le Canada a un rôle à jouer dans l'économie mondiale. Il n'en tient qu'à nous de donner l'exemple d'une nation où les forces du travail, du capital et de l'Etat coopèrent dans un esprit d'harmonie et de progrès. C'est notre devoir de donner l'exemple d'une nation où des hommes libres, conscients des avantages de ce système de libre entreprise auquel nous croyons, vont de l'avant et poursuivent leur marche vers les hautes destinées qui sont réservées aux canadiens de naissance et d'adoption. (congrès du CDE - 1961)

Le PLQ est acquis au principe de la liberté d'entreprise, en laquelle il voit le prolongement et le corollaire logique et normal des grandes libertés personnelles sur

lesquelles il veut asseoir tout l'édifice politique, économique et social.

Si le chef actuel du PLQ, ayant lui-même été dirigeant d'une entreprise moyenne pendant près de quinze ans, demeure vivement intéressé à promouvoir le rôle original et le dynamisme de l'entreprise. Il y voit même une condition essentielle de notre essor économique et de notre progrès équilibré au plan social et politique. (congrès du CDE - 1978)

4.4 Les destinataires

4.4.1 Les destinataires du mouvement syndical

Les discours syndicaux, quel que soit l'énonciateur, s'adressent, en terme de destinataire, bien plus souvent à l'Etat qu'au patronat. Pour la CSN comme pour la FTQ, il s'agit de construire l'image de ce qu'est l'Etat et de ce qu'il devrait être. Le principe est le même en ce qui concerne l'image du mouvement patronal.

4.4.1.1 L'image de l'Etat dans le discours syndical

Il y a bien eu *lune de miel* entre le mouvement syndical et les gouvernements. Les preuves ne manquent pas.

Au sujet de la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa en janvier dernier, la fédération exprime sa satisfaction de constater que nos chefs politiques ont placé le bien-être du Canada au-dessus de leurs intérêts politiques. Il nous a également plu de constater que les chefs politiques venant de Québec se sont révélés des hommes d'Etat éclairés et ont eu à coeur avant tout l'intérêt et le bien-être des citoyens du Canada. (FTQ-1950)

Les politiciens sont des gens pratiques, les politiciens ne passent pas de lois pour un groupe de la société quel qu'il soit à moins qu'ils n'aient subi au préalable des pressions et des pressions continues et les lois que nous avons dans nos statuts, quelque imparfaites qu'elles soient, sont le résultat de combats et de luttes menées par les fondateurs et ceux qui les ont suivi à la délégation de la Fédération du travail et les unions affiliées à la Fédération du Travail du Québec. (FTQ-1953)

Cependant cette lune de miel ne fut que de très courte durée, à en juger par les propos tenus par la CSN et la FTQ à l'endroit de l'Etat. C'est avec un oeil évaluateur et un discours accusateur que le mouvement syndical examine les faits et gestes d'un Etat partial, inopérant, mais aussi et surtout dépassé, guidé, dirigé.

La Commission des relations ouvrières a des attitudes différentes à l'endroit des ouvriers et des employeurs, elle révoque des certificats de reconnaissance sans raison valable. (FTQ - 1948)

Que l'on donne donc aux travailleurs la liberté et la sécurité auxquelles ils ont droit et que l'on cesse d'adopter des lois rétroactives, des lois de vengeance dirigées contre des individus. Une telle attitude est totalement inacceptable et indigne de quiconque prétend être un chef d'Etat. (FTQ - 1954)

L'élection du PQ, au terme d'une campagne que tous les autres partis avaient menée sur le thème de l'anti-syndicalisme et du conservatisme, a pris l'allure d'une victoire populaire. Mais après avoir pris le pouvoir grâce au vote et à l'argent des travailleurs, le PQ se retrouve gérant des intérêts des compagnies multinationales, comme de ceux des petites et moyennes entreprises. Ils étaient ses ennemis politiques les plus

acharnés avant et pendant les élections. Ceux sont maintenant ceux qu'il courtise. Ceux au profit desquels, dans une large mesure, fonctionne l'Etat, par sa police, sa justice, son budget. (CSN - 1977)

Malheureusement, toute bonification du Code du travail risque d'avoir des effets bien réduits si le gouvernement continue lui-même de violer l'esprit et la lettre de sa propre législation. En effet, les lois spéciales et les décrets des derniers mois déprécient à l'avance toute amélioration du Code. Pourquoi en effet, les employeurs privés s'astreindraient-ils à se conformer à des règles du jeu que l'Etat employeur écarte avec une telle désinvolture lorsque bon lui semble? (FTQ - 1983)

Si l'on étudie le dossier des trois sessions parlementaires qui ont eu lieu depuis, on est frappé de l'inaction gouvernementale en ce domaine [question du chômage]. En effet, quelles mesures le gouvernement fédéral a-t-il prises contre la montée du chômage? Quelques timides initiatives sans aucune proportion avec le problème. De la lecture des débats qui ont eu lieu aux Communes il ressort clairement que l'effort majeur des autorités fédérales a consisté en discours dont le plus grand nombre visait, non pas à résoudre ni éclairer davantage le problème mais au contraire à le nier, à en diminuer l'importance ou à l'attribuer tout entier au gouvernement précédent. (CSN - 1960)

En cette matière, quatre paragraphes dans une loi, une réglementation faiblarde, des initiatives administratives et politiques ponctuelles tiennent lieu de politique gouvernementale: encore ici pas de politique d'ensemble, pas d'action concertée, planifiée pour mettre un frein à l'épidémie des licenciements collectifs. Alors que des subventions gouvernementales sont utilisées pour créer des emplois à coût élevé, on laisse disparaître des emplois qui auraient pu subsister à la suite d'interventions bien moins coûteuses. (FTQ-1981)

Présentement, les gouvernements utilisent une grande partie de leurs ressources fiscales et humaines pour

absorber les coûts sociaux engendrés par leurs politiques délibérées de création de chômage. (FTQ - 1983)

Les politiciens fédéraux, comme le célèbre chien de la compagnie RCA Victor, n'écotent finalement que la voix de leur maître qui trône à Washington! (CSN - 1982)

L'Etat, à la solde des Etats-Unis et du patronat, est celui-là même qui par ses politiques trahit un manque de compréhension et d'écoute envers la population et les corps organisés (essentiellement le mouvement syndical). Pour redorer son blason, il devrait concilier bien commun et économie. On en appelle donc à une *action* économique de la part d'un gouvernement dont un des soucis serait celui de

promouvoir le bien commun. La C.T.C.C. croit qu'il doit, par ses lois et leur saine application, sauvegarder les droits et libertés civiles de chacun et favoriser le développement de groupements intermédiaires autonomes dont la contribution active est nécessaire au maintien de la paix sociale. L'Etat doit surtout s'occuper de diriger et d'orienter l'économie et la distribution des richesses et d'établir des conditions qui assurent le plein emploi et la sécurité sociale. (CSN - 1960)

La preuve est faite que seul un gouvernement capable d'une intervention permanente et vigoureuse dans les rouages de la vie économique, faite au nom du bien commun, est en mesure de redonner à notre pays comme à notre province l'espoir de nouveaux progrès économiques et sociaux. (FTQ - 1968)

Le gouvernement, s'il est désireux de fonder la paix sociale sur des rapports plus justes, devra amender en profondeur le Code du travail en s'engageant à le respecter lui-même comme employeur. (FTQ - 1983)

4.4.1.2 L'image du patronat dans le discours syndical

Quelle que soit la décennie ou la période concernée, l'image du patronat reste la même. Là, pas de lune de miel, pas d'acalmie, car le vouloir patronal passe, avec les années, d'une atteinte au droit d'association à une visée, plus *moderne*, dans les années 80, celle de la désyndicalisation.

En effet, jusque vers le début des années 80, les patrons sont ceux qui

tentent par tous les moyens à leur disposition, et la loi leur en laisse de multiples, de briser toute organisation ouvrière dans leur usine, leur atelier ou leurs limites forestières. Congédiements singuliers ou en groupe. menaces, chantages, promesses: toute la série de méthodes d'intimidation y passe. (FTQ - 1955)

Avec les années, l'*implantation* syndicale est plus étendue; conséquence: les moyens patronaux se *modernisent*, s'actualisent prenant, dans les cas extrêmes, des allures, qualifiées par le mouvement syndical, de *caricaturales*, surtout lorsqu'il va s'agir de "séminaires sur les façons d'éviter la syndicalisation". Méthodes d'intimidation et actions contrevenantes font alors partie de l'arsenal patronal.

De plus en plus d'employeurs à courte vue utilisent de plus en plus de méthodes de plus en plus sophistiquées et pseudo-scientifiques pour faire échec au droit légitime d'association des travailleuses et des travailleurs et pour se débarrasser du syndicalisme là où il a réussi à s'implanter, le considérant comme l'ennemi à abattre. (FTQ - 1984)

Le processus qui joue en faveur de l'employeur qui veut frustrer ses travailleuses et travailleurs de leur droit à l'organisation syndicale est le suivant. à quelques variantes près :

- dès qu'il décele une velléité de syndicalisation chez ses employé(e)s. l'employeur se livre à certaines tactiques d'intimidation:

- congédiement des syndicalistes les plus militants;

- dénonciation des "méfaits" du syndicalisme accompagnée, soit de promesses. soit de menaces plus ou moins voilées de fermetures;

- réduction "temporaire" des opérations et "mises-à-pied" massives;

- lorsque c'est possible l'employeur favorise l'éclosion immédiate d'un syndicat de boutique. Règle générale. conseillé par des "spécialistes" dans le domaine. l'employeur est très prudent. Il ne veut pas que son enfant illégitime soit accusé d'être dominé ... ou du moins qu'on puisse en faire la preuve. (FTQ - 1984)

Les choses doivent changer!

Messieurs du Canadian Manufacturers Association ou de l'A.P.I.. si vous voulez préserver vos institutions. il va falloir reviser votre conception d'une démocratie. il va vous falloir reviser votre échelle de profits et réaliser que l'époque de l'esclavage. que l'époque où l'esprit de la classe vous aveuglait au point où vous considérez de donner à l'ouvrier de quoi ne pas crever de faim, que vous pourriez maintenir vos positions. Le temps est arrivé qu'à moins que vous ne compreniez messieurs de la Canadian Manufacturers Association ou de l'A.P.I. et des autres que dans toute production il y a des facteurs et que le facteur le plus important est le facteur humain, et tant et aussi longtemps que vous ne réaliserez pas que la plus grande partie de vos profits doit aller au facteur humain qui est l'ouvrier, avant d'aller au facteur capital qui est votre actionnaire et d'aller au facteur industrie. qui est votre machine. tant et aussi longtemps. vous constituerez une menace pour cette démocratie. (FTQ - 1952)

4.4.2 Les destinataires du mouvement patronal

Les destinataires, dans le cas présent sont le mouvement syndical et l'Etat. Ici, tout comme dans le discours syndical, l'image de l'Eglise n'est pas construite.

Seul le Conseil du patronat du Québec construira l'image de ce qu'est l'Etat et de ce qu'il devrait être. le Centre des dirigeants d'entreprise se contentant de dépeindre les relations entretenues avec celui-ci.

Quant à l'image du syndicat, elle est, bien évidemment présente à la fois dans les discours du CPQ et du CDE.

4.4.2.1 L'image de l'Etat dans le discours patronal

C'est vers le début des années 80 que l'image de l'Etat se ternit. Son rôle dans le domaine économique se situe au premier rang de la liste d'éléments et/ou d'évènements qui ont contribué à un tel ternissement.

Depuis le début des années 60, la place de l'Etat dans l'économie des pays de marché libre n'a cessé de prendre de l'importance. Cette présence de l'Etat dans l'économie a longtemps bénéficié d'un préjugé favorable. Au cours des années 60 et 70 en effet, l'Etat était perçu comme un instrument très efficace de stimulation de la croissance économique. Ce courant de pensée s'est cependant complètement modifié au cours des dernières années. Aujourd'hui, de plus en plus de gens considèrent que l'Etat engloutit des sommes considérables d'argent au détriment d'une économie dynamique et réglemente la vie sociale et économique par un filet serré de normes qui

briment de plus en plus la liberté individuelle. (CPQ-1985)

A bien des égards, l'Etat est devenu, au moins depuis une décennie, un frein au développement économique et donc aussi au progrès social réel. Auparavant, une période de croissance économique forte et soutenue avait créé l'illusion qu'il était possible de se donner tous les services collectifs désirables et de réglementer toute la vie sociale de façon à éviter les abus sans risquer que la réglementation elle-même n'ait d'effets négatifs. Nous avons voulu distribuer des services comme s'ils étaient gratuits, c'est-à-dire sans nous préoccuper de savoir qui paierait la note. (CPQ - 1982)

Dans la description de l'image de l'Etat par la partie patronale, un élément se pose comme étant incontournable, il s'agit de la relation positive que celui-ci entretient avec le mouvement syndical.

Le régime actuel est carrément favorable au syndicalisme québécois. (CPQ - 1985)

Le CPQ souhaite que le gouvernement ne se laisse pas intimider par le veto que lui opposent les centrales syndicales [au sujet de l'avant-projet de loi sur le Code du travail]. (CPQ - 1985)

Il s'agit là, bien évidemment, avec celui de l'interventionnisme, de l'aspect-clé sur lequel le patronat va axer ses *recommandations* concernant les modifications à apporter.

Fort de l'expérience passée, conscient du risque de décomposition sociale que constituent des actions collectives posées sans égard à la loi, le gouvernement a le devoir de rétablir dans les faits la primauté de la loi. Il y parviendra par une attitude ferme face aux

syndicats et en s'imposant à lui-même des règles de conduite d'une grande rigueur. (CPQ - 1979)

Le rôle de l'Etat dans l'économie est appelé à se transformer. Il ne s'agit pas tant de ramener au minimum les pouvoirs de l'Etat et de donner libre cours aux forces du marché que de réorienter l'interventionnisme économique de l'Etat vers des mesures plus opportunes et plus efficaces. L'Etat doit permettre l'éclosion, encourager et soutenir la croissance de l'entrepreneurship, l'Etat doit éviter de freiner l'épanouissement de l'entreprise privée. Et s'il doit intervenir pour combler les lacunes du secteur privé, il le fera généralement de façon temporaire ou ponctuelle. (CPQ - 1985)

4.4.2.2 L'image du syndicat dans le discours patronal

Jusque vers le début des années 70. le mouvement syndical prend figure. pour le Centre des dirigeants d'entreprise. d'une organisation dont la nécessité ne saurait être remise en question.

(...) non seulement un mal nécessaire, mais une institution s'acquittant de fonctions essentielles dans la civilisation industrielle du XXe siècle: non pas nécessairement comme une résultante des maladresses patronales; non pas comme véhicule des ingratitude et méchancetés ouvrières; non pas comme un contre-poids aux "injustices" directoriales. mais plutôt comme symbole du refus d'un certain arbitraire. même bien intentionné. (CDE - 1966)

Ce groupement en syndicats et ensuite en fédération de syndicats est. aux yeux du CDE. la voie à suivre afin que le dialogue s'établisse entre les deux parties.

Sans hésitation, on déplore cependant les méthodes de certaines unions dont le propre est, contrairement à la CSN, l'ignorance de toute forme de discussion ou d'entente.

(...) les travailleurs deviennent des interlocuteurs valables dans notre société.... (CDE - 1962)

Avec évidemment des exceptions - que, je crois, l'on trouve plutôt du côté de la CSN, où un effort réel et continu est fait en ce sens, quoique les réalisations concrètes ne couronnent pas toujours les efforts accomplis - les unions ouvrières avec qui nous faisons habituellement affaires, ces unions comme telles, sont purement et simplement pragmatiques: elles visent directement et presque exclusivement à l'efficacité tangible, prouvée à leurs membres par les améliorations obtenues ou arrachées. Je ne les trouve pas doctrinaires pour cinq sous! (CDE - 1961)

A partir des années 70, c'est un tout autre discours qui sera tenu. Il n'est, alors, plus question de *mal nécessaire*, mais d'une organisation départie de toute éthique, que celle-ci soit professionnelle ou sociale.

L'organisation syndicale est une espèce de machine ou de gouvernement politique qui, comme tout gouvernement, tente d'atteindre ses propres fins spéciales sans parfois se soucier de ses membres et, en certains cas, sans se soucier du grand public. (CDE - 1967)

Rien d'étonnant, alors, à ce que l'image du mouvement syndical soit construite, tant au Centre des dirigeants d'entreprise qu'au Conseil du patronat du Québec, en référence à la *relation* privilégiée et pour le moins particulière qu'il entretient avec l'Etat.

Celui qui transgresse la loi ne peut pas demander la protection de la loi, dit la doctrine juridique. Le syndicalisme est protégé de mille façons par la loi, et de là vient en partie sa force. (CPQ - 1979)

Les syndicats obtiennent-ils la lune? Ils demandent alors le soleil. C'est pourquoi nous sommes toujours convaincus qu'une révision en profondeur des lois du travail s'impose et qu'une telle révision doit être précédée d'une réflexion d'ensemble de façon à parvenir à des lois cohérentes et équilibrées. Ce n'est pas par hasard si la pierre d'achoppement des négociations de 1979 a été principalement la question de la démocratie syndicale, selon l'opinion du gouvernement lui-même. L'énorme machine syndicale, dont la puissance vient en partie d'une loi qui lui garantit des fonds importants, qui ne la soumet à aucun contrôle extérieur, est un véritable Etat dans l'Etat. (CPQ - 1980)

S'affrontant au gouvernement, les dirigeants d'une telle machine suivent la logique du pouvoir: faire reculer le pouvoir des autres pour accroître le leur. A l'intérieur de la machine syndicale, le souci premier est de maintenir l'ordre et la discipline. Il est naïf de croire que l'auto-discipline de l'organisation syndicale sera le garant de la démocratie: son intérêt est, au contraire, de procéder par mots d'ordre et de prendre les moyens de faire respecter les mots d'ordre. Faire reculer le pouvoir des gestionnaires en faveur d'une forme de gestion contrôlée par des délégués syndicaux, faire reculer le pouvoir des lois en faveur d'une action syndicale située au-dessus des lois, faire reculer le pouvoir des tribunaux pour confirmer l'impunité de l'action syndicale, voilà des objectifs qui ne sont pas exprimés tels quels, mais qui n'en sont pas moins déterminants particulièrement dans un affrontement entre le front commun syndical et le gouvernement. (CPQ - 1980)

4.4.3 Les destinataires de l'Eglise

Seule l'image de l'Etat n'est pas construite dans le discours de l'Eglise. Toute référence au gouvernement, quel qu'en soit le palier, n'est établie qu'en fonction de sa ou ses relations avec le syndicat ou le patronat.

4.4.3.1 L'image du syndicat dans le discours clérical

De par la *relation*, ou devrions-nous dire l'étroite collaboration, établie entre l'Eglise et la CSN, il est facilement concevable que, bien plus que de construire l'image du mouvement syndical dans son ensemble, le discours clérical s'attarde à celle du syndicalisme confessionnel.

De toute évidence, il ne doit exister aucune confusion entre les mouvements d'action catholique et les mouvements spécifiquement d'ordre temporel. Le mouvement syndical n'a pas pour mission première de promouvoir la vie religieuse, nous le savons. Cependant, comme toute autre activité humaine, l'exercice du syndicalisme, confessionnel ou non, doit fournir à ses militants l'occasion de se perfectionner à tous les points de vue. Et quand ce sont des chrétiens qui sont à l'oeuvre, dans un secteur ou l'autre, ils doivent pouvoir se valoriser spirituellement dans l'action. (CSN - 1960)

Même après les transformations apportées en 1960 (déconfessionnalisation et changement de nom de la C.T.C.C.), l'Eglise poursuivra son *analyse-définition*

de la mission de la CSN, en mettant l'accent sur son *développement-implantation*.

Sur vos [celles de la CSN] épaules reposent de redoutables responsabilités, car vous avez mission, aujourd'hui, non plus seulement de revendiquer et de contester; vous atteignez, maintenant, à des obligations accrues. Vous devez, en effet, surmonter toute mentalité de classe ou de clan, tout intérêt égocentrique de groupe, pour vous employer à une oeuvre supérieure qui est la collaboration, avec les chefs d'entreprise, au bien économique général, à l'accroissement du bien social national et même international, à la mesure de vos moyens et, aussi, de vos ambitions généreuses. Ce but si élevé ne sera jamais trop haut pour vous, car vous disposez de tous les équipements nécessaires pour servir votre idéal: votre bonne volonté, vos cerveaux pleins d'initiatives, votre richesse d'expérience, vos imaginations fécondes, votre ardeur au travail. (CSN - 1964)

Vous [à la CSN] êtes conscients de votre lourde responsabilité, ..., vous n'êtes plus, comme c'était le cas au début, un petit groupe dont l'action était encore incertaine et dont l'existence même était souvent menacée; vous êtes devenus une institution stable et puissante, fortement organisée et douée de moyens d'action efficaces. (CSN - 1968)

4.4.3.2 L'image du patronat dans le discours clérical

L'image du patronat est, en fait, construite dans le discours clérical par le biais de celle de l'homme d'affaires et par la définition des mission et responsabilités de l'entreprise. Alors que l'entreprise est conçue comme étant une *communauté de personnes*, avec tout ce que cela implique, y compris relativement à la tâche du dirigeant; le rôle de ce dernier, quant à

lui, ne s'expose pas aussi simplement. Une dualité semble se dessiner. On parle alors de l'*homme industriel* et de l'*homme moral*.

La psychologie nous a amenés à déceler qu'il y a deux types de chefs dans toute société, que ce soit dans l'industrie ou ailleurs. 1) On s'est aperçu qu'il y a un type de chef qui est un type humain orienté vers les choses. Dans l'industrie, on voit de ces chefs d'entreprise qui ont cette mentalité, cette aptitude, cette qualité d'être orientés vers l'organisation matérielle de leur entreprise.... On voit alors qu'ils constituent ce qu'on pourrait appeler d'excellents *hommes d'affaires*. 2) On s'aperçoit aussi qu'il y a toute une autre série de qualités que développe un type d'*hommes* qui est orienté non pas vers les choses dans la vie humaine, mais vers les personnes. Ce sont des gens qui ont un talent de saisir l'état d'âme des autres et qui, lorsqu'ils sont dans une entreprise, s'intéressent beaucoup plus aux travailleurs, à leur personne, à leur état d'âme qu'au rendement effectif. Et ce qui est encore plus étonnant et qui doit être pour nous un sujet d'interrogation, c'est qu'il s'agit là de deux séries de qualités qu'on retrouve très très rarement chez un même homme! (CDE - 1960)

Aller au-devant des besoins matériels de l'homme est proprement votre raison d'être. Votre fierté aussi, je suppose, car il ne vous est pas interdit de penser qu'en le secourant dans sa vie physique vous l'aidez à se réaliser pleinement. Vous avez compris qu'être patron chrétien, c'est avant tout être un patron social, c'est-à-dire un patron épris de justice, conscient de ses responsabilités, honnête et vertueux et que les arrivistes, les ambitieux dénués de scrupules révoltent tout à fait. C'est donc à vous qu'il appartient d'être les promoteurs du bien commun. (CDE - 1965)

4.4.4 Les destinataires de l'Etat

4.4.4.1 L'image du syndicat dans le discours étatique

Quelle que soit la période, c'est en relation avec le patronat et/ou avec l'entreprise que le discours étatique construit l'image du mouvement syndical. L'organisation syndicale est la réponse au contexte industriel et la clé de l'essor économique que le Québec veut se donner.

Puisque le travail est une nécessité, il faut donc qu'il se fasse dans des conditions humaines, qu'il élève l'âme, l'intelligence et toutes nos facultés. C'est pourquoi les classes populaires ont compris la nécessité de s'unir et de s'organiser, répondant ainsi à une autre responsabilité humaine: celle de vivre en société. Si nous n'avions pas aujourd'hui l'organisation du travail dans les pays civilisés, nous vivrions encore comme à l'époque de l'esclavage. L'organisation fut une résistance contre la vie trop pénible qui existait autrefois et elle est la réaction contre la puissance de l'industrialisation aujourd'hui.... Il est donc important et urgent que des groupes comme le vôtre puissent continuer à grandir, à se développer, à gagner en influence et en prestige, afin de pouvoir établir l'équilibre, car quand cet équilibre est rompu, c'est l'anarchie, le conflit et tout ce qui s'ensuit. (CSN-1960)

Malheureusement, trop souvent le syndicalisme a fait de la lutte pour la distribution du revenu national son aliment quotidien. Il est vrai, d'autre part, que souvent les gouvernements et le patronat ont été les principales causes de ce que les unions ouvrières se soient confinées dans la seule attitude revendicatrice. On a trop longtemps souffert les syndicats à cause de la peur des conflits industriels sans les accepter comme des

partenaires avantageux.... L'association ouvrière, qui est par essence un groupe d'intérêts, s'est trop souvent mue en groupe de pression. (CSN - 1962)

La CSN représente une force et l'orientation que vous donnerez à votre centrale contribuera à la croissance économique du Québec. Le gouvernement du Québec souhaite l'essor du syndicalisme. Il n'entend brimer aucune liberté, même s'il est bien déterminé à réduire les conflits sociaux et à mettre en place des mécanismes de nature à favoriser un meilleur climat de compréhension dans les relations patronales-ouvrières. (CSN - 1968)

4.4.4.2 L'image du patronat dans le discours étatique

C'est la faible organisation du mouvement patronal, encore marquante vers le milieu des années 60, qui semble légitimer la politique interventionniste de l'Etat.

Force nous est donnée de constater que la révolution tranquille s'est opérée sans participation patronale officielle: elle aurait été impossible d'ailleurs car il n'existait pas et il n'existe pas encore, en dépit des efforts d'une API secondée par d'autres bonnes volontés mais ignorée sinon dédaignée par d'autres encore, de corps autorisé à exprimer une opinion claire et représentative du monde des affaires. (CDE - 1965)

L'intervention des gouvernements dans l'économie canadienne est devenue la règle et elle est de nature permanente, elle n'est plus le remède occasionnel du passé. S'il y a blâme à jeter, c'est à l'homme d'affaires.... Cette intervention vient d'un besoin de remplir un vide dans l'activité économique non comblé par l'entreprise privée.... (CDE - 1965)

L'intervention gouvernementale dans le domaine de l'économie n'est pas la conséquence du seul manque

d'organisation des hommes d'affaires. Les politiques patronales sont aussi pointées du doigt.

Pourquoi la Société générale de financement a-t-elle été lancée par le gouvernement Lesage et pourquoi le gouvernement à Ottawa veut-il l'imiter en donnant naissance à une Corporation canadienne de développement? Pourquoi une Banque d'expansion industrielle? Parce que le financier canadien n'a pas su ou n'a pas voulu reconnaître le besoin, parce que l'industriel canadien, bien qu'imbu du besoin de tels organismes pour financer nos entreprises à moyen et à long terme, n'a pas ou peu participé aux tentatives timides faites dans le temps pour y remédier. (CDE - 1965)

Lorsque l'homme d'affaires n'est pas absent ou muet, il est trop souvent réactionnaire. Je garde en mémoire le texte d'un certain discours prononcé au récent Congrès de la Chambre de commerce canadienne par le président d'une de nos plus grandes sociétés: "la grève est une formule dépassée ... notre pays a grand besoin d'augmenter sa productivité...". Pour cela, cet homme bien connu et jouissant d'une grande réputation, propose divers moyens pour terminer par la nécessité de certaines restrictions concernant les salaires et les mesures de sécurité sociale. Pourquoi faudrait-il que le progrès économique se fasse aux dépens des milieux populaires? Voilà la réaction qu'engendrent de telles déclarations devant le monde des affaires même lorsqu'entourées de toutes les précautions oratoires. Ce n'est que lorsque le monde des affaires expliquera son rôle dans l'économie qu'il verra son image se transformer et qu'il ne sera plus considéré comme le bon citron dont on peut extraire le jus. L'élaboration de politiques patronales est urgente. (CDE - 1965)

En ce sens, un travail est à envisager. Les patrons doivent *faire leurs devoirs*. Reste à savoir qui les fera et sur quelles bases.

Le seul organisme capable de faire entendre la voix de l'homme d'affaires, de le faire contribuer au Québec en marche, ce serait une organisation patronale fortement centralisée et superbement dotée de l'équipement voulu. Et si j'avais un vœu à formuler c'est que l'attitude de l'homme d'affaires, jusqu'à maintenant passive, sinon réactionnaire, se métamorphose en action positive et énergique qui l'amènera à réaliser cet organisme représentatif de son monde et à le mandater pour qu'il contribue au progrès commun et au bien général. (CDE-1965)

Ces devoirs seront terminés avec succès environ dix ans plus tard. C'est en effet vers la fin des années 70 que l'on verra prendre forme un véritable mouvement patronal.

Je connais votre organisme depuis les jours lointains où il s'appelait l'Association professionnelle des industriels. Il a connu depuis cette époque une évolution moins spectaculaire que maints autres organismes plus bruyants. Il a néanmoins réussi à se tailler une place de choix dans le climat confus et tendu qui caractérise nos débats publics aujourd'hui. Je rends particulièrement hommage, à cet égard, au directeur général du CDE, Jean Brunelle, et à ceux qui l'ont secondé. A force de ténacité et de recherche, ils ont réussi à définir pour le CDE une vocation originale et nécessaire. (CDE - 1978)

4.4.4.3 L'image de L'Eglise dans le discours étatique

Bien que participant de la composition des discours de certains congrès annuels, les allocutions d'hommes politiques ne sont pas très nombreuses, et ce quelle que soit l'association hôte. Sur l'ensemble de ces interventions, une seule fait référence à la place ou

au rôle de l'Eglise dans la *dynamique* économique-sociale.

Je n'aime pas du tout cette habitude que nous avons eue trop longtemps de mêler le sacré au profane, et le veston à la soutane, et je crois fermement que nous devons être assez grands garçons pour réfléchir et agir sur nos problèmes humains, sur nos réalités sociales, économiques et politiques, sans nous retrancher chaque fois derrière un édifiant rempart de Pères Jésuites - ou même Dominicains. (CDE - 1961)

4.5 Les modalités d'expression

Sur la base de la description des images des énonciateurs et des destinataires, il nous est possible de dégager trois *temps* particuliers qui vont guider la présentation des modalités d'expression du rapport qui nous intéresse. Ce sont des *temporalités sociales*¹³, empiriquement déterminées, et dictées par les transformations, les variations, dans le temps, de l'expression du rapport qui nous intéresse. On ne parle pas de l'autre de la même manière en 1945 et en 1988; on n'a donc pas le même rapport avec l'autre durant ces mêmes 43 années.

Ce sont les périodes suivantes: 1945-1961; 1961-1970;

¹³ Expression empruntée à Nicole Ramognino (1982).

1970-1988¹⁴, que la description de notre corpus nous suggère.

4.5.1 Le rapport capital-travail - un rapport social: 1945-1961

Pour se conformer à certains principes et tenir compte du contexte réel dans lequel elle évolue, l'Association professionnelle des industriels continuera d'affirmer la primauté du social au plan de l'intention, mais elle devra accepter celle de l'économique au plan des réalisations. (CDE. 1960)

C'est la dimension sociale qui prévaut durant cette période. Du moins, prévaut-elle du côté syndical.

¹⁴ C'est en accord avec la conception que propose Nicole Ramognino à l'égard de la temporalité sociale - à savoir : *éventualité d'une pluralité temporelle d'une période donnée* (Ramognino, 1982 : 88) - que nous posons ces périodes. Ce qui nous conduit à ne pas les inscrire dans une rupture "numérique": il y a "chevauchement" des années-limite (1945-1961; 1961-...).

Dans la même foulée, et toujours suite aux travaux de Ramognino, nous procéderons à la description des modalités d'expression du rapport capital-travail selon les thèmes dictés par notre corpus; et ce, sans présumer que ces thèmes seront les mêmes d'une période à l'autre. Nous tablons donc sur ce que Ramognino exprime en termes d'*hétérogénéité éventuellement radicale de chacun des indices pour les [deux] périodes comparées* (1982 : 88).

Le mouvement ouvrier à l'heure actuelle doit encore revendiquer, il nous faut encore nous battre, mais je crois que nous avons aussi la fonction d'éduquer les patrons, mais je crois que si nous voulons préserver la structure de notre société comme elle est à l'heure actuelle, avec certaines transformations nécessaires afin d'inculquer des principes sociaux, il nous faut éduquer ceux qui par nature, les patrons, sont individualistes pour un grand nombre, sont des égoïstes pour un grand nombre et ne comprennent pas le rôle qu'ils doivent remplir dans toute société économique, comme dans toute société politique, et je crois que le mouvement ouvrier a atteint assez de maturité pour entreprendre ce rôle additionnel. (FTQ, 1953)

Produite par l'activité libre et responsable de l'homme, la vie économique et sociale va poser des problèmes de justice, de vérité et de charité. Comme le Pape le dit lui-même dans MATER ET MAGISTRA, la doctrine sociale de l'Eglise, pour avoir son plein rendement, a besoin de laïcs, car ce sont eux qui ont l'initiative dans le domaine économique-social. Pour peu qu'ils se préoccupent de vouloir appliquer cette doctrine et de lui être loyaux, ils devront se montrer inventifs et généreux, afin de découvrir les formules qui justement permettront d'appliquer cet esprit de justice, de vérité et de charité dans la vie économique et sociale. (Sermon de l'Abbé Mathieu, CDE, 1961)

Cette conception sociale s'inspire donc fortement de la doctrine sociale catholique. A titre d'illustration faisant état de preuve, si besoin en est connaissant le Québec de l'époque, nous ne citerons qu'un seul extrait du corpus. Il s'agit d'un extrait qui, à lui seul, souligne fort bien l'étendue de l'inspiration chrétienne puisqu'il s'agit de propos tenus lors de la Conférence annuelle de 1953 de la Fédération des

travailleurs du Québec, Fédération ne se revendiquant d'aucun aspect religieux.

Nous croyons en la démocratie, nous croyons aux principes de liberté, nous, nous en sommes imbus. Nous croyons qu'il faut une doctrine sociale pour diriger les organisations ouvrières, et que cette doctrine sociale doit avoir un fondement chrétien parce que la doctrine sociale chrétienne, elle est plus que chrétienne, elle est universelle et quel que soit l'individu dans quelque classe de la société qu'il soit, il peut sans crainte d'errer puiser dans la doctrine sociale chrétienne les instructions, les enseignements nécessaires à bien remplir son rôle dans la société. (FTQ, 1953)

Il faut une doctrine sociale pour diriger les organisations ouvrières. mais alors qu'en est-il des organisations patronales? Bien qu'en étroite collaboration avec le Clergé¹⁵, le Centre des dirigeants d'entreprise semble ne pas avoir, comme ce fut le cas pour le mouvement syndical, emboîté le pas à une mise de l'avant de l'aspect social, à la primauté du bien général sur le bien particulier. La teneur des discours prononcés par les membres du Clergé, lors des congrès tenus dans le courant des années 50, en témoignent largement.

Qu'est-ce que le sens social? Si vous aviez à répondre, peut-être auriez-vous la tentation de dire: c'est un grand mot comme tant d'autres mis à la mode par les jongleurs sociaux. Les patrons ne sont pas des idéalistes, mais des réalistes. Les faits nous importent

¹⁵ Nous vous renvoyons au point 4.3.2.1 du présent chapitre.

seuls, non les idées. A quoi bon nous saturer de théories? Les résultats comptent plus que la doctrine. Bien plus, la doctrine ne s'apprécie qu'en fonction des effets économiques qu'elle produit. (M. l'Abbé Alphonse Roux. CDE. 1953)

Le sens social suppose une condition. En effet, on ne l'aura jamais si on ne commence pas par admettre l'existence du problème social. Non un problème abstrait et d'ordre idéologique, mais un problème concret et appelant une solution pratique. Non un problème limité à une catégorie d'ouvriers ou à un genre d'industrie, mais un problème aussi vaste que celui des relations du capital et du travail. (M. l'abbé Alphonse Roux, CDE, 1953)

Qu'il me soit permis de déplorer certaines attitudes qu'un trop grand nombre de gens de nos jours ont vis-à-vis le problème social, et plus particulièrement celui des relations patronales-ouvrières. Il nous faut d'abord regretter l'attitude de ceux qui sont du type "parfait ignorant" c'est-à-dire de cette catégorie de personnes qui se disent: "a quoi bon s'intéresser à l'étude des problèmes sociaux? Ils ont toujours existé: ils existeront toujours et après tout, le tort qu'on ne connaît pas ne nous fait pas mal!". C'est là une indifférence extrêmement malheureuse, et pourtant bien courante. Une autre attitude également regrettable, celle du type que j'appellerais "sommambule": c'est-à-dire de celui qui, tout en ayant conscience ou plutôt demi-conscience des problèmes qui se posent autour de lui, se contente de s'y promener sans trop s'y arrêter; c'est le type d'homme, le patron parfois, qui a été assez habile pour passer à travers des difficultés sans trop de dommages et qui se dit heureux de cette situation. (l'Abbé Charles Mathieu. CDE. 1953)

C'est justement ce qui met en place le décor dans lequel, pour cette période, va évoluer le rapport capital-travail. D'un côté, une ignorance volontaire de l'aspect social de ce rapport, associée à une quête du

profit, et de l'autre, des principes sociaux visant l'application d'un esprit de justice dans la vie économique. On comprend bien que, à coups de profits déraisonnés et de menaces de grève, la grande perdante n'est autre que la *santé* économique d'une société au sein de laquelle les relations de travail s'apparentent plus à une opposition qu'à un rapport sain et constructif.

Trop souvent, le propriétaire refuse de reconnaître la juste revendication de l'ouvrier et recherche un profit exagéré pour la marchandise fabriquée. D'un autre côté, le manque de coopération des chefs ouvriers, qui brandissent au nez des patrons l'arme toujours désastreuse de la grève, force ce dernier à des conditions de salaire ou de traitement qu'il ne peut pas se permettre sans hausser le prix des produits manufacturés. Le résultat net de cette malheureuse situation c'est que le volume d'affaires du marché canadien, dans son ensemble, ne s'accroît pas au rythme voulu et les conséquences de cet état de choses peuvent devenir inquiétantes. (Le colonel Pierre Sévigny, Ministre associé de la Défense Nationale du Canada, CDE, 1961)

4.5.1.1 L'Etat: un arbitre

Tant du côté syndical que du côté patronal, le constat est clair. Le rapport patron-ouvrier prend une forme bien particulière avec des allures de *guerre ouverte*.

Nous allons quand même continuer cette lutte pour une *démocratie* meilleure, une *démocratie* qui ne veut pas dire exclusivement entreprise libre ou capitaliste exploiteur, mais une *démocratie* où chacun aura la liberté de s'exprimer mais aussi où chacun aura la liberté de vivre

et non pas seulement l'alternative de crever de faim ou d'aller en prison. Nous allons continuer, messieurs du Capital, à travailler pour cette démocratie mais prenez garde, prenez garde qu'en même temps que nous, nous travaillons pour cette démocratie, par vos actions vous ne découragez une classe ouvrière toute entière et qui deviendra tôt ou tard la proie de ceux qui vous détruirons parce que vous serez détruits alors pour avoir voulu trop longtemps vous gaver et vous mourrez par où vous avez pêché. (FTQ, 1952)

Dans un tel contexte, on en appelle du pouvoir de l'Etat. C'est à l'arbitre, ou plutôt à celui à qui l'on confie le rôle d'arbitre, que l'on s'adresse.

Il devient de plus en plus apparent que l'économie de notre pays se trouve à une croisée de chemins. Nos problèmes sont rendus doublement sérieux par le manque de compréhension, et même de bonne volonté, qui semble exister chez nous entre les forces du capitalisme d'une part et celles des mouvements ouvriers d'autre part. Dans le but de trouver un remède aux malaises qui leur font face, les forces du capital et du travail viennent frapper aux portes des gouvernements. (Le Colonel Pierre Sévigny, Ministre associé de la Défense nationale du Canada, CDE, 1961)

Bien évidemment qui dit Etat, et qui plus est *Etat-arbitre*, dit législation¹⁶. Elle est, dans ce contexte,

¹⁶ Durant cette période, c'est à la loi des relations ouvrières et au code du travail que l'on réfère en termes de législation.

Loi des relations ouvrières: cette loi donne aux ouvriers le droit d'appartenir à l'Union de leur choix et pourvoit à la machinerie nécessaire pour la certification d'une organisation comme agence de négociations. Elle stipule un mode de procédure à suivre pour la conciliation et l'arbitrage.

ni plus ni moins qu'un otage dont se servent les syndicats pour ordonner les relations entre patrons et ouvriers.

Attendu que nous nous souvenons très bien des conditions qui existaient dans notre industrie avant notre organisation; qu'il soit résolu que les délégués de cette conférence soient convaincus que l'on obtiendra un réel réconfort de ces lois anti-ouvrières, qui mettent aujourd'hui notre nation en danger. (FTQ, 1949)

Théoriquement et dans l'esprit du législateur la loi des relations ouvrières avait pour but d'assurer le droit d'association et la négociation de bonne foi. En pratique, il en est tout autrement. Le droit d'association ouvrière est aujourd'hui plus entravé, plus souvent nié, plus fréquemment bafoué, sans cesse méconnu. Il ya néanmoins plusieurs années que nous insistons pour qu'elle soit amendée afin que l'équité

Partant de cette loi, des amendements sont proposés par les syndicats. Ces amendements visent tant la modification de certains articles de loi (en vue de la *protection* de l'ouvrier), que sa clarification en vue de son application.

Exemple d'amendements proposés:

1. une définition claire et précise de ce qui constitue une "union de compagnie" et une suvegarde assurée contre leur certification comme agence de négociations collectives et leur dissolution automatique sur preuve que ces unions de compagnies ne sont pas des unions *bona fide*
2. Le ré-emploi obligatoire de travailleurs congédiés pour activités unionistes et pleine compensation pour tout temps perdu.

C'est le code du travail qui remplacera, en 1964, la loi des relations ouvrières (une tentative de remplacement de cette loi par un code du travail a été mise en place dès 1948 et a avorté en 1949, suite à la réaction du mouvement syndical).

existe entre les deux parties en cause: le patronat et l'union ouvrière. (FTQ, 1955)

L'Etat ne peut intervenir que pour s'assurer que l'exercice de ce droit [droit d'association] se fasse selon les normes de la probité, de la justice et de la sécurité de l'Etat. (FTQ, 1958)

Il est évident qu'un gouvernement conscient de ses responsabilités et soucieux d'assurer le bien-être de ses administrés, à le devoir de faire passer dans la législation les suggestions qui lui semblent conformes au bien commun. (FTQ, 1959)

On ne conteste pas le droit d'association mais on crée une foule d'obstacles qui en empêchent le libre exercice. (CSN, 1960)

Pour que l'Etat puisse être un arbitre efficace, pour qu'il remplisse donc sa fonction en tout état de cause, on lui prodigue des conseils. Ceux-ci prennent des allures de

a) définition d'un Etat-arbitre

Nous croyons qu'un gouvernement désireux de protéger le droit d'association se doit de modifier les lois existantes de façon à ce qu'elles prévoient des sanctions sévères dans les cas de congédiement pour activité syndicale. (FTQ, 1959)

L'un des signes auxquels on reconnaît les régimes démocratiques c'est la liberté syndicale, c'est-à-dire la reconnaissance des seuls syndicats libres de toute domination, tant patronale que gouvernementale. (FTQ, 1959)

Le maintien de la paix et de la justice sociale demeure l'entière responsabilité de votre gouvernement. (FTQ, 1961)

b) de demandes-recommandations

Même si le droit d'association est officiellement reconnu, depuis quelques temps déjà, par la loi des relations ouvrières, et bien qu'il s'agisse d'un droit fondamental et sacré que tout le monde est bien obligé de reconnaître en paroles, c'est en même temps l'un des droits les plus fréquemment violés et battus en brèche, surtout lorsqu'il s'applique aux travailleurs. Voilà pourquoi il nous faut encore aujourd'hui demander à votre gouvernement de proclamer solennellement le droit d'association et de prendre des moyens efficaces pour en assurer le libre exercice. (FTQ, 1959)

Au cours des vingt dernières années, l'histoire économique du Canada a connu une évolution remarquable marquée par la concentration: concentration entre les mains de l'Etat de pouvoirs de plus en plus étendus et de moyens d'action quasi illimités et qui vont s'accroissant tous les jours, grâce aux requêtes venant de tous les groupes imaginables. Il semble évident que l'action des gouvernements dans le domaine économique, dont on ne peut pas nier la nécessité, sera d'autant plus efficace qu'elle pourra compter sur une action correspondante des agents de l'économie, représentés par leurs groupes naturels. (CDE, 1960)

Et enfin, c) des allures de menaces provenant des organisations syndicales

Les pratiques interdites stipulées par la loi sont lettre morte. Elles n'ont en fait aucune valeur répressive. Elles n'ont empêché ni l'intimidation, ni l'ingérence patronale, ni les congédiements pour activités syndicales. A moins d'amendements immédiats à la loi, nous ne pouvons concevoir d'autres moyens d'empêcher les pratiques interdites dans l'avenir, que par un recours plus fréquent à la grève. (FTQ, 1958)

Si la Commission des relations ouvrières n'affiche pas bientôt une attitude plus sérieuse, plus juste et plus

conséquence et si à l'horloge de cet organisme ne sonne pas bientôt l'heure de la justice. nous nous verrons dans l'obligation d'ignorer complètement la loi des relations ouvrières. (FTQ, 1948)

Du côté patronal. on procède plutôt par suggestions. On propose des solutions bien adaptées. tout en brandissant l'étendard de la collaboration.

Nous nous devons de collaborer avec les autorités gouvernementales pour assurer la réalisation prochaine d'objectifs déterminés au plan de l'aide à l'entreprise. Au besoin. nous devons les inciter à accélérer cet appui en participant à l'éducation économique du patronat. Et c'est ici qu'apparaît clairement l'interdépendance de deux valeurs: l'étude et l'action. (CDE. 1960)

Ces recommandations et menaces exercées à l'endroit de l'Etat font en sorte que celui dont on veut qu'il joue le rôle d'arbitre s'accommode de sa tâche avec une certaine partialité.

Si l'on en croit le mouvement ouvrier. le parti-pris gouvernemental en faveur de la partie patronale ne fait aucun doute. Les signes ne manquent pas et ne laissent pas place à une interprétation différente de celle qui s'impose d'emblée.

Il est incontestable qu'il y a rigidité d'un côté et souplesse de l'autre. (FTQ. 1958)

La loi présente une menace et pour les organisations fondées et pour les organisations nouvelles. elle est une protection pour les patrons qui veulent détruire les unions. Lorsqu'une union est accusée d'infraction. ça va jusqu'à la prison. mais le patron lui. s'il viole la loi. il n'a qu'à payer une amende. et dans bien des cas il

préfère payer une amende que d'accorder de bonne foi des augmentations de salaire par la signature d'une convention collective. (FTQ. 1948)

Le premier ministre disait que son gouvernement était favorable aux unions ouvrières et qu'il était le grand ami des unions: ça c'était au cours des élections. Mais nous nous sommes aperçus, lorsque nous avons présenté le mémoire annuel, que son attitude était changée. Le grand ami des unions ouvrières était certainement devenu l'ennemi du travail organisé. (FTQ. 1949)

Plus que jamais il semble que nos législateurs ne veulent pas réaliser que dans cette province nous n'avons pas encore un vrai droit d'association, nos législateurs ne semblent pas se rendre compte que dans cette province la conciliation et l'arbitrage ne sont pas réellement des départements de conciliation et d'arbitrage mais sont des entraves imposées à notre droit de grève. (FTQ. 1955)

Quand ce n'est pas ouvertement de la partialité, c'est tout simplement de l'indifférence. Comment ne pas y voir, là aussi, un signe de parti-pris?

Ce qui rend la situation plus pathétique c'est encore l'insouciance de nos gouvernements devant cet état de chose [chômage croissant]. La résistance aux légitimes demandes des ouvriers est plus cruelle que jamais. (FTQ. 1954)

Vous êtes sans doute frappés, comme je le suis moi-même, de toute l'encre et de toute la salive qu'on a dépensées depuis un an à déplorer l'insuffisance de l'emploi, sans qu'aucun changement sensible, sauf dans le sens du pire, ne soit venu modifier la situation. Et vous vous demandez, comme moi, à quelle cause il faut attribuer cette contradiction flagrante: le chômage est un problème social dont on parle de plus en plus et c'est aussi celui dont, en fait et toutes proportions gardées, on s'occupe le moins. Il ressort clairement que l'effort majeur des autorités fédérales a consisté en discours dont le plus

grand nombre visait. non pas à résoudre ni éclairer davantage le problème. mais au contraire à le nier. ou à en diminuer l'importance. (CSN. 1960)

Du côté patronal. le gouvernement prend la part de l'ouvrier. cela ne fait aucun doute. Le coupable? La force des pressions exercées par le mouvement syndical. Cependant. on porte aussi accusation aux rangs mêmes du milieu d'affaires. On s'en prend à une certaine inertie patronale. peut-être même à un manque de représentativité.

La législation du travail. celle que nous connaissons. s'est surtout faite sur le dos des patrons. c'est reconnu. Les patrons. à l'origine. s'en moquaient fort. puis ils ont boudé sa gestation pour ensuite la subir en s'en accommodant avec le plus grand nombre de faux-fuyants possibles. (CDE. 1961)

Pourquoi nos hommes politiques. lorsqu'ils prévoient passer une loi dite du travail. s'assurent-ils le plus souvent d'abord de la nature de la réaction des unions et des syndicats? Les porte-parole de ces unions sont-ils ou se tiennent-ils plus près des gouvernements? Ou encore. est-ce parce qu'ils tonnent à qui mieux mieux et à tous les jours dans nos journaux. et qu'ainsi ils créent un état de crainte réelle dont veulent se sortir le plus tôt possible nos législateurs? Les représentants des patrons seraient-ils à ce point discrets ou leurs manières à ce point délicates que leurs points de vue sur les mêmes problèmes. si importants soient-ils. sont moins bien entendus des gouvernants. ou plus bêtement. nos représentants arrivent-ils trop tard à la table de discussion? Cependant. le gouvernant. s'il veut légiférer avec sagesse et prudence active. à ce dernier titre. qui trouve-t-il surtout autour de lui? Qui entend-il le mieux ou le plus fort? Qui connaît-il et craint-il (il faut le dire) le plus? (CDE. 1961)

C'est par l'action, ou plutôt l'inaction des gouvernements face à la situation ouvrière et aux demandes syndicales que se fait la prise de conscience ouvrière de l'importance de la chose politique.

S'il s'est passé sur le plan syndical des événements importants, et si sur le plan économique des problèmes très sérieux ont été soulevés, sur le plan législatif qui a été durant l'année le calme plat, malgré toutes nos revendications et toutes nos demandes. Il faut de plus marquer l'incidence de plus en plus profonde du facetur politique sur la liberté syndicale en cette province et sur le développement et l'épanouissement des aspirations des travailleurs. (FTQ, 1956)

Il faudra donc, pour le mouvement syndical, changer d'attitude face aux gouvernements. Ce changement ne se fera pas du jour au lendemain. Cependant les bases, déjà exprimées dans le milieu des années 50, en sont claires: la situation est telle qu'il faut se doter d'une action dans un domaine dont le poids et la primauté sont indéniables - le politique.

La politique a une incidence de plus en plus profonde sur la liberté syndicale. Jusqu'ici nous nous sommes tenus à l'écart de toute politique électorale en tant que corps organisé. Il est douteux que nous puissions maintenir plus longtemps cette attitude en face de l'attitude de nos gouvernements. Il nous faudra donc entreprendre d'abord une éducation politique poussée pour ensuite poser la question d'une participation active à la vie politique de notre province même sur le plan électoral. (FTQ, 1956)

Cette option s'impose avec la même clarté à la CSN, et peut-être même avec une assurance d'autant plus marquée

qu'elle est appuyée par le Clergé.

Il vous appartient de faire de l'action politique car autrement vous ne seriez pas les premiers artisans de votre propre restauration et de votre intégration. (congrès de la CSN, 1954)

Ainsi, ce qui motive la recherche de solutions syndicales c'est l'inertie gouvernementale face au problème ouvrier. Du côté patronal, ce qui inquiète c'est la forme interventionniste que pourrait prendre l'action étatique; celle-là même qui semble être le résultat des abus créés par la libre entreprise. Elle se dessine de plus en plus clairement et semble s'imposer dans un contexte économique où l'intérêt d'un certain groupe prime sur celui de la collectivité.

La socialisation nous révèle encore une situation de faits qui consiste dans l'intervention accrue des pouvoirs publics dans la vie économique et sociale. Cette intervention est d'abord et avant tout le fruit de l'activité libre des hommes. (l'Abbé Mathieu, CDE, 1961) Nos institutions économiques ne sont justifiées de poursuivre leurs fins propres que si elles sont vraiment au service de la communauté. Nos institutions économiques mettent trop l'accent sur leurs intérêts particuliers, et pas assez sur ceux de la communauté. Dans un Etat fédéral comme le nôtre, la planification publique devient une obligation pour tous les gouvernements. En somme, la planification coordonnée doit couvrir tous les domaines de notre économie et se faire autant au niveau national que provincial. (Maurice Lamontagne, conseiller spécial du chef de l'opposition à la Chambre des Communes du Canada, CDE, 1960)

On peut et même on doit aller jusqu'à se demander si notre économie, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, n'a pas besoin, pour s'ordonner pleinement et premièrement au

service de la collectivité canadienne, d'une forte dose de planification. Pour employer le mot sonore qui fait fortune en ce moment, n'est-ce pas de l'Etat dont nous avons besoin pour nous en sortir? Non plus ce vieil Etat du "laisser-faire", passif et statique, mais un Etat actif, dynamique, qui n'hésite pas à jouer le rôle de protagoniste dans la vie économique comme dans les autres sphères de l'activité humaine. (l'Honorable René Lévesque, Ministre des richesses naturelles du Québec, CDE, 1961)

4.5.1.2 L'entreprise: une institution privée

La vie économique doit être ordonnée en fonction du bien commun, elle doit, de surcroît, être au service de l'homme.

La C.T.C.C. estime que la vie économique doit être au service de l'homme et que la société doit permettre à tous d'en être les artisans responsables et de participer à son organisation. La C.T.C.C. croit que la vie économique doit être subordonnée aux valeurs morales et spirituelles et dirigée selon les normes de la justice et de la charité sociales. (CSN, 1960)

Encore là, c'est à l'Etat que revient la tâche de remettre les pendules à l'heure. Il voit donc son rôle d'arbitre se dessiner de plus en plus clairement.

L'Etat doit surveiller toute l'activité économique pour assurer la primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier. Certaines entreprises, à cause de leur grande importance pour le bien-être des citoyens, ou de leur tendance aux abus, ont besoin d'être suivies de plus près et contenues dans les limites du juste par des interventions appropriées. (CSN, 1960)

La mission que l'on confie aux gouvernements se précise proportionnellement à la force avec laquelle s'impose le constat du danger pour le bien commun que représente le contrôle de certains services ou moyens de production par les intérêts privés. Le système économique en place est à repenser. Sa remise en cause repose sur un argument syndical de poids: les acquis de la libre entreprise se mesurent par l'accroissement du taux de chômage.

Ce qu'on n'ose pas toujours dire tout haut, mais qui est presque toujours sous-entendu, c'est que le chômage serait inévitable et qu'il faudrait le souffrir comme rançon de la libre entreprise, laquelle, bien entendu, est le fondement de toutes nos autres libertés, y compris les libertés d'association, de parole et de religion. (CSN, 1960)

Malheureusement, il existe dans la mentalité ouvrière canadienne une espèce de résignation qui favorise l'entreprise privée. Trop de travailleurs sont portés à la tolérer comme un mal inguérissable et à l'endurer comme tel, surtout quand ils continuent, personnellement, à trouver du travail. Mais cette résignation, cette passivité devant le mal, c'est le premier ennemi à combattre. (CSN, 1960)

Il faut tuer le mensonge d'une liberté politique dont le prix devrait être payé en chômage. (CSN, 1960)

Le chômage n'a pas que des effets nocifs sur les individus: il est encore pour l'économie d'un pays l'un des poisons les plus violents. Plus le chômage se généralise, plus l'économie est paralysée, jusqu'à atteindre la paralysie quasi totale que nous avons connue dans les années trente. (CSN, 1960)

Bien plus que le système en lui-même, c'est le sort que les employeurs lui ont réservé et lui réservent qui est, dans ce contexte, remis en question. La liberté d'entreprise est une chose, la liberté d'exploiter en est une autre!

La C.T.C.C. reconnaît la légitimité du droit de propriété privée et affirme son double caractère individuel et social. Elle se garde bien cependant d'identifier propriété privée et capitalisme. (CSN, 1960)

Ce qui empêche le gouvernement canadien d'agir, c'est la résistance de tous les employeurs rétrogrades et de leurs propagandistes qui confondent la liberté d'entreprise avec le laisser-faire et qui sont prêts à laisser crever autant de chômeurs qu'il en viendra, pourvu qu'aucun de leurs privilèges ne soit touché. (CSN, 1960)

Cette évidence s'impose aussi au sein de l'organisation patronale. On s'est donné un régime économique que l'on met largement en péril en s'éloignant, voire même en se détournant des principes qui en garantissent la viabilité. Il faut donc s'en remettre à ces fondements ou déclarer forfait.

Le monde patronal a revendiqué la paternité d'un régime économique qui a donné aux pays occidentaux un niveau de vie inconnu jusqu'ici. Or, à l'heure actuelle, la validité de ce régime est remise en question, non pas par la faiblesse du régime lui-même, qui est perfectible mais bon en soi, mais par défaut d'appliquer dans leur intégrité les principes qui devraient le supporter. Nous n'avons plus qu'une seule alternative: pratiquer les principes que nous avons prêchés ou renoncer au régime dont nous nous réclamons. (CDE, 1960)

Pour le mouvement ouvrier, la solution qui s'impose est loin, pour le moins que l'on puisse dire, d'aller dans le même sens. Finie l'ère du privé! Il faut se donner une planification économique.

La preuve est faite et depuis très longtemps, qu'une économie comme la nôtre, laissée aux hasards des intérêts et des fantaisies privées, engendre à jet continu le chômage, sauf aux périodes exceptionnelles de grande pénurie ou d'extraordinaire prospérité. Mais la preuve est faite aussi que l'autorité gouvernementale, par la planification, peut diminuer le mal et le réduire au point minimum. (CSN, 1960)

Ce que nous proposons c'est une intervention directe du gouvernement dans l'économie, en même temps que l'élargissement du secteur nationalisé. (FTQ, 1960)

Une autre période s'amorce.

4.5.2 Le rapport capital-travail - un rapport économique: 1961-1970

La croissance économique sera-t-elle une source de progrès social? Pas forcément. Il n'y a pas de relations nécessaires entre la prospérité économique et la justice sociale. Parcontre, il n'y a pas de progrès social véritable qui ne soit soutenu par une économie en croissance. Autrement dit, il faut commencer par produire des biens et des services avant de les distribuer. Ce qui veut dire que le progrès social doit se faire au rythme de la croissance économique. (CDE, 1967)

Durant cette période, les problèmes sont différents et les intérêts se déplacent. Sur la base des réflexions et des constatations qui ont marqué les seize années antérieures, les préoccupations législatives se font plus discrètes alors que la mesure des difficultés reliées au chômage, à l'humanisation du travail et à la liberté d'entreprise, se fait de plus en plus précise.

Jusqu'ici le syndicalisme s'est fixé des objectifs correspondant à des besoins réels et le plus souvent très urgents. C'est ainsi que les travailleurs ont lutté avec acharnement surtout pour faire reconnaître le droit d'association, obtenir un meilleur partage des revenus et inspirer une législation qui protège contre la domination

et l'exploitation. La lutte si bien engagée doit sans doute se poursuivre, mais vous constatez que nos congrès plus récents cherchent à apporter des réponses valables à des problèmes nouveaux peut-être plus complexes et plus larges. Il s'agit en particulier d'obtenir la sécurité de l'emploi, d'humaniser le travail et de faire de l'entreprise une véritable communauté de participants actifs, d'assumer les nouvelles responsabilités qu'impose le Code du travail, de contribuer à la revalorisation de la fonction publique, de situer les travailleurs et d'assurer la présence effective des corps intermédiaires devant un Etat dont la puissance s'accroît sans cesse et de travailler avec eux à la réalisation d'un code social meilleur. (CSN, 1964)

Avec ces nouvelles préoccupations, une nouvelle conception de l'action syndicale prend forme. Le mouvement ouvrier se doit de faire son entrée dans le domaine de l'économie en tant qu'acteur actif et non plus en tant que partie prenante d'un rapport dont il n'est qu'une des composantes.

Si nous voulons être en droit de réclamer que l'Etat, l'entreprise et la population en général prennent la planification économique au sérieux, nous devons nous y préparer sérieusement et élargir le champ de nos préoccupations. Jusqu'à présent, notre pensée économique est demeurée floue et étrangère à notre action syndicale quotidienne. (CSN, 1964)

Nous devons définir avec précision les orientations de la CSN et préciser les lignes de force d'une position syndicale cohérente sur les questions économiques. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, ne s'accommode ni de la rêverie, ni de la mystification. (CSN, 1964)

Cet intérêt pour la chose économique n'est cultivé

qu'en raison de sa primauté. Il s'agit là d'un atout dont on ne saurait nier le caractère indispensable.

Nous ne sommes pas des économistes mais des hommes d'action qui tentent de percer les mystères d'un monde qui influence profondément notre destinée et dont, historiquement, nous avons été tenus à l'écart. Le mouvement syndical se bat pour l'émancipation des travailleurs; l'économie ne l'intéresse que comme moyen ou instrument de cette émancipation. (CSN, 1964)

L'existence et la raison d'être du mouvement ouvrier ne sont que l'expression du refus de l'exploitation de la classe ouvrière; une exploitation aux aspects multiples d'ordre économique, politique ou culturel, ce qui ne réduit en rien l'importance des données d'ordre économique, comme le démontrent les motivations de l'adhésion syndicale, la volonté d'obtenir un meilleur salaire, d'améliorer le niveau de vie, ou de garantir la stabilité d'emploi. (CSN, 1964)

Dans la même foulée, le patronat se donne une ligne directrice qui se situe, comme ce fut le cas lors de la période précédente, à un tout autre niveau, comparativement à celle du syndicat. Il faut donner un nouveau souffle à la libre entreprise afin de faire échec à la vague de dirigisme économique qui semble s'imposer plus que jamais. Se donner une association représentative et clarifier, mais surtout définir, les balises de mise en pratique du rôle social qui incombe à l'entreprise - et par contrecoup à son chef -, font partie des moyens envisagés.

Le chef d'entreprise moderne a une tâche qui se complique sans cesse. Ses responsabilités et ses préoccupations lui viennent aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur de

son entreprise. Les jours des barons autocratiques de l'industrie sont révolus. L'accumulation de profits pour le seul propriétaire ne tient plus comme unique raison d'être de l'entreprise dans un mode où le laisser-faire d'autrefois a donné naissance à une vague socialisante dont la formule extrême est le communisme. Cette vague a introduit le dirigisme économique. Le chef d'entreprise doit s'interroger sur la conjoncture pour qu'à la fois il capte bien dans quel sens le climat évolue et l'interprète pour donner la meilleure orientation possible à son entreprise. Le rôle social de l'entreprise doit être mieux compris par son chef, sinon c'est l'Etat aussi qui s'en chargera pour lui. (CDE, 1965)

Tôt ou tard, que cela plaise ou non, le gouvernement va planifier l'économie. Si les employeurs ne veulent pas que cette planification se fasse non seulement sans eux, mais dans certains cas contre eux, ils doivent d'abord se grouper en associations vraiment représentatives. (CDE, 1963)

4.5.2.1 L'Etat: un protagoniste

Dans la liste des réalités dont on prend de plus en plus conscience figurent un constat quant au régime économique et quant aux moyens que l'on se donne face à celui-ci.

Dans un système économique capitaliste il serait irrationnel de demander au capital, dont le but ultime est le profit, de défendre les intérêts professionnels des travailleurs. (FTQ, 1967)

Une période de chômage chronique comme celle que nous vivons à l'heure actuelle n'est explicable qu'en fonction des trois facteurs suivants: l'absence de coordination des moyens économiques, l'insuffisance de la pensée

économique et l'indifférence des gouvernements. (FTQ, 1962)

Là encore, c'est vers l'Etat que l'on se tourne, mais avec des visées différentes. L'Etat-arbitre est chose du passé. Il faut revoir la conception du rôle, de la place de l'Etat dans la vie économique.

De plus en plus éveillée aux réalités économiques, la population réclame maintenant de ses gouvernements une action économique vigoureuse qui apportera enfin une solution aux problèmes qui nous assaillent de toutes parts. Le simple rôle d'arbitre entre les divers agents de la vie économique ne concorde plus avec la conception nouvelle que l'opinion publique se fait de l'autorité de l'Etat. (FTQ, 1962)

Une demande d'engagement est donc faite à l'Etat.

Nous demandons au gouvernement de s'engager résolument dans la voie du dirigisme économique tout en demeurant dans les cadres d'une administration démocratique. (FTQ, 1960)

Il se voit donc attribuer un rôle plus interventionniste, faisant de lui non plus le garant d'un rapport ordonné entre les parties d'un système, mais bien un protagoniste à part entière.

Pour nous, la planification signifie l'intervention directe du gouvernement dans les rouages de l'économie et en même temps l'élargissement du secteur nationalisé. (FTQ, 1962)

En 1962, un gouvernement vraiment responsable est un gouvernement en mesure de suppléer à l'impuissance de l'initiative privée. (FTQ, 1962)

Nous sommes en présence d'une pensée politique qui s'inspire encore trop des dogmes démodés du laisser-faire économique. Nous sommes convaincus que seul un gouvernement capable d'une intervention permanente et vigoureuse dans les rouages de la vie économique, faite au nom du bien commun, est en mesure de redonner à notre pays comme à notre province l'espoir de nouveaux progrès économiques et sociaux. (FTQ, 1962)

Cependant, malgré tous ces constats et toutes ces demandes, vers la fin des années 60, le discours tenu par le mouvement ouvrier est sensiblement¹⁷ semblable à celui qui prévalait vers la fin des années 50 et le début des années 60. Intérêt collectif et intérêts privés marquent plus que jamais les propos tenus par les associations ouvrières.

Pendant que les employeurs nous tiennent occupés sur le front de la négociation collective, où il faut bien en effet nous débattre le plus possible surtout en période d'inflation, il y a un autre front, plus important encore, où notre sort se joue de manière plus décisive encore. Sur ce front-ci, les grands propriétaires des biens animent aussi un autre spectacle, particulièrement mirobolant, qui est la danse des profits. (CSN, 1968)

Trop de choses sont organisées en fonction de l'intérêt de particuliers; trop peu, en fonction de ceux de la collectivité. (CSN, 1968)

Notre société est sous le signe de cette soif du profit personnel. Chacun prend ce qu'il peut à un peuple qui ne garde que ce qu'il peut. Tout est aux enchères.

¹⁷ *sensiblement*, car l'essence du discours reste la même, à la différence que s'est plus vers le profit que l'on se tourne, alors qu'au cours de la période précédente, la vedette était la législation.

L'économie est presque toute entière la chasse gardée de ceux qui courent après le profit. (CSN, 1968)

Dans l'esprit du spéculateur, la famille n'existe pas. dans son esprit, c'est le profit qui existe. Personne ne semble avoir de prise sur une situation pareille, sauf évidemment les pouvoirs publics, qui n'agissent pas. (CSN, 1968)

Ainsi, malgré la mise sur pied d'organismes de planification économique tels que le Conseil d'orientation économique, dont la responsabilité était celle de veiller à l'orientation générale de l'économie, tels que la Société générale de financement¹⁸, entraîneur ou initiateur de l'économie (rôle dont elle s'est à toute fin pratique, très peu acquitté, faute de capitaux), et tels que la Société de développement économique chargée de l'initiation de mouvements économiques, le constat est le suivant:

La planification économique est une démarche par laquelle l'Etat s'introduit dans le jeu des décisions économiques, domaine réservé jusqu'à présent à l'entreprise libérale. Il n'y a pas de doute dans mon esprit qu'il existe une relation entre le peu de suite qu'on a donné aux projets de planification et la répugnance qu'éprouve l'entreprise privée à voir le gouvernement s'immiscer dans un domaine où elle règne en reine et maîtresse. (CSN, 1966)

Faute d'une participation de tous les agents de la vie économique (loin d'être acquise), faute d'une définition étatique de la planification et de son rôle dans l'aménagement proposé, il semble qu'on ne puisse-

¹⁸ Société que la FTQ taxera de société timide.

dans les faits - s'en remettre à ces acteurs de la sphère économique.

Le Conseil d'orientation économique renonce à l'élaboration de critères rigides pour une politique des revenus, et s'en remet à la bonne volonté éclairée des agents économiques privés et publics. A cause de l'absence d'une planification économique, on ne peut espérer beaucoup plus que ce genre de prise de conscience des problèmes économiques. (FTQ, 1968)

En outre, les caractéristiques de base de l'économie canadienne, dont le destin est des plus liés à celle (l'économie) des Etats-Unis, renvoient à des éléments concourant à une inertie de croissance, de développement.

L'économie du Canada est une économie "ouverte". Ce développement des échanges extérieurs conditionne étroitement sa croissance, tandis que l'économie des Etats-Unis exerce sur elle une influence dominante au sens économique de ce terme. (CSN, 1964)

L'examen de la nature des produits importés et exportés montre que nous importons surtout des produits manufacturés et que nous exportons des matières premières. Ces tendances résultent du retard affectant le développement de nos industries secondaires. Ajoutons à cette constatation qu'environ la moitié des industries manufacturières canadiennes sont contrôlées par des capitaux étrangers américains dans la proportion de 70%. La poursuite de l'expansion ne doit pas masquer les conséquences de cette situation qui intéressent, non seulement notre économie, mais, à plus long terme, pourraient menacer l'indépendance politique du Canada. (CSN, 1964)

Ce qui fera en sorte que l'élaboration d'une politique économique propre à assurer la poursuite de l'expansion, telle qu'entrevue par le mouvement ouvrier, ne puisse être imposée. A la lecture des éléments précédents, ce *programme* apparaît être des plus ambitieux et des moins applicables.

Au niveau de l'élaboration et de la définition d'une politique économique générale, l'essentiel est de créer un climat et des conditions générales propices à l'expansion économique et cela en prenant en considération les caractéristiques et les contraintes de l'économie canadienne, non pour les accepter comme définitives, mais pour tenter de corriger leurs effets et leurs conséquences dans la mesure où elles compromettent la possibilité de maîtriser et d'orienter le développement de l'économie dans le sens où nous l'entendons. (CSN, 1964)

Mais l'échec n'est pas uniquement dû, au niveau des agents de la vie économique, à la non-participation du patronat, il est aussi la conséquence de la *survivance* de l'initiative privée qui, au cours des années 60 n'a pas fait que survivre. Elle s'est aussi transformée, se posant, dès lors, comme garante de la croissance économique.

Le fait est que s'il existe encore de nombreuses entreprises qui sont des propriétés individuelles, tous les leviers de *commande*, dans notre économie de *monopoles* et de *compagnies* gigantesques, appartiennent à ces *immenses* corps où la séparation se fait de plus en plus *complète* entre le droit de propriété et la fonction de direction. De nos jours, les organes de la vie économique sont au fond des institutions à caractère collectif. (CSN, 1966)

Le caractère collectif de ces institutions économiques est à ce point évident que l'étatisation de sociétés ~~comme~~ les pouvoirs hydrauliques non seulement ne change pas le fonctionnement et la poursuite des buts de l'entreprise, mais permet de rationaliser davantage la production et permet de faire de l'entreprise, autrefois centrée sur elle-même, un levier de croissance économique, car ses intérêts s'harmonisent enfin à ceux du pays. (CSN, 1966)

Cet échec est donc aussi la rançon d'un programme de nationalisations des ressources naturelles dont le résultat était loin d'être celui escompté dans une perspective amorcée d'influence étatique sur la conjoncture économique.

Donc, l'Etat n'a pas rempli son mandat de protagoniste et l'*emprise de la dictature économique*¹⁰ n'a en aucun cas été amoindrie, comme en témoignent les propos tenus lors du congrès de la CSN de 1968.

Il suffit que chaque intéressé, grand ou moyen, pousse dans le sens de son intérêt librement, sans entrave, pour que le résultat soit le même - pourvu toutefois qu'il y ait suffisamment d'intérêts assez puissants pour agir sur des gouvernements plus ou moins complaisants, et Dieu sait s'il y en a suffisamment, de ces gros intérêts, et si les gouvernements sont ce qu'ils sont! Ceci n'est que le résultat d'une exploitation libre, généralisée, indirecte, par cent moyens différents. (CSN, 1968)

On s'en doute, du côté patronal l'analyse de la situation n'est pas tout à fait la même.

¹⁰ Propos tenus lors du Congrès de la CSN tenu en 1962.

Constatons d'abord que l'Etat a évolué grandement et a évolué très rapidement. Cet accroissement du pouvoir touche tous les domaines: le social aussi bien que l'économique. Son intérêt le pousse dans la direction de l'entreprise publique, quand ce n'est pas de la nationalisation. Les conséquences d'une telle expansion ne tardent pas à se faire sentir: celui qui paye dirige et la puissance de l'Etat et de ses dirigeants pèse de tout son poids et influence les décisions d'un peu tout le monde. Il en résulte également une centralisation graduelle mais inévitable du pouvoir. Ajoutez à cela un contrôle de plus en plus étroit sur les activités du secteur privé. Il en résulte aussi que l'Etat, sûr de lui-même, de plus en plus a tendance à faire cavalier seul et à poursuivre une marche de plus en plus autonome et indépendante du secteur privé à qui il ne demande qu'un minimum de collaboration volontaire. (CDE, 1965)

Qui faut-il alors accuser? La population, mais surtout le syndicalisme et le patronat, comme ce fut le cas lors de l'obtention, par le mouvement ouvrier, de la reconnaissance syndicale²⁰.

²⁰ L'avenir de l'entreprise privée découle notamment de l'option qu'elle doit adopter devant l'alternative que lui impose cet état de fait syndical, dans la mise en pratique de sa politique en relations industrielles ou du personnel. Nous avons dépassé - et la législation par ses édits s'en est chargée - le stade de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance des syndicats ouvriers. Ce stade, désormais révolu, a été particulièrement négatif pour l'entreprise privée, puisqu'il lui a été imposé en général par l'Etat sans son concours. La reconnaissance de plein droit des unions ouvrières, puisqu'enfin le mouvement ouvrier, à l'issue de ces luttes sur le sujet, ne peut que se féliciter de l'intervention de l'Etat et ne peut que constater l'inertie et le silence des chefs d'entreprise, au moment où, à son avis, se livrait en ce siècle le combat principal pour le droit de

On ne peut se cacher que l'évolution accélérée de l'Etat a été amenée par la pression des besoins sentis généralement par la population, exprimés tour à tour par la voix des intellectuels de la presse parlée et écrite, du syndicalisme. (CDE, 1965)

L'intervention des gouvernements dans l'économie canadienne est devenue la règle et elle est de nature permanente, elle n'est plus le remède occasionnel du passé. S'il y a blâme à jeter, c'est à l'homme d'affaires. Car cette intervention vient d'un besoin, vrai ou imaginaire, de remplir un vide dans l'activité économique non comblé par l'entreprise privée.

Pourquoi la Société générale de financement a-t-elle été lancée par le gouvernement Lesage et pourquoi le gouvernement à Ottawa veut-il l'imiter en donnant naissance à une Corporation canadienne de développement? Pourquoi une Banque d'expansion industrielle? Parce que le financier canadien n'a pas su ou n'a pas voulu reconnaître le besoin, parce que l'industriel canadien, bien qu'imbu du besoin de tels organismes pour financer nos entreprises à moyen et à long terme, n'a, pas ou peu participé aux tentatives timides faites dans le temps pour y remédier. (CDE, 1965)

Quoiqu'il en soi, planification économique bien initiée ou non, réussie ou non, une solution s'impose pour le mouvement syndical: se doter d'une pensée politique qui, avec maturation, aboutira à une action politique.

Nous sommes à la veille de changer notre fusil d'épaule. Il y a une limite à quémander constamment une chose qui ne semble intéresser que les travailleurs. Les travailleurs que nous représentons ont décidé démocratiquement, en congrès, de prolonger jusqu'à son aboutissement logique, le sens de la démarche que nous

s'associer. (CDE, 1961)

effectuons en s'engageant dans l'action politique directe, au niveau fédéral, et en donnant à la FTQ le pouvoir, lorsque l'intérêt des travailleurs l'exigera, d'accorder son appui à un parti politique provincial répondant à leurs besoins et à leurs aspirations. (FTQ, 1968)

Lorsqu'on veut vraiment faire du syndicalisme l'instrument de l'avant-garde pour la transformation radicale, globale des structures économiques, sociales, politiques, juridiques et culturelles, il devient nécessaire d'avoir un syndicalisme idéologique, un syndicalisme avec une dimension politique. (CSN, 1968)

Il me semble que le mouvement syndical, peut préparer la voie à la troisième étape des relations du travail au Québec: celle qui, à mon avis, ne pourra faire autrement qu'obliger le mouvement syndical à se lancer dans l'action politique organisée. (Gilles Lamontagne, Maire de Québec, CSN, 1968)

Pendant que pour le syndicat ouvrier se dessine la dernière étape de ce projet d'action politique initié ou conçu vers la fin de la première période (1945-1961), pour le patronat, c'est un retour à d'anciennes valeurs qui s'amorce. On se tourne à nouveau vers l'économique après l'avoir quelque peu délaissé au profit d'un social qui se posait, au début des années 60, comme une planche de salut.

Ce n'est qu'en produisant des richesses qu'on pourra éventuellement les distribuer à la plus grande satisfaction de tous. On a peut-être trop mis l'accent sur la redistribution, sur l'équilibre dans les discussions, sur l'équilibre entre les différentes forces sociales, sans d'ailleurs jamais définir ce qui doit revenir à chacun, ce qui est un problème presque insoluble. Et on a eu tendance à laisser de côté les problèmes d'investissement, les problèmes de plein

emploi, qui sont des objectifs qu'on doit poursuivre à tout prix. (CDE, 1967)

En toile de fond, ce contexte de collaboration déjà valorisé lors de la décennie précédente. C'est à la *guerre rangée* (CDE, 1967) entre patronat et syndicalisme qu'il faut s'attaquer, car dans un tel contexte, *on ne peut s'attendre à de plantureux échanges* (CDE, 1967).

La politisation systématique de conflits privés par les syndicats, le tripatouillage de l'opinion publique, les jeux de coulisse auprès des organismes administratifs chargés de mettre en application les lois du travail, les recours constants aux ministres et sous-ministres pour le règlement de problèmes qu'on n'a pas encore cherché sérieusement à attaquer, tous ces gestes qu'on retrouve chez les syndicats nuisent à l'efficacité et à l'harmonie des relations entre les parties en détruisant entre elles un équilibre précaire et une confiance nécessaire. (CDE, 1965)

Tant que le public restera persuadé que l'entreprise privée est, d'abord et avant tout, soucieuse de son profit et, seulement ensuite et accessoirement, du bien général, il jugera que l'Etat est le seul moyen de rétablir l'équilibre et de défendre ses intérêts. Le seul moyen de renverser ces préjugés réside dans des actes qui prouveront que l'entreprise privée résiste à l'égoïsme de groupe, veut vraiment le bien général et ne recule pas devant la collaboration nécessaire. On ne demande pas à l'Etat d'agir à la place des autres; mais chacun, prenant sa place, demande à l'Etat de créer les conditions les plus favorables pour que chacun puisse agir par lui-même dans la perspective du bien général. (CDE, 1965)

C'est autant avec les syndicats ouvriers qu'avec l'Etat qu'il faut collaborer.

Il devient de plus en plus évident que dans la société moderne l'orientation économique doit être dirigée par la libre coopération entre les forces sociales telles que les syndicats, les organisations d'employeurs, les associations de consommateurs et le gouvernement. Il serait fautif et peu clairvoyant de lutter contre l'existence des syndicats. (CDE, 1965)

Il importe que l'Etat s'engage résolument dans une planification économique qui n'est aucunement (faut-il le souligner) la prise en charge par l'Etat de l'activité économique, mais uniquement l'élaboration d'un plan directeur de développement économique qui nous éloignera de la politique de l'a-peu-près que nous avons suivie jusqu'à maintenant. (CDE, 1965)

4.5.3 Le rapport capital-travail - un rapport politique: 1970-1988

"C'est la liberté qui opprime et c'est la règle qui libère". La règle est ici une action législative adaptée aux circonstances pour rationaliser une société que le patronat voudrait ériger selon sa philosophie de "maître à serviteur". (FTQ, 1984)

Les relations entre le capital et le travail sont de plus en plus difficiles et de plus en plus complexes.

Dans les sociétés plus industrialisées, là où les travailleurs sont syndiqués, donc mieux organisés pour lutter, le patronat n'est pas à court d'inventions; il a imaginé de nouvelles méthodes d'intégration, d'encadrement idéologique, parfois même de participation limitée à la gestion. Les attaques à l'endroit des syndicats se font plus sophistiquées. Ce qui est recherché par ce système est évident: on veut intégrer

idéologiquement les travailleurs et leur faire partager les finalités de l'entreprise. Au sommet économique, le CPQ suggérait même l'émission de "débantures participantes". (CSN, 1980)

C'est d'une lutte, c'est d'un combat dont il est question, et c'est dans l'arène du politique que cet affrontement se déroule et va de plus en plus se dérouler.

Les relations entre le mouvement syndical et la bourgeoisie québécoise sont devenues particulièrement tendues depuis quelques années. Le fond du problème se situe dans le fait que les membres des divers secteurs du pouvoir, dans la société québécoise, sont toujours davantage liés par l'argent, par l'intérêt, au pouvoir anglo-américain et à son idéologie de libéralisme économique, alors que le mouvement syndical, de son côté, cherche non seulement à protéger ses membres contre l'exploitation au travail, mais, en plus, à promouvoir l'élaboration d'une conscience économique-politique chez les travailleurs québécois. (CSN, 1974)

Il est essentiel que le mouvement syndical soit mieux équipé s'il veut poursuivre avec bonheur le combat global qu'il a entrepris. Dans la conjoncture actuelle, cela revêt un caractère éminemment politique. (CSN, 1974)

C'est ce qui semble donner le ton pour cette période.

C'est l'histoire d'une lutte continuelle. Les travailleurs résistent, n'acceptent pas de se soumettre. C'est là la contradiction fondamentale du développement du système capitaliste. Nous estimons que cette offensive patronale et la capacité des travailleurs d'y résister en remettant en cause la finalité de la production et l'organisation même du travail, seront des éléments déterminants dans les années 80. (CSN, 1980)

4.5.3.1 L'Etat: un otage

Plus qu'il ne l'a jamais été. l'Etat est *accusé* d'être en faveur de la partie adverse. Et plus que jamais, il semble en être l'*otage*.

Le CDE retient que les problèmes vécus dans les relations de travail tiennent autant à la législation/réglementation qu'aux attitudes et comportements de méfiance et d'affrontement développés et entretenus entre des partenaires convaincus que la victoire de l'autre est une défaite pour soi, et de là, qui n'ont pas encore résolu de cesser le combat et de rechercher ce qui sert leurs intérêts réciproques. (CDE, 1984)

Les législations rejoignent-elles vraiment les intentions du législateur? En voulant prévenir tous les excès, encadrer toutes les pratiques actuelles et anticipées et officiellement équilibrer les forces dans une entreprise, la législation/réglementation paralyse parfois d'heureuses initiatives de la direction et/ou des employés. (CDE, 1984)

La critique et les accusations sont aussi importantes du côté syndical que du côté patronal.

Pour

a) le syndicat ouvrier il est des plus clairs que l'Etat est l'*otage* d'un capital qui le menotte ne lui laissant que le *choix* d'être son allié, son complice.

Nous savons tous, et depuis longtemps, que la démocratie québécoise est le paravent de cliques, mieux connues sous le nom de partis politiques, organisés dans le but d'exploiter le peuple au bénéfice des intérêts financiers. (CSN. 1972)

La vérité, c'est que les multinationales et le patronat en général dominent de bien haut les gouvernements et les hommes d'affaires ne peuvent souffrir le moindre effort que les syndicats peuvent faire pour nuire au moins un peu à l'entreprise que les patrons poursuivent pour faire main-basse sur tout ce qu'ils peuvent encore trouver d'argent dans les goussets troués des populations. (CSN, 1975)

Ces grandes firmes auxquelles les gouvernements s'agrippent par crainte de représailles. (CSN, 1986)

Ainsi, le but des hommes d'affaires devient, par la force des choses, celui d'un Etat *marionnette*.

Les investisseurs, les détenteurs de capitaux, contrôlent l'Etat lui-même en ne lui laissant qu'un très étroit corridor ~~comme~~ liberté de manoeuvre. (CSN, 1972)

Le gouvernement québécois n'est pas seulement au service de ces grands capitalistes, mais il est surtout sous leur domination. (CSN, 1974)

L'Etat n'est qu'un pion dans les mains d'un capitalisme dont les visées deviennent de plus en plus claires. Une de celles-ci réside dans l'établissement de la primauté de l'entreprise privée.

Du point de vue économique, force nous est de constater que le gouvernement a clairement reconnu le leadership de l'entreprise privée dans le développement économique. (CSN, 1979)

On a laissé les multinationales bafouer sans fin les travailleurs, en se donnant des airs de s'"occuper" des conflits. Pas une minute les gouvernements n'ont appuyé, ne fût-ce que d'une parole, le mouvement syndical luttant contre l'appétit désordonné des compagnies prenant des bouchées doubles. Bien plus, le syndicalisme a été la

seule force à dénoncer constamment la machine, par les actes qu'il a posés. Le gouvernement a été mou. Il a été des plus complaisants. Qu'on nous nomme un seul gouvernement qui ait levé le petit doigt contre la dictature économique des multinationales! (CSN, 1975)

Depuis le milieu des années 70, nous assistons à un retour des politiques s'inspirant du libéralisme économique le plus pur. A ces politiques néo-libérales s'ajoute l'offensive du patronat et des gouvernements qui vise à légitimer le système de valeurs soutenant l'économie de marché. (CSN, 1980)

La vie économique est aujourd'hui encore plus perturbée par l'emprise qu'une minorité agissante exerce sur les gouvernements démocratiquement élus. Ces tricheurs véhiculent une idéologie trompeuse, par laquelle toute solution passe par l'industrie privée et la loi du marché. Cela s'appelle le néo-libéralisme. Cela justifie les hausses de chômage, la désindustrialisation, une population vouée à l'aide sociale, les budgets réactionnaires des gouvernements, les attaques aux droits des travailleurs dans les entreprises. (CSN, 1986)

Le programme même d'un Etat porteur d'un projet social qui découlerait d'un consensus minimal s'efface dorénavant devant celui de l'entreprise privée. L'entreprise s'impose de plus en plus comme le modèle de gestion de la société elle-même. (CSN, 1988)

Ce que d'aucuns considèrent comme une manifestation du désengagement de l'Etat, soit les privatisations, la déréglementation, la remise en question de l'universalité des programmes sociaux et les coupures dans ces programmes n'est dans les faits que la manifestation d'un réengagement de l'Etat en faveur de l'entreprise privée. (CSN, 1988)

Autre élément faisant partie de la liste des visées du capitalisme: l'entrave aux syndicats ouvriers ainsi qu'à tout mouvement de syndicalisation.

Nous approchons de l'enjeu fondamental. Puisqu'on tente, par tous les moyens, de nous priver de notre droit d'association, d'affaiblir notre organisation, de trouver les moyens modernes de nous empêcher d'agir et de mobiliser les membres à la défense de leurs droits, il doit bien y avoir un objectif lié au quotidien des relations de travail. Celui-là, nous le connaissons bien: on nous refuse le droit de négocier. (CSN, 1986)

On a vu à la fois le patronat et les gouvernements, en particulier le gouvernement du Québec, entreprendre une sorte de campagne très suivie, très conséquente, pour miner les syndicats et peut-être plus particulièrement la CSN. Ouvrons-nous les yeux! De grandes forces concertées sont à l'oeuvre depuis quelques années pour ôter aux salariés le seul et unique moyen de défense, ou en tout cas pour nous domestiquer au point où nous finirons. impuissants, par marcher la main dans la main avec ceux qui font l'inflation, qui font le chômage, et qui veulent annuler autour d'eux toute résistance! (CSN, 1975)

Il s'agit pour l'establishment d'exercer sur les centrales syndicales une pression financière et psychologique considérable visant à épuiser les caisses, d'une part, et à introduire, d'autre part, au sein des organismes syndicaux, des divisions qui ne manqueraient pas de provoquer la fatigue de la lutte. (CSN, 1975)

La stratégie gouvernementale et patronale consiste à essayer de nous pousser dans nos derniers retranchements. (CSN, 1975)

Le défi est de taille. Ce qu'on nous propose, dans le camp patronal, c'est un tournant radical des relations de travail, un changement brusque des attitudes et des habitudes. C'est avec l'énergie du désespoir que ces patrons combattent les tentatives de syndicalisation. S'agit-il là de "modernisation"? Nous y voyons plutôt l'expression pour le moins évidente d'un comportement anachronique et rétrograde. A la désyndicalisation, il faut opposer la syndicalisation. (CSN, 1986)

b) pour le patronat il est tout aussi clair que l'Etat n'agit qu'en faveur du syndicalisme ouvrier.

Le CPQ salue avec plaisir le dépôt de l'avant-projet de loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et para-public. Ce geste s'imposait parce qu'il est évident que la nature de notre régime juridique de relations de travail dans ces secteurs a joué un rôle important dans les difficultés que le Québec a connues en ce domaine au cours des vingt dernières années. On ne doit pas, par ailleurs, se surprendre de ce que les syndicats s'opposent à cette démarche et, du même souffle se déclarent satisfaits du régime actuel. Ce dernier n'est-il pas, en effet, carrément favorable au syndicalisme québécois. (CPQ, 1985)

Un syndicalisme qui, d'ailleurs, se joue de ses lois.

Celui qui transgresse la loi ne peut demander la protection de la loi, dit la doctrine juridique. Le syndicalisme est protégé de mille façons par la loi, et de là vient en partie sa force. Cela est particulièrement vrai dans le secteur public où le syndicalisme ne s'est pas implanté par la volonté des salariés, mais par l'effet d'une décision du législateur. (CPQ, 1979)

Le gouvernement a le devoir de rétablir dans les faits la primauté de la loi. Il y parviendra par une attitude ferme face aux syndicats et en s'imposant à lui-même des règles de conduite d'une grande rigueur. La position gouvernementale doit être en toutes choses suffisamment claire pour que les syndicats sachent d'avance qu'ils perdront leurs privilèges que leur garantit la loi s'ils se situent eux-mêmes en dehors des contraintes de la loi. (CPQ, 1979)

Un syndicalisme qui le tient en otage, le rendant ainsi des plus dociles.

Les syndicats obtiennent-ils la lune? Ils demandent alors le soleil. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'une révision en profondeur des lois du travail s'impose et qu'une telle révision doit être précédée d'une réflexion d'ensemble de façon à parvenir à des lois cohérentes et équilibrées. (CPQ, 1980)

Les amendements proposés au code du travail ne satisfont absolument pas le patronat. Ils traduisent les pressions exercées par certaines centrales syndicales. (CPQ, 1987)

Les amendements importants apportés au Code du travail au cours des dernières années n'ont pas toujours tenu compte des préoccupations des milieux patronaux, une partie pourtant aussi impliquée que la partie syndicale ou gouvernementale dans le tableau des relations industrielles. (CPQ, 1983)

Le projet de loi n'est pas une réponse aux demandes patronales. Il ignore d'ailleurs la totalité des représentations patronales faites au cours des dernières années et visant à faire amender certains aspects du Code du travail qui eux posent véritablement problème. On a ainsi raté une belle occasion tout au moins de signifier que l'on était prêts à faire disparaître de nombreux irritants qui nuisent au développement économique du Québec et particulièrement à la création des emplois dont nous avons tellement besoin. Bien plus, non seulement ce projet de loi n'apporte pas de réponse aux problèmes soulevés par le patronat, mais il ajoute aux irritants actuels. (CPQ, 1987)

En fait, la situation qui prévaut durant cette période est la suivante: l'otage c'est l'Etat et l'arme c'est la loi, peut importe qui s'en sert!

Pour satisfaire certaines exigences syndicales, la réforme de 1977 du Code du travail rendait obligatoire la cotisation syndicale et transformait l'ordre de grève en une interdiction légale de travailler. Nous avons

affirmé qu'il s'agissait d'un simulacre de démocratie.
(CPQ, 1980)

L'énorme machine syndicale, dont la puissance vient en partie d'une loi qui lui garantit des fonds importants, qui ne la soumet à aucun contrôle extérieur et qui ne laisse aux non-syndiqués aucun moyen d'exprimer de façon efficace leur dissidence s'il y a lieu, est un véritable Etat dans l'Etat. S'affrontant au gouvernement, les dirigeants d'une telle machine suivent la logique du pouvoir: faire reculer le pouvoir des autres pour accroître le leur. (CPQ, 1980)

L'on ne s'étonnera pas, dès lors, que c'est à la neutralité étatique qu'on en appelle.

Dans les affaires économiques en général, nous croyons que le gouvernement doit chercher à conserver, pendant au moins un certain temps, une position de stricte neutralité. (CDE, 1984)

Tout comme l'on ne s'étonnera pas de constater que le thème de la législation prend, durant cette période, une place importante lorsqu'il est question du rapport patron-ouvrier.

4.5.3.2 La législation

La législation est perçue comme octroyant des victoires ou des échecs à l'une ou l'autre des parties. Chaque gain réalisé par les travailleurs déclenche aussitôt la frustration dans le milieu patronal et vice-versa. (CDE, 1984)

Malgré les années qui se sont écoulées depuis, le droit d'association et le droit à la syndicalisation sont toujours d'actualité. Peut-être le sont-ils plus que durant les premières années!

L'acte de se syndiquer demeure l'un des seuls droits à s'exercer encore la plupart du temps dans la clandestinité, parce que les patrons résistent; parce qu'ils ont recours à des avocats que le système tolère et qui abusent du silence des lois. C'est ainsi que de véritables croisades contre la syndicalisation sont menées. Encore aujourd'hui, les employeurs congédient massivement pour simple fait d'organisation syndicale. (CSN, 1984)

Camarades. il n'est pas question pour la CSN d'abandonner la poursuite de nos revendications majeures touchant la révision de l'ensemble des lois du travail s'appliquant à tous les secteurs, le retrait de l'utilisation de l'injonction, l'accès à la syndicalisation, la reconnaissance de la plénitude des droits syndicaux: le droit de se syndiquer, de s'affilier, de négocier, droit de grève. (CSN, 1984)

Ces droits semblent aussi plus menacés.

Il y a urgence parce que de plus en plus d'employeurs à courte vue utilisent de plus en plus de méthodes de plus en plus sophistiquées et pseudo-scientifiques pour faire échec au droit légitime d'association des travailleurs et des travailleuses et pour se débarrasser du syndicalisme là où il réussit à s'implanter, le considérant comme l'ennemi à abattre. (FTQ, 1984)

Dans ce domaine, la loi est une arme, peu importe dans les mains de quelle partie elle se trouve. Mais dans un

contexte où, comme nous venons de le voir²¹, l'Etat *semble toujours* être mieux disposé envers la partie adverse, ce qui importe, c'est d'avoir les faveurs du législateur.

S'il est un sujet délicat à traiter dans le contexte social actuel du Québec, c'est celui des rapports entre l'action syndicale et la loi. Il semble de plus en plus difficile d'aborder cette question sans faire face à des accusations de *mauvaise foi*. Par un glissement lent et continu de la pensée politique du Québec vers une forme de *pragmatisme* indifférent à l'idée de l'égalité, on est venu à dire *courageusement* qu'on doit traiter une action collective sans égard au fait qu'elle est ou qu'elle n'est pas légale. (CPQ, 1979)

Il s'agit bel et bien d'une joute. Elle se déroule à deux niveaux (l'Etat et la loi), et peut-être même à trois (l'Etat, la loi, le respect de la loi par la partie adverse). Irons-nous jusqu'à dire que tout cela se joue à quatre niveaux (l'Etat, la loi, le respect de la loi par la partie adverse, le respect de la loi par le législateur lui-même) à en juger par le respect qu'incite toute forme de législation?

Deux niveaux: L'Etat et la loi. Il faut à tout prix avoir la loi en main et détenir l'otage le plus représentatif à cet égard: l'Etat. Il n'est nullement besoin de citer quelque passage que ce soit à ce sujet. Les propos cités jusqu'à présent sont d'une éloquence sans pareille à cet égard.

²¹ Nous vous renvoyons à la partie précédente (partie 4.5.3.1)

Trois niveaux: l'Etat, la loi, et le respect de la loi par la partie adverse. Il n'est pas nécessaire de revenir sur le non-respect patronal de la législation. Le non-respect syndical de la loi est apparu clairement dans les propos du Conseil du patronat du Québec²². Toutefois, à la liste de ces propos, nous ne rajouterons que ceux-ci

La gravité des problèmes que soulève l'attitude actuelle des syndicats quand ils utilisent des moyens de pression illégaux et quand ils refusent, au su de tous, de se soumettre aux ordres des tribunaux, déborde largement le cadre des relations de travail. L'attitude d'amoralité sociale ainsi prônée affectera finalement la qualité de l'ensemble de la vie sociale, si le législateur ne parvient pas à rétablir dans les faits le principe essentiel d'une démocratie selon lequel nul est au-dessus de la loi. (CPQ, 1979)

Quatre niveaux: l'Etat, la loi, le respect de la loi par la partie adverse et le respect de la loi par le législateur.

Malheureusement, toute bonification du Code du travail risque d'avoir des effets bien réduits si le gouvernement continue lui-même de violer l'esprit et la lettre de sa propre législation. En effet, les lois spéciales et les décrets des derniers mois déprécient à l'avance toute amélioration du Code. Pourquoi les employeurs privés s'astreindraient-ils à se conformer à des règles du jeu que l'Etat employeur écarte avec une telle désinvolture lorsque bon lui semble? (FTQ, 1983)

²² Nous vous renvoyons à la partie précédente (partie 4.5.3.1).

Le gouvernement, s'il est désireux de fonder la paix sociale sur des rapports plus justes, devra amender en profondeur le Code du travail en s'engageant à le respecter lui-même comme employeur. (FTQ, 1983)

Une fois le décor posé, revenons-en à la législation en elle-même. Donc, en ce qui concerne ce sujet, l'histoire semble se répéter au cours des décennies. Cependant, elle se déroule, pour la première fois, avec une donnée nouvelle: l'accréditation multi-patronale (ou négociation sectorielle).

Son intention est fort simple: doter l'action syndicale d'une action collective de négociation dont les acquis bénéficieront à l'ensemble d'un secteur donné et non plus exclusivement à une entreprise particulière.

La négociation sectorielle, comme processus de transformation sociale et économique, offrira aux travailleurs non-organisés un accès pratique à la liberté d'association. (discours de Louis Laberge, président de la FTQ, prononcé lors du Congrès tenu par le CDE en 1970)

On pourra bien en effet respecter la liberté de choix d'un salarié de se joindre ou non à un syndicat; dès le moment cependant où ce syndicat se sera vu accorder une accréditation sectorielle, il aura mandat de représenter l'ensemble des salariés du secteur pour les fins prévues au Code du travail et pourra bénéficier des cotisations syndicales de tous les travailleurs couverts par l'unité d'accréditation. (CPQ, 1981)

Nous avons donc, dans les syndicats nationaux et internationaux une espèce de machine ou de gouvernement politique qui comme tout gouvernement tente d'atteindre ses propres fins spéciales. Etant ce qu'il est, ce genre de syndicat est un instrument idéal pour pratiquer le monopole. Le but des syndicats nationaux et internationaux est d'empêcher, réduire ou éliminer la

concurrence dans tout ce qui peut s'appeler "conditions de travail", et de voir à ce que personne ne soit en arrière de celui qui conduit la procession. (CDE, 1970)

Comment arrive-t-on au point de vue pratique, à la négociation par secteur? Quant un syndicat commence à s'organiser, il fait d'abord seul ce qu'il préfèrerait faire conjointement avec les employeurs et à ce stade, la majorité des employeurs a répugnance à se concerter pour négocier; ils préfèrent employer leurs propres ressources. Mais avec le temps, ce genre d'attitude commence à changer. Le syndicat devient assez fort pour obtenir les mêmes concessions de tous les employeurs, que la négociation se fasse sur une base individuelle ou collective. (CDE, 1970)

C'est avec cette nouvelle arme, pour peu que cette forme d'accréditation/négociation soit reconnue, que le mouvement syndical compte se battre.

Les appels à l'unité, les menaces de discipline, la persuasion et autres moyens bien connus, peuvent être dirigés contre tous ceux qui voudraient s'éloigner de la position prise par la majorité. De plus, la négociation par secteur permet un meilleur contrôle des rapports qu'il y a à faire sur la marche des négociations. La négociation par secteur place aussi le syndicat dans l'excellente position de faire jouer l'équipe de négociateurs patronale contre les haut-placés de la gérance. (CDE, 1970)

Dans la période actuelle qui se caractérise par un accroissement d'insécurité économique pour l'ensemble des travailleurs et un plafonnement du pouvoir d'achat, il nous apparaît que notre revendication d'accréditation multi-patronale revêt une actualité particulière. L'avantage matériel rattaché à la syndicalisation est en fait depuis longtemps vérifiable mais il n'est pas le seul: la possibilité d'organisation collective face à l'arbitraire patronal est un acquis non cernable mais qui

marque en soi le début d'une prise en charge autonome sur le plan politique. (FTQ, 1983)

C'est donc là le nouvel enjeu, et il est de taille!

Les centrales syndicales font des pressions pour obtenir sous le titre de "représentation sectorielle ou multi-patronale" des lois qui imposeront la syndicalisation à d'autres citoyens, indépendamment de leur volonté. Nous croyons à la liberté d'association, mais la négociation sectorielle constitue en fait, sinon en principe, un pas de géant vers la syndicalisation obligatoire. (CPQ, 1981)

La FTQ a déjà maintes fois exposé les raisons militent en faveur de l'accréditation multi-patronale. Nous croyons que c'est le seul moyen de réhausser le taux de syndicalisation et de permettre à des milliers de travailleurs, oeuvrant dans de petites entreprises d'avoir accès à l'action collective. (FTQ, 1983)

Cet enjeu est d'autant plus de taille que

Dans l'état actuel des relations du travail, on estime que la négociation sectorielle contribuerait à accentuer les antagonismes existants et constituerait un outil trop puissant entre les mains du syndicalisme. (CDE, 1977)

Du point de vue de la partie patronale, cette forme de négociation ne saurait donc être accordée; et ce surtout si l'on considère que

La conjoncture socio-économique récente et à venir requiert des solidarités inédites, pour remplacer une ère de confrontations, de malentendus, de mesquineries et somme toute d'aveuglement préjudiciable à tous les intéressés - d'abord les premiers concernés, mais en définitive notre société toute entière. (CDE, 1984)

En fait, la reconnaître équivaldrait à mettre en péril toute croissance économique, puisque celle-ci nécessite un type précis de relations patronales-ouvrières.

Le développement économique n'est possible que si l'entreprise peut compter, surtout, sur un climat de relations de travail sain qui ne projette pas à l'extérieur du Québec une image négative de nos relations patronales-syndicales. (CDE, 1985)

Il faut donc à tout prix conserver la liberté de négociation. Dans le cas contraire, ce qui semble guetter l'employeur pourrait se résumer au tableau suivant

Il arrive même qu'un employeur est spécifiquement désigné par le syndicat pour une grève, afin de faire la leçon aux autres employeurs, et il se produira que cet employeur fera des concessions plus généreuses que justifiées pour régler sa grève et empêcher que ses affaires s'en aillent chez ses concurrents. Avec la répétition de cette procédure, les employeurs commencent à faiblir, et ils acceptent la notion que l'union fait la force. Un peu plus tard, ils y voient même des bénéfices additionnels. La responsabilité des négociations est placée entre les mains de négociateurs professionnels, et ils se soucient moins des concessions qu'ils sont appelés à faire, vu qu'ils ont l'assurance que tous leurs concurrents concèdent la même chose.

Ce genre de relations entre syndicats et employeurs semble avoir eu partout le même résultat, c'est-à-dire des arrangements collusifs. Les concessions ont été faites avec d'autant plus de grâce qu'elles pouvaient se traduire immédiatement en augmentation des prix. L'intérêt public est alors devenu subordonné à ce nouvel intérêt conjoint du capital et du travail. (CDE, 1970)

Mais comment conserver la négociation collective libre?

La solution semble résider dans la remise en question

et dans la ré-évaluation de la relation patronale-syndicale.

Il va falloir ré-évaluer, du côté patronal et du côté syndical, sobrement et honnêtement, ce que nos attitudes présentes et nos méthodes sont en train de faire au processus de la négociation collective, et à l'idée que le public s'en fait. Il me semble que l'on doit aussi sortir la négociation collective des journaux, de la TV et de la radio, et la confiner à la table des négociations. Il me semble aussi que l'on doit mettre fin, d'un côté, au militantisme sans compromis et, de l'autre, au négativisme stérile. (CDE, 1970)

Les leaders du côté patronal et du côté syndical sont appelés à de lourdes responsabilités. S'ils ne veulent pas y faire face en adoptant une approche différente et en créant un meilleur climat, ils rapprocheront le jour où ils ne se feront plus connaître leurs demandes en dialoguant d'un côté à l'autre d'une table de négociation, mais en parlant à un tiers qui décidera pour eux. J'espère que ce jour ne viendra pas. (CDE, 1970)

Un autre exemple du folklore syndical, c'est l'inafaillibilité. Si les dirigeants syndicaux admettaient à l'occasion qu'ils n'ont pas nécessairement toutes les seules bonnes réponses aux problèmes patronaux-ouvriers, et s'ils acceptaient de croiser leurs idées avec celles des employeurs dans le but de faire avancer la province et le pays, cela aiderait beaucoup à redonner du prestige au processus de la négociation collective parmi les gens qui sont fatigués d'entendre l'argument "nous avons raison et ils ont tort", et fatigués des rancoeurs et des tensions qui en découlent. (CDE, 1970)

Quoiqu'il en soit, pour la partie patronale convenir d'une telle négociation sectorielle, avec la rationalisation qu'elle suppose et les effets négatifs

qu'elle entraînerait pour l'économie, n'aurait de sens que dans l'optique où

la syndicalisation est une fin en soi et qu'il faille prendre tous les moyens pour y arriver. (CDE, 1981)

4.5.3.3 Politisation et collaboration: deux voies de solution

Plus que jamais, durant cette période allant de 1970 à 1988, les solutions déjà envisagées se dessinent. On en parle de plus en plus; on les élabore de plus en plus. On n'en est plus à l'étape de la recherche, de l'ébauche mais à celle de la planification. Ce ne sont pas des solutions envisageables, ce sont des voies à suivre coûte que coûte.

Pour le syndicat ouvrier, la situation est plus claire qu'elle ne l'a jamais été. La collusion Etat-inrérêts privés ne fait plus aucun doute.

Le pouvoir, le super pouvoir, les hommes politiques dirigés et appuyés par les hommes de la finance n'acceptent pas de modifier le fond des choses. L'injustice, la misère, le foulement aux pieds de valeurs humaines dont la plus importante, la dignité, sont des conséquences que nous devons accepter pour que les plus forts parmi nous continuent de survivre en espérant de ne jamais subir le sort des plus faibles. (CSN, 1972)

"Tout changer afin que rien ne change", voilà bien le défi pour les forces du capital. Un défi car rien n'est évidemment déterminé d'avance. Comme dans chacun de nos milieux de travail, tout se joue dans le cadre du rapport

de forces, et il continuera d'en être ainsi, quelles que soient les volontés du patronat et des Etats. (CSN, 1982)

D'ailleurs, cette situation pourrait fort bien se résumer à une seule et unique phrase dont l'éloquence ne peut être que frappante: "*l'Etat ne peut rien et veut pas avoir la possibilité de pouvoir*" dans un contexte de valorisation de l'économique le plus pur.

Par la place prépondérante qu'elles occupent, ces grandes firmes exercent sur les gouvernements une pression telle que la plupart des régimes politiques actuels finissent par appliquer des mesures qui sont toutes semblables: la déréglementation, la privatisation, les restrictions aux droits syndicaux et les coupures sérieuses dans les programmes sociaux. (CSN, 1986)

Depuis quelques années, les objectifs de société fondamentaux tels le droit au travail, la démocratie et la justice sociale n'ont plus leur place à l'intérieur du débat social et sont sacrifiés à l'objectif étroit de l'efficacité économique. (CSN, 1988)

De telles politiques et stratégies, découlant de cette analyse étroite qui réduit la société à son seul aspect économique, à la seule réalité des entreprises, évacuent des questions aussi fondamentales que l'utilité sociale et la finalité de la production et de la consommation. (CSN, 1988)

Un tel contexte impose de plus en plus la solution²³ d'une politisation de l'action syndicale, puisque des

²³ envisagée depuis plusieurs années comme une conséquence d'un parti pris flagrant de l'Etat en faveur du patronat.

décisions étatiques doivent être prises au bénéfice de la collectivité.

Les enjeux auxquels nous faisons face actuellement nécessitent que les choix de priorité s'effectuent de manière démocratique: ces changements doivent être planifiés par l'Etat, en fonction des besoins collectivement définis et non pas seulement en fonction des intérêts des entreprises, multinationales pour la plupart. (CSN, 1984)

Contrairement au discours des gouvernements et du patronat, nous considérons que les conséquences directes de leurs politiques sont elles-mêmes responsables de la diminution des performances économiques de notre société. (CSN, 1988)

En fait, la santé économique de la société est à la mesure des orientations et principes qui ont mené les politiques dans ce domaine.

Qui ne voit pas le rapport entre nos faibles perspectives de développement et l'absence d'un projet de société qui s'élèverait au-dessus des préoccupations strictement "entrepreneuriales"? (CSN, 1988)

La conséquence en acte est des plus logiques.

C'est dans le domaine du politique que l'action du syndicat ouvrier va désormais se situer. Il s'agira d'abord d'une *action politique électorale*.

Je crois sincèrement que le temps est venu de prendre les dispositions qui s'imposent pour détruire le régime qui s'interpose, au nom du patronat, entre nous et ceux qui investissent, ceux qui possèdent. Les capitalistes sentent de moins en moins la nécessité de négocier valablement parce que le régime qui détient les rennes du

pouvoir agit à leur place pour violer systématiquement le droit du travail et pour tenter de casser et humilier les syndicats en les traitant comme des organisations criminelles. Je continue de croire que l'action politique électorale des travailleurs s'impose d'urgence et que notre mouvement doit garder son entière liberté d'action. (CSN, 1972)

Tout ce que nous proposons, aussi bien les mesures les plus immédiates préconisées dans nos mémoires aux gouvernements que la refonte de la société et le changement du système économique, tout cela ne peut se réaliser qu'à travers le pouvoir politique. Pour espérer réaliser toutes ces choses, ou mêmes certaines d'entre elles, il faudrait donc parvenir au pouvoir, ou du moins être en position d'influencer fortement et continuellement le pouvoir. (CSN, 1972)

Ensuite, avec les années, il sera question d'une *action politique directe*.

Le temps est venu d'élargir les bases de notre action, de notre rôle dans la société. Nous ne pouvons pas continuer d'espérer progresser et consolider notre progrès dans des actions cloisonnées. Les événements nous ont enseigné que les expériences vécues sur les lieux du travail débouchent en fin de compte sur le plan de la politique économique et législative. Quand viendra le temps, cela débouchera certainement sur l'action politique directe. (CSN, 1974)

Je pense que nous sommes arrivés à un tournant. Le moment est arrivé où, pressés de toutes parts par l'adversaire, nous devons imaginer une immense relancée de l'idée syndicale au niveau de la base. Le défi d'aujourd'hui c'est d'assurer la poursuite de la recherche politique tout en assumant pleinement notre rôle de centrale vouée à l'action défensive et revendicative. (CSN, 1977)

C'est autour d'un projet de société, qui ne se fera pas

sans l'unification du mouvement ouvrier, que se dessine cette action.

La CSN a désigné, proposé un objectif lointain, le socialisme, qu'elle dit ne pas pouvoir atteindre par ses moyens de centrale. C'est dans ce contexte que la CSN, à tâtons, poussée par son expérience syndicale, annonce la recherche d'une nouvelle société. (CSN, 1977)

L'action politique d'une centrale comme la CSN, ce n'est pas de former un parti politique. L'action politique de la centrale, c'est l'action revendicative à tous les plans, qui appelle, qui implique la contestation du pouvoir oppresseur, dominateur et exploiteur, la contestation de toutes les formes de pouvoir. Il nous faudra y travailler de façon unitaire. (CSN, 1977)

Ces débats vont nous permettre de préciser ce projet de société, nos objectifs socio-politiques, et vont peut-être provoquer une volonté de solidarisation et d'unification. (Fernand Daoust - FTQ - congrès de la CSN de 1977)

Notre plate-forme de revendications continuera à préciser notre projet de société en regard de quatre grands axes: social, politique, économique et culturel. (CSN, 1980)

La politique s'occupe de nous, nous devons nous occuper aussi de la politique. Tout en concevant que nous avons à assumer notre syndicalisme en y intégrant la dimension politique, nous avons également souhaité la création d'une véritable organisation politique des travailleurs québécois. (CSN, 1982)

Pour le patronat, il ne s'agira pas d'une politisation; c'est déjà chose faite.

Parce que nous sommes obligés d'exprimer continuellement nos positions vis-à-vis des projets et actions des partis politiques, principalement du parti au pouvoir, notre

action est souvent celle d'une opposition extra-parlementaire. En simplifiant les choses, il est alors facile de confondre ce genre d'action avec celle des partis politiques. En réalité notre action est politique, mais elle est indépendante de l'action des partis politiques. Nous défendons sur la place publique, avec les moyens normaux qu'une démocratie donne à ses citoyens, les valeurs qui, selon notre point de vue, doivent orienter les institutions politiques et l'action des hommes d'Etat. (CPQ, 1981)

Mais plus que jamais, il est question de collaboration entre le mouvement ouvrier et le mouvement patronal, avec, cependant, des données nouvelles: du côté patronal, ajustement aux changements et assise d'une définition sérieuse du rôle de l'entreprise; du côté syndical, ré-évaluation et examen des positions, auxquels n'échappera pas la partie patronale. C'est ce qui semble être l'unique voie à suivre pour que soit instauré un climat social plus sain.

L'esprit d'indépendance, l'individualisme, la liberté de décision qui caractérisent les hommes d'affaires, la diversité de leurs objectifs et de leurs moyens d'action rendent difficile l'établissement de consensus étendus, si ce n'est sur une base défensive. Ce qui confère aux positions patronales une allure généralement conservatrice, souvent justifiée, mais qui parfois ne tient pas suffisamment compte des changements inévitables ou des évolutions nécessaires. (CDE, 1978)

La critique constante des institutions oblige tous les partenaires, y compris l'entreprise, à corriger leurs déficiences, à réévaluer leurs orientations, à jouer cartes sur table. (CDE, 1978)

Dans un monde où le changement est devenu une donnée quotidienne, l'entreprise ne gagnerait rien à se figer dans des positions immuables. Il est important de souligner que l'Etat et le syndicalisme devraient se livrer à un examen semblable pour leur compte. Les syndicats, notamment, pourraient favoriser considérablement l'assouplissement des mentalités et le climat social. Mais il me paraît quand même nécessaire que les dirigeants définissent au préalable une conception adulte du rôle de l'entreprise. (CDE, 1978)

On parle donc en termes de collaboration, une collaboration qui s'impose dans un contexte où

On a trop souvent tendance, [chez nous], à opposer l'économique et le social, ou à présenter comme anti-social le succès économique. (CDE, 1978)

Cette collaboration s'impose d'autant plus que la situation économique se fait préoccupante. L'opposition patronale-syndicale dessert grandement une économie déjà affaiblie par ailleurs.

Je suis persuadé que l'un des problèmes les plus sérieux auxquels le Québec doit faire face tient à son incapacité à prendre en main son économie et à la développer de façon vigoureuse. Parmi les causes de cette situation, j'en mentionne une qui me semble particulièrement grave: notre aptitude ruineuse à nous diviser à l'infini même sur des sujets d'intérêt général indiscutable et, à ce titre, devraient obtenir le support de gens lucides de tous les milieux, telle la nécessité pour nos entreprises d'être rentables et prospères sur le plan économique. (CDE, 1978)

Il faut mettre un terme à cette dispersion des forces. L'établissement d'ententes minimales entre syndicalisme et patronat sur les objectifs économiques devient une nécessité d'une urgence évidente, et nous devons nous

engager dans cette voie dans les plus brefs délais. Quand nous aurons réussi cette première gageure, nous n'aurons certes pas résolu tous nos conflits, mais nous aurons sûrement fait un pas important dans la réduction des oppositions stériles qui nous paralysent et auxquelles la politique ne peut pas, par ses seuls moyens, fournir des solutions satisfaisantes. Le patronat devra prendre, dans ce domaine, des initiatives qui s'avèrent indispensables. (CDE, 1978)

C'est dans un contexte d'*opposition*, mais aussi de méfiance que s'énonce cette volonté d'assouplissement des mentalités de part et d'autre.

La méfiance vécue de façon quotidienne dans une entreprise est aussi vécue entre les organismes représentant chacune des parties. Ils ne font alors que reproduire un climat d'affrontement et donner l'impression à tous leurs membres et aux autres observateurs qu'un fossé infranchissable sépare les parties. Ainsi, chaque proposition formulée par l'un est sentie comme un piège par l'autre. Du moins c'est l'impression que nous donne parfois le discours officiel et traditionnel tant patronal que syndical. (CDE, 1984)

Le CDE retient que les problèmes vécus dans les relations de travail tiennent autant à la législation/réglementation qu'aux attitudes et comportements de méfiance et d'affrontement développés et entretenus entre des partenaires convaincus que la victoire de l'autre est une défaite pour soi, et de là, qui n'ont pas encore résolu de cesser le combat et de rechercher ce qui sert leurs intérêts réciproques. (CDE, 1984)

Ce *rapprochement* doit donc se faire, mais non sans contraintes, et avec la conviction que

L'entreprise doit générer un profit, ce qui est essentiel à sa survie et au maintien de son rôle dans la création des emplois et de la richesse. (CDE, 1978)

Ce qui, en soi, est une contrainte tant du côté patronal que du côté syndical. Le social doit réintégrer les préoccupations des chefs d'entreprise.

Il est important d'ajouter que l'entreprise est un milieu où oeuvrent des êtres humains qui doivent être traités comme tels. Les dirigeants doivent se préoccuper, de concert avec le syndicat, de réviser le caractère des relations entre la direction, les cadres et les employés et, au besoin de les réaménager, de sorte que la production ne soit pas un facteur d'asservissement mais l'occasion de promouvoir la dignité et l'efficacité des employés. Le sujet est trop sérieux pour qu'il suffise de déclarer que l'entreprise exerce ou doit exercer une fonction sociale. (CDE, 1978)

Du côté ouvrier, à en croire le discours patronal, ces contraintes prennent des allures de communauté d'intérêt pour le bénéfice de l'économie.

Même si les entreprises étaient sans reproche, elles ne feraient pas taire la critique car le partage du pouvoir et de la richesse restera toujours une source de contestation. Mais celle-ci sera violente, injuste et malsaine, si les partenaires sociaux se considèrent comme des adversaires. Ce qui n'est que partiellement vrai. Ils sont, qu'ils l'admettent ou non, solidaires devant l'état général de l'économie, devant le chômage et le niveau de vie, devant la qualité du milieu, devant l'équilibre de la société. S'ils ont des objectifs spécifiques qui peuvent être conflictuels, ils ont aussi des objectifs communs qui exigent des politiques communes. (CDE, 1978)

L'Etat n'est pas épargné! Il est lui aussi pointé du doigt et, par le fait même, impliqué dans la mise sur pied et dans le bon fonctionnement de cette collaboration. Certaines contraintes, ou devrions-nous dire recommandations, sont élaborées, par le patronat, à son endroit. L'abandon d'un parti pris ouvrier est préconisé de pair avec une évaluation juste et surtout remise à jour du caractère des relations de travail.

La loi cherche à protéger l'employé contre l'employeur. Dans une partie de son contexte et sous certains aspects, elle accule tous les employeurs à un dilemme susceptible de limiter considérablement leur liberté d'action. Cette attitude des législateurs ne provient-elle pas d'une notion des relations du travail que les faits contredisent en grande partie? (CDE, 1971)

Inspirées par le souci légitime, mais qui devient de plus en plus superflu, de la défense des droits de l'employé, les lois ouvrières aident à maintenir les positions d'affrontement traditionnel. (CDE, 1971)

Les rapports du patron à l'employé se dépouillent rapidement de leur aspect de "domination" pour acquérir un caractère généralement ordonné. Cette évolution ne justifierait-elle pas l'introduction dans le Code du travail, d'une préoccupation plus exacte de la parité des forces en présence? (CDE, 1971)

Reste, bien sûr, à savoir si un tel rapprochement est envisageable pour le mouvement syndical, et qui plus est sous l'angle proposé par la partie patronale. Ce questionnement s'impose d'autant plus que la tentative a déjà été faite, mais sans succès.

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre et le Conseil de planification et de développement étaient destinés à effectuer ce rapprochement entre syndicalisme et patronat. Ils n'y sont pas parvenus parce que des mentalités et des antagonismes tenaces s'opposaient à une telle conciliation. (CDE, 1978)

A en croire le patronat, qu'il soit question de collaboration ou encore de rapprochement, une chose est certaine, cela doit être fait et envisagé au nom de la société.

L'expérience de l'affrontement systématique et ses conséquences néfastes devraient avoir enseigné aux parties qu'elles ont besoin d'harmoniser leurs points de vue et de conclure, de façon formelle ou informelle, un pacte, une entente, ou un contrat social qui mette les intérêts supérieurs de la société à l'abri des réactions impulsives de l'un ou l'autre groupe. (CDE, 1978)

Notre société n'ira nulle part tant que les patrons et les travailleurs ne réussiront pas à s'asseoir à la même table, à se parler, à se comprendre, à se respecter et à régler ensemble leurs problèmes. (CDE, 1978)

Intérêt social ou pas, pour le syndicat, il ne saurait pas même être question de dialogue régulier. Car il s'agit tout simplement là de *stratégies patronales* proposant

Un tournant radical des relations de travail, un changement brusque des attitudes et des habitudes. (CSN, 1986)

Cependant, propositions et objectifs ne vont pas dans le même sens. Pour la partie syndicale ce qui est ici

visé c'est purement et simplement une désyndicalisation.

On vise une récupération de nos milieux de travail. (CSN, 1986)

C'est une désyndicalisation à laquelle il faut opposer la syndicalisation, ..., puisqu'on tente par tous les moyens de nous priver de notre droit d'association, d'affaiblir notre organisation, de trouver les moyens modernes de nous empêcher d'agir et de mobiliser les membres à la défense de leurs droits. (CSN, 1986)

C'est donc un syndicat fort de son analyse de la situation que le patronat devra convaincre.

Si du côté syndical il est souvent arrivé que des groupes modèrent leurs demandes parce qu'ils sont conscients que leurs sort est lié à celui de l'entreprise, arrive-t-il souvent que d'eux-mêmes, sans pression collective, des employeurs modifient des fonctionnements par égard pour leurs travailleurs? N'oublions pas que l'anti-syndicalisme est une donnée faisant partie de ce tableau d'ensemble. (FTQ, 1984)

Un syndicat qui, aux propositions patronales de transition vers une conception nouvelle de l'entreprise, conception visant l'équilibre²⁴ par la participation des employés, répond en toute lucidité que

²⁴ Cet équilibre étant l'enjeu des relations de travail en regard de la contribution/rétribution des employés.

Les syndicats veulent bien être des partenaires, mais pas seulement quand cela avantage les employeurs. (FTQ, 1984)

Quoiqu'il en soit,

Même si le mot "partenaires" ne convient pas souvent pour désigner employeurs et syndicats au sein de l'entreprise, il reste qu'on peut considérer qu'il s'agit d'un partenariat obligé dans la mesure où les actions de l'un conditionnent le geste de l'autre. (FTQ, 1984)

4.6 Les formes symboliques

Vion (dans Ramonigno et al, 1991), à ce moment de la description²⁵, qui dans son cas porte sur l'affiche électorale, en appelle à la *forme* et au *symbolique* de la forme symbolique. C'est la matérialité, la *contexture interne*, de l'affiche dans son cas, du procès verbal dans le notre. qui est. ici, visée. Pour ce faire, les auteurs nous renvoient à quatre type de messages propres à l'affiche.

²⁵ Moment qui, pour Ramognino et collaborateurs, s'impose au début de l'étape de description. En ce qui nous concerne, nous ne rejetons aucunement le *principe* selon lequel la description préalable de la matérialité de l'affiche politique permet d'en tirer des informations sur la *spécificité symbolique de cette matérialité* (p.26). Cependant, pour de simples raisons "techniques" - à savoir, la longueur de la partie descriptive complémentaire - nous avons opté, au niveau de la présentation, pour l'insertion de la présente partie en fin du chapitre de description, et ce afin que l'importance n'en soit pas amoindrie.

Chacun de ces messages constitue l'un des éléments du contexte des autres messages internes à l'affiche. A ce titre, chacun d'entre eux participe de la construction du sens. Mais ne confondons pas participation au sens et signification globale de l'affiche. Cette dernière n'est pas à concevoir comme se résumant à la *somme mécanique* (in Ramognino et al., 1991 : 52) de ces sens, tout particuliers qu'ils soient. La signification de l'affiche est donc, toujours selon Vion, à chercher dans le contexte dans lequel apparaît le message, bien plus que dans le message en lui-même.

Ces sens et signification sont, dans notre cas, à rechercher à deux niveaux²⁷. Ces niveaux, nous les concevons comme des *espaces* du procès verbal. Le premier de ceux-ci renvoie à la composition, stricto sensu, du procès verbal. Il s'agit des discours, propos, donc du *texte*, et des photographies (le cas échéant). C'est, en fait, le contenu. Complémentairement, un deuxième espace s'impose, celui de la forme que prend la *reliure* de ce contenu. Il s'agit là d'un *véhicule* particulier. Nous référons, ici, à la couverture, au format, etc... Comme nous le verrons, chacun des messages, que nous

²⁷ Nous nous intéressons à des discours prononcés lors de congrès d'associations. Ces congrès sont rapportés sous forme de procès verbaux. Nous ne pouvons pas, avec le type d'analyse que nous privilégions, ignorer ce *véhicule*, qui dans sa forme est aussi chargé de sens.

décrivons à la suite de Vion, renvoie à ces deux espaces (à l'exception des messages linguistiques tels que conçus dans la présente partie de description).

Dans un souci d'explicitation, nous procéderons en deux temps [soit les points A) et B)] pour la suite de la présente partie de description. Premier temps, nous exposerons brièvement les caractéristiques de chacun de ces types, en ne nous attardant que sur celles qui peuvent nous servir de tremplin au deuxième temps. Deuxième temps, nous décrivons la *contexture interne* des procès verbaux²⁶ qui nous intéressent. Notons toutefois que nous avons eu accès qu'aux originaux de la CSN et du CPQ. Ainsi, le lecteur devra considérer, pour l'ensemble de la présente partie, que notre description est à la mesure de la limite que nous avons rencontrée quant à la consultation des archives dans leur forme originale.

4.6.1 Les messages linguistiques

A) Les modalités de description

Le niveau linguistique, nous dit Vion (in Ramognino et al., 1991 : 53), *concerne tout ce que l'affiche*

²⁶ Et ce, lorsque nous possédons l'information. Précisons que les centres d'archives possèdent, en grande majorité, des photocopies de discours prononcés lors des congrès. L'ensemble des propos tenus et des discours sont ainsi archivés, nous livrant l'intégralité du texte composant le procès verbal.

verbalise. Ainsi, plusieurs fonctions peuvent être dénombrées à leur égard. Celle qui retient notre attention, est la suivante :

ils [les messages linguistiques] peuvent verbaliser un ou plusieurs concepts centraux sur lesquels fonctionne l'affiche et concerner ainsi ce qu'on appelle le slogan. (Vion, in Ramognino et al., 1991 : 53)

B) La description

Dans les cas du CDE, du CPQ et de la FTQ, les thèmes ou titres des congrès ou documents (dans le cas du CPQ) ne se posent pas comme des slogans.

Pour la CSN, à partir des années 70²⁰, se donner un thème de congrès c'est aussi et surtout se donner un ligne directrice pour les débats qui vont être tenus, pour les orientations et décisions qui vont être prises ou qui seront à l'ordre du jour en vue d'une remise en question. Ces thèmes se posent comme étant les titres portés en page couverture des procès verbaux³⁰, et

²⁰ Notons que ceci coïncide avec la fin de la présence des aumôniers lors des congrès, avec, donc, la disparition de la prière d'usage et du sermon (prononcés par ces mêmes aumôniers) en guise d'ouverture et de clôture de ces événements spéciaux.

³⁰ La disponibilité des documents originaux est telle que l'accès à l'original du procès-verbal sous sa forme de cahier relié ne nous a été possible que pour la CSN.

tiennent lieu de slogans³¹.

1974 : "Vivre à notre goût";

1975 (congrès spécial) : "Résistons à l'agression";

1977 : "La CSN aujourd'hui";

1979 (congrès spécial) : "Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois";

1980 : "Une force collective organisée avec le peuple";

1982 : "Tous ensemble pour de nouveaux pouvoirs";

1984 : "S'organiser pour travailler et vivre AUTREMENT";

1985 (congrès spécial) : "Avec le monde";

1986 : "Gagner du terrain";

1988 : "Pour un avenir à *notre* façon".

4.6.2 Les messages du graphisme

A) Les modalités de description

Ils se situent *aux limites du textuel et de l'iconique*. Bien que se distinguant du code iconique, le texte, par *codage graphique*, se pose comme *une forme simple comparable à celle issue de ce code*. Et ce, pour la simple raison que *le graphisme ne concerne pas seulement la forme des lettres* (Vion, in Ramognino et al., 1991 : 57). Il renvoie aussi aux zones de

³¹ Ce qui marque bien le caractère plus agressif de la CSN comparativement aux autres associations. C'est aussi le signe qu'à partir des années 70, les orientations et actions de cette même CSN vont s'inscrire de plus en plus dans cette même lancée (nous vous renvoyons, pour plus de détails, au chapitre 5).

recouvrement textuel, à leur manière de se fondre dans l'affiche ou de s'en détacher, au "dessin" que représente la forme prise par le texte au sein de l'affiche, à la symétrie ou la disposition des diverses surfaces linguistiques.

On peut aussi, et bien évidemment, faire varier la taille, la forme, le style, la couleur des lettres. Chaque option adoptée, précise Vion, est porteuse de valeurs et de connotations relativement spécifiques (1991 : 56).

D'une manière générale, les majuscules ont tendance à être plus "injonctives", plus agressives que les minuscules correspondantes.

L'écriture minuscule ou script permet d'établir un rapport plus personnalisé et plus intime à l'écriture. (Vion, in Ramognino et al., 1991 : 57)

C'est là, entre autres lieux, que se construit la subjectivité particulière de l'affiche, dans les formes, traits, lignes, lettres, dessins non figuratifs, et dispositions textuelles.

B) La description

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser exclusivement à la couverture du document que constitue le procès verbal dans le cas de la CSN.

C'est toujours à partir des années 70 que le lettrage change.

C'est seulement pour les années 84 et 85 que l'inscription "Procès-verbal du *nième* congrès de la CSN", qui jusqu'alors trouvait place au centre de la couverture, va être déplacée pour occuper le bas de celle-ci tout en subissant une réduction notable de format. Pour ces années, c'est au thème du congrès que sera consacré l'espace central.

Pour l'année 86, c'est le thème du congrès qui, en termes de graphisme dépasse l'inscription notifiant qu'il s'agit d'un procès-verbal.

En 1988, ce sont les trois lettres "CSN" qui priment en termes d'espace occupé dans la largeur, tout en étant disposées vers le haut de la page couverture. Le thème du congrès, quant à lui, est inscrit au-dessus et en lettrage nettement plus petit. L'inscription notifiant le numéro du procès-verbal occupe le centre, mais ne domine en rien en termes d'espace occupé.

Mises à part les années 79, 84, 85 et 88, la couleur d'impression, toujours pour la couverture, est le noir sur fond de couleur vert pâle ou encore beige pâle.

1979 : la page couverture est divisée (voir photocopie en page suivante) dans le sens de la largeur en deux parties inégales. En bas de la partie de gauche, en vert soutenu, nous pouvons lire qu'il s'agit d'un congrès spécial sur la question nationale et l'année à laquelle a été tenu cet événement. La partie de droite est complètement occupée par une photographie (en noir



et blanc) posant des "militants" brandissant une pancarte à l'emblème de la CSN.

1984 : la page couverture est d'un bleu soutenu et l'impression est aussi bleue.

1985 : le fond est vert soutenu, le titre est imprimé à l'aide de deux couleurs : le blanc et le noir (voir photocopie en page suivante).

Enfin, 1988 : nous laissons au lecteur le soin de consulter la page 265 afin d'y retrouver la photocopie de la couverture de ce procès-verbal. Notons, tout simplement, qu'il s'agit là d'une couverture plus agressive, ne serait-ce que par les couleurs.

A présent, consacrons-nous au texte composant le procès-verbal. Commençons par la CSN. C'est à partir de 1974 que la forme prise par le texte va être modifiée. Alors que jusque là, le texte remplit la page de façon uniforme (habituelle à tout écrit), l'année 1974 verra apparaître une mise en forme textuelle en colonnes. C'est aussi à ce même moment que les titres-clé des parties consacrées aux discours prononcés vont être plus foncés et plus gros qu'ils ne l'étaient auparavant. Ce qui s'accentuera avec les années pour, en 1988, assister à l'occupation d'une page complète par ces titres. En ce qui concerne les autres parties, consacrées aux résolutions, au rapport

financier. etc. les titres restent de même grandeur et de même intensité d'impression.

Dans les cas du CDE, du CPQ et de la FTQ, aucune modification dans les zones de recouvrement textuel, ni dans la forme prise par le texte. Ce qui va dans le sens d'une position de chef de file progressiste occupée par la CSN; les autres associations restant moins assurées dans leurs orientations et action, c'est le cas de la FTQ, et des plus traditionnelles, pour le CDE et le CPQ.

4.6.3 Les messages iconiques

A) Les modalités de description

C'est ici que l'on va s'intéresser aux *systèmes de représentations figuratives par voie d'image, de montages photographiques, de dessins.*

Pour nos besoins, nous ne retiendrons que les *éléments iconiques relevant du décor*³². Parfois figuratif, le *fond ou décor*

(...) peut ne pas être figuratif. Dans ce cas il conviendra de prendre en compte son aspect uni ou non, de relever les couleurs et les nuances utilisées pour construire le message. (Vion, in Ramognino et al., 1991 : 59)

³² Pour le lecteur, nous précisons que l'auteur distingue deux types d'éléments iconiques : la représentation du candidat et le décor.

B) La description

Le logo actuel de la CSN, adopté en 1961, représente trois maillons d'une chaîne; ceux-ci symbolisent la solidarité et l'unité. Le fond dans lequel il s'inscrivent jusqu'en 1974, est jaune or, ce qui symbolise la force; les maillons sont gris, symbole de la paix. Jusqu'à cette même année, le logo n'apparaît pas sur la page couverture du procès-verbal. Les années suivantes, il fera partie de celle-ci tout en étant soit au centre, soit en bas, soit en haut (occupant le coin gauche ou le coin droit).

C'est à partir de 1972, que des photographies feront partie du procès-verbal. Elles occupent alors les dernières pages de celui-ci et sont des photographies (de groupe) de membres assistant à des assemblées ou des réunions, et de portraits de membres, de vice-présidents, etc....

A partir de 1974, les photographies sont insérées un peu partout dans le procès-verbal. Dès cette même année, il s'agira aussi de photographies de membres qui manifestent et brandissent des pancartes.

En ce qui concerne les autres associations, rien ne diffère, toujours selon l'accessibilité aux documents, avec les années.

4.6.4 Le message global

A) Les modalités de description

Si, nous dit Vion, *le sens n'est pas dans l'affiche, il faut considérer le fait qu'il se construit à partir de l'affiche. Cette construction passe par l'articulation des divers messages relevant de codes sémiologiques différents.*

C'est en référence aux travaux de Roland Barthes, plus précisément au *rapport texte/image*, et en mettant en opposition le textuel et l'image³³ que Vion nous propose l'appréciation qu'il faut poser au sujet de cette articulation. Pour Barthes, deux types de *rapport simple* peuvent se présenter entre le texte et l'image constituant l'affiche. De ces rapports et de leur présentation que nous en donne Vion, nous retiendrons les points suivants : 1) le message linguistique *ne fait que confirmer les dispositions de l'image*. Dans ce cas, le textuel remplit une *fonction d'ancrage* par rapport à l'image. On parle alors de *rapport d'ancrage - texte et image* apportant des *significations*

³³ Le textuel renvoie au codage linguistique et l'image à tout ce qui ne relève pas de ce codage. Ainsi, le terme "image" intègre la totalité des messages iconiques, graphiques et chromatiques (Vion, in Ramognino, 1991 : 60-61).

convergentes³⁴. 2) Des fonctions différentes sont accordées au texte et à l'image. Ils réfèrent donc à des concepts distincts. Ici, le texte s'inscrit dans un rapport de *relais vis-à-vis* de l'image - puisque, nous dit Vion, *les éléments de signification qu'il apporte n'étaient pas actualisés à travers les messages des autres codes* (in Ramognino et al., 1991 : 61). Dans un tel cas, il faut *transgresser le "dit"* puisque c'est à un autre niveau, à un *niveau supérieur*, que se construisent *l'unité et la signification du message global* (Vion, in Ramognino et al., 1991 : 61)³⁵.

³⁴ A telle enseigne que le linguistique semble être *redondant*, nous dit Vion. En outre, dans les cas les plus simples, ceux où *tout est mis en oeuvre pour favoriser l'émergence d'un concept*, une direction unique est adoptée entre les messages (iconique, chromatique, graphique et linguistique).

³⁵ Nous ne retiendrons que ces deux points. Cependant, à titre informatif, nous rajouterons quelques précisions. En effet, certains cas (d'affiches) présentent un rapport texte/image plus complexe, nous dit Vion (contradiction des concepts développés à partir de codes différents, établissement, par l'image, à travers les dispositions iconiques, de plusieurs types de rapport aux éléments linguistiques; ...). A ce sujet, et pour plus de détails, nous vous renvoyons aux pages 61 et 62 du texte de Vion (in Ramognino, 1991).

B) La description

Les années pour lesquelles la page couverture est plus "vive" en termes de couleurs et plus marquante en termes de lettrage (1979, 1984, 1985 et 1988), les intérêts et/ou les thèmes sont plus revendicateurs ou s'attachent à une modification particulières quant aux orientations; par exemple (1984 : "s'organiser pour travailler et vivre AUTREMENT³⁶"; 1988 : "Pour un avenir à *notre*³⁷ façon".

Nous l'avons vu lors de la description, les années 70 sont celles qui marquent l'entrée du mouvement syndical, avec à sa tête la CSN, dans l'action politique. C'est alors que le procès-verbal adopte un format plus grand, il double en terme de grandeur. Il n'est donc pas étonnant d'assister, pour ces mêmes années à une insertion de photographies et, dès 1974, à celles de militants pancartes en mains. Rien d'étonnant, non plus à ce que, avec la fin des années 70 et l'arrivée des années 80 (la politisation étant alors bien en place), l'on assiste à une intensité dans la couleur et dans le graphisme composant la page couverture. Ce qui marque bien l'entrée de la CSN dans une action des plus progressistes, et celle des

³⁶ L'insistance est portée sur le mot "autrement".

³⁷ L'insistance est portée sur le "notre" (nous vous renvoyons à la photocopie).

relations patronales-ouvrières dans une période de guerre rangée, attaques à l'appui (ce que nous verrons plus en détail lors de l'analyse - chapitre 5).

Ainsi, pour la CSN, le textuel remplit une fonction d'ancrage par rapport à l'image; texte et image ont des significations convergentes.

Dans notre cas, différent de l'affiche, il nous semble pertinent d'ajouter à cette série, un type bien particulier de message. Celui-ci s'impose comme contexture interne incontournable dans la description de la forme et du symbolique du procès verbal. Il s'agit de ce que nous nommerons le *message protocolaire*.

4.6.5 Le message protocolaire

A) Les modalités de description

Nous le concevons comme étant composé, d'une part, du protocole de déroulement, du cérémonial du congrès et, d'autre part, du type d'invités.

Nous nous attarderons donc à tout ce qui relève des modalités de déroulement de chaque congrès. Celles-ci, en effet, sont chargées de sens, et contribuent à la signification globale.

De ces modalités, nous retiendrons le protocole d'ouverture et de clôture du congrès. Ce sont les deux

moments forts, donnant le ton³⁸ de cette réunion particulière qu'est le congrès. Le corps du congrès, c'est-à-dire les discours, dans le type de description qui nous intéresse dans la présente partie, ne revêt pas de sens particulier.

Le type d'invités est aussi à retenir puisque leur affiliation, qu'elle soit gouvernementale, cléricale, universitaire, syndicale, patronale, industrielle, ou autre, donne aussi le ton.

B) La description

Dans le cas du CPQ, ce type de message ne s'applique pas puisque le Conseil n'organise pas de Congrès; il procède plutôt par production de documents.

Dans le cas de la FTQ, nous n'avons pas eu accès aux informations nécessaires pour alimenter la présente description³⁹ (rappelons que les procès-verbaux originaux, dans leur forme reliée, n'étaient pas accessibles).

³⁸ Au sens de ligne directrice.

³⁹ Tout ce qu'il nous est permis de préciser, à la lecture des nom et titre des conférenciers, c'est que vers le milieu des années 50, certains membres du Clergé participaient aux congrès. Nous ne saurions affirmer qu'ils faisaient partie de la liste des invités d'honneur.

Lors des congrès de la CSN, c'est le Président général de l'association qui procède à l'ouverture. Jusqu'en 1972, celle-ci était suivie de la prière d'usage, généralement prononcée par l'aumônier général, et, dans certains cas, par l'Archevêque de la ville dans laquelle se tenait le Congrès. La fin de chacun des ces événements était marquée par un sermon qui, prononcé soit par l'aumônier général, soit par le Cardinal Paul-Émile Léger, en signifiait la clôture. C'est en 1966 que disparaîtra la pratique du sermon.

C'est aussi en 1972 que les représentants du Clergé, quel que soit leur rang, ne feront plus partie de la liste des invités d'honneur. Ce qui mettra fin à une sorte de constante quant à cette liste. En effet, elle fût longtemps composée d'invités provenant de l'Eglise, de l'Etat, du milieu universitaire et, bien évidemment du milieu syndical. A partir de la deuxième moitié des années 60, on remarquera une modification quant à la discipline et au département d'attache des professeurs invités : les professeurs de sciences sociales seront alors remplacés par des économistes et des professeurs en relations industrielles.

Du côté du CDE, la présence du Clergé se limitera à la prononciation, sinon à l'envoi par lettre ou télégramme, des vœux pour certains congrès. Parfois, une allocution fera partie des discours tenus lors de

ces évènements annuels; elle sera prononcée par le conseiller ecclésiastique⁴⁰.

La liste des invités d'honneur est plus limitée dans le cas du CDE. Au nombre de ceux-ci l'on peut compter des présidents et vice-présidents d'entreprise, peu souvent des membres du Clergé, tardivement (en 1956, comparativement à 1947 pour la CSN) des représentants de l'Etat, et quelquefois des professeurs oeuvrant dans le milieu universitaire. Précisons que vers la fin des années 60, et plus précisément lors du Congrès tenu par le CDE en 1967, alors que menaçait la volonté syndicale d'une négociation multi-sectorielle, étaient au nombre des conférenciers Louis Laberge (président de la FTQ) et Marcel Pépin (président général de la CSN).

⁴⁰ Le titre attribué au membre du Clergé collaborant à l'association diffère. Pour la CSN, il s'agit de l'aumônier général, alors que pour le CDE, il est question soit d'aviseur moral et religieux, soit de conseiller ecclésiastique. Ce qui, en soi, est très révélateur de la place et du caractère de l'intervention.

Chapitre 5
L'analyse

5.1 Le décor de la scène

Ce qui ressort de la description des images des énonciateurs, des destinataires et de celle des modalités d'expression du rapport capital-travail, c'est que parler *économie*, c'est référer, implicitement ou explicitement, aux divers groupes d'intérêt qui s'y voient impliqués. Jusque là, rien de bien nouveau, rien de bien enlevant : on s'en doutait, l'entreprise, c'est le patron et les ouvriers. Et puisque l'entreprise, c'est le lieu où se passe cet économique, eh bien, on n'est pas surpris : l'économie c'est une dynamique entre des patrons et des ouvriers, entre des patronats et des syndicats.

Mais, c'est bien plus que cela! Cette dynamique économique ne serait pas complète si l'on n'y rajoutait pas un groupe dont l'implication est passée sous silence ou, dans le meilleur des cas, minimisée : l'Etat. Notre description nous indique qu'elle serait aussi incomplète si l'on ne prêtait pas attention bien plus qu'au rôle, au statut de celui-ci.

En effet, c'est d'un Etat-arbitre, d'un Etat-protagoniste et enfin d'un Etat-otage qu'il s'agit, dépendamment de la période considérée.

Il s'agit là d'un premier axe *traversant* le matériau. Un autre de ces axes est celui qui caractérise le rapport s'établissant entre le capital et le travail, donc entre le patron et l'ouvrier, ou encore entre le

patronat et le syndicat. C'est dans la nature même de ce rapport que se trouve déterminé le statut que l'on attribuera à l'Etat et que se trouve défini ce que l'on s'accorde à baptiser d'*économie*.

C'est donc à deux types de relation qu'il faut s'attarder, relations que nous poserons, pour l'instant, de la manière suivante : 1- relation capital-travail; 2- relation capital-Etat et travail-Etat. La première passant inévitablement par la deuxième.

En outre, parler du mouvement syndical, du mouvement patronal ou encore de la place qu'occupe l'Etat dans la dynamique économique-sociale à travers quarante trois années, ne revient pas à parler d'une constante syndicale ou d'une constante gouvernementale. Le mythe syndical, avec tout ce que cela évoque, ainsi que le mythe du patronat fort et organisé pour exploiter qui on sait, avec l'appui et la bénédiction d'on se doute bien qui : l'Etat, sont à *réviser!* La partie descriptive en témoigne largement.

Il s'agit là du contrat que nous nous donnons pour les dernières pages de cette thèse, avec, objet et objet d'analyse obligent, insistance sur l'économie et sur ce rapport qui y prend tout son sens, rapport qu'entretiennent capital et travail.

Le bien commun et le bien particulier

Dans un Québec dont on connaît l'histoire, c'est à une Eglise active et bien impliquée dans la dynamique qui nous intéresse qu'il faut accorder une place prépondérante. Tout se joue à quatre et non pas, comme ce sera le cas vers la fin de la première période et pour les périodes qui vont suivre, à trois.

C'est à ce quatrième protagoniste que l'on doit cet appel à la justice, à la vérité et à la charité, dans une vie que l'on qualifie malgré tout d'économique et de sociale. L'Eglise en est consciente, c'est aux trois autres protagonistes que revient l'*initiative*, comme elle la nomme, dans le domaine économique-social. C'est donc à des laïcs que revient l'exercice d'application de la doctrine sociale de l'Eglise au sein d'une telle société.

Ce qu'il faut retenir, c'est que, contexte social québécois oblige, à cette doctrine de l'Eglise et à son enseignement on n'accorde pas nécessairement et systématiquement une étiquette religieuse. Elle est plus que chrétienne, elle est universelle, dira-t-on à la Fédération des travailleurs du Québec!

Bien qu'universelle, cette doctrine est déclassée, du côté patronal, par celle du profit¹. A la seule exception, peut-être, que l'on considérera la

¹ A ce sujet, nous vous renvoyons à la partie 4.6.5 (chapitre 4) relative aux messages protocolaires.

poursuite du profit individuel comme devant s'exercer sans jamais perdre de vue les responsabilités du chef d'entreprise : le bien-être moral, économique et social de ses ouvriers; l'entreprise étant une réalité sociale. C'est là reconnaître l'existence de la partie adverse; syndicat oblige!

En effet, du côté syndical, bien que l'unité ne soit pas encore à l'ordre du jour, du moins dans les faits, et dans un contexte de luttes intersyndicales, on prêche la justice, la défense des droits de l'ouvrier en s'appuyant, syndicat confessionnel ou non, sur la doctrine sociale de l'Eglise. C'est par les principes chrétiens que l'on tente d'instaurer des conditions économiques et sociales telles que les travailleurs puissent vivre de façon humaine et chrétienne. C'est à ces mêmes principes que l'on fait appel pour que soient établies des relations ordonnées entre employeurs et employés, donc entre capital et travail. On en appelle à la vérité, à la justice et à la charité, relevant toutes trois d'une doctrine sociale pour régenter des conditions économiques et sociales. C'est à des forces spirituelles² qu'il est fait appel pour établir un ordre social, pris en son sens le plus large.

Résumons. L'économique est ce qui doit être subordonné aux valeurs morales et spirituelles.

² Nous vous renvoyons à la partie 4.6.5 (chapitre 4) relative aux messages protocolaires.

Pour un patronat dont le collaborateur principal est le Clergé, c'est dans un contexte d'intention que l'on réfère au social, c'est là qu'il prime. Pour les réalisations, c'est une toute autre histoire : c'est vers l'économie qu'on se tourne.

Et voilà posé le décor dans lequel, durant cette première période, vont évoluer les rapports qui nous intéressent. On le voit bien, on ne *table* pas sur les mêmes valeurs. Le cheval de bataille en regard de l'économie est, selon le cas, social ou économique. Rien d'étonnant, alors, que l'on fasse de l'Etat un arbitre pour l'atteinte d'une démocratie économique, dans un cas, et dans l'autre, pour la sauvegarde d'une entreprise libre. D'un côté le bien général - dont l'Etat doit se faire le gardien - et de l'autre l'intérêt particulier, privé.

C'est tout un divorce que l'Etat doit arbitrer. Mais voilà, tant dans le discours patronal que dans le discours syndical, l'Etat prend figure d'un bien piètre *médiateur*.

Par sa législation, il a mis à jour, selon le mouvement ouvrier, le pacte qu'il a signé avec le patronat. Par sa législation, il met la nation en danger et fait de la paix industrielle l'otage des conventions collectives. Par sa législation, il repousse à une date indéterminée l'équité entre le capital et le travail. Par sa législation, il désavantage le bien commun, le bien général au détriment du bien

particulier, du bien privé. Par sa législation, il laisse la porte ouverte aux tactiques anti-syndicales.

Par sa législation, l'Etat a, en fait, dévoilé au grand jour, selon le mouvement patronal, l'ascendant qu'ont sur lui les syndicats ouvriers. Par sa législation, il concrétise sa faiblesse face aux réactions syndicales. Par sa législation, il atteste du désintérêt dont faisaient preuve les patrons face à une loi du travail en gestation et du peu de représentation de la partie patronale.

Une constante ressort des discours : bien plus qu'à un arbitre, on a affaire à un Etat complaisant.

Quoiqu'il en soit, c'est suite à tous ces constats que les recommandations, les conseils et les menaces fusent. Mais n'oublions pas que, comme nous l'avons souligné, l'Etat se révèle être un médiateur bien gauche. Nous ne sommes donc pas étonnés d'assister à l'ébauche de solutions tant patronales que syndicales. Nous le verrons, du côté syndical, la solution est chargée de sens.

C'est l'impartialité, la complaisance et l'inertie de l'Etat face à un chômage des plus alarmants, pour les uns, son interventionisme et l'accroissement de ses pouvoirs dans le domaine économique, pour les autres, qui vont colorer le rapport capital-travail prévalant durant la deuxième période. L'économie n'en subira les contrecoups syndicaux, que nous nous permettons de

qualifier de véritables³, que durant la troisième période. C'est donc le mouvement syndical qui semble mener le bal quant à la nature de ce que l'on se doit de nommer *économie*. Comme nous le verrons au cours des deux autres périodes, il s'agit bien là d'une constante.

En effet, la saveur que va prendre l'économie pour cette deuxième période est plus attribuable à l'évènement qu'a constitué la Révolution Tranquille qu'aux orientations futures qui se dessinent, vers la fin des années 50. pour le syndicat et pour le patronat. Avant même de nous intéresser à ces années de transformation, précisons simplement et brièvement que pour le mouvement ouvrier il est question d'action politique, seul remède à une inertie gouvernementale des plus flagrantes, pour le mouvement patronal c'est à la collaboration avec l'Etat et à la centralisation qu'il faut s'affairer : mettre fin à l'intervention étatique c'est s'exprimer d'une manière représentative,

³ Ce qu'il faut concevoir, à ce sujet, c'est que le patronat ne va pas innover. Il va tenter une régression pensant s'assurer d'une protection gouvernementale. Par la suite, toujours dans le cadre de cette deuxième période, c'est à un retour à ce qui prévalait lors de la première période que l'on assistera : un retour à l'économie. Précisons, en outre, dans cette même veine, que durant la deuxième période, le patronat s'attardera plus à la mise en place d'une centralisation patronale.

c'est devenir un porte-parole et d'en faire un collaborateur.

C'est sur une note bien particulière que prend fin cette première période.

Le système économique en place est sur la sellette. Selon une Confédération des travailleurs catholiques du Canada en prise avec une doctrine sociale forte et héritée d'une Eglise bien en place jusque vers la fin des années 50, la vie économique doit être ordonnée en fonction du bien commun. Il s'agit là d'un bien général qui s'inscrit en porte-à-faux avec un intérêt privé qui prévaut dans la pensée patronale. La divergence est d'autant marquée que le chômage (*poison des plus violents pour l'économie d'un pays*) est entrevu comme étant la rançon de la libre entreprise, donc de ce bien particulier. Cette paralysie économique a conduit à une inertie, et non pas à une action, gouvernementale. Mais nous disent les représentants du mouvement syndical, ne confondons pas, comme le fait le gouvernement (cause de son inertie) propriété privée et capitalisme. La propriété privée relève d'un droit des plus légitimes alors que le capitalisme est ce laisser-faire, cette protection de privilèges, que l'Etat, sous influence de patrons rétrogrades, confond avec la liberté d'entreprise.

Particularité de la situation : le patronat reconnaît avoir mis en place un régime économique dont il n'a pas appliqué les principes qui le sous-tendent et doivent

le supporter. Pratiquons ou renonçons, nous dit le patronat.

Au nom de ce même régime économique, le syndicat en appellera à la planification économique réclamant, bien que non hostile à une libre entreprise ne s'acoquinant pas à un capitalisme des plus purs. la tête des intérêts privés qui engendrent le chômage. Nationalisons et réclamons l'intervention directe du gouvernement, nous dit le syndicat.

Avec la Révolution Tranquille, on assiste à une transition qui marquera le Québec.

Pour la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, l'heure est aux décisions majeures. Malgré son esprit combattif, malgré un support provenant du milieu canadien-français, la confédération n'occupe pas la place numérique qui lui revient. Une des raisons que l'on évoque alors, c'est la confessionnalité. Ce caractère confessionnel peut déranger, peut faire peur, il pourrait être associé à une possible paralysie, à un isolement ou encore à une limitation dans l'expansion de la confédération.

On ne doit pas rester sans réaction! On ne doit pas rester sans réaction face à un régime syndical qui a subi des transformations et qui a pris une orientation nouvelle suite à l'intégration des syndicats américains. L'heure est aux syndicats majoritaires! On ne doit pas, non plus, rester sans réaction face à une économie qui entre d'emblée dans un nouvel ordre :

anciennement dominée par des préoccupations rurales, elle fait son entrée dans un nouvel ordre de grandeur. On va opter pour un changement de nom visant à faire disparaître l'épithète "catholique", sans pour cela que ne soit visé un changement au niveau de la pensée. Il s'agit juste d'une modification au niveau de l'étiquette. Comme par le passé, les aumôniers vont poursuivre leur travail de collaboration étroite avec les membres et représentants de la nouvelle Confédération des syndicats nationaux. la *prière d'usage* va ouvrir les congrès et le sermon va les clôturer.

Ce n'est que lors du congrès de 1966 que le sermon va disparaître. Avec les congrès suivants, on assistera à la disparition et de la *prière d'usage* et des aumôniers. Les membres du Clergé ne feront même plus partie de la liste des invités d'honneur. Ils seront remplacés, et c'est là un signe des temps, par des membres du gouvernement et, selon les années, par des professeurs d'Université oeuvrant dans le domaine économique ou dans celui des relations industrielles. Autre signe des temps. avec la fin du règne du "social". on assistera à la fin des citations, assez fréquentes durant la première période, de propos tenus ou d'écrits de sociologues. L'on n'y réfèrera plus lors de discours prononcés dans le cadre des congrès de la CSN ou encore du CDE. Ce n'est plus vers les sociologues qu'il faut se tourner! L'avenir est aux

économistes et aux spécialistes de la relation patron-ouvrier.

l'économique et sa planification

C'est avec son entrée dans ce qu'elle qualifie de *conditions nouvelles* tant syndicales qu'économiques, que la CSN réalisera des progrès importants. Rien de comparable, nous dit-on, au sein du mouvement syndical nord-américain: mouvement qui au début des années 50 se disait être celui qui allait le mieux et dont la cote de popularité était indéniable. La CSN prend alors les devants.

Dans cette décennie, l'aspect législatif concernant les relations ouvrières est quelque peu mis de côté. Car, avec le déplacement des intérêts vers l'économie, une toute nouvelle dynamique s'installe. On entre dans l'ère de l'économisme. A ce sujet, la FTQ commencera à marquer son "retard", s'intéressant et orientant son action sur la seule convention collective, alors que pour la CSN, l'enjeu semble se situer à un tout autre niveau : l'ensemble de l'économie nationale.

C'est donc à la CSN que se dessine plus clairement et plus fortement le changement de mentalité⁴. Un intérêt

⁴ Notons qu'à partir de cette période c'est la CSN qui donnera le ton. Dans ses missions et objectifs premiers, elle s'attardait déjà à un économique et à un politique dont les tenants et spécificités lui étaient "étrangers" dans l'action et dans la pensée. En outre,

particulier va être porté sur l'économie. Bien que n'étant pas des économistes, ces hommes d'action qui représentent la CSN (et tels qu'ils se définissent) se battent pour l'émancipation des travailleurs. Comme en témoigne l'exercice de description, dans cette deuxième période, cette émancipation passe par un instrument qu'il faut à tout prix privilégier : il s'agit de l'économie. L'aspect économique, pour les représentants de la CSN, n'est pas défini d'emblée au niveau de l'action. Ses contours sont flous, mais une chose est certaine : la raison d'être du mouvement ouvrier est celle du refus de l'exploitation, et cette exploitation est économique, elle est politique ou culturelle.

Cette fois, on ne peut pas se contenter d'en appeler à l'Etat. Faire de l'Etat un protagoniste c'est une chose, mais il va aussi falloir se donner des orientations nouvelles et préciser les axes forts de la position syndicale. A ce niveau, c'est la pensée économique qui va prévaloir. Réclamer à l'Etat et à l'entreprise la planification économique ne saurait en rien dispenser le mouvement syndical d'élargir son champ de préoccupations. C'est donc aux questions économiques qu'il faut s'attacher, celles-là mêmes qui ont été jusqu'alors étrangères à l'action syndicale quotidienne.

c'est à cette même CSN que nous devons, quelques années plus tard, la "dénonciation" de la mauvaise gestion de la société québécoise.

C'est à une CSN en évolution et en adaptation que l'on va désormais s'adresser. Une CSN qui, discours après discours, dénonce la piètre organisation de la société et qui, à cette enseigne, vise à devenir un *ferment de transformation sociale*. C'est aussi et surtout à un syndicalisme que l'on reconnaît et que l'on veut être un partenaire et non plus un groupe de pression à l'attitude revendicatrice⁵, que l'on s'adresse, d'un point de vue gouvernemental. Les unions ouvrières apparaissent alors comme nécessaires à la défense des intérêts des salariés, à la stabilisation économique et au maintien de la paix sociale.

La relation syndicat-Etat est claire et est clairement établie dans les discours et allocutions. On attend de l'un qu'il établisse un équilibre (entre les deux parties impliquées) sans lequel anarchie et conflit seraient à l'ordre du jour; et de l'autre, on attend une planification économique.

Dans le même temps, c'est encore un patronat en crise de centralisation et de représentativité que l'on a en scène. Alors que le Québec entre dans un économisme indéniable, alors que le mouvement syndical cherche à se donner une pensée économique, alors qu'il réclame de l'Etat une orientation claire quant à une politique

⁵ Attitude qui, selon l'Etat, s'imposait comme conséquence d'attitudes gouvernementales et patronales. On a trop longtemps souffert les syndicats, et ce, par peur des conflits industriels.

économique, le patronat est à la recherche de son cheval de bataille. Va-t-il être social ou économique? L'économique ne semble pas lui avoir réussi. L'appel au regroupement et à la centralisation non plus. Alors on va déclarer que le développement économique n'est pas une fin en soi. Il est une condition dans l'atteinte d'un épanouissement humain. C'est à un respect des exigences humaines que l'on va exhorter le chef d'entreprise. C'est à une insertion de l'action patronale dans le social devant surclasser les soucis de rentabilité qu'il faut s'attacher. On est alors en 1966!

Seul le regroupement permettra une telle modification et surtout une unification des conceptions et responsabilités du chef d'entreprise. L'heure n'est plus à la valorisation extrême du profit, celui-là même qui caractérisait jusqu'alors le dirigeant d'entreprise. L'humanité existe aussi!

L'heure est aussi aux tentatives de redorer l'image du patron et de l'entreprise. En fait, nous allons oser un peu et nous permettre de dire que l'heure est aux tentatives, un point c'est tout!

Les pressions exercées par le mouvement syndical et par le public sont claires. On veut d'un Etat interventionniste, on veut d'un planificateur économique. Face à ces demandes, le patronat ne peut que chercher des solutions afin que la liberté d'entreprise demeure. Faut-il s'organiser? Faut-il centraliser afin de faire d'une organisation patronale

timide un porte-parole représentant un groupe social important? Faut-il se tourner vers le social et lui accorder la primauté? Faut-il donner une nouvelle image, une image rassurante du chef d'entreprise?

Une chose est certaine : il faut échapper à l'interventionnisme étatique, au dirigisme, à la nationalisation.

Les blâmes ne manquent pas. La liste est longue et comporte, bien étonnamment, des critiques allant dans le sens d'une absence et d'un mutisme patronaux, mais surtout dans celui d'un caractère réactionnaire de l'homme d'affaires. Celui-là même qui se pose contre la grève, la disant dépassée dans un pays dont la plus grande nécessité réside dans la productivité, celui-là même qui, par, entre autres, des propositions de restrictions salariales, opte pour un progrès économique à faire aux dépens des milieux populaires. Mais le blâme qui semble prédominer dans le milieu des années 60 est celui d'un manque de définition d'une doctrine d'action. Entre celle d'un capitalisme imprégné par la pensée libérale et celle d'un socialisme de "réaction", il y a place pour un troisième système. Il s'agit d'un système basé sur une nouvelle philosophie de l'économie. Celle-ci serait fonction du bien commun et non plus de l'intérêt particulier. Il est, semble-t-il, temps de bâtir une société que l'on veut stable et prospère, dans laquelle l'existence même de l'humanité ne soit pas remise en cause.

Ces bons voeux pieux vont laisser place, dans la deuxième moitié de cette décennie, à une toute autre tendance et à un tout autre discours. On se replie, mais le problème de fond reste le même. On acquiesce à la triple finalité de l'entreprise : 1- finalité économique, 2- finalité humaine et 3- finalité sociale (conçue en termes d'action sur le milieu de l'entreprise et sur la civilisation). Mais on va tout de même établir que celle qui touche le volet économique est première dans le temps et condition des deux autres.

Là encore, tout comme durant la période précédente, la déception ouvrière est forte. La relation patronale-ouvrière ne s'est pas améliorée. C'est, du côté patronal, l'intérêt privé, particulier qui prévaut, favorisant économiquement une minorité.

Malgré tous les discours patronaux, la soif du profit persiste. Seul existe cet appétit insatiable d'un pouvoir économique qui se fait au détriment de l'ouvrier et de sa famille.

Ce n'est seulement que vers la fin de cette décennie que l'image patronale du mouvement syndical se gâtera. Jusqu'alors considéré comme un *mal nécessaire*, comme une institution s'acquittant de fonctions essentielles dans une société industrielle dans laquelle peut se glisser involontairement un certain arbitraire, constituant ces groupements en de valables

interlocuteurs au niveau social. le mouvement syndical apparaîtra comme une machine ayant des fins bien particulières. Ce que nous verrons dans le cadre de la troisième période. Bref, les relations, déjà tendues du côté travail, deviennent tendues du côté capital.

Autre déception du point de vue syndical : comme par le passé. l'Etat ne s'est pas acquitté de sa tâche. Oh bien sûr il a créé un certain nombre d'organismes à visée planificatrice mais c'est la suite (ou l'absence de suite, devrait-on dire) des événements qui sont au centre de cette déception. Il y a bien eu l'étatisation de sociétés comme celles de l'Hydro-Québec, mais le résultat est loin de ressembler à celui qui était attendu. Le fonctionnement de l'entreprise et les buts poursuivis par celle-ci n'ont pas changé : on constate une plus grande rationalisation de la production: l'entreprise est devenue un puissant levier économique et ses intérêts s'harmonisent à ceux du pays. La création de sociétés d'Etat n'a pas servi les fins pour lesquelles elle a été initiée.

Le gouvernement s'est heurté aux répugnances patronales et à la dictature économique.

Absence de politiques particulières, absence de critères rigides dans une économie en expansion, dans une économie ouverte en transformation (avec la naissance des monopoles et des compagnies à plus grande dimension) et dominée (USA), sont des éléments qui ont

contribué à l'échec d'une mise en place d'une politique économique.

Du côté patronal, la déception est tout aussi forte. Encore une fois, l'analyse de la situation, et surtout de la relation entre l'Etat et la partie adverse est divergente. Le gouvernement a agi sous les pressions syndicales.

Alors que le discours du mouvement ouvrier porte la marque d'un échec en termes de politiques économiques, celui des associations patronales signifie l'intensité du coup porté. Il est d'autant plus fort que l'on constate une centralisation significative du pouvoir de l'Etat. Le contrôle sur le privé est de plus en plus étroit et les organismes de planification ont eu un impact, ne serait-ce que par les centaines de millions par année qui en ont fait des leviers économiques.

L'intervention gouvernementale semble être devenue la règle et une règle permanente.

Pour le mouvement ouvrier, plus de demandes faites à l'Etat. L'heure est à l'action. A la CSN comme à la FTQ on entre dans l'action politique. on se donne un syndicalisme idéologique⁶. un syndicalisme doté d'une

⁶ Ce à quoi exhortait l'Eglise vers le début des années 60, pensant qu'un *syndicalisme fondé sur une idéologie favoriserait les renouvellements nécessaires et la détermination d'objectifs correspondant aux besoins présents* (aumônier général de la CSN, 1964)

dimension politique. L'heure est à l'action revendicative à tous les plans. Ce qui appelle, implique, la contestation du pouvoir oppresseur, la contestation de toutes les formes de pouvoir. Cette action sera celle qui développera une ligne alternative embrayée sur des changements fondamentaux. Il s'agit là d'une nouvelle étape dans les relations du travail; d'un combat contre le système capitaliste, pour la démocratie à tous les niveaux.

Les relations entre le capital et le travail prennent plus que jamais des allures de guerre rangée⁷. Plus que jamais, le patron est une menace à la démocratie économique. Plus que jamais, la CSN devient la cible du patronat et des gouvernements et de ceux qui ont pour fonction d'assurer l'apport idéologique nécessaire aux entreprises qui sont montées contre la Confédération⁸. Pour le capital, le syndicat politise systématiquement les conflits privés, influence et commande l'opinion publique. Ainsi l'harmonie et l'efficacité (propos patronaux) des relations entre les parties sont en danger. L'équilibre encore précaire est menacé. On en appelle, au nom de la démocratie, à la collaboration avec les syndicats et avec l'Etat. La société

⁷ Ce qui coïncide avec un chemin déjà entamé vers l'unité d'action entre la CSN et la FTQ.

⁸ Nous citons des propos tenus lors d'un Congrès de la CSN.

québécoise et son économie. dans leur orientation nouvelle. demandent à être dirigées par la libre coopération entre les forces sociales. Il n'est plus de mise de contrer l'existence des syndicats. Il n'est plus de mise de contrer la planification économique gouvernementale. Mais il ne saurait être question d'un dirigisme. d'une prise ne charge étatique de l'activité économique. On parle plutôt d'un plan directeur de développement économique. sortant cette même économie de l'à-peu-près dans lequel elle a évolué jusqu'alors. Il en va de la démocratie économique. de sa prospérité comme de celle de l'industrie.

Le nouvel enjeu politique

Les relations entre le capital et le travail se complexifient. comme en témoignent largement les discours patronaux et syndicaux. C'est. à partir des années 70. au niveau politique que tout se joue. D'un côté. l'argent. l'intérêt privé relié autant au pouvoir anglo-américain qu'à son idéologie de libéralisme économique: la menace d'une continentalisation (intégration à l'économie américaine) en termes de solution à la crise du capital canadien et québécois: et de l'autre. une protection contre l'exploitation au travail et une volonté d'élaboration d'une conscience économique-politique.

Ce n'est plus avec les même armes qu'on se bat. On voit arriver l'ère du discours (patronal, faut-il le préciser?) d'intégration, d'encadrement idéologique et même de participation limitée à la gestion. On vise à intégrer idéologiquement les travailleurs, on vise à les impliquer dans les finalités de l'entreprise. On parle alors de *partage* de ces finalités.

Le discours syndical signale une situation différente. On va tenter de nuire, plus que jamais et avec une plus grande virulence, à l'organisation syndicale. On visera alors, son affaiblissement, et on tentera de la *domestiquer*. C'est avec des armes plus sophistiquées que l'on se bat du côté patronal : atteinte au droit d'association, atteinte à l'action et à la mobilisation, pressions financières (dans le but précis d'épuiser les caisses), pressions psychologiques visant à introduire une division chez les membres (qui mettra un frein aux ardeurs de lutte), et reconquête des droits de gérance.

Bref, c'est ainsi que l'on veut faire entrer les relations de travail dans une toute nouvelle ère, c'est ainsi qu'on veut les "moderniser".

Il s'agit là, plutôt d'une régression, d'un comportement rétrograde⁹, anachronique dans une société qui s'est grandement transformée. Le but avoué est la

⁹ Car on revient à l'anti-syndicalisme qui prévalait dans la première période.

modernisation des relations. le véritable but : la désyndicalisation. Le syndicalisme est l'ennemi à abattre! Tous les moyens sont bons : mise en échec du droit légitime d'association des travailleurs, mise en échec du syndicat déjà implanté, congédiements, dénonciations, syndicats de boutique¹⁰, ... la liste est longue.

Dans un tel contexte, c'est l'arme politique qui prévaudra au sein du mouvement syndical. On parle alors, face au contexte dans lequel se déroule le rapport capital-travail, et face à un arbitraire qui subsiste avec les années, d'une prise en charge autonome sur le plan politique. Il s'agit là d'un outil de défense social, économique et bien évidemment politique. C'est la faiblesse des perspectives de développement et l'absence d'un projet de société dépassant les préoccupations exclusivement "entrepreneuriales" qui seront les ferments de la politisation de l'action syndicale. Les choses doivent changer, surtout le système économique et la société. Durant les années 70, on passera donc d'une action politique électorale (influence forte et continuelle sur le pouvoir) à une action politique directe (action unitaire revendicative à tous les plans, contestation unitaire de toutes les formes de pouvoir, avec

¹⁰ Il s'agit de syndicats implantés dans l'entreprise et dominés par le patron.

précision d'un projet de société selon quatre grands axes : social, politique, économique et culturel).

Suite logique des tendances et des événements qui ont prévalu durant les deux périodes précédentes, cette mise en place d'une action politique directe, met fin à un mythe : la neutralité politique des syndicats. Du seul fait de son existence, nous dit-on à la CSN, le mouvement syndical devient une force politique.

Fait marquant, durant cette même période, l'Etat deviendra un otage. Il s'agit là d'un signe des temps, marquant l'entrée de l'économie dans le domaine du politique. On n'en appelle plus à l'Etat. On vise à investir son champ d'action, sans pour cela perdre l'autonomie syndicale. On ne deviendra pas la courroie de transmission des politiciens et des technocrates.

L'allure que prend la relation entre l'Etat et chacune des deux autres parties, ressemble très fortement à celle qu'elle a toujours eu, mais avec une différence, cependant, elle devient plus agressive.

Pour les uns, les partis politiques, quels qu'ils soient, ne sont rien d'autre que des cliques qui agissent dans le sens d'une exploitation du peuple au bénéfice des intérêts financiers. L'Etat n'est ni plus ni moins qu'une marionnette entre les mains d'investisseurs, de détenteurs de capitaux qui, du haut de leurs grandes firmes, contrôlent un gouvernement à qui on ne daigne laisser qu'un très étroite marge de

manoeuvre. Il n'est alors pas étonnant de constater qu'après une période de tentatives de planification économique, d'interventionnisme économique de la part d'un Etat quelque peu timide, on assiste à un retour en force d'un libéralisme économique d'autant plus implanté qu'il bénéficie de la bénédiction d'un gouvernement totalement dominé. Ce qui traduit la reconnaissance gouvernementale du leadership de l'entreprise privée dans un développement économique sous l'emprise d'un néo-libéralisme dont l'idéologie véhicule les valeurs de l'industrie privée et de l'économie de marché. D'un côté, un Etat qui se désengage, délaissant son rôle d'agent de croissance économique et de porteur d'un projet social; de l'autre, une entreprise privée qui s'impose à titre de modèle de gestion de la société toute entière.

L'Etat se désengage, mais dans un même temps s'engage ou mieux, se réengage : il est de nouveau en faveur du secteur privé. Ce qui conduit à une diminution des performances économiques, à une faillite des politiques dans le domaine économique.

On s'en doute, la partie patronale voit d'un tout autre oeil sa relation avec le gouvernement.

Tout d'abord, précisons que vers le début de cette période (plus précisément, en 1969), on assiste à la naissance du Conseil du patronat du Québec. Organisme de concertation, il va coordonner les activités des associations patronales, avec pour mandat de cerner.

par consultation. une philosophie commune. Ce qui devrait mettre fin à cette dispersion traditionnelle qui a marqué l'histoire du mouvement patronal. Il s'agit là d'un signe des temps et d'une réponse à des attentes étatiques. L'évolution de la société est telle que, d'un point de vue gouvernemental, on s'attend à ne s'adresser qu'à des groupes sociaux importants et via des porte-paroles autorisés. Après toutes ces années, on assiste donc à la mise sur pied d'un *outil* de concertation patronal. Désormais, c'est à un patronat fort de son image de groupe *impliqué* dans les relations industrielles que les deux autres parties devront s'adresser.

Revenons-en à la relation Etat-patronat. On a là un gouvernement favorable à un syndicalisme qui se place au dessus des lois, les transgressant en toute impunité. Le mouvement syndical est protégé par la loi. On parle alors d'une machine syndicale dont les proportions sont gigantesques, voire même d'un Etat dans l'Etat. N'étant aucunement contrôlé par le gouvernement, exprimant sa dissidence avec tout l'impact voulu, cette machine semble, aux yeux du patronat, suivre la logique du pouvoir : faire reculer le pouvoir des autres pour accroître le sien.

Ici aussi, on déplore la perte d'efficacité de l'Etat au niveau de la croissance économique : ce n'est plus un outil de développement économique, c'est un élément qui vise à brimer la liberté individuelle. L'Etat est

devenu un frein au développement économique et donc aussi au progrès social.

Cette perte d'efficacité, constatée par les deux autres parties, explique notre qualificatif d'otage attribué au gouvernement. Le syndicat se mobilise, se politise et courtise, tout comme le patronat, un Etat au centre même d'une joute économique-politique.

Cette joute se joue sur un terrain particulier : celui de la législation. Il faut agir sur la loi, mais aussi et surtout sur le respect de celle-ci. Fait marquant, on en appellera aussi au respect du législateur envers la loi. L'enjeu c'est la paix sociale. Le viol des lois la met en péril.

L'élément central de cette législation est celui de la négociation sectorielle, ou accréditation multipatronale. Cette accréditation multi-patronale signifie l'accès à la liberté d'association des travailleurs non-organisés. Il s'agit là, pour le mouvement syndical, d'un atout important dans un contexte d'insécurité économique indéniable, autant qu'un outil de prise en charge autonome sur le plan politique. C'est là le gage d'un équilibre entre le développement économique et le développement social, puisque tous les travailleurs de la société auront la possibilité de dialoguer à propos des conditions de travail et puisque celles-ci déterminent leur comportement social et économique. Bref, c'est la réponse du syndicalisme à un projet patronal de

désyndicalisation : l'accréditation multi-patronale vise l'accroissement du taux de syndicalisation.

Du point de vue adverse, cette accréditation se ferait en faveur de l'unité syndicale. La négociation sectorielle aurait pour conséquence majeure l'accentuation des antagonismes déjà existants entre capital et travail, alors que la conjoncture socio-économique qui prévaut nécessite des solidarités que l'on qualifie d'inédites. Les mesquineries, divisions à l'infini, confrontations et malentendus doivent cesser. Il en va du climat des relations de travail, de l'économie et de son développement. C'est la dispersion des forces qui explique l'incapacité du Québec à prendre en main son économie. Il faut donc préserver à tout prix la liberté de négociation. Tout comme il faut ré-évaluer le rapport patron-ouvrier. Le temps est à l'humilité : mesurer et remettre en cause, de part et d'autre, les attitudes adoptées jusqu'alors. Militantisme sans compromis et négativisme stérile doivent être mis à mort. L'heure est à la collaboration, à l'assouplissement des mentalités. Car les problèmes vécus dans les relations de travail relèvent autant de la législation que des attitudes et comportements de méfiance et d'affrontement. Il en va des intérêts de la société. A ce sujet, l'Etat devrait suivre le courant, car les lois ouvrières ne font que maintenir les positions d'affrontement traditionnelles. Il est grand temps, pour le

législateur, de se rendre à l'évidence, le rapport capital-travail s'est, avec les années, dépouillé de son caractère de domination. Le Code du travail devrait donc en marquer la mesure en se consacrant à la parité des forces impliquées.

Mais force est de reconnaître que des organismes comme le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre ou le Conseil de planification et de développement ne sont pas parvenus à établir un tel rapprochement entre syndicalisme et patronat.

Car bien que l'heure soit, pour la partie patronale, à la conciliation entre le social et l'économique; le succès économique ne devant plus être entrevu comme anti-social, il n'en demeure pas moins que l'entreprise doit générer un profit. Et ce puisque seule une entreprise rentable est un élément positif pour la société. On veut ainsi légitimer le profit et donner une assise solide aux critiques qui vont poindre à l'égard de l'entreprise. Mais on va plus loin et on vise (ou espère) qu'un consensus s'établisse à la grandeur de la société quant à la nécessité même du profit, quand à sa légitimité. Hors de ce consensus point de salut. Hors de ce consensus pas de dialogue possible, nous disent les représentants patronaux.

Partenariat, d'accord, mais pas seulement à l'avantage des patrons, disent les représentants syndicaux.

5.2 Les trois actes

5.2.1 Le premier acte

Deux éléments définissent l'économie durant la première période. En effet, les relations capital-travail se passent entre, d'une part, un syndicalisme imprégné des valeurs qui prévalent dans un Québec pré-Révolution tranquille - on parle de valeurs spirituelles et sociales - et, d'autre part, un patronat qui est prêt à marquer ses intentions du sceau du social (un social dont on connaît le caractère particulier), mais qui ne conçoit qu'un économique au plan de l'action.

Pour les uns l'économie doit être ordonnée en fonction du bien de l'ensemble, pour les autres, en fonction de celui de quelques-uns (nous hésitions à écrire, pour que le parallèle prenne tout son sens : "de celui d'un seul").

On prend là toute la mesure d'une Révolution tranquille en gestation, d'une société québécoise moderne en voie de devenir. D'un côté, la marque de l'influence cléricale, dont les propos d'un Monseigneur L.A. Paquet **résumant fort bien le caractère : *le canadien-français a, par dessein providentiel, une vocation agricole; il doit laisser à d'autres les soucis de la vie économique et industrielle, matérialiste. Les instruments de son destin sont la croix et la charrue.*** Et de l'autre côté, les prémices d'un économique s'appuyant, malgré tout, sur un social qu'on ne peut balayer complètement. La teneur des propos de Monseigneur Paquet rejoint

celle de l'aviseur moral¹¹ et fondateur du CDE, le Père Emile Bouvier, qui, en 1949 lançait un message des plus clairs aux congressistes : *Je dois vous mettre en garde contre la tendance actuelle de certaines écoles qui enseignent que l'entreprise doit se développer selon un système économique mixte influencé par la législation et par les besoins du peuple. C'est pourquoi, je conseille aux patrons du Québec de se tenir continuellement au courant de la nouvelle législation qui est émise par Ottawa, de se familiariser avec les encycliques sociales, de former de solides mouvements d'action patronale dans le genre des organismes d'action ouvrière et d'orienter la petite entreprise vers les buts qu'elle doit atteindre.*

C'est un syndicat bien installé dans ses revendications, quoique pas encore unifié, et un patronat en quête de représentativité que l'on a en présence.

De l'un, l'image est claire : il est un mal nécessaire et une institution représentative, de l'autre, on ne saurait voir autre chose que l'emblème de la quête de profit et de la primauté du bien privé.

¹¹ Notons, à titre indicatif, que le statut des membres du Clergé au sein des associations du CDE et de la CSN est fort bien représenté dans le titre qui leur est accordé : au CDE, on parle d'un aviseur moral, alors qu'à la CSN on parle d'un aumônier général.

C'est ce qui semble imposer un arbitrage! L'heureux élu : l'Etat.

Il s'agit là d'un signe des temps et de la marque d'une transformation inéluctable. Le processus de sécularisation est en cours. De ce processus Gilles Houle (1987 : 156) nous donne fort justement la mesure

Le passage de l'Eglise à l'Etat, d'un pouvoir religieux à un pouvoir politique sera le fait d'une sécularisation du "social", du "politique" et du "cognitif" qui étaient jusque là définis et intégrés dans du "religieux".

La raison qu'en donne l'Eglise¹² réside dans l'entrée de l'Etat dans le domaine de l'économie; ce qui explique donc cette politisation qui se solde par la mise en place d'une scission entre le spirituel et le temporel. Scission que l'Eglise se donnera pour tâche de dénuer d'un caractère d'opposition

Le conflit est classique entre "nos devoirs envers Dieu" et nos "devoirs d'Etat"; il existe dans toutes les vocations. Tous sentent comme une opposition entre les obligations professionnelles ou les exigences de la vie et leurs "devoirs envers Dieu". Mais en fait, le conflit est plus apparent que réel : du moment qu'une chose est à faire, elle devient chose sainte si elle est bien faite. (aumônier général de la CSN, 1960)

C'est donc aussi à une sécularisation de la pensée que l'on assiste.

¹² Nous vous renvoyons aux propos tenus par les membres représentants de l'Eglise lors des Congrès de la CSN durant lesquels le caractère catholique de la confédération était remis en question.

De cet arbitrage, l'entente va être parfaite entre les deux forces sociales que représentent syndicat et patronat : le gouvernement accorde ses faveurs à la partie adverse.

On prend, ici, la mesure du caractère idéologique des catégories de la pensée, que celles-ci soient ouvrières ou patronales. Faut-il alors chercher qui dit vrai? Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de se doter de ce contrat dans les circonstances. Ce qui importe ici, c'est de prendre en compte le fait que, comme le précise Houle (1987 : 146) à la suite de Lukacs

La réalité objective de l'être social est, dans son immédiateté, la "même" pour le prolétariat et pour le bourgeois. Ce qui n'empêche en rien que les catégories spécifiques de la médiation, par lesquelles les deux classes élèvent cette immédiateté à la conscience, par lesquelles la réalité simplement immédiate devient pour toutes deux à proprement parler réalité objective. Soient nécessairement, par suite de la diversité de la situation des deux classes dans le "même" processus économique, fondamentalement différentes.

De cette réalité, la saisie, l'appropriation, dans le développement d'une économie capitaliste, est des plus complexes du fait même, nous dit Houle, de la dissolution du caractère totalisant de la réalité sociale, de sa complexité nouvelle. C'est au niveau de la conscience que tout se joue. Nous touchons là un point central. Les catégories de la pensée qui nous intéressent, sont économiques, politiques et idéologiques. Elles sont aussi et surtout l'expression d'une conscience de classe. Ce sont elles qui

constituent la conscience de classe en conscience, en vision du monde qui ne serait pas réductible au seul monde capitaliste, nous dit Houle (1987 : 145).

Dans ce contexte de *déslocation du social*¹³, ce sont les catégories de la pensée bourgeoise et les catégories de la pensée prolétaire qui apparaissent ainsi et se démarquent. Elles ne sont ni vraies ni fausses, mais bien constitutives de l'expérience, de la réalité sociale dont elles sont l'expression et la construction sous ce mode spécifique, nous dit Houle.

Quoiqu'il en soit, l'exercice proposé à l'Etat n'est toujours pas réussi, même après 16 années de pratique. Syndicat et patronat y vont de leurs solutions. Est-il besoin de préciser qu'elles sont particulières et différentes selon la vision, la lecture que l'on fait de ce réel? Le premier, en termes de conséquence, s'attache à un projet futur (il s'agit là d'un projet à long terme) de politisation; le second, en appelle à la collaboration avec l'Etat.

Notons, dès maintenant que le patronat, représenté par L'API/CDE ou par le CPQ, ne dérogera jamais d'une orientation s'inspirant de l'exhortation faite par le Père Emile bouvier, à savoir : se tenir au courant de

¹³ Expression empruntée à Gilles Houle.

la nouvelle législation¹⁴ et former de solides mouvements d'action patronale; il ne se détachera pas non plus de la voie tracée par Sa Sainteté en 1949 : celle de la collaboration patronale-ouvrière¹⁵. Nombre de discours en témoignent dans l'ensemble des périodes ici considérées.

Paralysée par un chômage important. l'économie ne se porte pas très bien. On analyse alors la situation et, conceptions divergentes obligent, on en vient à des conclusions qui sont loin de se ressembler.

L'entreprise est sur la sellette!

En effet, tant la lecture syndicale que patronale remet en question la liberté d'entreprise. Le libéralisme économique semble être la cause de ce malaise qui frappe l'économie québécoise. Mais évidemment, et l'on s'en doute, ce n'est pas la même optique qui prévaut et ce sont des points de vue pour

¹⁴ Pour y avoir déroger quelques temps, le CDE, bien après la disparition des aviseurs moraux du cadre des congrès, s'en fera le blâme et en fera un point central d'explication de sa situation moins représentative à l'endroit de l'Etat.

¹⁵ Comme on l'a vu, durant la première période, ce qui ressort le plus, en termes de collaboration souhaitée par le CDE, c'est celle qu'il faut entretenir avec l'Etat. L'image que se donne le CDE du mouvement syndical est en soi la marque d'une collaboration que l'on conçoit comme étant assurée. Ce qui n'est pas le cas de celle de l'Etat. Ce qui explique donc la tendance la plus fortement perçue.

le moins irréductibles qui sont mis de l'avant.

C'est à un régime économique générateur d'un taux de chômage en hausse constante que l'on doit s'attaquer s'y l'on en croit le mouvement ouvrier. La liberté d'entreprise, c'est la liberté de générer du profit au bénéfice d'une minorité. Dans le discours patronal on s'attache à faire porter le blâme sur les conditions d'application, et non pas d'existence, de ce même régime. Le patronat aurait mis en place un système économique qui, dans un sens, lui échappe par non application de ses principes organisateurs.

C'est sur cette note que s'amorcent les années 60.

L'histoire des relations capital-travail fait aussi son entrée dans une ère nouvelle. Alors que la société québécoise fait son entrée dans un économisme indéniable, le mouvement syndical vit aussi à l'heure des transformations. Dès lors, c'est une Confédération des syndicats nationaux et non plus une Confédération des travailleurs catholiques du Canada que l'on compte au rang des forces syndicales. Défaite de l'épithète "catholique" elle reste fidèle à la doctrine sociale de l'Eglise (ce qui s'inscrira dans les faits jusqu'au milieu des années 60), mais se donne une pensée économique.

On n'en prend que plus certainement la mesure d'une transformation de la société québécoise. Le Québec entre dans l'ère de la modernité. On entreprend la mise à mort de mythes tels que ceux d'un a-économisme et

d'un a-politisme que la société religieuse traditionnelle québécoise a, jusqu'alors, fait prévaloir¹⁶.

5.2.2 Le deuxième acte

Les deux mêmes éléments qui caractérisaient les relations patronales-ouvrières marquent la présente période. Cependant, des changements notables sont à constater.

La partie syndicale, bien que s'appuyant jusqu'au milieu des années 60 sur une doctrine sociale qu'on lui a connue depuis ses débuts, se dote d'un instrument nouveau : il s'agit d'un instrument économique.

L'explication dépasse le cadre des transformations sociales du Québec, elle trouve aussi ses fondements dans le caractère même de l'exploitation : elle est économique. Il faut donc se donner une arme qui soit de même nature pour que l'émancipation des travailleurs se fasse.

Les anciennes catégories ne permettaient pas l'appropriation d'une réalité économique, cette fois bien installée. Il faut se rendre à l'évidence, la lecture de cette réalité nouvelle passe, notamment, par le capital, le profit, la productivité. Le rapport capital-travail se transforme, il est économique et

¹⁶ Nous vous renvoyons, à ce sujet, à Houle (1987) et aux travaux d'André-J. Bélanger.

politique. Et ici, comme avant l'éclatement de la société québécoise, c'est le mouvement syndical et plus précisément la CSN qui donne le ton (catégories de la pensée ouvrière).

L'élément social appartient plutôt, cette fois, au patronat. La raison apparaît clairement : le mouvement ouvrier exhorte le gouvernement au dirigisme économique, il faut donc faire du profit une condition de l'épanouissement humain¹⁷. C'est par là que semble passer la sauvegarde de la liberté d'entreprise. La deuxième moitié de la décennie verra se transformer cette "maxime". L'insertion de l'action patronale dans le social n'a pas porté ses fruits (ce que nous verrons). Il faut donc opter pour une toute autre tendance. On reconnaît alors une triple finalité (économique, humaine et sociale) à l'entreprise, tout en établissant la primauté du volet économique.

Ces orientations et ré-orientations ne font que refléter une période transitoire en processus. Elles nous permettent de prendre la mesure des contradictions qui ont été le lot de l'entreprise québécoise¹⁸. Ce retour à des catégories premières qui prévalaient dans

¹⁷ Il s'agit là aussi d'un repli sur les orientations proposées par l'aviseur moral dans le cadre de la première période, les mettant en garde contre le développement de l'entreprise selon un système économique.

¹⁸ Nous vous renvoyons aux travaux de Houle et Hamel (1987) et de Hamel, Houle et Sabourin.

un Québec pré-Révolution tranquille et une adoption tardive de catégories nouvelles, propres à une société québécoise moderne, ne font que souligner une réalité **en changement, une Révolution tranquille à se faire et qui est bel et bien l'objet privilégié d'une théorie de la transition** (Houle, 1987 : 160).

Alors que l'image syndicale du patronat se définit dans la même veine - l'histoire du capitalisme avant toujours été et demeurant celle d'un affrontement constant entre capital et travailleurs -. celle que se donne le mouvement patronal du mouvement ouvrier se transforme et prend des allures plus acerbes. On parle alors de "machine syndicale" qui politise les conflits privés. Mis en place dans un tel contexte patronal-ouvrier, le rôle que le mouvement syndical voudrait voir jouer par l'Etat est celui d'un protagoniste. On attend de lui qu'il intervienne, planifie et dirige l'économie. Il doit assumer le rôle d'entraîneur de l'économie. C'est à l'entreprise privée (génératrice d'un profit qui est bien loin de servir le bien commun) que l'on s'en prend.

Quant au gouvernement, il s'attend à ce que le mouvement ouvrier établisse un équilibre entre les parties impliquées. On veut en faire un partenaire, rayant du même coup l'image de groupe de revendication qui prévalait auparavant.

Face à un Etat chargé d'une mission planificatrice, socialisante, le patronat cherche une voie d'évitement tout en étant en prise avec un problème de

centralisation et de représentativité.

Là encore. l'analyse de la situation et l'évaluation de l'action étatique divergent.

Le constat ouvrier est clair : bien que des organismes tels que la Société générale de financement, la Caisse de dépôt et de placement aient été créés, bien que l'on ait étatisé (comme ce fût le cas de l'Hydro-Québec), il n'en reste pas moins que les actions (si tant est qu'il y en ait eu) de telles institutions se soient heurtées à une dictature économique patronale, et que de telles nationalisations n'aient en rien initié une démocratisation économique. Ce qui était visé par le programme de nationalisations, à savoir la maîtrise de l'économie et le conditionnement du secteur libre, est donc bien loin d'avoir été atteint.

L'économie est en mal de politiques particulières et de critères rigides. La société québécoise est bien loin de s'être dotée d'une politique économique. C'est pourtant là que devait résider l'objectif premier de la planification économique. Il ne s'agissait pas d'en faire un outil économique, mais bien un instrument à mettre au service de l'élaboration et de l'application d'une politique économique qui soit spécifique au contexte québécois. En fait, il fallait se donner un instrument pour contrer l'anarchie économique qui prévaut!

La lecture patronale, quant à elle, est axée sur la centralisation marquée du pouvoir de l'Etat autant que sur le resserrement de son contrôle dans le secteur privé.

Dans une économie en expansion, en transformation, dans une économie ouverte qui voit apparaître les monopoles autant que la menace d'une continentalisation, cette "timidité" gouvernementale sert de tremplin à la mise en place d'options qui désormais n'en seront plus.

La troisième période s'amorce dans un élan de volontés, d'actions politiques syndicales qui étaient en gestation durant la première période. C'est l'inertie et le parti-pris étatique qui en sont le ferment.

Et c'est sur une note de guerre rangée que prennent fin les années 60. Elle lèguent aux années à venir une relation patronale-ouvrière des plus tendues¹⁹ et une conception syndicale du politique bien particulière.

5.2.3 Le troisième acte

Les relations entre le capital et le travail font leur entrée dans l'ère du politique.

Pour bien placer le décor, précisons que : 1- le syndicat, face à l'inertie gouvernementale, se tourne

¹⁹ A cause, entre autres choses, de la primauté du profit.

vers l'action politique: et 2- le patronat en appelle à la libre coopération des forces sociales impliquées²⁰. et ne se place plus dans une situation de déni de l'existence du syndicalisme. ni dans celle de combattre la planification économique étatique. Celle-ci devra. cependant. se faire selon un plan de développement économique et non pas selon des critères de nationalisation ou de dirigisme.

Les relations capital-travail. tout en conservant le caractère économique qu'elles se sont donné à partir des années 60. se dotent donc d'un aspect politique. Encore là. c'est le mouvement syndical. avec comme chef de file (au niveau du sens donné à l'orientation et à l'action) une CSN en quête d'une conscience économique-politique.

Apparaissent alors des catégories nouvelles qui permettront une appropriation plus adéquate d'une réalité nouvelle. Le rapport capital-travail n'est plus seulement social et économique. il est aussi politique. Les responsables : 1- l'Etat. son inaction et son parti-pris patronal: et 2- un patronat désœuvré s'attaquant à un projet de modernisation des relations de travail. En ce qui concerne ce deuxième élément,

²⁰ Et non plus seulement à une collaboration avec l'Etat comme ce fût le cas durant la première période. Il s'agit là d'un signe de reconnaissance de l'existence du mouvement syndical. autant que de celle du pouvoir étatique, avec. en toile de fond un statut fort accordé à l'union ouvrière.

rien de bien alarmant et rien de bien concluant quant à la réaction de politisation syndicale. L'explication est à chercher dans ce que Lukacs nomme *catégories spécifiques de la médiation*, celles-là mêmes qui élèvent l'immédiateté à la conscience.

Pour le patronat on modernise, pour le syndicat on désyndicalise.

Du côté patronal, les relations patron-ouvrier conservent le caractère économique qu'elles ont acquis vers la fin de la période précédente. La politisation est chose faite!

C'est ici que l'on prend la mesure d'une divergence entre les visions patronale et ouvrière de ce qu'est la chose politique, ou du moins de ce que signifie la notion de politisation.

Dans les années 60, le CDE attaque le mouvement syndical sur la base d'une politisation des conflits privés. On s'attaque alors à une volonté ouvrière de voir l'Etat intervenir dans une dynamique économique en prise avec des problèmes qui l'éloignent de ce que serait une démocratie économique. En appeler à l'Etat c'est politiser une relation qui relève du privé.

Avec les années 80, le CPQ prend la relève et ne se sent aucunement concerné par une chose politique et encore moins par une action politique dont l'appropriation est depuis fort longtemps acquise, obligés qu'ils sont (et ont été) d'exprimer leurs positions relativement aux projets et actions des partis politiques : leur action est souvent celle, nous

disent-ils. d'une "opposition extra-parlementaire". Et ce, alors que du côté ouvrier, on réfère à une prise en charge autonome sur le plan politique en : 1- se dotant d'une action politique électorale (influence forte et continuelle sur le pouvoir); 2- se dotant d'une action politique directe (action unitaire à tous les plans. contestation unitaire de toutes les formes de pouvoir); et en 3- se donnant un projet de société selon quatre grand axes : social, politique, économique et culturel. C'est d'ailleurs au nom de ce projet de société. dépassant les préoccupations exclusivement entrepreneuriales. que sera engagée la politisation de l'action syndicale.

Revenons-en aux armes patronales et syndicales. La modernisation des relations est le cheval de bataille patronal. On veut intégrer, encadrer idéologiquement, impliquer le travailleur. On veut donc un partage des finalités de l'entreprise avec une participation limitée à la gestion.

La conscience qu'en a la partie syndicale est toute autre. On y voit une tentative de nuire à l'action ouvrière. C'est son affaiblissement, sa domestication que l'on projette. C'est une désyndicalisation qu'il faut entrevoir dans cette modernisation. La réaction ouvrière réside surtout dans la syndicalisation²¹ et.

²¹ Il est, ici, fait référence, comme nous le verrons, à l'accréditation multi-patronale.

comme on l'a vu. la politisation de l'action est une arme qui dans un tel contexte va aussi avoir une importance.

Ce qui explique fort aisément le sort réservé à l'Etat. Il sera un otage. L'enjeu dans un contexte de politisation des relations de travail ne pouvait être autre.

Le mouvement ouvrier. donnant plus que jamais le ton. vise l'investigation du champ d'action étatique avec une autonomie politique syndicale qu'on ne saurait perdre.

Bien évidemment. la lecture de la relation entre l'Etat et la partie adverse est à la mesure de ce sort réservé à l'Etat. Plus que jamais. les gouvernements apparaissent. comme en témoignent largement les propos tenus. comme étant à la merci du pouvoir dictatorial de l'autre force sociale.

Encore là. de par la diversité de situation. la réalité est différemment objectivée. On nous renvoie donc, une fois de plus. à des catégories différentes.

Pour les uns comme pour les autres. on est en proie à une perte d'efficacité en ce qui a trait à la croissance économique. Toutefois. les raisons qui prévalent quant à l'explication de ce phénomène divergent.

On accuse, d'une part. 1- le leadership marquant de l'entreprise privée dans le développement économique; 2- une emprise certaine d'un néo-libéralisme

véhiculant, à grand renforts idéologiques, les valeurs de l'entreprise privée et de l'économie de marché; 3- le désengagement de l'Etat : il a délaissé ses rôles d'agent de croissance économique et de porteur d'un projet social; et 4- le ré-engagement de l'Etat en faveur du libéralisme économique, laissant la libre entreprise s'imposer en tant que modèle de gestion de la société.

D'autre part (partie patronale), l'accusation porte sur: 1- la perte d'efficacité de l'Etat : il n'est plus un outil de développement économique, il vise à brimer la liberté individuelle, il est donc un frein au développement économique et, par conséquent, au progrès social; 2- la machine syndicale qui se pose comme un Etat dans l'Etat et qui suit la logique du pouvoir en faisant reculer le pouvoir des autres en vue de l'accroissement du sien.

Ces deux lectures d'une même réalité économique expliquent fort bien le fait que l'Etat soit, durant cette période, entrevu et traité en otage.

En effet, c'est aussi au traitement qui lui est réservé qu'on constate cette situation particulière dans laquelle se trouvent les gouvernements : on va se battre sur le terrain de la législation²².

La négociation sectorielle est le cheval de bataille politique d'un syndicat en butte à une volonté

²² Le domaine de la législation n'est plus, comme ce fût le cas lors de la première période, un enjeu; il devient un terrain de bataille.

patronale de désyndicalisation. Celui du patronat réside dans une modification du Code du travail, à la lueur d'une transformation des relations de travail.

Cet outil d'accroissement du taux de syndicalisation est à bannir au nom de la conjoncture économique qui nécessite des solidarités inédites, au nom des relations de travail, de l'économie et de son développement, au nom des intérêts de la société. Dans une société où les rapports entre le capital et le travail se sont dépouillés du caractère de domination qui prévalait, l'heure est à la conciliation²³, à la collaboration et à l'assouplissement des mentalités. Cependant, les lois ouvrières maintiennent les positions d'affrontement traditionnelles. par leur non évolution : le Code du travail n'est pas consacré à la parité des forces impliquées!

Il s'agit là de toute une vision de la société et de son économie qui, sans contredit, ne doit pas être partagée par la partie syndicale.

Toutefois, dans un même contexte économique, dans une même réalité, la contradiction et la divergence des consciences la plus marquante est celle qui se fait au nom de la société. Rappelons-nous que c'est au nom d'un projet de société dépassant les préoccupations

²³ Cette conciliation devrait aussi être celle du social et de l'économique. Le succès économique ne devrait plus être entrevu comme anti-social, car une entreprise rentable génère un profit. Un consensus devrait s'établir à ce sujet. Sur cette base seul le dialogue est envisageable!

exclusivement entrepreneuriales que l'on se donne, au sein du mouvement syndical, une action à proprement parler politique. C'est au nom de cette même société que l'on va, du côté patronal, contrer cette politisation en exhortant à une collaboration depuis toujours souhaitée, à un assouplissement des mentalités et à la liberté de négociation.

Rien d'étonnant à ce que l'originalité de l'économie politique québécoise soit à la mesure de ses et de ces contradictions!!!

5.3 Le point de vue du critique artistique

S'il est habituel, voire classique, nous dit Gilles Houle (1987 : 145), de discuter des catégories de l'économie libérale, capitaliste, comme catégories de la pensée bourgeoise, il est plus difficile de discuter des catégories de la pensée prolétarienne ou ouvrière. A son propos, l'enjeu n'est pas celui de ses vertus révolutionnaires ou réactionnaires, mais bien celui des catégories qui expriment cette conscience de classe, qui la constituent comme vision du monde qui ne serait pas réductible au seul monde capitaliste (Houle, 1987 : 145).

C'est ce à quoi nous sommes parvenus sans nous en être exclusivement et explicitement donné le contrat. En effet, dans notre quête des spécificités du caractère revêtu par l'économie québécoise dans son histoire,

dans sa genèse, le rapport capital-travail fût au centre même de notre lecture puisqu'étant objet d'analyse. Au demeurant, il n'est pas étonnant que de cette analyse particulière - en ce qu'elle renvoie à toutes les forces sociales impliquées, et non pas spécifiquement au discours et à la vision patronale de la société québécoise, nous en soyons parvenu à la mise de l'avant des pensées capitaliste et prolétarienne, donc des catégories qui les constituent en conscience. Ce à quoi nous devons la détermination des contradictions qui valent et ont valu dans un Québec en développement économique.

C'est à ces contradictions que nous allons consacrer cette dernière partie de chapitre. toutes prédominantes et éclairantes qu'elles sont d'une économie québécoise dont nous allons prendre la mesure par contrecoup.

Mais auparavant, nous tenons à asseoir clairement la justesse des catégories dont procède la conscience ouvrière. Elles sont à la mesure de la réalité objective, dirait Lukacs. Du processus économique, elles donnent la mesure de l'évolution, du développement, sans aucun "anachronisme" (ce qui fût le cas des catégories patronales qu'elle que soit la période considérée²⁴). Cette justesse nous voudrions la

²⁴ Dans un économique en gestation, la pensée patronale a bien donnée le ton, mais tout simplement parce que le bien privé prédominait déjà. C'est ce qui, pensons-nous, expliquerait sa position, durant cette

poser comme étant possiblement le fait d'un syndicalisme dont le caractère revendicateur est de bien loin dépassé par celui de progressiste, donnant ainsi le ton, battant la mesure d'un économique en devenir politique. Nous l'avons vu, c'est à ce progressisme qu'il faut résumer la pensée ouvrière, et non pas comme ce fût et c'est toujours le cas à un caractère révolutionnaire au sens péjoratif du terme. Pour clore ce point, nous aimerions marquer, en ce domaine, la position de la CSN qui se pose en chef de file de ce progressisme²⁵. C'est à cette confédération,

première période, de "chef de file" pointant un avenir proche et en préparation.

Les deux périodes qui ont suivi ont bien démontré un anachronisme des catégories en regard de la réalité, anachronisme qui trouve son explication dans une position traditionaliste menée par la loi du profit (pour le bénéfice privé).

Notons, enfin, que la description des formes symboliques (messages linguistiques, du graphisme, iconiques et global) appuie, de façon très révélatrice, ce caractère traditionaliste (nous vous renvoyons à la partie 4.6)

L'explication réside-t-elle dans le fait que le mouvement patronal sera, jusque vers le début des années 70, en quête d'une centralisation et d'une représentativité (ce à quoi l'exhortait le Clergé dans le cadre de la première période)?

²⁵ A cet égard, nous nous permettrons d'insérer les propos suivants, tenus en 1979 par Fernand Daoust (Secrétaire général de la FTQ) lors du Congrès de la CSN :

Nous, à la FTQ, on connaît nos tiraillements et nos

bien plus qu'à la fédération que représente la FTQ, que

Nous, à la FTQ, on connaît nos tiraillements et nos difficultés à l'égard d'un débat éminemment difficile dans lequel vous vous engagez [il est, ici, fait référence à l'action politique directe]. Votre congrès constitue un événement important sur la scène politique québécoise et sur la scène syndicale. Vous êtes vraiment les premiers à essayer de vous faire la main à l'égard d'un sujet qui est tiraillant et déchirant. Pas besoin de vous dire que nous, et c'est normal, nous vous avons quelque peu à l'oeil, dans le bon sens du mot, et nous allons voir comment va se placer ce débat-là.

Ce sont les propos de représentants d'une FTQ qui, encore en 1977, cherchait à se défaire d'un joug qu'on lui a connu et à se donner des coudées franches. Elle se disait alors en train de bâtir sa place chez elle, de prendre ses décisions.

Par ailleurs et pour aller dans le même sens, n'est-ce pas sur les insistances de la CSN que l'on s'attache à partir des années 60 à penser à une action unitaire entre les deux centrales syndicales?

Il n'est pas étonnant, ainsi, de voir que la cible gouvernementale et patronale est représentée par la CSN.

On trouve aussi la marque de ce caractère progressif, faisant de la CSN le chef de file, dans la description des formes symboliques. Notons simplement, à titre d'exemple indicatif, que c'est à la CSN que des membres du corps professoral universitaire feront presque systématiquement partie de la liste d'invités, et non pas au CDE (nous vous renvoyons à la partie 4.6.5). Ce qui, en soi, est la marque d'une volonté de se créer une pensée particulière, qu'elle soit économique ou politique.

nous devons cette mise au diapason²⁶. C'est en effet à une CSN en quête de démocratie économique que nous devons l'attribution de rôles particuliers à l'Etat (1- Etat arbitre, 2- Etat protagoniste et 3- Etat otage). Face à la primauté du bien particulier, privé, et du chômage ainsi généré, la CSN en appelle à l'Etat pour arbitrer la co-existence, que l'on veut sereine, entre ce type de bien et celui que l'on qualifie de "commun" ou "général". Inertie étatique. La CSN prend les rênes et se lance dans l'élaboration d'une pensée et d'une action économique syndicale. On en appelle, complémentaiement, à un interventionisme étatique, afin que soit conditionné le secteur libre et maîtrisée l'économie (par étatisations et planification économique). Echech gouvernemental par absence de mise sur pied et, bien évidemment, d'application d'une politique économique dont l'instrument devait être la planification : la CSN se donne une arme politique pour investir ce champ d'action, limites du régime économique et absence de transformation de ces structures obligent. L'Etat devient un otage entre un syndicalisme visant une législation bien particulière (l'accréditation multi-patronale, multi-sectorielle) et un patronat, dont la conscience de la réalité se résume à la disparition de la domination patronale dans les

²⁶ A cet égard, la description des formes symboliques (messages linguistiques, du graphisme, iconiques et global) est des plus révélatrices. Nous vous renvoyons à la partie 4.6.

relations de travail, exigeant une modification, dans ce sens, du Code du travail. De part et d'autre, on se bat à coups de législation.

Cet aller-retour conscience-réalité rejoint en tous points l'hypothèse, posée par un Fernand Dumont s'intéressant à la genèse de la société québécoise (1996 : 339), selon laquelle *science est possible qui verrait avant tout dans les sociétés un ensemble de pratiques de l'interprétation*. Cette science, selon Dumont, reprendrait le problème des représentations collectives. *Dans la société perçue comme objet, ces représentations sont présentes, mais comme élément de la matière sociale*. Les expliquer obligerait à les ramener à la fonction qu'elles assument dans une entité *appréhendue du dehors* (Dumont, 1996 : 339-340).

En fait c'est dans la réaction à l'inertie, à l'inaction ou, comme nous l'avons vu à un possible parti-pris étatiques que se dessine et se planifie l'orientation syndicale menée par la CSN. C'est donc à cette réaction que nous devons la voie suivie par l'économie québécoise.

Nous venons là de faire tomber un mythe : contrairement à la croyance, ce n'est pas au capital, au patronat, que nous devons le parcours suivi par l'économie québécoise mais bien au travail, au syndicat.

Enfin, nous voudrions, pour clore définitivement ce point, nous permettre de faire tomber un autre mythe,

si tant est qu'il puisse s'agir à proprement parler d'un mythe. La dynamique que l'analyse du corpus nous a laissé entrevoir est loin d'être celle d'un rapport ou d'une relation capital-travail ou patron-ouvrier. Ces expressions relèvent-elles d'un raccourci ou d'une conception minimale de ce type de relations? Quoiqu'il en soit, c'est à des rapports ou relations travail/[Etat - Etat]/capital²⁷ (ou encore ouvrier/[Etat - Etat]/patron) qu'il faut faire référence.

Revenons-en aux contradictions. S'il y a conscience de classe, Nous dit Gilles Houle (1987 : 145). *il doit bien y avoir quelques catégories qui en sont l'expression, qui la constituent comme conscience, comme vision du monde qui ne serait pas réductible au seul monde capitaliste.* Ces catégories économiques.

²⁷ Si nous figurons ainsi la place de l'Etat dans un tel rapport, ce n'est que pour lui donner tout le sens qui nous est apparu lors de la description. Il se pose comme une force sociale qui médiatise un rapport entre les forces du travail et du capital, et qui semble se partager entre celles-ci. C'est au social, à l'économique, au politique et surtout à l'idéologique que nous voulons ainsi faire référence.

En outre, nous faisons figurer le travail en première place (et non pas, comme à l'accoutumée, le capital). Cela nous semble rendre compte plus justement de la réalité.

A l'aide du "/", nous voulons figurer l'opposition entre les parties (ce que le tiret "-" usuel ne laisse pas, à nos yeux, sous-entendre).

politiques, puisqu'elles sont celles de la *pensée libérale*, et de surcroît idéologiques, puisque *non-réductibles à leur seul sens économique ou politique*, sont celles-là mêmes qui expriment, constituent la conscience autant que l'expérience. C'est donc dire que ces catégories sont celles qui expriment la réalité sociale et la constituent sous un *mode spécifique*. Est ainsi défini ce qui doit être expliqué par le sociologue: *la relativité de toute société*.

Pour Nicole Ramognino, la matérialité de la communication politique se manifestant sous la forme d'affiches est porteuse d'une *in-formation* du social et de rapports sociaux. Nul n'est besoin de préciser que la matérialité de la communication politique qui se manifeste sous la forme de discours l'est aussi. De cette matérialité, Ramognino (1991 : 77) souligne l'*extrême complexité* des éléments qui la composent. Il s'agit de processus particuliers, dans le cas des affiches politiques on parle de *processus politique* et de *processus communicationnels*, qui, par *enchevêtrement* diversifié obligent les émetteurs autant que les récepteurs à mettre en oeuvre *leurs capacités émotives, cognitives, argumentatives et in-formantes*.

Voilà qui nous renvoie aux catégories cognitives puisque ce sont elles qui, nous dit Houle (1987 : 148), constituent *la connaissance immédiate qui nous est donnée de toute réalité, de toute société qui s'y trouve construite*.

Construction de la réalité dont la diversité se voit

enrichie, nous dit Ramognino. par les propriétés iconiques et linguistiques du support communicationnel.

Vers la fin de la troisième période, les actions et principes du patronat et du syndicat se sont avérés être orientés selon un projet de société. Les contradictions qui ont prévalu durant les deux périodes qui ont précédé et celles qui prévalent dans les années 70 et 80 laissent entrevoir que c'est à deux sociétés différentes qu'ont travaillé ces deux mouvements. C'est, bien évidemment, à la divergence de positions qu'il faut renvoyer l'aboutissement à deux Québec, mais aussi et surtout, comme nous l'avons vu, à des consciences, des pensées et des visions de la réalité tout aussi divergentes.

Ces positions sont celles d'un mouvement patronal et d'un mouvement syndical dont le rapport, à quelque échelle que ce soit, renvoie à une économie particulière, puisqu'il est tout simplement à la mesure même de celle-ci. Mais c'est plus que cela!

C'est dans la spécificité de l'économie qui prévaut ou a prévalu que se trouve l'explication, ou du moins la compréhension, de l'évolution du rapport capital-travail, ou plutôt travail/[Etat-Etat]/capital. C'est sur la base de cette évolution que l'économie se transforme, plus ou moins adéquatement et plus ou moins "idéalement" selon que l'on prenne la lunette

patronale²⁸ ou syndicale²⁹. Puisqu'il faut absolument changer de lunette pour retracer le fil conducteur présidant aux orientations particulières mais néanmoins divergentes des forces sociales impliquées, rien d'étonnant à ce que le principe directeur pour la rédaction des pages suivantes soit celui des contradictions. Nous nous appliquerons, dans la foulée, à identifier explicitement les *in-formations* et *expressions* (catégories cognitives) dont les discours se sont avérés être porteurs. Une telle identification reposant, bien évidemment, sur l'exercice descriptif et sur l'analyse déjà élaborée (nous vous renvoyons aux pages précédentes du présent chapitre).

Les discours couvrant la première période de notre observatoire nous *in-forment* sur la co-existence de deux formes d'économie sociale particulières. L'une d'elles, syndicale, est une économie à préceptes religieux. L'autre, patronale, est une économie d'intention religieuse. Ce qui, bien sûr, nous renvoie à deux lectures d'une même réalité (tableau I)

L'économie est, durant une même tranche historique, à démocratiser, parce que trop économique et pas assez

²⁸ Il s'agit, comme nous l'avons vu, d'une lunette traditionaliste.

²⁹ Il s'agit, comme nous l'avons vu, d'une lunette progressiste.

Tableau 1

Les formes d'économie sociale

1945-1961

	<u>Syndicat</u>	<u>Patronat</u>
<i>Economie</i>	sociale-chrétienne	économico-sociale
<i>Démocratie économique</i>	équilibre entre le bien commun et le bien privé	liberté d'entreprise
<i>Rapport capital-travail</i>	à arbitrer	coopération à établir
<i>Etat (devrait être)</i>	arbitre entre le bien commun et le bien privé	gardien du bien privé (libre entreprise)
<i>Etat (est)</i>	en faveur du patronat	en faveur du syndicat
<i>Entreprise privée</i>	capitaliste*	génératrice d'un profit individuel avec la responsabilité du bien-être moral, économique et social des ouvriers
<i>Patronat</i>	anti-syndicaliste	_____**
<i>Syndicat</i>	_____**	mal nécessaire

* Le laisser-faire et la protection étatique de privilèges font de l'entreprise privée une entreprise capitaliste.

** L'image que se construit d'elle-même une association ne saurait faire partie d'une dynamique de contradiction.

sociale; à libéraliser parce que sous l'emprise d'un social et d'un chrétien qui la dominant.

Cette démocratisation doit se faire au nom d'un équilibre à atteindre entre bien commun et bien privé. On en appelle à une *communalisation* du profit: celui-là même qui, généré par l'entreprise privée ne profite qu'à certains, aux dépens de la partie adverse: les travailleurs. Ce qui doit se faire par un arbitrage du rapport capital-travail, dans un contexte où le patronat prend des allures de mouvement anti-syndical à la tête d'une entreprise privée des plus capitalistes. Ce fardeau sera celui de l'Etat.

Il est bien entendu, dans la *version* patronale, que le profit est individuel. Ce n'est pas, en soi, un bien commun. Cependant, c'est ce même profit qui est généré par une entreprise privée qui prend l'entière responsabilité d'assurer aux travailleurs un bien-être moral, économique et social. Sans liberté d'entreprise (profit individuel) pas de bien-être ouvrier. Dans ce sens, le libéralisme économique est loin d'être étranger à la *chose commune*, au bien commun. Il doit être protégé et être sous *surveillance* gouvernementale. L'Etat doit s'en faire le gardien. Dans ce même ordre d'idées, ce n'est qu'à une coopération que l'avenir du rapport capital-travail doit être voué. Coopération qui ne fera que garantir le bien-être ouvrier - auquel contribue déjà, à sa

manière, le mouvement syndical par son existence même dans un contexte de sauvegarde du bien privé.

Outre l'expression d'une réalité sociale différente en ce qu'elle est issue de visions du monde en rien réductibles l'une à l'autre, ces catégories ouvrières et patronales construisent un espace politique dont le caractère relatif exprime d'autant plus la co-existence de deux consciences: le politique (l'Etat) est patronal en même temps qu'il est syndical.

La deuxième période (tableau II), est, à la lecture des discours qui y sont consacrés, partagée entre une économie à autonomiser du religieux et une nécessité de politiser une économie autonomisée.

L'économique doit s'affranchir du religieux duquel il s'inspirait grandement dans le cadre de la période précédente. Il doit être social, sans pour autant que son essence économique n'en soit ignorée. Le discours syndical en donne d'autant plus la mesure dans son appel au dirigisme économique. Face à un malaise économique croissant, celui du chômage, c'est la solution qui s'impose. La raison? Elle réside dans la conception du chômage. Il est la rançon de l'entreprise privée. L'exercice de démocratisation d'une économie devenue économique-sociale n'en est que plus urgent. Il s'agit là d'une gestion de l'économique qui doit, à tout prix, être menée par l'Etat, et ne pas

Tableau II

Autonomisation du religieux ou politisation?

1961-1970

	<i>Syndicat</i>	<i>Patronat</i>
<i>Economie</i>	économico-sociale	sociale <u>et</u> économique*
<i>Démocratie économique</i>	équilibre entre le bien commun et le bien privé	liberté d'entreprise avec plan de développement économique
<i>Rapport capital-travail</i>	à gérer par dirigisme économique	libre coopération entre les forces sociales
<i>Etat (devrait être)</i>	protagoniste d'une planification économique	protagoniste dans l'élaboration d'un plan de développement économique
<i>Etat (est)</i>	complice du patronat	complice du syndicat
<i>Entreprise privée</i>	génératrice d'un mal économique (chômage) au bénéfice de l'intérêt privé	définie selon des finalités humaines et économiques (l'entreprise économique s'intègre dans la communauté pour la servir)
<i>Patronat</i>	anti-syndicaliste et exploiteur	_____
<i>Syndicat</i>	_____	machine politique

* Dépendamment de la moitié de la période considérée (nous vous renvoyons à la partie 4.1).

être laissée entre les mains d'un patronat anti-syndicaliste et, de surcoût, exploiteur.

La libre entreprise doit être défendue. D'autant plus que c'est une machine politique bien *huilée* qu'elle a comme protagoniste sous les traits d'un syndicalisme qui se fait le complice de l'Etat. Que nécessite cette défense? Une orientation sociale à insuffler à une forme d'économie particulière? Une orientation économique? Quoiqu'il en soit, la conclusion est simple et reste la même: l'entreprise à une finalité économique par laquelle elle s'intègre à la communauté tout en se mettant à son service. On est donc prêts, du côté patronal, à accorder à l'entreprise des finalités humaines pour peu que celles qui sont purement économiques y soient liées et pour peu que la liberté d'entreprise fasse encore partie de la réalité économique québécoise. Alors, un Etat protagoniste oui ... mais dans la mise en place d'un plan directeur de développement économique et non pas d'un dirigisme.

Durant cette période, l'Etat se fait, syndicalement parlant, le complice du patronat, et le complice du syndicat, si l'on en prend pour témoin le discours patronal.

Ces mêmes années voit s'imposer un progressisme syndical, à la tête duquel se place la CSN et dont l'importance se mesure par les réactions patronales,

étatiques et surtout par la tournure que prendra l'action syndicale dans la dernière période qui déjà s'amorce. Cette avancée syndicale dans l'orientation économique ne laisse aucun doute quant à la nécessité d'une pensée économique progressiste.

Les discours couvrant la dernière période (tableau III) de notre observatoire nous *in-forment*, cette fois, sur la co-existence de, d'une part, la nécessité d'une autonomisation politique de l'économique et de, d'autre part, la nécessité d'une fusion de l'économique et du politique.

L'Etat a lamentablement échoué dans sa gestion de l'économique. Les deux premières périodes en portent les preuves indéniables. La seule option ouvrière qui, dès lors, s'impose est celle de l'investissement de son domaine d'action. L'Etat devient otage. Le rapport capital-travail ne s'en politise que plus, dans un contexte où l'entreprise privée se pose comme modèle de gestion de la société, avec pour cheval de bataille une modernisation des relations de travail. Sous ces faux prétextes de modernisation, c'est à la désyndicalisation qu'on s'affaire du côté patronal. Il faut donc se donner une société et, ce faisant, investir le champ législatif, pour qu'enfin se crée un équilibre entre le développement économique et le développement social.

Tableau III

Autonomisation ou fusion politique?

1970-1988

	<u>Syndicat</u>	<u>Patronat</u>
Economie	économico-politique	économique
Démocratie économique	équilibre entre le développement économique et le développement social	participation des travailleurs aux finalités de l'entreprise – partenariat*
Rapport capital-travail	à politiser (action politique) en vue d'un projet de société	à moderniser** en vue d'un projet de société
Etat (devrait être)	otage par investissement du champ d'action de l'Etat	otage d'une liberté individuelle (néo-libéralisme économique)
Etat (est)	contrôlé par le patronat et devient un frein à la planification économique	contrôlé par le syndicat et devient un frein au développement économique
Entreprise privée	modèle de gestion de la société (néo-libéralisme)	génératrice d'un profit individuel ne devant plus être conçu comme anti-social
Patronat	désyndicalisation	_____
Syndicat	_____	un Etat dans l'Etat

* Avec l'établissement d'un consensus sur la nécessité de générer un profit.

** A ré-évaluer par remise en cause des attitudes, du militantisme sans compromis, du négativisme stérile. C'est un appel à la collaboration et à l'assouplissement des mentalités.

C'est au partenariat que fait appel le patronat, avec, en toile de fond, une volonté d'assouplissement des mentalités de part et d'autre. Il faut non-seulement moderniser les relations de travail, mais aussi intéresser la partie ouvrière aux finalités de l'entreprise; ce qui prend figure, aux yeux du capital, de projet de société. En ce sens, il faut procéder par recommandations concernant le domaine législatif. Il faut que l'Etat, contrôlé qu'il est par un syndicat qui en fait un frein au développement économique, devienne l'otage du néo-libéralisme. Il faut agir face au ralentissement économique imposé, dicté, par un syndicat prenant figure d'Etat dans l'Etat. On est prêt à aller jusqu'à une fusion du politique à l'économique. Il en va de la santé de l'entreprise privée. Il en va du profit individuel qui est loin d'être anti-social.

Le devenir économique de la société québécoise tient, dans un cas, à une politisation de l'action, mobilisation se posant comme unique solution à un libéralisme économique et à une exploitation de même nature, dans l'autre cas à une modernisation des rapports passant par la mise à mort des antagonismes et visant la collaboration qu'il faut concevoir, selon la partie syndicale (devrions-nous dire le "partenaire" syndical?) comme une désyndicalisation!

Peut-on encore parler de devoirs dictés à l'Etat? A un Etat à la traîne, paralysé sur le plan de l'action

selon les uns, et anachronique sur le plan de la pensée selon les autres³⁰.

Le rapport travail/[Etat-Etat]/capital semble être en voie de se transformer en rapport travail/capital.

³⁰ Inaction économique: pensée et législation rétrogrades en ce qui concerne les relations de travail qui, avec les années se sont défaits (selon le patronat) de leur caractère de domination (nous vous renvoyons à la partie 5.1).

Conclusion

Nous aimerions débiter notre conclusion en nous référant aux propos de Nicole Ramognino qui, dans un article consacré à la rationalisation du social, avec comme souci l'enjeu que la symbolique constitue en regard du social, nous entretient de la *nécessité du fondement symbolique qui informe les pratiques sociales* (1987 : 225). Cette thèse, nous dit-elle, inscrite dans une rationalisation du social, renverrait à la *nécessité méthodique de passer par une sociologie de la connaissance pour toute analyse de l'action sociale*.

Voilà résumée, en des propos justes et précis, la préoccupation principale de notre contrat. La fin de celui-ci étant imminente, nous aimerions conclure en nous arrêtant sur la logique sociale à laquelle nous ont renvoyés l'économique, le politique et l'idéologique de la société québécoise dans une de ses tranches de vie.

Constatant qu'une des campagnes présidentielles qu'ils analysent (par le biais des affiches politiques) *permet d'opérer un clivage entre les candidats*. Ramognino et collaborateurs (1991) y voient la confirmation de l'*existence du politique*. Cette existence se trouve alors confirmée soit sous une forme personnalisant l'homme politique, soit sous une forme de conflit entre groupes et classes.

Plus loin, ils verront dans *le jeu des images et ontologies* le rôle tenu par les valeurs et références

politiques. Elles *servent à établir un pont* entre les deux pôles que sont *l'autorité du candidat* et le *pouvoir de l'électeur*. N'étant pas neutre, la communication qui *énonce* cette articulation, *agit à son tour pour contourner ou révéler l'être du politique*. En ce sens, la communication n'est pas *stratégie*, elle n'est pas *médium*, elle est un *phénomène social à part entière*. Elle est une *construction d'un monde et un acte : celui de poser toute relation comme négociation de pouvoir*. Révélant, du même coup, des manières de poser et de penser le politique, que ce soit par *connexion au religieux, au juridique ou encore à l'économique*.

C'est donc dire que le politique existe par sa matérialisation en des formes particulières et par l'action qu'il a sur ceux qui s'y trouvent impliqués à un niveau bien précis. C'est donc dire, aussi, que parce qu'elle *construit*, la communication est *sociale*.

C'est à ses formes, action et construction que nous renvoie notre analyse du discours politique.

Rapport social, le rapport capital-travail¹ nous a donné accès à une économie qui, selon notre observatoire de quarante trois années, a subi des transformations laissant apparaître ces formes d'objectivité dans leurs gestation, naissance, vie et mort.

¹ Tel que nous le concevions dans les débuts de cette thèse, et suivants les usages.

Du premier passage d'un système à un autre (donc de la première période à la seconde), il s'agit de poser, à la suite de Gilles Houle, le caractère transitoire² qui, à la mesure de notre découpage, en est un d'une économie sociale-chrétienne à un économique s'acoquinant à un social (économico-social).

Il faut échapper à la tentation d'accoler au second passage un étiquette de transition. Il s'agirait plutôt d'une transmutation d'un économique à préceptes sociaux à un économique politique.

Les modifications des *systèmes de formes d'objectivité de la vie réelle*³ se sont avérés être à la mesure d'une logique sociale (et non l'inverse), d'une logique évolutive d'un rapport dont le caractère composite nous est apparu dans sa forme extensive :

travail/[Etat - Etat]/capital. Il n'y aurait donc pas une chose telle qu'un rapport capital/travail que l'on poserait comme coexistant aux rapports capital/Etat et travail/Etat.

Non sans ajustements, ces passages, dans leur description et dans leur intégration dans un contexte historique, dans des espaces sociaux et dans des espaces politiques, nous ont permis de mettre à jour

² A la suite de travaux consacrés à l'économie politique québécoise, Houle pose le passage d'un mode de production dominé au mode de production dominant (économie politique capitaliste) où les québécois ne sont plus dominés, mais bien concurrentiels, comme étant une transition.

³ Nous vous renvoyons à la citation de Lukacs en fin de conclusion.

des contradictions qui renvoient à deux visions contemporaines mais néanmoins divergentes d'une même société. Les conceptions patronales et syndicales de l'économie, de la démocratie économique ou encore du rapport capital-travail (pour ne citer que ceux-là), renvoient, selon la tranche de vie d'un Québec en transformation, à des voies de solutions tout aussi divergentes, mais se rejoignent quant au rôle (et non pas à la *portée*) dévolu à l'Etat. Un Etat que l'on veut arbitre, ensuite protagoniste, pour en faire, dans la troisième période qui nous occupe, un otage.

Ces contradictions ont participé d'une société en mutation; cette dernière étant à la mesure même de ce caractère contradictoire et des solutions historiques qui ont été posées (*moments du processus historique*, dirait Lukacs (1974 : 24)).

Il s'agit bien là de formes et d'action. A leur détermination nous devons la saisie de l'être, dirait Nicole Ramognino (1991), de l'économique, puisque c'est par elles qu'il se construit dans le discours politique. C'est à l'intertextualité que nous sommes redevables de l'analyse de cet être économique, donc de l'*élargissement conceptuel* que nous vous avons proposé dans le cadre du dernier chapitre.

*L'économie n'est rien d'autre
que le système des formes
d'objectivité de la vie
réelle.*

Lukacs

Bibliographie

Apothéloz, Denis, Borel, Marie-Jeanne, Pequegnat, Catherine, « Discours et raisonnement », dans Jean Blaise Grize (ed), *Sémiologie du raisonnement*, Peter Lang, 1984, p.1-53.

Borel, Marie-Jeanne, « Argumentation et schématisation », dans M.J. Borel, J.B. Grize, *Essai de logique naturelle*, Peter Lang, 1983, p.1-95.

Borel, Marie-Jeanne, « Dimension du raisonnement non formel et logique-calcul », dans J.B. Grize (ed), *Sémiologie du raisonnement*, Peter Lang, 1984, p.113-154.

Borel, Marie-Jeanne, Grize, Jean-Blaise, Mieville, Denis, « Avant-propos », dans M.J. Borel, J.B. Grize (eds), *Essai de logique naturelle*, Peter Lang, 1983, p.VII-IX.

Bourque, Gilles, Duchastel, Jules, *Restons traditionnels et progressifs – Pour une nouvelle analyse du discours politique – le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, 399p.

Boutet, Josianne, « La qualification professionnelle entre langue et discours », *Langages*, n.93, mars 1989, p.9-47.

Brunelle, Jean, *L'entreprise du Québec : témoin ou partenaire de l'évolution?*, Montréal, Centre des dirigeants d'entreprise, 1978.

Cerutti, Simona, « Le linguistic turn en Angleterre – Notes sur un débat et ses censures », *Enquête*, n.5, Editions Parenthèses, 1997, p.125-140.

De Grève, Marcel, « Texte et prétexte », *Degrés*, vol.15, n.49-50, 1987, p.1-121.

Dumont, Fernand, *Les idéologies*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, 183p.

Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1996, 393p.

Eco, Umberto, « Sémantique, pragmatique et sémiotique du texte », vol.15, n.49-50, 1987, p.h-h26.

Eco, Umberto, *La structure absente – introduction à la recherche sémiotique*, Paris, Mercure de France, 1972, 447p.

Fehr, Johannes, « La vie sémiologique de la langue – Esquisse d'une lecture des notes manuscrites de Saussure », *Langages*, n.107, septembre 1992, p.73-83.

Forget, Danielle, « Le discours politique : du plan linguistique au plan idéologique », *Protée*, printemps 1990, p.141-147.

Gardin, Jean-Claude, « Points de vue logicistes sur les méthodologies en sciences sociales », *Sociologie et sociétés*, Les presses de l'Université de Montréal, vol.XXV, n.2, automne 1993, p.11-22.

Gardin, Jean-Claude, « Questions d'épistémologie pratique dans les perspectives de l'intelligence artificielle », *Bulletin de la société française de philosophie*, LXXXI, 1987.

Gardin, Jean-Claude, « Vers une épistémologie pratique en sciences humaines », dans J.C. Gardin, M.S. Lagrange, J.M. Martin et al. (eds), *La logique du plausible – Essai d'épistémologie pratique*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1981.

Granger, Gilles-Gaston, *Pour la connaissance philosophique*, Paris, Editions Odile Jacob, 1988, 282p.

Granger, Gilles-Gaston, *Essai d'une philosophie du style*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1988, 309p.

Granger, Gilles-Gaston, *Langage et épistémologie*, Paris, Éditions Klincksieck, 1979, 226p.

Granger, Gilles-Gaston, « Science, philosophie, idéologies », dans *Tijdschrift voor filosofie*, 29 janvier, n.4, décembre 1967, p.771-780.

Grize, Jean-Blaise, « Opérations et logique naturelle », dans M.J. Borel, J.B. Grize (eds), *Essai de logique naturelle*, Peter Lang, 1983, p.97-145.

Guespin, Jean Louis, « Problématique des travaux sur le discours politique », *Langages*, n.23, septembre 1971, p.3-24.

Guilhaumou, Jacques, « A propos de l'analyse de discours : les historiens et le tournant linguistique », *Langage et société*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1993, p.5-38.

Harvey, Fernand, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal express, 1980, 330p.

Hamel, Jacques, Houle, Gilles, Sabourin, Paul, « Stratégies économiques et développement industriel : l'émergence de Forano », *Recherches sociographiques*, Université Laval, vol.XXV, n.2, 1984, p.189-209.

Houle, Gilles, « Histoire et récits de vie : la redécouverte obligée du sens commun », dans Danielle Desmarais, Paul Grell (eds), *Les récits de vie – théorie, méthode et trajectoires types*, Editions Saint-Martin, 1986, p.35-51.

Houle, Gilles, « L'analyse clinique en sciences humaines – Pour une épistémologie pratique », dans E. Enriquez, G. Houle, et al. (eds), *L'analyse clinique dans les sciences humaines*, Montréal, Saint-Martin, 1993, p.39-53.

Houle, Gilles, « L'économie comme forme sociale de connaissance », *Sociologie et sociétés*, Les presses de l'Université de Montréal, n.51-54, janvier-décembre, 1987, p.145-166.

Houle, Gilles, « Le bon sens des sociologues », *Sociologie du Sud-Est*, n.59-62, janvier-décembre 1989, p.83-114.

Houle, Gilles, « Pour une sociologie de la connaissance de la vie : de l'usage des histoires de vie », dans Manon Brunet, Serge Gagnon (eds), *Discours et pratiques de l'intime*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p.229-244.

Houle, Gilles, Ramognino, Nicole, « Présentation », *Sociologie et sociétés*, Les presses de l'Université de Montréal, vol.XXV, n.2, automne 1993, p.5-10.

Kaminker, J.P., « Lecture d'un sens caché : Jean Tardieu pris au mot », *Degrès*, vol.16, n.54-55, 1988, p.j-j23.

Laurendeau, Paul, « Vers une typologie des tendanciels discursifs », *Protée*, printemps 1990, p.125-133.

Levant, Victor, *Capital et travail – La collaboration de classes dans le mouvement syndical*, Montréal, Editions l'Étincelle, 1978, 348p.

Lucas, Georgy, « Itinéraire marxiste », *Minuit*, n.8, 1974.

Lucas, Georgy, *Histoire et conscience de classe*, Paris, Editions de Minuit, 1960.

Mangueneau, Dominique, « Le tour ethnolinguistique de l'analyse du discours », *Langages*, n.105, mars 1992, p.114-125.

Miéville, Denis, « Analogie et exemple », dans M.J. Borel, J.B. Grize (eds), *Essai de logique naturelle*, Peter Lang, 1983, p.147-213.

Moirand, Sophie, « Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative », *Langages*, n.105, mars 1992, p.28-41.

Molino, Jean, « Pour une histoire de l'interprétation : les étapes de l'herméneutique », *Philosophiques*, vol.XII, n.2, 1984, p.281-314.

Mounin, Georges, *Clés pour la sémantique*, Paris, Seghers, 1975.

Nattiez, Jean-Jacques, « Problèmes sémiologiques de l'analyse des idéologies », *Sociologie et sociétés*, Les presses de l'Université de Montréal, vol.V, n.2, novembre 1973, p.71-90.

Prieto, Luis, « Une sémiologie : problèmes et parcours », *Degrès*, vol.15, n.49-50, 1987, p.j-j12.

Quéré, Louis, « Le tournant descriptif en sociologie », *Current Sociology*, vol.40, n.1, 1992.

Ramognino, Nicole, « L'errance cognitive du sociologue », *Sociologie du Sud-Est*, n.59-62, janvier-décembre 1989, p.83-114.

Ramognino, Nicole, « La rationalisation du social : le symbolique comme enjeu du social », *Sociologie et sociétés*, n.51-54, janvier-décembre 1987, p.201-226.

Ramognino, Nicole, « Pour une approche dialectique en sociologie », *Sociologie et sociétés*, Les presses de l'Université de Montréal, vol.XIV, n.1, avril 1982, p.83-96.

Ramognino, Nicole, « Renouveau de paradigme ou traduction-trahison de la tradition sociologique : pour une positivité de l'objet sociologique », *Sociologie et sociétés*, Les presses de l'Université de Montréal, vol.XIX, n.2, 1987, p.37-50.

Ramognino, Nicole, Vion, Robert, Verges Pierrette, Guillemain, Alain, et al., *La politique s'affiche – Les affiches de la Politique*, Paris, Presses de l'Université d'Aix-en-Provence, 1991, 211p.

Sebeok, Thomas A., « La doctrine des signes », *Degrès*, vol.15, n.49-50, 1987, p.g-g15.

Slatka, Denis, « Esquisse d'une théorie lexico-sémantique : pour une analyse d'un texte politique (cahiers de doléance) », *Langages*, n.23, septembre 1971, p.87-134.

Souchard, Maryse, *Le discours de presse – L'image des syndicats au Québec (1982-1983)*, Collection l'Univers du discours, Le Préambule, 1989, 263p.

Sungdo, Kim, « A propos d'un projet d'histoire de la sémiotique », *Langages*, n.107, septembre 1992, p.28-37.

Turmel, André, Cazabon, Gilles, « L'interpellation sur les rapports entre sociologie et sémiotique », *Sociologie et sociétés*, Les presses de l'Université de Montréal, vol.XXV, n.2, automne 1993, p.137-156.

Vachet, André, *L'idéologie libérale*, Paris, Editions Anthropos, 1970, 567p.

Veron, Eliséo, « Remarques sur l'idéologique comme production de sens », *Sociologie et sociétés*, Les presses de l'Université de Montréal, vol.V, n.2, novembre 1973, p.45-70.

Vignaux, Georges, Fall, Kadiyatoulah, « Genèse et construction des représentations – Les discours sur l'information », *Protée*, printemps 1990, p.33-44.

Annexe

A propos de la schématisation discursive et des procédés discursifs

Schématiser, c'est en particulier ancrer les objets d'un discours, des objets construits, dans un monde toujours préconstruit par rapport à cette construction, c'est-à-dire un réel doté de significations que lui ont conférées d'autres activités et qui se trouvent modelées à nouveau (Borel, 1983 : 58)

Logique de schématisation (Grize, 1983 : 101), la logique naturelle est une logique d'étude des *discours naturels* (Borel, 1983), de *l'activité naturelle de discours* (Miéville, 1983 : 176). De la logique au modèle, le passage est celui d'une axiomatisation. Qu'en est-il d'une conception d'axiomatisation d'une schématisation? Une telle conception oscille entre une réussite et un échec et ne semble être vouée qu'à un avenir des plus incertains relativement à une solution dont les termes mêmes de la dite conception ne subiraient aucune transformation

Ou bien on se demande s'il est possible de disposer d'un instrument capable de calculer toute schématisation, quelle qu'elle soit. Ou bien, une schématisation étant donnée, on souhaite la formaliser. (Miéville, 1983 : 220)

La résultante de l'incertitude quant à l'avenir d'une telle formalisation est celle d'une spécification réductrice de la notion même d'axiomatisation et plus précisément de l'objet même d'une telle axiomatisation. L'objet de l'axiomatisation ne sera plus la

schématisation mais les opérations plus générales qui permettent cette schématisation et toute autre (Miéville, 1983 : 220).

Or, une telle axiomatisation est en devenir en regard des schématisations de raisonnements non formels - l'analyse d'une forme étant la *mesure du processus d'abstraction des lois et des structures de la logique formelle* -. de fait. de raisonnements discursifs dont la spécificité ne peut être caractérisée de forme de la connaissance *stricto sensu* - forme, contenu et démonstration -. Cependant, une mesure des opérations logico-discursives des schématisations est fort courageusement envisagée en contingence à l'attribution du statut de connaissance à quelque représentation dont certains éléments seraient invariants¹. Invariants de raisonnements non formels! L'aspect sémiologique surpassera l'aspect cognitif quant à la définition d'une telle "connaissance".

Les tenants de la logique naturelle qualifient ces connaissances d'implicites. Actualisées dans le cadre de raisonnements non formels - raisonnements reposant sur la *construction de classes d'énoncés équivalents à partir desquelles peut s'opérer le détachement d'une conclusion* (Apothéloz, Borel, Péquegnat, 1984 : 22) - ces connaissances sont relatives à la logique dans laquelle ces raisonnements sont énoncés. Ne serait-il

¹ A ce propos, voir, Apothéloz, Borel, Péquegnat (1984).

pas, alors. plus réaliste. en regard de ces acception et contextualisation de la notion de connaissance. de parler en termes d'opérations langagières-discursives bien plus qu'en termes d'opérations logico-discursives? C'est là - sur la problématisation de la formalisation - que repose la critique que Gardin adresse aux tenants de l'approche naturaliste

L'alternative, en dernière analyse. se ramène à ceci: ou bien l'on se résigne à ne considérer que des domaines d'activité mentale extrêmement spécialisés, ou bien l'on persiste à chercher au delà de ces champs d'application limités les règles d'une logique discursive plus générale. Tout me porte à douter de la sagesse de cette seconde voie².

Les tenants de l'approche naturaliste ne se soustraient pas à cette critique par une spécification réductrice de la notion d'objet de l'axiomatisation. L'excuse à leur accorder est celle de l'application, contre toute difficulté et tout problème rencontrés dans l'élaboration d'une logique naturelle. à sauvegarder le caractère naturel de l'objet même de l'axiomatisation dont une telle logique est le construit (ceci dit sans jeu de mots).

Certes, le langage des sciences humaines est actuellement le langage naturel. condition de laquelle Gardin tire parti en ce sens qu'il conçoit

² Gardin cité dans Denis Miéville. "Analogie et exemple", Essai de logique naturelle, 1983, p.219-220.

l'application des méthodes d'analyse du discours non plus exclusivement aux textes desquels les sciences humaines font l'étude, mais aussi aux textes produits sous le *label* de "sciences humaines". Il s'agit là d'une conception exempte de réduction du *véhicule privilégié des constructions* (Gardin, 1981), véhicule qualifié, par les tenants de l'approche naturaliste, de langage naturel. Un tel refus de réduction est contingent à l'implication d'une quantification symbolique ad hoc des phénomènes étudiés résultant de toute construction, et marque le refus de la réduction du symbolique au naturel.

Certes, tout discours, de quelque spécificité qu'il soit - formelle ou non formelle - est constitué des opérations d'inférence que Gardin se plaît à qualifier de naturelles, puisqu'inhérentes au maniement courant de notre langue.

Certes, les opérations d'inférence, définies par Grize et ses collaborateurs, en termes de classes d'énoncés, d'assertions à partir desquelles s'opère le détachement de conclusions, rejoignent dans leur spécificité les dérivations ou opérations de ré-écriture de Gardin, constitutives du passage des données initiales aux propositions interprétatives.

Cependant, l'objet de l'analyse logiciste³ est celui du raisonnement, celui de l'univers des constructions duquel l'appréhension des données et des opérations constitutives sont l'exclusif traitement, et ce, indépendamment du langage dont les textes étudiés font usage: les systèmes de représentation étant nécessairement métalinguistiques. *irréductibles aux lexiques d'aucune langue naturelle* (Gardin, 1987 : 190), puisque la caractéristique première de ces textes est celle d'une *scientificité*. L'objet de l'analyse naturaliste est double et caractérisé par les raisonnements et les formes de ces derniers, procédés discursifs utilisés dans une langue particulière, le français. C'est là que réside la plus forte dissimilitude entre ces deux approches, à savoir, l'introduction de l'aspect discursif - du dire -. Les textes produits sous le label "sciences humaines" sont, pour l'analyse logiciste, objets d'analyse en vue de l'appréhension normative des mécanismes de raisonnement dans les sciences humaines, et ne font en aucun cas l'objet des analyses naturalistes, le statut d'objet étant conféré à tout texte dont le français est la langue d'usage. Les situations naturelles de communication dans des domaines non spécialisés

³ Méthode particulière désignant ce mode de réécriture consistant à exprimer les constructions interprétatives sous forme de chaînes de propositions reliant les données d'observation aux "points de vue"- ou l'inverse - à la manière d'un calcul (Gardin 1993).

compétitionnent avec les raisonnements conduits dans des domaines spécialisés.

Dès lors, analyse logiciste et analyse naturaliste s'appliquent à la détermination - de caractère respectivement normatif et non normatif - des bases sémiologiques et des opérations logiques constitutives des textes (*lato sensu*) étudiés. A ce niveau, la seconde de ces approches se démarque fortement en ce qu'elle est le lieu privilégié d'une prégnance des formes discursives mobilisées pour l'expression de ces bases sémiologiques et opérations logiques dans quelque langue naturelle.

Des données naturelles (...) il faut entendre par là, au minimum, que l'expression des données se fait pour l'essentiel en langage naturel: certains vont plus loin en posant que la substance des données, dans les sciences humaines, est elle-même naturelle en ce sens qu'elle s'impose, à tout observateur éclairé comme une évidence irréfutable (Gardin, 1993 : 13)

L'usage sociologique auquel pourrait donner lieu la définition d'une logique naturelle en regard de ce que serait une épistémologie pratique serait-il celui de la *matérialisation* du savoir de sens commun?

Il semblerait que la discipline (la sociologie) se satisfasse actuellement d'un relativisme flou (...). En effet, faute d'une normativité épistémologique, le relativisme inscrit de fait les normativités sociales des théories, des méthodes, et des points de vue, qui n'ont a priori pas plus de valeur ou de légitimité que les sociologies spontanées des acteurs sociaux. Peut-on se contenter, en sciences sociales, d'un "raisonnement

naturel". d'un "entre-deux" entre le raisonnement poppérien et la "logique du café du commerce". Ces questions ne sont pas nouvelles. (...) notamment. la question du statut des méthodes en sociologie. (...) posant le problème de la pluralité des formes de connaissance dont participe la sociologie et dont elle procède. et ce dans la perspective d'un renouvellement de la sociologie de la connaissance et d'une revalorisation de ces formes, telles le sens commun; [et] enfin. la difficile question du statut des données en sociologie. (Houle et Ramognino, 1993 : 5-6)